

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29	Délibération N°038/2022
Présents : 24	Modification des statuts de la Communauté
Votants : 28	d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération
	- Approbation

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/2022

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°038/2022 : Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération - Approbation

Monsieur le Maire expose :

La Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération dite Annemasse Agglo, née de la fusion de la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne et la Communauté de Communes des Voirons (arrêté préfectoral du 5 décembre 2007), est régie par des statuts.

Depuis sa création, plusieurs modifications statutaires ont été entérinées, notamment pour prendre en compte les transferts de nouvelles compétences, qu'ils soient le fruit d'évolutions législatives ou d'une volonté politique de gouvernance du territoire.

Annemasse Agglo a engagé une procédure de modification statutaire ayant pour objet la mise en conformité de ses statuts avec les dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Cette mise à jour prend en compte :

- La transformation des compétences dites « optionnelles » en « compétences exercées à titre supplémentaire au titre de l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales » ;
- La transformation des compétences dites « Autres compétences » en « autres compétences exercées à titre supplémentaire » ;
- L'évolution de la législation en matière d'eau et d'assainissement, engendrant la bascule de ces deux compétences en compétence obligatoire et non plus optionnelles ;
- L'inscription de la compétence obligatoire « Eaux pluviales urbaines » désormais dissociée de la compétence assainissement ;
- Le retrait de la compétence « Plan climat air énergie et transition énergétique » indûment inscrite en compétence obligatoire –à rattacher à l'article « 2.2 En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie »).

S'agissant d'une modification statutaire, il est rappelé que le conseil municipal de chacune des 12 communes membres dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification et ce à partir de la notification faite par Annemasse Agglo. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La notification par Annemasse Agglo à la commune est arrivée par courrier postal en date du 16 mai 2022.

Il est précisé que la modification statutaire est conditionnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise (les 2/3 des communes représentant la moitié de la population, ou l'inverse, avec l'accord obligatoire de la commune la plus nombreuse, si elle représente plus du 1/4 de la population totale). Le Préfet prendra ensuite, si les conditions de majorité qualifiée sont réunies, un arrêté approuvant l'extension des compétences et la modification des statuts.

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5216-5 (dans sa version actualisée au 23 février 2022) et L.5211-20 relatifs aux compétences des communautés d'agglomération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-7 ;

Vu la délibération n°2022-56 du Conseil Communautaire en date du 11 mai 2022 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération ci-annexée et notifiée à M. le Maire le 18 mai 2022 ;

Vu le courrier d'Annemasse Agglo arrivée le 16 mai 2022 dont l'objet est la modification statutaire Annemasse Agglo-Evolutions législatives

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération,
- **DE MANDATER** M. le Maire pour notifier la présente délibération à M. le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération.

Pièces jointes :

- Délibération n°cc_2022-0056 portant sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération dite « Annemasse Agglo »
- Statuts de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération dite « Annemasse Agglo »

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 29 JUIN 2022

Affichée le : 29 JUIN 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 13/05/2022

Reçu en préfecture le 13/05/2022

Affiché le

ID : 074-200011773-20220512-CC_2022_0056-DE

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 11 mai 2022

**MODIFICATION DES
STATUTS DE LA
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
ANNEMASSE-LES
VOIRONS-
AGGLOMÉRATION DITE
ANNEMASSE AGGLO**

Convocation du : 4 mai 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Danielle COTTET

N° CC_2022_0056

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Alain LETESSIER, Sophie VILLARI

Représentés :

Ines AYEB par Louiza LOUNIS, Michel BOUCHER par Dominique LACHENAL, Robert BURGNARD par Dominique LACHENAL, Géraldine VALETTE-GURRIERI par Djamel DJADEL, Mylène SAILLET RAPHOZ par Maryline BOUCHÉ, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT par Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Nadège ANCHISI par Odette MAITRE, Jean-Luc SOULAT par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Chadia LIMAM, Nabil LOUAAR, Claude ANTHONIOZ, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Maurice LAPERROUSAZ

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoyant le transfert obligatoire aux intercommunalités des compétences eau et assainissement ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement, et notamment son article 3 dissociant la compétence assainissement de la gestion des eaux pluviales ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment son article 13 venant supprimer la notion de compétence exercée à titre optionnelle et instituant la généralisation des compétences exercées à titre supplémentaire ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « loi 3DS », venant modifier l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5216-5 (dans sa version

actualisée au 23 février 2022) et L.5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-3569 du 5 décembre 2007 portant création de la communauté d'agglomération « Annemasse-Les Voirons-Agglomération » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0007 du 6 février 2020 approuvant la dernière modification en date des statuts de la communauté d'agglomération « Annemasse-les Voirons-Agglomération » ;

Vu le projet de modification de statuts annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire ;

Le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération, née de la fusion de la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne et de la Communauté de Communes des Voirons (arrêté préfectoral du 5 décembre 2007), est régi par des statuts. Depuis sa création, plusieurs modifications statutaires ont été entérinées, notamment pour prendre en compte les transferts de nouvelles compétences, qu'ils soient le fruit d'évolutions législatives ou d'une volonté politique de gouvernance du territoire.

La présente procédure de modification statutaire engagée par Annemasse Agglo a pour objet la mise en conformité des statuts intercommunaux avec le Code Général des Collectivités Territoriales et ce compte-tenu des dispositions législatives visées ci-dessus.

En effet, il convient de prendre en compte :

- la transformation des compétences dites « optionnelles » en « compétence exercée à titre supplémentaire au titre de l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales » ;
- la transformation des compétences dites « Autres compétences » en « Autres compétences supplémentaires » ;
- l'évolution de la législation en matière d'eau et d'assainissement, engendrant la bascule de ces deux compétences en compétence obligatoire et non plus optionnelles ;
- l'inscription de la compétence obligatoire « Eaux pluviales urbaines » désormais dissociée de la compétence assainissement ;
- le retrait de la compétence « Plan climat air énergie et transition énergétique » indûment inscrite en compétence obligatoire -à rattacher à l'article « 6.2.2 En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie »).

Il est ainsi proposé de lister aux articles 6.1 « Compétences obligatoires » et 6.2 « Compétences supplémentaires exercées au sens de l'article L. 5216-5 II du CGCT » les compétences énumérées au I et II de l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (à l'exception du 7° du II « Participation à une convention France Services et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».)

Concernant l'article 6.3 « Autres compétences supplémentaires » -compétences non encadrées par la loi et non définies dans l'Intérêt communautaire, il est proposé de reprendre les dix compétences telles que listées précédemment au titre des « Autres compétences » et d'apporter des reformulations mineures (termes obsolètes, prise en compte de l'aboutissement de certains projets).

D'un point de vue procédural, s'agissant d'une modification statutaire, les trois étapes sont les suivantes :

- Une fois approuvé par le Conseil Communautaire, le projet de statuts modifiés sera notifié à chacune des communes membres ; il s'agit de la présente délibération.
- A compter de cette notification, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour ce prononcer sur ceux-ci. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La modification statutaire est conditionnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise (les 2/3 des communes représentant la moitié de la population, ou l'inverse, avec l'accord obligatoire de la commune la plus nombreuse, si elle représente plus du 1/4 de la population totale).
- Le Préfet prend ensuite, si les conditions de majorité qualifiée sont réunies, un arrêté approuvant l'extension des compétences et la modification des statuts.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Envoyé en préfecture le 13/05/2022

Reçu en préfecture le 13/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 074-200011773-20220512-CC_2022_0056-DE

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le projet de statuts modifiés ci-annexé,

D'AUTORISER le président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à notifier la présente délibération, ainsi que les statuts joints, aux communes membres, et à saisir ensuite Monsieur le Préfet aux fins qu'il approuve, par arrêté, la modification des statuts de la communauté d'agglomération.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE
Date : 12/05/2022
Qualité : Agglo - DGS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMÉRATION DITE ANNEMASSE AGGLO

Mise à jour sur la base de :

- l'arrêté préfectoral n° 2009-820 du 25/03/2009 constatant la composition du Conseil communautaire
- l'arrêté préfectoral n° 2009-3185 du 20/11/2009 portant modification de la définition des compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire
- l'arrêté préfectoral n° 2010-370 du 03/02/2010 constatant la composition du Conseil communautaire
- l'arrêté préfectoral n° 2010-3406 du 17/12/2010 figeant la composition du Conseil communautaire jusqu'au terme du mandat
- l'arrêté préfectoral n° 2013050-0004 du 19/02/2013 portant modification du siège social et participation à l'élaboration du SAGE
- l'arrêté préfectoral n° 2013248-0013 du 05/09/2013 portant prise de la compétence facultative en matière de politique cyclable
- l'arrêté préfectoral n°2013248-0013 du 05/09/2013 portant modification de la composition du bureau
- l'arrêté préfectoral n°2013301-0013 du 28/10/2013 constatant la répartition des sièges au sein du conseil communautaire à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014
- l'arrêté préfectoral n°2014073-0006 du 14/03/2014 concernant la compétence facultative en matière de politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions d'intérêt communautaire
- l'arrêté préfectoral n°2015-00011 du 02/06/2015 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Annemasse - les Voirons - Agglomération à l'occasion du renouvellement intégral du conseil municipal de la commune d'Annemasse
- l'arrêté préfectoral n° 2016-0071 du 27/09/2016 portant prise de compétence GEMAPI et mise en réseau des bibliothèques.
- l'arrêté préfectoral n° 2017-0060 du 26/06/2017 portant sur la mise à jour des statuts
- l'arrêté préfectoral n° 2019-0004 du 18/01/2019 portant sur l'élaboration d'un règlement local de publicité
- l'arrêté préfectoral n° 2020-0007 du 06/02/2020 portant sur le transfert de l'enseignement musical et la prise en compte d'évolutions législatives
- **l'arrêté préfectoral n°2022- portant sur la prise en compte d'évolutions législatives**

SOMMAIRE

TITRE I : DISPOSITIONS CONSTITUTIVES	4
ARTICLE 1 : FUSION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION ANNEMASSIENNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOIRONS.....	4
ARTICLE 2 : PÉRIMÈTRE	4
ARTICLE 3 : SIÈGE SOCIAL	4
ARTICLE 4 : DURÉE.....	4
ARTICLE 5 : SUBSTITUTION À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION ANNEMASSIENNE ET À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOIRONS.....	4
TITRE II : LES COMPÉTENCES	5
ARTICLE 6 : DÉFINITION DES COMPÉTENCES.....	5
6. 1. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	5
6.1.1 En matière de développement économique :	5
6.1.2 En matière d'aménagement de l'espace communautaire :	5
6.1.3 En matière d'équilibre social de l'habitat :	5
6.1.4 En matière de politique de la ville dans la communauté :	6
6.1.5 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.....	6
6.1.6 En matière d'accueil des gens du voyage :	6
6.1.7 Collecte et traitement des déchets :	6
6.1.8 Eau	6
6.1.9 Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.....	6
6.1.10 Gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales	6
6.2 COMPÉTENCES SUPPLEMENTAIRES AU SENS DE L'ARTICLE L5216-5 II DU CGCT : 6	
6.2.1 Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire	6
6.2.2 En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : 7	
6.2.3 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	7
6.2.4 Action sociale d'intérêt communautaire	7
6.3 AUTRES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES :	7
6.3.1 Politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions d'intérêt pour l'agglomération :	7
6.3.2 Politique sanitaire :	8
6.3.3 Lutte contre l'incendie et le secours au sens de l'article 1424-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales	8
6.3.4 Actions favorisant la formation, l'enseignement supérieur, la recherche et le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : ...	8

6.3.5	Autres compétences figurant à l'article L.211-7 du code de l'environnement :	8
6.3.6	Politique culturelle en matière de lecture publique - mise en réseau des bibliothèques communales et intercommunales :	8
6.3.7	Enseignement musical :	8
6.3.8	Espaces naturels et agricoles :	8
6.3.9	Coopération transfrontalière :	9
6.3.10	Compétence Règlement Local de Publicité :	9
6.4	MODALITÉS PARTICULIÈRES D'EXERCICE DE COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES :	9
TITRE III : FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION10		
ARTICLE 7 : LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ.....		10
ARTICLE 8 : LE PRÉSIDENT.....		11
ARTICLE 9 : LE BUREAU.....		11
ARTICLE 10 : LES COMMISSIONS.....		11
TITRE IV : DISPOSITIONS FISCALES ET FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION.....11		
ARTICLE 11 : LE BUDGET.....		11
ARTICLE 12 : LES RECETTES.....		11
ARTICLE 13 : LES DÉPENSES.....		12
TITRE V : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....12		
ARTICLE 14 : PRESTATIONS EXTÉRIEURES.....		12
ARTICLE 15 : ADHÉSION À UN SYNDICAT MIXTE.....		12
ARTICLE 16 : DISPOSITIONS NON RÉGLÉES STATUTAIREMENT.....		12

TITRE I : DISPOSITIONS CONSTITUTIVES

ARTICLE 1 : FUSION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION ANNEMASSIENNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOIRONS

En application des dispositions de l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne créée par arrêté préfectoral n° 2007-2901 du 4 octobre 2007 à la suite de la transformation de la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne est fusionnée avec la Communauté de Communes des Voirons créée par arrêté préfectoral n° 2002-172 du 3 décembre 2002.

La communauté d'agglomération issue de la fusion est dénommée Annemasse – Les Voirons – Agglomération dite Annemasse Agglo.

ARTICLE 2 : PÉRIMÈTRE

La Communauté d'Agglomération regroupe les communes ci-après :

- Ambilly
- Annemasse
- Bonne
- Cranves Sales
- Etrembières
- Gaillard
- Juvigny
- Lucinges
- Machilly
- Saint-Cergues
- Vétraz-Monthoux
- Ville-la-Grand

ARTICLE 3 : SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Communauté d'Agglomération est fixé à Annemasse – 11 avenue Emile Zola – BP 225 – 74105 Annemasse CEDEX.

ARTICLE 4 : DURÉE

La Communauté d'Agglomération est constituée pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 : SUBSTITUTION À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION ANNEMASSIENNE ET À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOIRONS

Conformément aux dispositions énoncées aux articles L.5111-3 et L.5211-41-3 du C.G.C.T., cette fusion n'entraîne pas l'application des règles relatives à la création d'une nouvelle personne morale.

L'ensemble des biens, droits et obligations de la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne, issue de la transformation de la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne, et de la Communauté de Communes des Voirons sont transférés au nouvel établissement public qui leur est substitué de plein droit dans toutes les délibérations et tous les actes à la date de l'arrêté de fusion.

La fusion est effectuée à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraire.

TITRE II : LES COMPÉTENCES

ARTICLE 6 : DÉFINITION DES COMPÉTENCES

6. 1. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes, les compétences suivantes (*L5216-5 I du CGCT*) :

6.1.1 En matière de développement économique :

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

6.1.2 En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ;

Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

6.1.3 En matière d'équilibre social de l'habitat :

Programme local de l'habitat ;

Politique du logement d'intérêt communautaire ;

Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;

Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;

Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

6.1.4 En matière de politique de la ville dans la communauté :

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;

Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;

Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

6.1.5 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

6.1.6 En matière d'accueil des gens du voyage :

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

6.1.7 Collecte et traitement des déchets :

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

6.1.8 Eau

6.1.9 Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

6.1.10 Gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

6.2 COMPÉTENCES SUPPLEMENTAIRES AU SENS DE L'ARTICLE L5216-5 II DU CGCT :

6.2.1 Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

6.2.2 En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Lutte contre la pollution de l'air,
- Lutte contre les nuisances sonores,
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

6.2.3 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

6.2.4 Action sociale d'intérêt communautaire

6.3 AUTRES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES :

6.3.1 Politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions d'intérêt pour l'agglomération :

- **En matière culturelle pour favoriser et encourager l'accès à la culture pour tous à l'échelle de la Communauté**
 - Soutien financier aux actions à rayonnement intercommunal par une multi-localisation ou des partenaires situés sur plusieurs communes ou une activité dont le rayonnement dépasse celui du territoire.
- **En matière sportive pour favoriser l'accès aux équipements et encourager la vie associative, animer l'agglomération et promouvoir l'image de la communauté sous les formes suivantes**
 - Soutien financier aux associations dont l'objet consiste à favoriser et à développer la pratique sportive périscolaire des élèves fréquentant les établissements du secondaire.
 - Soutien financier, dans le cadre de conventions d'objectifs, aux associations reconnues d'intérêt pour l'agglomération au regard de l'importance du projet sportif à l'échelle de l'agglomération et dont le siège est situé dans le périmètre communautaire, de manière à encourager la création d'associations sportives uniques, par discipline.
 - Soutien financier à l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale ou internationale.
 - Soutien financier aux associations sportives utilisatrices du Centre Aquatique intercommunal Château Bleu, uniques dans leur discipline sportive sur le périmètre communautaire, et dont le siège social se situe au sein dudit périmètre.
- **En matière scolaire pour favoriser et encourager :**
 - Les projets d'actions éducatives et les projets pédagogiques développés par les collèges et lycées en lien avec les objectifs définis par Annemasse Agglo.

6.3.2 Politique sanitaire :

- Etudes, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville.
- En matière de sécurité, de salubrité et d'hygiène publique, organisation du service assurant la capture et l'accueil des animaux errants et (ou) dangereux.

6.3.3 Lutte contre l'incendie et le secours au sens de l'article 1424-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Contribution financière des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

6.3.4 Actions favorisant la formation, l'enseignement supérieur, la recherche et le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) :

- Cité des Métiers du Grand Genève,
- Etude et appui au développement de la formation et de l'enseignement supérieur, y compris financement et gestion d'un immobilier dédié,
- Le savoir nager et le savoir skier, pour les élèves des écoles de l'agglomération concernés par les dispositifs de l'éducation nationale.

6.3.5 Autres compétences figurant à l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- Lutte contre la pollution : dispositifs collectifs de lutte contre les micro-polluants des eaux « Arve Pure » (6°),
- Animation et Gestion intégrée, équilibrée et durable des eaux du territoire : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) (12°).

6.3.6 Politique culturelle en matière de lecture publique - mise en réseau des bibliothèques communales et intercommunales :

ANNEMASSE AGGLO aura la charge, au titre de cette mise en réseau :

- de l'organisation de la circulation des ouvrages et des lecteurs sur le territoire,
- d'assurer une mise en cohérence des actions proposées dans les lieux de lecture publique,
- d'acquérir un fond documentaire spécifique mis à disposition du réseau.

6.3.7 Enseignement musical :

- Définition, financement et mise en œuvre des actions d'enseignement musical dans le cadre expressément défini par le projet d'établissement du conservatoire intercommunal,
- Propositions d'actions de sensibilisation à la musique à la demande des communes et des partenaires du territoire.

6.3.8 Espaces naturels et agricoles :

- Coordination et animation des dispositifs contractuels, visant à valoriser et à préserver les espaces naturels ou agricoles, à l'échelle du territoire communautaire,

- Coordination et animation du Projet Agricole d'Annemasse Agglo, et soutien à toutes les études et actions d'animation qui lui sont liés,
- Schéma Directeur de la Randonnée,
- Création et entretien des sentiers de randonnées listés dans le Schéma Directeur de la Randonnée comme relevant de la compétence de l'agglomération.

6.3.9 Coopération transfrontalière :

- Participation, dans le cadre de la réglementation applicable, aux procédures, partenariats et contrats menés dans le cadre de politiques de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou d'autres collectivités publiques, visant à élaborer et mettre en œuvre des études et actions pour le développement durable (économique, social, écologique), l'organisation, la promotion des territoires transfrontaliers de l'agglomération franco-valdo-genevoise – Grand Genève et du bassin lémanique. Celles-ci sont menées dans le cadre des accords internationaux de la France, d'organismes de coopération transfrontalière, du Pôle Métropolitain du Genevois Français, d'autres collectivités publiques ou de toute autre plate-forme d'échanges et de coopérations avec les territoires voisins.
- Participation, dans le cadre de la réglementation applicable, et adhésion aux outils institutionnels de coopération transfrontalière réalisant des actions, à l'échelle du Genevois Français, en faveur du développement économique, de l'aménagement de l'espace, de la mobilité, du développement durable, de la transition énergétique et autres compétences exercées par ANNEMASSE AGGLO.

6.3.10 Compétence Règlement Local de Publicité :

- L'élaboration et la modification du Règlement Local de publicité intercommunal.

6.4 MODALITÉS PARTICULIÈRES D'EXERCICE DE COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES :

• **Réserves foncières**

En application des dispositions de l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme, la Communauté d'Agglomération peut, sur délégation du conseil municipal d'une commune adhérente, exercer le droit de préemption et réaliser des réserves foncières.

• **Conventions passées avec les communes membres**

Conformément au code général des collectivités territoriales, la communauté peut conclure des conventions dans le cadre soit des régimes de mutualisation (notamment des articles L. 5211-4-1 et suivants du CGCT), soit des conventions de délégation de compétence ou de gestion (de l'article L. 5216-7-1 du CGCT) ou tout autre cadre légal (notamment des articles L.5111-1 et L.5211-56 du CGCT.

La communauté peut attribuer des fonds de concours ou en recevoir dans les conditions fixées par le CGCT.

Pour les conventions de mandat, conformément à la loi sur la maîtrise d'ouvrage, la Communauté pourra réaliser en son nom ou pour le compte des communes des missions

d'ouvrage public relatives à une opération relevant et restant de la compétence de la commune.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, la Communauté peut coordonner un ou plusieurs groupements de commandes avec, et au profit de ses communes membres.

- **Conventions passées avec des tiers**

Dans la limite de l'objet de la Communauté défini aux présents statuts et du principe de spécialité, la Communauté peut assurer des prestations de services pour les collectivités ou EPCI non membres. Les modalités de son intervention seront alors fixées par voie de conventions conclues dans le respect des dispositions en vigueur, notamment celles prévues par le code de la commande publique.

Les conventions, les prestations de services signées par la Communauté avec d'autres collectivités que les communes membres sont autorisées, dans les limites des textes en vigueur, de la jurisprudence et, lorsqu'elles s'appliquent, des obligations de publicité et de mise en concurrence.

La communauté peut par ailleurs — dans la limite des textes en vigueur — participer par convention à des opérations menées par d'autres structures intercommunales et/ou transfrontalières et en collaboration avec d'autres EPCI. Elle peut également conclure — dans les limites des textes applicables — des conventions avec des personnes publiques ou privées tierces.

TITRE III : FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARTICLE 7 : LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ

La communauté d'agglomération est administrée par un organe délibérant composé de représentants des communes membres conformément à l'article L5211-6 du CGCT.

Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations de fixation du nombre total de sièges du conseil de la Communauté et de répartition entre les communes membres.

Le nombre et la répartition des sièges du Conseil de la Communauté d'Agglomération sont constatés par arrêté du représentant de l'Etat pris en application des articles L.5211-6-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Le conseil de la Communauté élit le Président et les vice-présidents dans les conditions définies par l'article L.2122-7 du C.G.C.T.

Le conseil de la Communauté se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du Président au siège de la Communauté d'Agglomération ou dans un lieu choisi par le conseil de la Communauté dans l'une des communes membres.

Dans les six mois suivant son installation, le conseil de la Communauté établit son règlement intérieur.

ARTICLE 8 : LE PRÉSIDENT

Le Conseil de la Communauté élit parmi ses membres un Président dont les fonctions sont définies à l'article L.5211-9 du C.G.C.T.

Il est l'organe exécutif de la communauté pour la durée du mandat communautaire. Son mandat est prorogé jusqu'au renouvellement de tous les organes de la communauté. Il assure la représentation juridique de la communauté dont il est l'ordonnateur, il prescrit l'exécution des recettes.

ARTICLE 9 : LE BUREAU

Le Conseil communautaire élit en son sein un bureau composé d'un président, de vice-présidents et de membres en nombre suffisant.

Les membres du bureau ne disposent pas de suppléant. Le Bureau est composé du Président et des vice-Présidents et éventuellement d'autres membres dans les conditions prévues par les dispositions du CGCT. Le nombre de vice-Présidents est fixé par le conseil communautaire.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui de l'organe délibérant qui les a désignés.

Le Bureau se réunit sur convocation du Président.

Le Président ou le Bureau peuvent recevoir, dans le cadre des dispositions législatives en vigueur, délégation du conseil communautaire dans les limites fixées par les dispositions de l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 10 : LES COMMISSIONS

Les commissions sont saisies pour avis de tous les sujets qui les concernent.

Les commissions ont notamment un rôle prospectif et d'étude de projet dans les divers domaines de compétence.

En application de l'article L. 5211-40-1 du CGCT, elles peuvent être composées de conseillers communautaires ou de conseillers municipaux des communes membres.

TITRE IV : DISPOSITIONS FISCALES ET FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARTICLE 11 : LE BUDGET

Le conseil de la Communauté, en votant chaque année son budget, présenté selon la norme comptable en vigueur, détermine le montant des dépenses et ressources nécessaires à l'exercice de ses compétences.

ARTICLE 12 : LES RECETTES

Les recettes du budget de la Communauté d'Agglomération sont définies à l'article L5216-8 du CGCT.

ARTICLE 13 : LES DÉPENSES

Les dépenses de la communauté comprennent :

- les dépenses de fonctionnement ;
- les dépenses d'investissement ;
- le remboursement des annuités en capital de la dette.

Les dépenses obligatoires, c'est-à-dire les dépenses qui sont considérées comme telles par la loi et les dettes exigibles peuvent être inscrites d'office au budget par le représentant de l'Etat dans le département.

TITRE V : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ARTICLE 14 : PRESTATIONS EXTÉRIEURES

Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention, la Communauté d'Agglomération pourra assurer des prestations de service pour le compte d'une collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunal ou d'un syndicat mixte conformément aux dispositions de l'article L.5211-56 du C.G.C.T. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par la convention.

ARTICLE 15 : ADHÉSION À UN SYNDICAT MIXTE

La Communauté d'Agglomération peut adhérer à un syndicat mixte, par délibération simple du Conseil de Communauté, dans le cadre d'une compétence pour les besoins d'exécution d'un service.

ARTICLE 16 : DISPOSITIONS NON RÉGLÉES STATUTAIREMENT

Pour tous les points qui ne sont pas réglés par les articles précédents, il y a lieu d'appliquer les dispositions du Livre 1 et du Livre 2 Titre 1er chapitres 1er et VI, de la cinquième partie du C.G.C.T.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28	Délibération N°039/2022 Commissions municipales - Désignation de membres suite aux démissions de M. EL BAKI, Mme DARCY et Mme CHAUVET, conseillers municipaux
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/2022

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°039/2022 : Commissions municipales - Désignation de membres suite aux démissions de M. EL BAKI, Mme DARCY et Mme CHAUVET, conseillers municipaux

Monsieur le Maire expose :

Le 21 janvier 2021, le Conseil municipal créait la commission municipale Finances ainsi que la commission municipale d'Accessibilité.

Lors de cette séance, Madame Sandrine CHAUVET, conseillère municipale a été désignée membre suppléante de la commission Finances et membre titulaire de la commission d'Accessibilité.

Suite à sa démission du Conseil municipal en date du 17 mai 2022, il est nécessaire de la remplacer au sein de ces deux instances municipales.

Par ailleurs, Monsieur EL BAKI siégeait à la commission Accessibilité en tant que membre suppléant de la commission Accessibilité et Mme Carole DARCY siégeait à la commission Finances en tant que membre suppléante. Ces deux conseillers ayant démissionné du conseil municipal en 2021, il est nécessaire de les remplacer.

Le vote à bulletin secret est obligatoire pour la composition des commissions, à moins que le conseil municipal ne décide le contraire.

Vu l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°003 du 21 janvier 2021 portant création de la commission municipale Finances ;

Vu la délibération n°004 du 21 janvier 2021 portant création de la commission municipale Accessibilité ;

Vu l'exposé ci-dessus,

**Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité :

- **DE PROCEDER** au vote à main levée pour la désignation des nouveaux membres de la commission Finance et de la commission Accessibilité
- **DE DESIGNER** M. GUERET membre suppléant de la commission municipale Finances pour remplacer Mme CHAUVET
- DE DESIGNER** M. COLLET membre suppléant de la commission municipale Finances pour remplacer Mme DARCY
- DE DESIGNER** Mme BATAILLEY membre titulaire de la commission municipale Accessibilité pour remplacer Mme CHAUVET

-DE DESIGNER Mme BAUER membre suppléant de la commission municipale Accessibilité pour remplacer M. EL BAKI

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022
Le Maire,
Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : 29 JUIN 2022

Affichée le : 29 JUIN 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29	Délibération N°040/2022
Présents : 24	Nomenclature budgétaire M57 - Adoption au 1^{er}
Votants : 28	Janvier 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/2022

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Par ailleurs, la nomenclature M57 introduit un certain nombre de nouveautés concernant notamment le traitement comptable des immobilisations et leur amortissement avec une mise en place de la règle du prorata temporis ainsi que la présentation d'un Règlement budgétaire et Financier (RBF) qui formalise et précise les règles internes de gestion budgétaire et comptable applicables à la ville dans le respect du code Général des Collectivités Territoriales.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le référentiel M57 s'appliquera à toutes les collectivités locales en remplacement du référentiel M14.

Aussi, afin de se préparer au mieux à cette transition, les collectivités ont la possibilité d'anticiper le calendrier en optant pour une présentation du budget dès 2023.

L'adoption volontaire, sur option, du référentiel M57 nécessite l'avis du Trésorier et une délibération en 2022 pour une application au 1^{er} janvier 2023.

La mise en place de cette nouvelle nomenclature donne lieu par ailleurs à la fixation, par délibérations séparées et présentées lors d'un prochain conseil municipal, du principe de l'amortissement au prorata temporis et de l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier.

*Vu l'avis de la Commission municipale Finances réunie le 7 juin 2022
Vu l'exposé ci-dessus ;*

**Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à adopter la nomenclature M57 par anticipation au 1^{er} janvier 2023

Pièce jointe :

-Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022
Le Maire,
Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : 29 JUIN 2022

Affichée le :

29 JUIN 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE D ANNEMASSE
13 RUE DE GENEVE CS50064
74101 ANNEMASSE

Direction générale des Finances publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE D ANNEMASSE
13 RUE DE GENEVE CS50064
74101 ANNEMASSE
Téléphone : 04 50 95 06 70
Mél. : t074005@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : lundi/mardi/jeudi de 8H30 à 12H et
13H30 à 16 H
mercredi/vendredi de 8H30 à 12H
avec ou sans rendez-vous
Affaire suivie par : Mme Marie-Laure SARRAZIN
RAMAYE
Téléphone : 04 50 95 19 51
Télécopie :
Réf. :

M LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBILLY

Rue de la Paix
B P 722

74 111 AMBILLY

ANNEMASSE, le 03/06/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Vos réf : 2022-05-24 DGS-1

Monsieur le Maire,

Par courrier du 20/05/22, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la Ville d'AMBILLY à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par la collectivité d'AMBILLY à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57.

- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référent pour ses éventuels budgets annexes administratifs. Les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Mme Marie-Laure SARRAZIN RAMAYE
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE D ANNEMASSE
13 RUE DE GENEVE CS50064
74101 ANNEMASSE

Direction générale des Finances publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE D ANNEMASSE
13 RUE DE GENEVE CS50064
74101 ANNEMASSE
Téléphone : 04 50 95 06 70
Mél. : t074005@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : lundi/mardi/jeudi de 8H30 à 12H et
13H30 à 16 H
mercredi/vendredi de 8H30 à 12H
avec ou sans rendez-vous
Affaire suivie par : Mme Marie-Laure SARRAZIN
RAMAYE
Téléphone : 04 50 95 19 51
Télécopie :
Réf. :

M LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBILLY

Rue de la Paix
BP 722

74111 AMBILLY CEDEX

ANNEMASSE, le 03/06/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 pour le budget du CCAS de la commune

Vos Réf : 2022-25-24 DGS 2

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon accord de principe sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la Ville d'AMBILLY à compter du 1^{er} janvier 2023 pour son budget Annexe du CCAS

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Mme Marie-Laure SARRAZIN RAMAYE
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29	Délibération N°041/2022
Présents : 24	Approbation du compte de Gestion 2021
Votants : 28	

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/2022

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°041/2022 : Approbation du compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire expose :

La délibération d'approbation du Compte de Gestion du Comptable Public pour l'année 2021 a été présentée le 19 mai 2022 en Conseil Municipal et votée.

Cependant, compte-tenu d'éléments liés à la légalité externe de cette délibération et après avis de La Direction Générale des Finances Publiques et de la Préfecture de Haute-Savoie, afin d'éviter tout contentieux, M. le Maire souhaite représenter ce projet de délibération à l'Assemblée en la présente séance.

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Centre des Finances Publiques et enregistre toutes les opérations ordonnancées par l'ordonnateur.

Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, le montant de tous les titres de recettes et de tous les paiements ordonnancés.

Après s'être fait présenter le Budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Dans la mesure où le Compte de Gestion du budget communal établi par le Comptable est conforme au Compte Administratif,

Dans la mesure où la présente Assemblée a pu valablement prendre connaissance du compte de Gestion fourni par le Receveur Municipal,

Vu l'avis de la Commission municipale des Finances réunie le 07 juin 2022 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Et 6 ABSTENTIONS (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY)

- **DE DIRE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°026-2022 votée en conseil municipal du 19 mai 2022
- **D'ADOPTER** le Compte de Gestion du receveur Municipal pour l'exercice 2021. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **DE DIRE** que Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services Préfectoraux ainsi qu'à Mme La Perceptrice et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés

Pièce jointe :

-Compte de gestion (exercice 2021) par le(s) comptable(s) – Trésorerie Annemasse

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022

Le Maire,
Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : 29 JUIN 2022

Affichée le : 29 JUIN 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

AMBILLY
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Marie-Laure SARRAZIN-RAMAYE
M JACQUES LANGLOIS

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 04/01/2021 AU 28/02/2022
DU 01/01/2021 AU 03/01/2021

074005 TRES. ANNEMASSE

Population 6329
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 24</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	43
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 44</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 82</u>
<u>4EME PARTIE : Page des signatures</u>	<u>83</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 549,72	Dotations	5 513,78
Terrains	2 013,73	Fonds Globalisés	8 276,86
Constructions	29 476,00	Réserves	17 031,73
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	12 640,39	Différences sur réalisations d'immobilisations	27 352,65
Immobilisations corporelles en cours	3 908,25	Report à nouveau	1 494,10
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	766,86	Résultat de l'exercice	-274,57
Autres immobilisations corporelles	2 338,59	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	51 143,81	Subventions non transférables	4 366,19
Immobilisations financières	4 024,72	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	56 718,24	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	63 760,73
Créances	56,38	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	5 401,72
Disponibilités	12 637,33	Fournisseurs ⁽²⁾	185,35
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	64,14
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 693,71	Total dettes à court terme	249,49
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	5 651,21
		Comptes de régularisations	0,01
TOTAL ACTIF	69 411,95	TOTAL PASSIF	69 411,95

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	972 022,24	324 212,43	647 809,81	510 693,24
	Autres immobilisations incorporelles	1 303 348,64	401 443,38	901 905,26	840 405,23
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	2 013 725,72		2 013 725,72	1 964 548,89
	Constructions en toute propriété	30 132 153,35	669 519,61	29 462 633,74	26 311 155,70
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	12 798 956,83	158 569,57	12 640 387,26	12 020 184,76
	Collections et oeuvres d'art	61 279,60		61 279,60	59 279,60
	Autres immobilisations corporelles	5 007 951,93	2 730 644,25	2 277 307,68	2 173 493,83
	Immobilisations corporelles en cours	3 908 246,30		3 908 246,30	6 588 830,49
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	766 857,56		766 857,56	766 857,56
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo	13 370,00		13 370,00	13 370,00
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	56 977 912,17	4 284 389,24	52 693 522,93	51 248 819,30	

BILAN (en Euros)

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	56 977 912,17	4 284 389,24	52 693 522,93	51 248 819,30
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	26 462,86		26 462,86	26 462,86
	Autres titres immobilisés	13,64		13,64	13,64
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances	3 998 238,78		3 998 238,78	3 460 941,60	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	61 002 627,45	4 284 389,24	56 718 238,21	54 736 237,40	

BILAN (en Euros)

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	22 062,10		22 062,10	77 566,92
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	5 508,00		5 508,00	
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers	7 312,50		7 312,50	
	Autres créances	21 502,17		21 502,17	8 639,78
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	12 637 327,48		12 637 327,48	14 741 235,93
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		12 693 712,25		12 693 712,25	14 827 442,63

BILAN (en Euros)

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

ACTIF		Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				-9 101,31
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				-9 101,31
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	73 696 339,70	4 284 389,24	69 411 950,46	69 554 578,72

BILAN (en Euros)

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations	5 513 777,12	5 513 777,12
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	17 031 729,28	17 031 729,28
	Neutra amort subv equip vers		
	Report à nouveau	1 494 095,36	1 356 886,25
	Résultat de l'exercice	-274 572,99	137 209,11
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	27 352 650,24	27 352 650,24
	Fonds globalisés	8 276 862,35	7 828 206,78
	Subventions non transférables	4 366 193,55	4 358 881,05
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	63 760 734,91	63 579 339,83	

BILAN (en Euros)

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	3 436 657,76	3 795 714,88
	Emprunts et dettes financières divers	1 965 065,50	1 969 558,60
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	178 026,81	143 831,93
	Dettes fiscales et sociales	494,00	5 520,97
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	37 647,90	34 413,81
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	17 576,57	15 920,74
	Opérations pour le compte de tiers	7 312,50	7 312,50
	Autres dettes	1 108,27	136,78
	Fournisseurs d'immobilisations	7 319,23	2 542,02
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	5 651 208,54	5 974 952,23	

BILAN (en Euros)

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	7,01	286,66
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	7,01	286,66
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	69 411 950,46	69 554 578,72

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus	2 738,86	2 454,75
Dotations et subventions reçues	3 001,55	3 101,25
Produits des services	367,78	276,92
Autres produits	169,83	561,72
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	6 278,03	6 394,65
Traitements, salaires, charges sociales	3 581,59	3 430,90
Achats et charges externes	1 821,83	1 709,37
Participations et interventions	110,62	165,30
Dotations aux amortissements et provisions	741,02	690,56
Autres charges	254,32	209,63
Charges courantes non financières	6 509,38	6 205,77
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-231,35	188,88
Produits courants financiers	0,17	0,14
Charges courantes financières	58,47	87,51
RESULTAT COURANT FINANCIER	-58,30	-87,37
RESULTAT COURANT	-289,65	101,51
Produits exceptionnels	17,82	49,97
Charges exceptionnelles	2,74	14,28
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15,07	35,70
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-274,57	137,21

COMPTE DE RESULTAT 2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	2 594 168,61	2 434 241,13
Autres impôts et taxes	144 696,11	20 512,48
Produits services, domaine et ventes div	367 784,84	276 920,86
Production stockée		
Production immobilisée	38 551,72	
Reprise sur amortissements et provisions		4 755,00
Transferts de charges		
Autres produits	131 275,81	556 969,13
Dotations de l'Etat	617 664,00	635 607,06
Subventions et participations	116 269,92	117 071,41
Autres attributions (péréquat, compensa)	2 267 621,00	2 348 572,00
TOTAL I	6 278 032,01	6 394 649,07
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	2 619 851,44	2 504 836,63
Charges sociales	961 739,47	926 066,82
Achats et charges externes	1 821 828,26	1 709 373,67
Impôts et taxes	126 322,56	112 940,89
Dotations amortissements des immob	741 018,57	690 556,30
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux provisions		
Autres charges	128 002,00	96 693,72
Contingents et participations	3 662,45	3 615,70
Subventions	106 956,75	161 683,00
TOTAL II	6 509 381,50	6 205 766,73
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-231 349,49	188 882,34
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés	172,71	138,24
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	172,71	138,24
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	58 470,92	87 507,08
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	58 470,92	87 507,08

COMPTE DE RESULTAT 2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-58 298,21	-87 368,84
A + B - RESULTAT COURANT	-289 647,70	101 513,50
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	108,80	10 116,91
Produits des cessions d'immobilisations		5 520,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	17 710,75	34 335,32
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	17 819,55	49 972,23
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	2 744,84	8 756,62
Valeur comptable des immo cédées		5 520,00
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	2 744,84	14 276,62

COMPTE DE RESULTAT 2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	15 074,71	35 695,61
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 296 024,27	6 444 759,54
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	6 570 597,26	6 307 550,43
RESULTAT DE L'EXERCICE	-274 572,99	137 209,11

Opérations Compte de Tiers

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-02			7 312,50		7 312,50	
4582-		7 312,50				7 312,50

Résultats budgétaires de l'exercice

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	15 898 753,70	8 493 004,36	24 391 758,06
Titres de recette émis (b)	2 680 864,06	6 928 063,65	9 608 927,71
Réductions de titres (c)		33 511,54	33 511,54
Recettes nettes (d = b - c)	2 680 864,06	6 894 552,11	9 575 416,17
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 246 574,95	8 493 004,36	19 739 579,31
Mandats émis (f)	4 554 538,67	7 354 987,33	11 909 526,00
Annulations de mandats (g)		185 862,23	185 862,23
Depenses nettes (h = f - g)	4 554 538,67	7 169 125,10	11 723 663,77
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	1 873 674,61	274 572,99	2 148 247,60

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	13 098 372,20		-1 873 674,61		11 224 697,59
Fonctionnement	1 494 095,36		-274 572,99		1 219 522,37
TOTAL I	14 592 467,56		-2 148 247,60		12 444 219,96
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	14 592 467,56		-2 148 247,60		12 444 219,96

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	20 000,00		20 000,00				20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	390 250,00		390 250,00	341 829,37		341 829,37	48 420,63
20	Immobilisations incorporelles	312 562,36		312 562,36	74 771,86		74 771,86	237 790,50
204	Subventions d'équipement versées	1 327 607,00		1 327 607,00	184 104,00		184 104,00	1 143 503,00
21	Immobilisations corporelles	4 614 227,32		4 614 227,32	1 388 391,77		1 388 391,77	3 225 835,55
23	Immobilisations en cours	130 000,00		130 000,00	1 948,80		1 948,80	128 051,20
27	Autres immobilisations financières	1 342 822,86		1 342 822,86	1 324 235,60		1 324 235,60	18 587,26
020	Dépenses imprévues - section d'investiss	500 000,00		500 000,00				500 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	8 637 469,54		8 637 469,54	3 315 281,40		3 315 281,40	5 322 188,14
Opération n° 46	Opération d'équipement n° 46	15 000,00		15 000,00				15 000,00
Opération n° 49	Opération d'équipement n° 49	45 000,00		45 000,00	3 936,00		3 936,00	41 064,00
Opération n° 53	Opération d'équipement n° 53	271 000,00		271 000,00	864,00		864,00	270 136,00
Opération n° 56	Opération d'équipement n° 56	35 000,00		35 000,00				35 000,00
Opération n° 57	Opération d'équipement n° 57	104 564,54		104 564,54	4 513,91		4 513,91	100 050,63
Opération n° 58	Opération d'équipement n° 58	200 000,00		200 000,00				200 000,00
Opération n° 64	Opération d'équipement n° 64	189 316,01		189 316,01	55 589,81		55 589,81	133 726,20
Opération n° 66	Opération d'équipement n° 66	3 600,00		3 600,00				3 600,00
Opération n° 67	Opération d'équipement n° 67	320 723,60	-123 000,00	197 723,60	23 067,60		23 067,60	174 656,00
Opération n° 70	Opération d'équipement n° 70	23 000,00		23 000,00				23 000,00
Opération n° 72	Opération d'équipement n° 72	58 500,00		58 500,00	51 578,82		51 578,82	6 921,18

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
Opération n° 74	Opération d'équipement n° 74	75 000,00		75 000,00			75 000,00	75 000,00
Opération n° 76	Opération d'équipement n° 76	260 648,76		260 648,76	126 124,17		126 124,17	134 524,59
Opération n° 79	Opération d'équipement n° 79	20 000,00		20 000,00			20 000,00	20 000,00
Opération n° 80	Opération d'équipement n° 80	20 000,00		20 000,00	588,00		588,00	19 412,00
Opération n° 81	Opération d'équipement n° 81	13 500,00		13 500,00	5 895,12		5 895,12	7 604,88
Opération n° 82	Opération d'équipement n° 82	3 000,00	110 000,00	113 000,00	89 348,80		89 348,80	23 651,20
Opération n° 83	Opération d'équipement n° 83	20 000,00		20 000,00			20 000,00	20 000,00
Opération n° 84	Opération d'équipement n° 84	40 000,00		40 000,00			40 000,00	40 000,00
Opération n° 87	Opération d'équipement n° 87	40 000,00	13 000,00	53 000,00	44 948,40		44 948,40	8 051,60
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	1 757 852,91		1 757 852,91	406 454,63		406 454,63	1 351 398,28
458102	Opération pour compte tiers n° 458102	7 312,50		7 312,50	7 312,50		7 312,50	
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	7 312,50		7 312,50	7 312,50		7 312,50	
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 402 634,95		10 402 634,95	3 729 048,53		3 729 048,53	6 673 586,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	57 000,00		57 000,00	38 551,72		38 551,72	18 448,28
041	Opérations patrimoniales	786 940,00		786 940,00	786 938,42		786 938,42	1,58
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	843 940,00		843 940,00	825 490,14		825 490,14	18 449,86
TOTAL GENERAL		11 246 574,95		11 246 574,95	4 554 538,67		4 554 538,67	6 692 036,28

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	340 000,00		340 000,00	448 655,57		448 655,57	-108 655,57
13	Subventions d'investissement	614 191,50		614 191,50	7 312,50		7 312,50	606 879,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 250,00		9 250,00	1 500,00		1 500,00	7 750,00
21	Immobilisations corporelles				695 439,00		695 439,00	-695 439,00
024	Produits de cessions (recettes)	300 000,00		300 000,00				300 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 263 441,50		1 263 441,50	1 152 907,07		1 152 907,07	110 534,43
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 263 441,50		1 263 441,50	1 152 907,07		1 152 907,07	110 534,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	750 000,00		750 000,00	741 018,57		741 018,57	8 981,43
041	Opérations patrimoniales	786 940,00		786 940,00	786 938,42		786 938,42	1,58
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 536 940,00		1 536 940,00	1 527 956,99		1 527 956,99	8 983,01
001	Solde d'exécution de la section d'invest	13 098 372,20		13 098 372,20				13 098 372,20
TOTAL GENERAL		15 898 753,70		15 898 753,70	2 680 864,06		2 680 864,06	13 217 889,64

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	2 191 904,36		2 191 904,36	1 985 988,05	124 829,79	1 861 158,26	330 746,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 190 300,00		4 190 300,00	3 762 543,23	37,34	3 762 505,89	427 794,11
014	Atténuations de produits	531 000,00		531 000,00	504 605,42		504 605,42	26 394,58
65	Autres charges de gestion courante	290 300,00		290 300,00	276 395,45	37 774,25	238 621,20	51 678,80
66	Charges financières	89 000,00		89 000,00	81 691,77	23 220,85	58 470,92	30 529,08
67	Charges exceptionnelles	312 600,00		312 600,00	2 744,84		2 744,84	309 855,16
022	Dépenses imprévues - section de fonction	137 900,00		137 900,00				137 900,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 743 004,36		7 743 004,36	6 613 968,76	185 862,23	6 428 106,53	1 314 897,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	750 000,00		750 000,00	741 018,57		741 018,57	8 981,43
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	750 000,00		750 000,00	741 018,57		741 018,57	8 981,43
TOTAL GENERAL		8 493 004,36		8 493 004,36	7 354 987,33	185 862,23	7 169 125,10	1 323 879,26

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	40 000,00		40 000,00	93 922,42		93 922,42	-53 922,42
70	Produits des services, du domaine et ven	343 000,00		343 000,00	368 396,84	612,00	367 784,84	-24 784,84
73	Impôts et taxes	2 851 050,00		2 851 050,00	3 243 470,14		3 243 470,14	-392 420,14
74	Dotations et participations	2 997 966,00		2 997 966,00	3 001 554,92		3 001 554,92	-3 588,92
75	Autres produits de gestion courante	678 893,00		678 893,00	164 175,35	32 899,54	131 275,81	547 617,19
76	Produits financiers				172,71		172,71	-172,71
77	Produits exceptionnels	31 000,00		31 000,00	17 819,55		17 819,55	13 180,45
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 941 909,00		6 941 909,00	6 889 511,93	33 511,54	6 856 000,39	85 908,61
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	57 000,00		57 000,00	38 551,72		38 551,72	18 448,28
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	57 000,00		57 000,00	38 551,72		38 551,72	18 448,28
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 494 095,36		1 494 095,36				1 494 095,36
TOTAL GENERAL		8 493 004,36		8 493 004,36	6 928 063,65	33 511,54	6 894 552,11	1 598 452,25

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	335 836,27		335 836,27
168758	Autres Groupements	5 993,10		5 993,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	341 829,37		341 829,37
202	Frais liés à la réalisation des document	5 294,70		5 294,70
2031	Frais d'études	18 054,00		18 054,00
2051	Concessions et droits similaires	51 423,16		51 423,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	74 771,86		74 771,86
20421	Biens mobiliers, matériel et études	8 604,00		8 604,00
20422	Bâtiments et installations	175 500,00		175 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	184 104,00		184 104,00
2111	Terrains nus	20 149,43		20 149,43
2116	Cimetières	8 096,40		8 096,40
2128	Autres agencements et aménagements de te	24 171,00		24 171,00
21311	Hôtel de ville	96 658,04		96 658,04
21312	Batiments scolaires	23 044,18		23 044,18
21318	Autres batiments publics	695 439,00		695 439,00
2135	Installations générales agencements et a	78 855,67		78 855,67
2138	Autres constructions	7 169,74		7 169,74
2151	Réseaux de voirie	33 655,08		33 655,08
2152	Installations de voirie	72 883,40		72 883,40
21533	Réseaux cablés	23 441,75		23 441,75
21534	Réseaux d'électrification	111 535,16		111 535,16
21538	Autres réseaux	11 008,80		11 008,80
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	1 924,90		1 924,90

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2158	Autres installations matériel et outilla	21 778,59		21 778,59
2161	Oeuvres et objets d'art	2 000,00		2 000,00
2182	Matériel de transport	29 624,50		29 624,50
2183	Matériel de bureau et matériel informati	51 752,53		51 752,53
2184	Mobilier	23 333,91		23 333,91
2188	Autres immobilisations corporelles	51 869,69		51 869,69
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	1 388 391,77		1 388 391,77
2313	Constructions	1 948,80		1 948,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	1 948,80		1 948,80
27638	Créances sur les autres établissements p	1 324 235,60		1 324 235,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	1 324 235,60		1 324 235,60
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 315 281,40		3 315 281,40
Opération n° 203149	Frais d'études	3 936,00		3 936,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 49	Opération d'équipement n° 49	3 936,00		3 936,00
Opération n° 203153	Frais d'études	108,00		108,00
Opération n° 218853	Autres immobilisations corporelles	756,00		756,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 53	Opération d'équipement n° 53	864,00		864,00
Opération n° 215257	Installations de voirie	3 333,76		3 333,76
Opération n° 2153357	Réseaux cablés	820,80		820,80
Opération n° 2153857	Autres réseaux	359,35		359,35
SOUS-TOTAL OPERATION n° 57	Opération d'équipement n° 57	4 513,91		4 513,91
Opération n° 203164	Frais d'études	55 589,81		55 589,81
SOUS-TOTAL OPERATION n° 64	Opération d'équipement n° 64	55 589,81		55 589,81
Opération n° 203167	Frais d'études	6 144,00		6 144,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 2131867	Autres batiments publics	16 923,60		16 923,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 67	Opération d'équipement n° 67	23 067,60		23 067,60
Opération n° 231372	Constructions	51 578,82		51 578,82
SOUS-TOTAL OPERATION n° 72	Opération d'équipement n° 72	51 578,82		51 578,82
Opération n° 2131276	Batiments scolaires	1 567,57		1 567,57
Opération n° 231376	Constructions	124 556,60		124 556,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 76	Opération d'équipement n° 76	126 124,17		126 124,17
Opération n° 203180	Frais d'études	588,00		588,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 80	Opération d'équipement n° 80	588,00		588,00
Opération n° 203181	Frais d'études	5 895,12		5 895,12
SOUS-TOTAL OPERATION n° 81	Opération d'équipement n° 81	5 895,12		5 895,12
Opération n° 231582	Installations matériels et outillage tec	89 348,80		89 348,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 82	Opération d'équipement n° 82	89 348,80		89 348,80
Opération n° 203187	Frais d'études	3 483,60		3 483,60
Opération n° 2153387	Réseaux cablés	385,20		385,20
Opération n° 231387	Constructions	41 079,60		41 079,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 87	Opération d'équipement n° 87	44 948,40		44 948,40
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	406 454,63		406 454,63
4581	Opération pour compte de tiers n ° 4581	7 312,50		7 312,50
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	7 312,50		7 312,50
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 729 048,53		3 729 048,53
2031	Frais d'études	38 551,72		38 551,72
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	38 551,72		38 551,72
21318	Autres batiments publics	786 938,42		786 938,42

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	786 938,42		786 938,42
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	825 490,14		825 490,14
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	4 554 538,67		4 554 538,67

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (241 482,00		241 482,00
10226	Taxe d'aménagement	207 173,57		207 173,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	448 655,57		448 655,57
1322	Région	7 312,50		7 312,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	7 312,50		7 312,50
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00		1 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00		1 500,00
2132	Immubles de rapport	695 439,00		695 439,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	695 439,00		695 439,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 152 907,07		1 152 907,07
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 152 907,07		1 152 907,07
2802	Amortissements frais liés à la réalisati	777,41		777,41
28031	Amortissements frais d'études	57 571,60		57 571,60
28041411	Biens mobiliers, matériel et études	1 330,00		1 330,00
28041511	Biens mobiliers, matériel et études	1 264,97		1 264,97
28041582	Bâtiments et installations	14 264,11		14 264,11
280422	Bâtiments et installations	30 128,35		30 128,35
28051	Concessions et droits similaires	69 123,07		69 123,07
281311	Bâtiments administratifs	647,00		647,00
281312	Bâtiments scolaires	6 600,00		6 600,00
281316	Equipements du cimetière	1 343,70		1 343,70
281318	Amortissements autres bâtiments publics	116 010,83		116 010,83
28135	Amortissements installations générales a	5 603,65		5 603,65
28138	Amortissements autres constructions	83 549,00		83 549,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28152	Installations de voirie	46 870,07		46 870,07
281533	Réseaux câblés	2 037,00		2 037,00
281534	Réseaux d'électrification	178,00		178,00
281538	Autres réseaux	6 809,93		6 809,93
281568	Amortissements autre matériel et outilla	7 513,00		7 513,00
281571	Matériel roulant	18 856,70		18 856,70
281578	Amortissements autre matériel et outilla	5 561,00		5 561,00
28158	Autres installations matériel et outilla	33 229,85		33 229,85
28181	Installations générales agencements et a	383,40		383,40
28182	Matériel de transport	42 111,02		42 111,02
28183	Matériel de bureau et matériel informati	45 349,39		45 349,39
28184	Mobilier	26 139,39		26 139,39
28188	Amortissements autres immobilisations co	117 766,13		117 766,13
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	741 018,57		741 018,57
27638	Créances sur les autres établissements p	786 938,42		786 938,42
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	786 938,42		786 938,42
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 527 956,99		1 527 956,99
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	2 680 864,06		2 680 864,06

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	39 672,63		39 672,63
60612	Achats non stockés de fournitures non st	266 847,40	14 382,26	252 465,14
60613	Achats non stockés de fournitures non st	165,28	165,28	
60621	Achats non stockés de combustibles	6 401,41	1 008,00	5 393,41
60622	Achats non stockés de carburants	19 283,89	1 367,95	17 915,94
60623	Achats non stockés d'alimentation	90 780,77	322,79	90 457,98
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	678,28		678,28
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	26 804,18		26 804,18
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	64 324,02	2 705,49	61 618,53
60633	Achats non stockés de fournitures de voi	26 656,42		26 656,42
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	14 927,68	322,40	14 605,28
6064	Achats non stockés de fournitures admini	11 011,04		11 011,04
6065	Achats non stockés de livres disques cas	17 998,82	15,47	17 983,35
6067	Achats non stockés de fournitures scolai	28 863,98		28 863,98
6068	Achats non stockés d'autres matières et	21 458,73	55,63	21 403,10
611	Contrats prestations de services	296 599,45	45 558,94	251 040,51
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	38 281,11	961,48	37 319,63
614	Services extérieurs - charges locatives	50 233,37		50 233,37
61521	Services extérieurs - entretien et répar	69 072,25	4 898,95	64 173,30
615221	Bâtiments publics	25 944,26	6 476,44	19 467,82
615231	Voieries	1 578,52		1 578,52
61551	Services extérieurs - entretien et répar	6 821,30		6 821,30
61558	Services extérieurs - entretien et répar	8 546,86	422,28	8 124,58
6156	Services extérieurs - maintenance	67 337,80	2 920,20	64 417,60

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6161	Multirisques	32 656,86		32 656,86
6168	Autres	113 251,94		113 251,94
6182	Services extérieurs - divers - documenta	23 348,86	612,73	22 736,13
6184	Services extérieurs - divers - versement	5 628,10	347,53	5 280,57
6188	Services extérieurs - autres frais diver	27 240,90		27 240,90
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	113 378,82	20 569,32	92 809,50
6227	Rémunération d'intermédiaires et honorai	46 261,99		46 261,99
6231	Publicité publications relations publicu	5 453,02		5 453,02
6232	Publicité publications relations publicu	40 153,95	2 732,23	37 421,72
6236	Publicité publications relations publicu	4 887,66		4 887,66
6238	Publicité publications relations publicu	222,00	222,00	
6241	Transports - transports de biens	693,41	36,00	657,41
6247	Transports - transports collectifs	13 263,49	49,50	13 213,99
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	2 265,80	99,70	2 166,10
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	989,58		989,58
6261	Frais d'affranchissement	11 823,85		11 823,85
6262	Frais de télécommunications	27 897,43	1 214,49	26 682,94
627	Autres services extérieurs - services ba	682,49		682,49
6281	Autres services extérieurs - concours di	3 168,18		3 168,18
6282	Autres services extérieurs - frais gardi	1 728,00		1 728,00
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	128 824,03		128 824,03
6284	Divers - redevances pour services rendus	14 601,66	1 768,97	12 832,69
62876	Remboursements de frais au fgp de rattac	7 599,32		7 599,32
62878	Remboursement de frais à d'autres organi	63 459,41	11 841,76	51 617,65

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6288	Autres services extérieurs	53 135,85		53 135,85
63512	Impôts directs - taxes foncières	31 869,00	3 752,00	28 117,00
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	11 213,00		11 213,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 985 988,05	124 829,79	1 861 158,26
6331	Versement mobilité	27 690,06		27 690,06
6332	Cotisations versées au FNAL	10 613,45		10 613,45
6336	Cotisation au centre national et au cent	42 299,05		42 299,05
6338	Autres impôts taxes et versements assimi	6 390,00		6 390,00
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	1 418 875,96	7,34	1 418 868,62
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	34 196,84		34 196,84
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	573 671,83		573 671,83
64131	Personnel non titulaire - rémunération	498 987,01		498 987,01
64138	Autres indemnités	133 553,08		133 553,08
64168	Autres emplois d'insertion	51 065,80		51 065,80
6417	Personnel non titulaire - rémunération d	3 430,68		3 430,68
6451	Charges securite sociale et prévoyance c	406 509,39		406 509,39
6453	Cotisations aux caisses de retraites	482 904,65		482 904,65
6454	Charges securite sociale et prévoyance c	24 997,31		24 997,31
64731	Autres charges sociales allocations chô	8 871,68		8 871,68
6474	Autres charges sociales-versements aux a	22 005,60		22 005,60
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	10 778,84	30,00	10 748,84
6478	Autres charges sociales diverses	5 702,00		5 702,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 762 543,23	37,34	3 762 505,89
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de	81 617,39		81 617,39

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvem	2 478,00		2 478,00
739211	Attributions de compensation	420 510,03		420 510,03
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	504 605,42		504 605,42
6518	Autres	2 344,56		2 344,56
6531	Indemnités des maires adjoints et conseil	87 894,21		87 894,21
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	4 475,63		4 475,63
6534	Cotisations de sécurité sociale des mair	8 537,20		8 537,20
6535	Frais de formation des maires adjoints e	14 601,46		14 601,46
65372	Cotisations au fonds de financement de l	51,34		51,34
6541	Créances admises en non-valeur	10 096,21		10 096,21
65548	Autres contributions	3 662,45		3 662,45
657341	Subventions fonctionnement aux organisme	6 300,00		6 300,00
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS	10 000,00		10 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	128 431,00	37 774,25	90 656,75
65888	Autres	1,39		1,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	276 395,45	37 774,25	238 621,20
66111	Intérêts réglés à l'écheance	81 691,77		81 691,77
66112	Intérêts - rattachement des icne		23 220,85	-23 220,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	81 691,77	23 220,85	58 470,92
6712	Charges exceptionnelles - amendes fiscal	30,00		30,00
6718	Charges exceptionnelles - autres charges	1 584,17		1 584,17
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	1 130,67		1 130,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	2 744,84		2 744,84
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 613 968,76	185 862,23	6 428 106,53

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	741 018,57		741 018,57
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	741 018,57		741 018,57
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	741 018,57		741 018,57
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	7 354 987,33	185 862,23	7 169 125,10

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	93 922,42		93 922,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	93 922,42		93 922,42
70311	Utilisation du domaine - concession dans	4 311,50		4 311,50
70321	Utilisation du domaine - droits stationn	3 500,00		3 500,00
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupa	37 323,90		37 323,90
70631	Redevances et droits des services à cara	1 687,50		1 687,50
70632	Redevances et droits des services à cara	52 397,87	181,20	52 216,67
7066	Prestation services - redevances et droi	47 213,00		47 213,00
7067	Prestations services - redevances et dro	167 224,05	187,60	167 036,45
70688	Prestations de services autres prestatio	45 497,05	243,20	45 253,85
70878	Autres produits - remboursement de frais	9 241,97		9 241,97
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	368 396,84	612,00	367 784,84
73111	Impôts directs locaux	2 662 842,00		2 662 842,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou	15 422,00		15 422,00
7336	Taxes services publics et domaine - droi	2 866,50		2 866,50
7338	Taxes services publics et domaine-autres	150,00		150,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électr	83 481,29		83 481,29
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutatio	478 708,35		478 708,35
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impots et taxes	3 243 470,14		3 243 470,14
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) do	534 739,00		534 739,00
74121	Dotation de solidarité rurale	70 078,00		70 078,00
744	FCTVA	12 847,00		12 847,00
74718	Autres participations de l'Etat	20 571,78		20 571,78
7473	Participations - Départements	2 566,80		2 566,80

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
74751	Participations - GFP de rattachement	7 973,00		7 973,00
7478	Participations - autres organismes	85 158,34		85 158,34
74834	Etat compensation au titre des exonérati	5 656,00		5 656,00
7488	Autres attributions et participations	2 261 965,00		2 261 965,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	3 001 554,92		3 001 554,92
752	Autres produits de gestion courante - re	164 174,26	32 899,54	131 274,72
7588	Autres produits divers de gestion couran	1,09		1,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	164 175,35	32 899,54	131 275,81
7688	Autres	172,71		172,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	172,71		172,71
7711	Produits exceptionnels sur opérations ge	100,00		100,00
7714	Produits exceptionnels sur opérations ge	8,80		8,80
7788	Produits exceptionnels divers	17 710,75		17 710,75
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	17 819,55		17 819,55
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 889 511,93	33 511,54	6 856 000,39
721	Immobilisations incorporelles	38 551,72		38 551,72
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	38 551,72		38 551,72
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	38 551,72		38 551,72
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	6 928 063,65	33 511,54	6 894 552,11

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		5 236 445,35					5 236 445,35			5 236 445,35
10222	FCTVA		5 282 634,29					5 524 116,29			5 524 116,29
10223	TLE		332 228,36				241 482,00	332 228,36			332 228,36
10226	Taxe d'aménagement		2 157 599,13				207 173,57	2 364 772,70			2 364 772,70
10228	Autres fonds d'investissement		55 745,00					55 745,00			55 745,00
1022	Sous Total compte 1022		7 828 206,78				448 655,57	8 276 862,35			8 276 862,35
10251	Dons et legs en capital		277 331,77					277 331,77			277 331,77
1025	Sous Total compte 1025		277 331,77					277 331,77			277 331,77
102	Sous Total compte 102		13 341 983,90				448 655,57	13 790 639,47			13 790 639,47
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		17 031 729,28					17 031 729,28			17 031 729,28
106	Sous Total compte 106		17 031 729,28					17 031 729,28			17 031 729,28
10	Sous Total compte 10		30 373 713,18				448 655,57	30 822 368,75			30 822 368,75
110	Report à nouveau solde créditeur		1 356 886,25		137 209,11			1 494 095,36			1 494 095,36

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
11	Sous Total compte 11		1 356 886,25		137 209,11				1 494 095,36		1 494 095,36
12	Résultat exercice excéd déficit		137 209,11	137 209,11				137 209,11	137 209,11		0,00
12	Sous Total compte 12		137 209,11	137 209,11				137 209,11	137 209,11		0,00
1321	Etat et EPN		18 085,89						18 085,89		18 085,89
1322	Région		353 650,78				7 312,50		360 963,28		360 963,28
1323	Dépt		3 125 403,42						3 125 403,42		3 125 403,42
13251	GFP de rattachement		174 931,03						174 931,03		174 931,03
13258	Autres groupements		89 151,47						89 151,47		89 151,47
1325	Sous Total compte 1325		264 082,50						264 082,50		264 082,50
1326	Autres EPL		342 602,92						342 602,92		342 602,92
1327	Budget communautaire fonds structurels		19 040,58						19 040,58		19 040,58
1328	Autres		200 182,71						200 182,71		200 182,71
132	Sous Total compte 132		4 323 048,80				7 312,50		4 330 361,30		4 330 361,30

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		35 832,25						35 832,25		35 832,25
134	Sous Total compte 134		35 832,25						35 832,25		35 832,25
13	Sous Total compte 13		4 358 881,05				7 312,50		4 366 193,55		4 366 193,55
1641	Emprunts en euros		3 772 494,03			335 836,27		335 836,27	3 772 494,03		3 436 657,76
164	Sous Total compte 164		3 772 494,03			335 836,27		335 836,27	3 772 494,03		3 436 657,76
165	Dép et caution reçus		706,00				1 500,00		2 206,00		2 206,00
168758	Autres groupements		101 882,70			5 993,10		5 993,10	101 882,70		95 889,60
16875	Sous Total compte 16875		101 882,70			5 993,10		5 993,10	101 882,70		95 889,60
16878	Autres dettes - autres orga et particul		1 866 969,90						1 866 969,90		1 866 969,90
1687	Sous Total compte 1687		1 968 852,60			5 993,10		5 993,10	1 968 852,60		1 962 859,50
16884	Ints courus sur emprunts étabs financier		23 220,85	23 220,85				23 220,85	23 220,85		0,00
1688	Sous Total compte 1688		23 220,85	23 220,85				23 220,85	23 220,85		0,00
168	Sous Total compte 168		1 992 073,45	23 220,85		5 993,10		29 213,95	1 992 073,45		1 962 859,50

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16	Sous Total compte 16		5 765 273,48	23 220,85		341 829,37	1 500,00	365 050,22	5 766 773,48		5 401 723,26
192	Plus ou moins-values cessions immo		27 663 787,95						27 663 787,95		27 663 787,95
193	Autres neutralisations et régularisation	311 137,71						311 137,71		311 137,71	
19	Sous Total compte 19	311 137,71	27 663 787,95					311 137,71	27 663 787,95		27 352 650,24
	Total classe 1	311 137,71	69 655 751,02	160 429,96	137 209,11	341 829,37	457 468,07	813 397,04	70 250 428,20	311 137,71	69 748 168,87
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	123 470,72				5 294,70		128 765,42		128 765,42	
2031	Frais d'études	865 728,44		4 830,00	241 788,09	132 350,25		1 002 908,69	241 788,09	761 120,60	
2033	Frais d'insertion	8 872,20						8 872,20		8 872,20	
203	Sous Total compte 203	874 600,64		4 830,00	241 788,09	132 350,25		1 011 780,89	241 788,09	769 992,80	
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	6 648,05						6 648,05		6 648,05	
204141	Sous Total compte 204141	6 648,05						6 648,05		6 648,05	
20414	Sous Total compte 20414	6 648,05						6 648,05		6 648,05	
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	18 974,53						18 974,53		18 974,53	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204151	Sous Total compte 204151	18 974,53						18 974,53		18 974,53	
2041582	Bâtiments et installations	339 970,66						339 970,66		339 970,66	
204158	Sous Total compte 204158	339 970,66						339 970,66		339 970,66	
20415	Sous Total compte 20415	358 945,19						358 945,19		358 945,19	
2041	Sous Total compte 2041	365 593,24						365 593,24		365 593,24	
20421	Biens mobiliers, matériel et études					8 604,00		8 604,00		8 604,00	
20422	Bâtiments et installations	664 850,00			242 525,00	175 500,00		840 350,00	242 525,00	597 825,00	
2042	Sous Total compte 2042	664 850,00			242 525,00	184 104,00		848 954,00	242 525,00	606 429,00	
204	Sous Total compte 204	1 030 443,24			242 525,00	184 104,00		1 214 547,24	242 525,00	972 022,24	
2051	Concessions et droits similaires	353 167,26				51 423,16		404 590,42		404 590,42	
205	Sous Total compte 205	353 167,26				51 423,16		404 590,42		404 590,42	
20	Sous Total compte 20	2 381 681,86		4 830,00	484 313,09	373 172,11		2 759 683,97	484 313,09	2 275 370,88	
2111	Terrains nus	1 338 569,52				20 149,43		1 358 718,95		1 358 718,95	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2112	Terrains de voirie	6 499,80						6 499,80		6 499,80	
2116	Cimetières	3 240,00			3 240,00	8 096,40		11 336,40	3 240,00	8 096,40	
211	Sous Total compte 211	1 348 309,32			3 240,00	28 245,83		1 376 555,15	3 240,00	1 373 315,15	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	616 239,57				24 171,00		640 410,57		640 410,57	
212	Sous Total compte 212	616 239,57				24 171,00		640 410,57		640 410,57	
21311	Hôtel de ville	590 419,08		107 077,24		96 658,04		794 154,36		794 154,36	
21312	Batiments scolaires	3 634 454,19		1 580 670,09		24 611,75		5 239 736,03		5 239 736,03	
21316	Construct-batiments publics-equipet cimet	173 202,25		153 250,36				326 452,61		326 452,61	
21318	Autres batiments publics	20 485 101,03		271 202,77		1 499 301,02		22 255 604,82		22 255 604,82	
2131	Sous Total compte 2131	24 883 176,55		2 112 200,46		1 620 570,81		28 615 947,82		28 615 947,82	
2132	Immeubles de rapport	695 439,00					695 439,00	695 439,00	695 439,00		0,00
2135	Instal gales agencet amégts const	169 702,33		172 900,94		78 855,67		421 458,94		421 458,94	
2138	Autres constructions	1 018 603,25		68 973,60		7 169,74		1 094 746,59		1 094 746,59	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
213	Sous Total compte 213	26 766 921,13		2 354 075,00		1 706 596,22	695 439,00	30 827 592,35	695 439,00	30 132 153,35	
2151	Réseaux de voirie	7 560 120,97		406 158,20		33 655,08		7 999 934,25		7 999 934,25	
2152	Installations de voirie	3 704 785,12		12 516,00		76 217,16		3 793 518,28		3 793 518,28	
21533	Réseaux cablés	191 917,28				24 647,75		216 565,03		216 565,03	
21534	Réseaux électrification	130 766,80				111 535,16		242 301,96		242 301,96	
21538	Autres réseaux	535 269,16				11 368,15		546 637,31		546 637,31	
2153	Sous Total compte 2153	857 953,24				147 551,06		1 005 504,30		1 005 504,30	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	62 019,11				1 924,90		63 944,01		63 944,01	
2156	Sous Total compte 2156	62 019,11				1 924,90		63 944,01		63 944,01	
21571	Mat outil voirie mat roulant	94 283,50						94 283,50		94 283,50	
21578	Autre mat et outillage de voirie	65 289,43						65 289,43		65 289,43	
2157	Sous Total compte 2157	159 572,93						159 572,93		159 572,93	
2158	Autres instal mat outil tech	228 767,95		219 587,61		21 778,59		470 134,15		470 134,15	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
215	Sous Total compte 215	12 573 219,32		638 261,81		281 126,79		13 492 607,92		13 492 607,92	
2161	Oeuvres et objets d'art	59 279,60				2 000,00		61 279,60		61 279,60	
216	Sous Total compte 216	59 279,60				2 000,00		61 279,60		61 279,60	
21735	IGAAC constructions	13 370,00						13 370,00		13 370,00	
2173	Sous Total compte 2173	13 370,00						13 370,00		13 370,00	
217	Sous Total compte 217	13 370,00						13 370,00		13 370,00	
2181	Instal gales agenc't amngts divers	23 671,09						23 671,09		23 671,09	
2182	Mat de transport	785 529,08				29 624,50		815 153,58		815 153,58	
2183	Mat bureau mat informatique	908 570,99				51 752,53		960 323,52		960 323,52	
2184	Mobilier	414 455,55				23 333,91		437 789,46		437 789,46	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 024 737,50				52 625,69		2 077 363,19		2 077 363,19	
218	Sous Total compte 218	4 156 964,21				157 336,63		4 314 300,84		4 314 300,84	
21	Sous Total compte 21	45 534 303,15		2 992 336,81	3 240,00	2 199 476,47	695 439,00	50 726 116,43	698 679,00	50 027 437,43	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2312	Agencements et aménagements de terrains	428 535,06						428 535,06		428 535,06	
2313	Constructions	2 306 326,07		3 240,00	2 337 448,91	219 163,82		2 528 729,89	2 337 448,91	191 280,98	
2315	Instal mat outill techn	3 848 108,25		33 001,97	682 028,76	89 348,80		3 970 459,02	682 028,76	3 288 430,26	
231	Sous Total compte 231	6 582 969,38		36 241,97	3 019 477,67	308 512,62		6 927 723,97	3 019 477,67	3 908 246,30	
238	Avances acptes vers sur immob corpo	5 861,11			5 861,11			5 861,11	5 861,11		0,00
23	Sous Total compte 23	6 588 830,49		36 241,97	3 025 338,78	308 512,62		6 933 585,08	3 025 338,78	3 908 246,30	
248	Autres immobilisat mises en affectation	766 857,56		766 857,56	766 857,56			1 533 715,12	766 857,56	766 857,56	
24	Sous Total compte 24	766 857,56		766 857,56	766 857,56			1 533 715,12	766 857,56	766 857,56	
266	Autres formes de participation	26 462,86						26 462,86		26 462,86	
26	Sous Total compte 26	26 462,86						26 462,86		26 462,86	
271	Titres immob : droit propriété	13,64						13,64		13,64	
27638	Créances sur autres etab pub	3 460 941,60				1 324 235,60	786 938,42	4 785 177,20	786 938,42	3 998 238,78	
2763	Sous Total compte 2763	3 460 941,60				1 324 235,60	786 938,42	4 785 177,20	786 938,42	3 998 238,78	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
276	Sous Total compte 276	3 460 941,60				1 324 235,60	786 938,42	4 785 177,20	786 938,42	3 998 238,78	
27	Sous Total compte 27	3 460 955,24				1 324 235,60	786 938,42	4 785 190,84	786 938,42	3 998 252,42	
2802	Amort frais réel doc urb et num cadastre		89 587,96				777,41		90 365,37		90 365,37
28031	Amort frais études		255 728,40	241 788,09	4 830,00		57 571,60	241 788,09	318 130,00		76 341,91
2803	Sous Total compte 2803		255 728,40	241 788,09	4 830,00		57 571,60	241 788,09	318 130,00		76 341,91
2804111	Biens mobiliers, matériel et études		5 826,33		2 269,40				8 095,73		8 095,73
280411	Sous Total compte 280411		5 826,33		2 269,40				8 095,73		8 095,73
2804141	Biens mobiliers, matériel et études		1 330,00				1 330,00		2 660,00		2 660,00
2804141	Sous Total compte 2804141		1 330,00				1 330,00		2 660,00		2 660,00
280414	Sous Total compte 280414		1 330,00				1 330,00		2 660,00		2 660,00
2804151	Biens mobiliers, matériel et études		1 264,97				1 264,97		2 529,94		2 529,94
2804151	Sous Total compte 2804151		1 264,97				1 264,97		2 529,94		2 529,94
2804158	Bâtiments et installations		60 863,58	2 269,40			14 264,11	2 269,40	75 127,69		72 858,29

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804158	Sous Total compte 2804158		60 863,58	2 269,40			14 264,11	2 269,40	75 127,69		72 858,29
280415	Sous Total compte 280415		62 128,55	2 269,40			15 529,08	2 269,40	77 657,63		75 388,23
28041	Sous Total compte 28041		69 284,88	2 269,40	2 269,40		16 859,08	2 269,40	88 413,36		86 143,96
280421	Biens mobiliers, materiel et études		5 826,33						5 826,33		5 826,33
280422	Bâtiments et installations		444 638,79	242 525,00			30 128,35	242 525,00	474 767,14		232 242,14
28042	Sous Total compte 28042		450 465,12	242 525,00			30 128,35	242 525,00	480 593,47		238 068,47
2804	Sous Total compte 2804		519 750,00	244 794,40	2 269,40		46 987,43	244 794,40	569 006,83		324 212,43
28051	Concessions et droits similaires		165 517,03		96,00		69 123,07		234 736,10		234 736,10
2805	Sous Total compte 2805		165 517,03		96,00		69 123,07		234 736,10		234 736,10
280	Sous Total compte 280		1 030 583,39	486 582,49	7 195,40		174 459,51	486 582,49	1 212 238,30		725 655,81
281311	Bâts administratifs		2 131,00				647,00		2 778,00		2 778,00
281312	Bâtiments scolaires		16 218,00				6 600,00		22 818,00		22 818,00
281316	Equipt cimetièrè		5 183,00	585,00	585,00		1 343,70	585,00	7 111,70		6 526,70

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281318	Amort autres bâtiments publics		337 849,99				116 010,83		453 860,82		453 860,82
28131	Sous Total compte 28131		361 381,99	585,00	585,00		124 601,53	585,00	486 568,52		485 983,52
28132	Immeubles de rapport		5 593,00						5 593,00		5 593,00
28135	Amort instal gales agencé amégat constru		3 817,44				5 603,65		9 421,09		9 421,09
28138	Amort autres constructions		84 973,00				83 549,00		168 522,00		168 522,00
2813	Sous Total compte 2813		455 765,43	585,00	585,00		213 754,18	585,00	670 104,61		669 519,61
28152	Installations de voirie		69 244,41				46 870,07		116 114,48		116 114,48
281533	Réseaux câblés		1 987,70				2 037,00		4 024,70		4 024,70
281534	Réseaux électrification		4 901,42				178,00		5 079,42		5 079,42
281538	Autres réseaux		26 541,04				6 809,93		33 350,97		33 350,97
28153	Sous Total compte 28153		33 430,16				9 024,93		42 455,09		42 455,09
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		14 265,36	4 223,00	4 223,00		7 513,00	4 223,00	26 001,36		21 778,36
28156	Sous Total compte 28156		14 265,36	4 223,00	4 223,00		7 513,00	4 223,00	26 001,36		21 778,36

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281571	Mat roulant						18 856,70		18 856,70		18 856,70
281578	Amort autre mat outillage de voirie		8 648,00				5 561,00		14 209,00		14 209,00
28157	Sous Total compte 28157		8 648,00				24 417,70		33 065,70		33 065,70
28158	Autres instal mat outil tech		92 396,06	2 649,00	2 649,00		33 229,85	2 649,00	128 274,91		125 625,91
2815	Sous Total compte 2815		217 983,99	6 872,00	6 872,00		121 055,55	6 872,00	345 911,54		339 039,54
28181	Instal gales agencnt amngts divers		472,00				383,40		855,40		855,40
28182	Mat de transport		624 593,26	11 041,47	11 041,47		42 111,02	11 041,47	677 745,75		666 704,28
28183	Mat bureau mat informatique		525 470,60	14 696,21	14 696,21		45 349,39	14 696,21	585 516,20		570 819,99
28184	Mobilier		261 583,22	1 491,48	1 491,48		26 139,39	1 491,48	289 214,09		287 722,61
28188	Amort autres immobilisations corporelles		906 401,87	22 388,16	22 292,16		117 766,13	22 388,16	1 046 460,16		1 024 072,00
2818	Sous Total compte 2818		2 318 520,95	49 617,32	49 521,32		231 749,33	49 617,32	2 599 791,60		2 550 174,28
281	Sous Total compte 281		2 992 270,37	57 074,32	56 978,32		566 559,06	57 074,32	3 615 807,75		3 558 733,43
28	Sous Total compte 28		4 022 853,76	543 656,81	64 173,72		741 018,57	543 656,81	4 828 046,05		4 284 389,24

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 2	58 759 091,16	4 022 853,76	4 343 923,15	4 343 923,15	4 205 396,80	2 223 395,99	67 308 411,11	10 590 172,90	61 002 627,45	4 284 389,24
4011	Fournisseurs		43 437,72	1 785 300,70	1 857 708,28			1 785 300,70	1 901 146,00		115 845,30
401	Sous Total compte 401		43 437,72	1 785 300,70	1 857 708,28			1 785 300,70	1 901 146,00		115 845,30
4041	Fournis immob			1 878 879,56	1 878 879,56			1 878 879,56	1 878 879,56		0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		2 542,02	2 542,02	7 319,23			2 542,02	9 861,25		7 319,23
4047	Sous Total compte 4047		2 542,02	2 542,02	7 319,23			2 542,02	9 861,25		7 319,23
404	Sous Total compte 404		2 542,02	1 881 421,58	1 886 198,79			1 881 421,58	1 888 740,81		7 319,23
408	Fournis factures non parvenues		100 394,21	100 394,21	62 181,51			100 394,21	162 575,72		62 181,51
40	Sous Total compte 40		146 373,95	3 767 116,49	3 806 088,58			3 767 116,49	3 952 462,53		185 346,04
4111	Redevables - amiable	30 628,96		269 684,40	293 324,13			300 313,36	293 324,13	6 989,23	
4116	Redevables - contentieux	12 317,34		11 332,66	10 090,27			23 650,00	10 090,27	13 559,73	
411	Sous Total compte 411	42 946,30		281 017,06	303 414,40			323 963,36	303 414,40	20 548,96	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	1 730,62		119 531,61	120 649,09			121 262,23	120 649,09	613,14	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
414	Sous Total compte 414	1 730,62		119 531,61	120 649,09			121 262,23	120 649,09	613,14	
4181	Redevables produits non encore facturés	32 890,00		900,00	32 890,00			33 790,00	32 890,00	900,00	
418	Sous Total compte 418	32 890,00		900,00	32 890,00			33 790,00	32 890,00	900,00	
41	Sous Total compte 41	77 566,92		401 448,67	456 953,49			479 015,59	456 953,49	22 062,10	
421	Personnel - rémunérations dues			2 190 390,36	2 190 390,36			2 190 390,36	2 190 390,36		0,00
427	Personnel - oppositions			5 371,76	5 371,76			5 371,76	5 371,76		0,00
42	Sous Total compte 42			2 195 762,12	2 195 762,12			2 195 762,12	2 195 762,12		0,00
431	Sécurité sociale			815 942,00	815 942,00			815 942,00	815 942,00		0,00
437	Autres organismes sociaux			728 813,39	728 813,39			728 813,39	728 813,39		0,00
43	Sous Total compte 43			1 544 755,39	1 544 755,39			1 544 755,39	1 544 755,39		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			15 285,50	15 285,50			15 285,50	15 285,50		0,00
441	Sous Total compte 441			15 285,50	15 285,50			15 285,50	15 285,50		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			87 649,09	87 649,09			87 649,09	87 649,09		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
442	Sous Total compte 442			87 649,09	87 649,09			87 649,09	87 649,09		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			84 125,39	84 125,39			84 125,39	84 125,39		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable			89 603,39	84 095,39			89 603,39	84 095,39	5 508,00	
4431	Sous Total compte 4431			173 728,78	168 220,78			173 728,78	168 220,78	5 508,00	
44321	Opér particul avec Région dépenses			6 810,97	6 810,97			6 810,97	6 810,97		0,00
4432	Sous Total compte 4432			6 810,97	6 810,97			6 810,97	6 810,97		0,00
44331	Opér particulières avec Département_Dé			7 164,11	7 164,11			7 164,11	7 164,11		0,00
4433	Sous Total compte 4433			7 164,11	7 164,11			7 164,11	7 164,11		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses		34 413,81	251 198,23	216 784,42			251 198,23	251 198,23		0,00
4434	Sous Total compte 4434		34 413,81	251 198,23	216 784,42			251 198,23	251 198,23		0,00
44351	Opér particul grp dépenses			191 614,42	229 262,32			191 614,42	229 262,32		37 647,90
4435	Sous Total compte 4435			191 614,42	229 262,32			191 614,42	229 262,32		37 647,90
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			11 161,76	11 161,76			11 161,76	11 161,76		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4437	Sous Total compte 4437			11 161,76	11 161,76			11 161,76	11 161,76		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			1 324 286,94	1 324 286,94			1 324 286,94	1 324 286,94		0,00
4438	Sous Total compte 4438			1 324 286,94	1 324 286,94			1 324 286,94	1 324 286,94		0,00
443	Sous Total compte 443		34 413,81	1 965 965,21	1 963 691,30			1 965 965,21	1 998 105,11		32 139,90
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			72 551,25	73 045,25			72 551,25	73 045,25		494,00
4486	Autres charges à payer		5 520,97	5 520,97				5 520,97	5 520,97		0,00
448	Sous Total compte 448		5 520,97	5 520,97				5 520,97	5 520,97		0,00
44	Sous Total compte 44		39 934,78	2 146 972,02	2 139 671,14			2 146 972,02	2 179 605,92		32 633,90
452	CCAS rattaché		15 920,74	10 795,38	12 451,21			10 795,38	28 371,95		17 576,57
458102	Dépenses (à subdiviser par mandat)					7 312,50		7 312,50		7 312,50	
4581	Sous Total compte 4581					7 312,50		7 312,50		7 312,50	
4582	Recettes (à subdiviser par mandat)		7 312,50						7 312,50		7 312,50
458	Sous Total compte 458		7 312,50			7 312,50		7 312,50	7 312,50		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45	Sous Total compte 45		23 233,24	10 795,38	12 451,21	7 312,50		18 107,88	35 684,45		17 576,57
466	Excédit de verSEMENT		12,08	856,70	1 291,36			856,70	1 303,44		446,74
46711	Autres comptes créditeurs		25,00	333 950,39	334 586,92			333 950,39	334 611,92		661,53
4671	Sous Total compte 4671		25,00	333 950,39	334 586,92			333 950,39	334 611,92		661,53
46721	Débiteurs divers - amiable	4 462,79		962 492,06	947 054,98			966 954,85	947 054,98	19 899,87	
46726	Débiteurs divers - contentieux	4 176,99		1 620,95	4 195,64			5 797,94	4 195,64	1 602,30	
4672	Sous Total compte 4672	8 639,78		964 113,01	951 250,62			972 752,79	951 250,62	21 502,17	
467	Sous Total compte 467	8 639,78	25,00	1 298 063,40	1 285 837,54			1 306 703,18	1 285 862,54	20 840,64	
4686	Divers - charges à payer		99,70	99,70				99,70	99,70		0,00
468	Sous Total compte 468		99,70	99,70				99,70	99,70		0,00
46	Sous Total compte 46	8 639,78	136,78	1 299 019,80	1 287 128,90			1 307 659,58	1 287 265,68	20 393,90	
4711	Verst des régisseurs			298 745,02	298 745,02			298 745,02	298 745,02		0,00
4712	Viremts réimputés			11 427,12	11 427,12			11 427,12	11 427,12		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47131	Raet : verst contrib directes			2 397 768,61	2 397 768,61			2 397 768,61	2 397 768,61		0,00
47132	Raet : verst dgf			604 757,00	604 757,00			604 757,00	604 757,00		0,00
47138	Raet : autres			3 704 500,34	3 704 500,34			3 704 500,34	3 704 500,34		0,00
4713	Sous Total compte 4713			6 707 025,95	6 707 025,95			6 707 025,95	6 707 025,95		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			835,96	837,97			835,96	837,97		2,01
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		120,00	929,93	814,93			929,93	934,93		5,00
47141	Sous Total compte 47141		120,00	1 765,89	1 652,90			1 765,89	1 772,90		7,01
4714	Sous Total compte 4714		120,00	1 765,89	1 652,90			1 765,89	1 772,90		7,01
4718	Autres recettes à régulariser		166,66	60 513,05	60 346,39			60 513,05	60 513,05		0,00
471	Sous Total compte 471		286,66	7 079 477,03	7 079 197,38			7 079 477,03	7 079 484,04		7,01
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			415 865,33	415 865,33			415 865,33	415 865,33		0,00
47218	Autres dépenses		9 101,31	113 704,80	104 603,49			113 704,80	113 704,80		0,00
4721	Sous Total compte 4721		9 101,31	529 570,13	520 468,82			529 570,13	529 570,13		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4728	Autres dépenses à régulariser			6 989,00	6 989,00			6 989,00	6 989,00		0,00
472	Sous Total compte 472		9 101,31	536 559,13	527 457,82			536 559,13	536 559,13		0,00
47	Sous Total compte 47		9 387,97	7 616 036,16	7 606 655,20			7 616 036,16	7 616 043,17		7,01
	Total classe 4	86 206,70	219 066,72	18 981 906,03	19 049 466,03	7 312,50		19 075 425,23	19 268 532,75	56 384,77	249 492,29
51178	Autres valeurs impayées			100,76	100,76			100,76	100,76		0,00
5117	Sous Total compte 5117			100,76	100,76			100,76	100,76		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	30,93		14 450,76	14 481,69			14 481,69	14 481,69		0,00
511	Sous Total compte 511	30,93		14 551,52	14 582,45			14 582,45	14 582,45		0,00
515	Compte au trésor	14 739 105,00		7 218 500,75	9 322 378,27			21 957 605,75	9 322 378,27	12 635 227,48	
51	Sous Total compte 51	14 739 135,93		7 233 052,27	9 336 960,72			21 972 188,20	9 336 960,72	12 635 227,48	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	2 000,00		1 679,03	1 679,03			3 679,03	1 679,03	2 000,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	100,00						100,00		100,00	
541	Sous Total compte 541	2 100,00		1 679,03	1 679,03			3 779,03	1 679,03	2 100,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
54	Sous Total compte 54	2 100,00		1 679,03	1 679,03			3 779,03	1 679,03	2 100,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 566 508,71	1 566 508,71			1 566 508,71	1 566 508,71		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			16 904,98	16 904,98			16 904,98	16 904,98		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			10 000,00	10 000,00			10 000,00	10 000,00		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			10 096,21	10 096,21			10 096,21	10 096,21		0,00
587	Sous Total compte 587			10 096,21	10 096,21			10 096,21	10 096,21		0,00
588	Autres virements internes			55,18	55,18			55,18	55,18		0,00
58	Sous Total compte 58			1 603 565,08	1 603 565,08			1 603 565,08	1 603 565,08		0,00
	Total classe 5	14 741 235,93		8 838 296,38	10 942 204,83			23 579 532,31	10 942 204,83	12 637 327,48	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					39 672,63		39 672,63		39 672,63	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					266 847,40	14 382,26	266 847,40	14 382,26	252 465,14	
60613	Achts non stkés fournit chauf urbain					165,28	165,28	165,28	165,28		0,00
6061	Sous Total compte 6061					306 685,31	14 547,54	306 685,31	14 547,54	292 137,77	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60621	Achts non stkés combustibles					6 401,41	1 008,00	6 401,41	1 008,00	5 393,41	
60622	Achts non stkés carburants					19 283,89	1 367,95	19 283,89	1 367,95	17 915,94	
60623	Achts non stkés d'aliment					90 780,77	322,79	90 780,77	322,79	90 457,98	
60628	Achts autres fournit non stkées					678,28		678,28		678,28	
6062	Sous Total compte 6062					117 144,35	2 698,74	117 144,35	2 698,74	114 445,61	
60631	Achts non stkés fournit entretien					26 804,18		26 804,18		26 804,18	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					64 324,02	2 705,49	64 324,02	2 705,49	61 618,53	
60633	Achts non stkés fournit voirie					26 656,42		26 656,42		26 656,42	
60636	Achts non stkés vêtements travail					14 927,68	322,40	14 927,68	322,40	14 605,28	
6063	Sous Total compte 6063					132 712,30	3 027,89	132 712,30	3 027,89	129 684,41	
6064	Achts non stkés fournit admin					11 011,04		11 011,04		11 011,04	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					17 998,82	15,47	17 998,82	15,47	17 983,35	
6067	Achts non stkés fournit scolaires					28 863,98		28 863,98		28 863,98	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					21 458,73	55,63	21 458,73	55,63	21 403,10	
606	Sous Total compte 606					635 874,53	20 345,27	635 874,53	20 345,27	615 529,26	
60	Sous Total compte 60					635 874,53	20 345,27	635 874,53	20 345,27	615 529,26	
611	Contrats prestations de services					296 599,45	45 558,94	296 599,45	45 558,94	251 040,51	
6135	Locations mobilières					38 281,11	961,48	38 281,11	961,48	37 319,63	
613	Sous Total compte 613					38 281,11	961,48	38 281,11	961,48	37 319,63	
614	Charges locatives et de copropriété					50 233,37		50 233,37		50 233,37	
61521	Entretien et réparations de terrains					69 072,25	4 898,95	69 072,25	4 898,95	64 173,30	
615221	Bâtiments publics					25 944,26	6 476,44	25 944,26	6 476,44	19 467,82	
61522	Sous Total compte 61522					25 944,26	6 476,44	25 944,26	6 476,44	19 467,82	
615231	Voieries					1 578,52		1 578,52		1 578,52	
61523	Sous Total compte 61523					1 578,52		1 578,52		1 578,52	
6152	Sous Total compte 6152					96 595,03	11 375,39	96 595,03	11 375,39	85 219,64	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61551	Entretien réparations matériel roulant					6 821,30		6 821,30		6 821,30	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					8 546,86	422,28	8 546,86	422,28	8 124,58	
6155	Sous Total compte 6155					15 368,16	422,28	15 368,16	422,28	14 945,88	
6156	Maintenance					67 337,80	2 920,20	67 337,80	2 920,20	64 417,60	
615	Sous Total compte 615					179 300,99	14 717,87	179 300,99	14 717,87	164 583,12	
6161	Multirisques					32 656,86		32 656,86		32 656,86	
6168	Autres					113 251,94		113 251,94		113 251,94	
616	Sous Total compte 616					145 908,80		145 908,80		145 908,80	
6182	Divers doc générale et technique					23 348,86	612,73	23 348,86	612,73	22 736,13	
6184	Divers verst à organismes formation					5 628,10	347,53	5 628,10	347,53	5 280,57	
6188	Autres frais divers					27 240,90		27 240,90		27 240,90	
618	Sous Total compte 618					56 217,86	960,26	56 217,86	960,26	55 257,60	
61	Sous Total compte 61					766 541,58	62 198,55	766 541,58	62 198,55	704 343,03	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6226	Rému intermédi honoraires					113 378,82	20 569,32	113 378,82	20 569,32	92 809,50	
6227	Rému intermédi honoraires					46 261,99		46 261,99		46 261,99	
	frais act cont										
622	Sous Total compte 622					159 640,81	20 569,32	159 640,81	20 569,32	139 071,49	
6231	Pub public relat publ annonces insert					5 453,02		5 453,02		5 453,02	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					40 153,95	2 732,23	40 153,95	2 732,23	37 421,72	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					4 887,66		4 887,66		4 887,66	
6238	Pub public relat publ divers					222,00	222,00	222,00	222,00		0,00
623	Sous Total compte 623					50 716,63	2 954,23	50 716,63	2 954,23	47 762,40	
6241	Transports de biens					693,41	36,00	693,41	36,00	657,41	
6247	Transports collectifs					13 263,49	49,50	13 263,49	49,50	13 213,99	
624	Sous Total compte 624					13 956,90	85,50	13 956,90	85,50	13 871,40	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					2 265,80	99,70	2 265,80	99,70	2 166,10	
6256	Déplacts missions récep - missions					989,58		989,58		989,58	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
625	Sous Total compte 625					3 255,38	99,70	3 255,38	99,70	3 155,68	
6261	Frais d'affranchissement					11 823,85		11 823,85		11 823,85	
6262	Frais de télécommunication					27 897,43	1 214,49	27 897,43	1 214,49	26 682,94	
626	Sous Total compte 626					39 721,28	1 214,49	39 721,28	1 214,49	38 506,79	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					682,49		682,49		682,49	
6281	Aut serv extér concours divers					3 168,18		3 168,18		3 168,18	
6282	Frais gardien églises forêts bois com					1 728,00		1 728,00		1 728,00	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					128 824,03		128 824,03		128 824,03	
6284	Redevances pour services rendus					14 601,66	1 768,97	14 601,66	1 768,97	12 832,69	
62876	Rembst frais aux GFP de rattach					7 599,32		7 599,32		7 599,32	
62878	Rembst frais à autres organismes					63 459,41	11 841,76	63 459,41	11 841,76	51 617,65	
6287	Sous Total compte 6287					71 058,73	11 841,76	71 058,73	11 841,76	59 216,97	
6288	Autres serv extér					53 135,85		53 135,85		53 135,85	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
628	Sous Total compte 628					272 516,45	13 610,73	272 516,45	13 610,73	258 905,72	
62	Sous Total compte 62					540 489,94	38 533,97	540 489,94	38 533,97	501 955,97	
6331	Versement mobilité					27 690,06		27 690,06		27 690,06	
6332	Cotisations versées au FNAL					10 613,45		10 613,45		10 613,45	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					42 299,05		42 299,05		42 299,05	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					6 390,00		6 390,00		6 390,00	
633	Sous Total compte 633					86 992,56		86 992,56		86 992,56	
63512	Impôts directs - taxes foncières					31 869,00	3 752,00	31 869,00	3 752,00	28 117,00	
63513	Impôts directs - autres impôts locaux					11 213,00		11 213,00		11 213,00	
6351	Sous Total compte 6351					43 082,00	3 752,00	43 082,00	3 752,00	39 330,00	
635	Sous Total compte 635					43 082,00	3 752,00	43 082,00	3 752,00	39 330,00	
63	Sous Total compte 63					130 074,56	3 752,00	130 074,56	3 752,00	126 322,56	
64111	Persl titulaire_rémun principale					1 418 875,96	7,34	1 418 875,96	7,34	1 418 868,62	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64112	Persl titulair_NBI supplt fami indem rés					34 196,84		34 196,84		34 196,84	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					573 671,83		573 671,83		573 671,83	
6411	Sous Total compte 6411					2 026 744,63	7,34	2 026 744,63	7,34	2 026 737,29	
64131	Persel non titulaire - rémunération					498 987,01		498 987,01		498 987,01	
64138	Autres indemnités					133 553,08		133 553,08		133 553,08	
6413	Sous Total compte 6413					632 540,09		632 540,09		632 540,09	
64168	Autres emplois d'insertion					51 065,80		51 065,80		51 065,80	
6416	Sous Total compte 6416					51 065,80		51 065,80		51 065,80	
6417	Persel non titulaire rémun apprentis					3 430,68		3 430,68		3 430,68	
6419	Rembst rémunérations du persel						93 922,42		93 922,42		93 922,42
641	Sous Total compte 641					2 713 781,20	93 929,76	2 713 781,20	93 929,76	2 619 851,44	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					406 509,39		406 509,39		406 509,39	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					482 904,65		482 904,65		482 904,65	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					24 997,31		24 997,31		24 997,31	
645	Sous Total compte 645					914 411,35		914 411,35		914 411,35	
64731	Autres charges soc alloc chômage					8 871,68		8 871,68		8 871,68	
6473	Sous Total compte 6473					8 871,68		8 871,68		8 871,68	
6474	Autres charges sociales-verSEMENTS aux a					22 005,60		22 005,60		22 005,60	
6475	Autres charges sociales médecine travail					10 778,84	30,00	10 778,84	30,00	10 748,84	
6478	Autres charges sociales diverses					5 702,00		5 702,00		5 702,00	
647	Sous Total compte 647					47 358,12	30,00	47 358,12	30,00	47 328,12	
64	Sous Total compte 64					3 675 550,67	93 959,76	3 675 550,67	93 959,76	3 581 590,91	
6518	Autres					2 344,56		2 344,56		2 344,56	
651	Sous Total compte 651					2 344,56		2 344,56		2 344,56	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					87 894,21		87 894,21		87 894,21	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					4 475,63		4 475,63		4 475,63	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					8 537,20		8 537,20		8 537,20	
6535	Frais formation maires adjts conseil					14 601,46		14 601,46		14 601,46	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					51,34		51,34		51,34	
6537	Sous Total compte 6537					51,34		51,34		51,34	
653	Sous Total compte 653					115 559,84		115 559,84		115 559,84	
6541	Créances admises en non-valeur					10 096,21		10 096,21		10 096,21	
654	Sous Total compte 654					10 096,21		10 096,21		10 096,21	
65548	Autres contributions					3 662,45		3 662,45		3 662,45	
6554	Sous Total compte 6554					3 662,45		3 662,45		3 662,45	
655	Sous Total compte 655					3 662,45		3 662,45		3 662,45	
657341	Subv fonct aux orga pub Cnes membres GFP					6 300,00		6 300,00		6 300,00	
65734	Sous Total compte 65734					6 300,00		6 300,00		6 300,00	
657362	CCAS					10 000,00		10 000,00		10 000,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65736	Sous Total compte 65736					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					16 300,00		16 300,00		16 300,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					128 431,00	37 774,25	128 431,00	37 774,25	90 656,75	
657	Sous Total compte 657					144 731,00	37 774,25	144 731,00	37 774,25	106 956,75	
65888	Autres					1,39		1,39		1,39	
6588	Sous Total compte 6588					1,39		1,39		1,39	
658	Sous Total compte 658					1,39		1,39		1,39	
65	Sous Total compte 65					276 395,45	37 774,25	276 395,45	37 774,25	238 621,20	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					81 691,77		81 691,77		81 691,77	
66112	Intérêts - rattachement des icne						23 220,85		23 220,85		23 220,85
6611	Sous Total compte 6611					81 691,77	23 220,85	81 691,77	23 220,85	58 470,92	
661	Sous Total compte 661					81 691,77	23 220,85	81 691,77	23 220,85	58 470,92	
66	Sous Total compte 66					81 691,77	23 220,85	81 691,77	23 220,85	58 470,92	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6712	Charges except - amendes fiscales					30,00		30,00		30,00	
6718	Charg except aut charg except opér gest					1 584,17		1 584,17		1 584,17	
671	Sous Total compte 671					1 614,17		1 614,17		1 614,17	
673	Charges except titres annulés					1 130,67		1 130,67		1 130,67	
67	Sous Total compte 67					2 744,84		2 744,84		2 744,84	
6811	DA - immob					741 018,57		741 018,57		741 018,57	
681	Sous Total compte 681					741 018,57		741 018,57		741 018,57	
68	Sous Total compte 68					741 018,57		741 018,57		741 018,57	
	Total classe 6					6 850 381,91	279 784,65	6 850 381,91	279 784,65	6 687 740,53	117 143,27
70311	Concession dans cimetières (produit net)						4 311,50		4 311,50		4 311,50
7031	Sous Total compte 7031						4 311,50		4 311,50		4 311,50
70321	Droits stationnement location voie pub						3 500,00		3 500,00		3 500,00
70323	Redev occupation domaine public communal						37 323,90		37 323,90		37 323,90

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7032	Sous Total compte 7032						40 823,90		40 823,90		40 823,90
703	Sous Total compte 703						45 135,40		45 135,40		45 135,40
70631	Redev droits services à caract sportif						1 687,50		1 687,50		1 687,50
70632	Redev droits services à caract loisirs					181,20	52 397,87	181,20	52 397,87		52 216,67
7063	Sous Total compte 7063					181,20	54 085,37	181,20	54 085,37		53 904,17
7066	Prestation serv redev droits social						47 213,00		47 213,00		47 213,00
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol					187,60	167 224,05	187,60	167 224,05		167 036,45
70688	Prest serv autres prestat service					243,20	45 497,05	243,20	45 497,05		45 253,85
7068	Sous Total compte 7068					243,20	45 497,05	243,20	45 497,05		45 253,85
706	Sous Total compte 706					612,00	314 019,47	612,00	314 019,47		313 407,47
70878	Autres produits - remboursement de frais						9 241,97		9 241,97		9 241,97
7087	Sous Total compte 7087						9 241,97		9 241,97		9 241,97
708	Sous Total compte 708						9 241,97		9 241,97		9 241,97

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70	Sous Total compte 70					612,00	368 396,84	612,00	368 396,84		367 784,84
721	Immobilisations incorporelles						38 551,72		38 551,72		38 551,72
72	Sous Total compte 72						38 551,72		38 551,72		38 551,72
73111	Impôts directs locaux						2 662 842,00		2 662 842,00		2 662 842,00
7311	Sous Total compte 7311						2 662 842,00		2 662 842,00		2 662 842,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						15 422,00		15 422,00		15 422,00
731	Sous Total compte 731						2 678 264,00		2 678 264,00		2 678 264,00
7336	Droits de place						2 866,50		2 866,50		2 866,50
7338	Taxes services publics - domaine-autres						150,00		150,00		150,00
733	Sous Total compte 733						3 016,50		3 016,50		3 016,50
7351	Taxe sur électricité						83 481,29		83 481,29		83 481,29
735	Sous Total compte 735						83 481,29		83 481,29		83 481,29
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc						478 708,35		478 708,35		478 708,35

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
738	Sous Total compte 738						478 708,35		478 708,35		478 708,35
739115	Prélèvement art 55 loi sru					81 617,39			81 617,39		81 617,39
7391178	Autres restitutions dégrt contrib direct					2 478,00			2 478,00		2 478,00
739117	Sous Total compte 739117					2 478,00			2 478,00		2 478,00
73911	Sous Total compte 73911					84 095,39			84 095,39		84 095,39
7391	Sous Total compte 7391					84 095,39			84 095,39		84 095,39
739211	Attributions de compensation					420 510,03			420 510,03		420 510,03
73921	Sous Total compte 73921					420 510,03			420 510,03		420 510,03
7392	Sous Total compte 7392					420 510,03			420 510,03		420 510,03
739	Sous Total compte 739					504 605,42			504 605,42		504 605,42
73	Sous Total compte 73					504 605,42	3 243 470,14		504 605,42	3 243 470,14	2 738 864,72
7411	DGFdotation forfaitaire						534 739,00			534 739,00	534 739,00
74121	Dotation de solidarité rurale						70 078,00			70 078,00	70 078,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7412	Sous Total compte 7412						70 078,00		70 078,00		70 078,00
741	Sous Total compte 741						604 817,00		604 817,00		604 817,00
744	FCTVA						12 847,00		12 847,00		12 847,00
74718	Autres participations Etat						20 571,78		20 571,78		20 571,78
7471	Sous Total compte 7471						20 571,78		20 571,78		20 571,78
7473	Participations - Dépt						2 566,80		2 566,80		2 566,80
74751	Participations - GFP de rattachement						7 973,00		7 973,00		7 973,00
7475	Sous Total compte 7475						7 973,00		7 973,00		7 973,00
7478	Participations - autres organismes						85 158,34		85 158,34		85 158,34
747	Sous Total compte 747						116 269,92		116 269,92		116 269,92
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						5 656,00		5 656,00		5 656,00
7483	Sous Total compte 7483						5 656,00		5 656,00		5 656,00
7488	Autres attributions - participations						2 261 965,00		2 261 965,00		2 261 965,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
748	Sous Total compte 748						2 267 621,00		2 267 621,00		2 267 621,00
74	Sous Total compte 74						3 001 554,92		3 001 554,92		3 001 554,92
752	Revenus des immeubles					32 899,54	164 174,26	32 899,54	164 174,26		131 274,72
7588	Autres produits divers de gestion couran						1,09		1,09		1,09
758	Sous Total compte 758						1,09		1,09		1,09
75	Sous Total compte 75					32 899,54	164 175,35	32 899,54	164 175,35		131 275,81
7688	Autres						172,71		172,71		172,71
768	Sous Total compte 768						172,71		172,71		172,71
76	Sous Total compte 76						172,71		172,71		172,71
7711	Dédits et pénalités percus						100,00		100,00		100,00
7714	Recouvrement sur créances non valeur						8,80		8,80		8,80
771	Sous Total compte 771						108,80		108,80		108,80
7788	Produits exceptionnels divers						17 710,75		17 710,75		17 710,75

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
778	Sous Total compte 778						17 710,75		17 710,75		17 710,75
77	Sous Total compte 77						17 819,55		17 819,55		17 819,55
	Total classe 7					538 116,96	6 834 141,23	538 116,96	6 834 141,23	504 605,42	6 800 629,69
	Total général	73 897 671,50	73 897 671,50	32 324 555,52	34 472 803,12	11 943 037,54	9 794 789,94	118 165 264,56	118 165 264,56	81 199 823,36	81 199 823,36

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

20000 - AMBILLY

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

MODART Florent (1023636050-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE LA HAUTE-SAVOIE, le 07/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **AMBILLY** pendant l'année **2021** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SARRAZIN-RAMAYE Marie-Laure (1001250232-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A ANNEMASSE, le 07/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29	Délibération N°042/2022
Présents : 23	Approbation du Compte Administratif 2021 et
Votants : 26	affectation des résultats – Budget Communal

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN, M. Guillaume MATHELIER et M. Christian COLLET

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/2022

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°042/2022 : Approbation du Compte Administratif 2021 et affectation des résultats – Budget Communal

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote, désigne M. Guillaume SICLET comme Président de séance.

M. Guillaume SICLET, Maire-adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement expose :

La délibération d'approbation du Compte administratif pour l'année 2021 a été présentée le 19 mai 2022 en Conseil Municipal et votée.

Cependant, compte-tenu d'éléments liés à la légalité externe de cette délibération et après avis de La Direction Générale des Finances Publiques et de la Préfecture de Haute-Savoie, afin d'éviter tout contentieux, M. le Maire souhaite représenter ce projet de délibération à l'Assemblée en la présente séance. Le compte Administratif retrace toutes les écritures comptables passées au cours l'année 2021 en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement. Il a fait l'objet d'un examen en commission des finances le 02 mai 2022.

Section de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont subi une légère hausse (+3.44%) par rapport à l'année 2020 mais demeurent contenues. Cette hausse est constatée notamment sur les charges de personnel où des recrutements ont été nécessaires pour faire face aux contraintes sanitaires dans les bâtiments publics et scolaires.

De même que les charges à caractère générales due à l'augmentation récurrentes des fluides et denrées.

Les recettes réelles sont en légère augmentation, due à la reprise des inscriptions au restaurant scolaire, activités périscolaires et centre de loisirs.

De même que l'on constate une augmentation des impôts et notamment de la taxe d'habitation qui depuis sa suppression, est compensée en tenant compte d'une taxe communale alignée sur le taux du Département de la Haute-Savoie compensée par un coefficient correcteur.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur d'environ 40.5%.

Plusieurs explications doivent être prises en compte :

- Absence de réalisation d'opérations et d'acquisitions foncières non réalisées : certaines opérations et projets d'acquisitions foncières ont été reportées sur 2022 voire 2023 en fonction de l'avancée de programmes immobiliers (ex : local Petite enfance de la rue de la Treille) ou des accords contractuels entre la collectivité et les partenaires (ex : ilots fonciers sur la ZAC Etoile pour l'habitat participatif CoopEtoile)
- Appels de fonds non réalisés (ex appel de fonds PEM par Annemasse Agglo)

1 - Le compte administratif se résume comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2020	1 494 095.36 €	13 098 372.20 €	14 592 467.56 €
EXERCICE 2021			
RECETTES	6 894 552.11 €	2 680 864.06 €	9 575 416.17 €
DEPENSES	7 169 125.10 €	4 554 538.67 €	11 723 663.77 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 274 572.99 €	- 1 873 674.61 €	- 2 148 247.60 €
RESULTAT CUMULE 2021	1 219 522.37 €	11 224 697.59 €	12 444 219.96 €
RESTES A REALISER DEPENSES		447 413.74 €	
RESTES A REALISER RECETTES		297 530.00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT		11 074 813.85 €	

2 – Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 24 Mars 2022 a approuvé l'affectation anticipée du résultat 2021.

Les comptes de l'exercice 2021 sont désormais arrêtés de façon définitive et conforme au Compte de Gestion précédemment adopté.

Les résultats de l'exercice 2021 sont les suivants :

1/ **le résultat de fonctionnement** résulte non seulement de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'année mais aussi de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève pour 2021 à **1 219 522.37 €**

2/ **le résultat d'investissement** résulte non seulement de la différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement de l'année mais aussi de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève à **11 224 697.59 €**

3/ Concernant **l'affectation des résultats**, la nomenclature M14 précise que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)

- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le besoin de financement de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser d'investissement (dépenses et recettes engagées sur l'exercice précédent mais non mandatés ou non titrées à la clôture de l'exercice). Ainsi, le besoin de financement correspond au déficit d'investissement corrigé de la différence entre les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Pour l'exercice 2021, le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

	RECETTES	DEPENSES	DIFFERENCE
Restes à réaliser 2021 à reporter sur 2022	297 530.00 €	447 413.74 €	- 149 883.74 €
Résultat d'investissement 2021 à reprendre en 2022	11 224 697.59 €	0.00 €	11 224 697.59 €
Excédent de financement de la section investissement	11 522 227.59 €	447 413.74 €	+ 11 074 813.85 €

Aussi, il est proposé l'affectation suivante du résultat de l'exercice 2021 qui s'élève à **1 219 522.37 €**

- Affectation du résultat au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

*Vu l'avis de la Commission municipale des Finances réunie le 07 juin 2022 ;
Vu l'exposé ci-dessus,*

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité

ET 6 voix CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY)

- **DE DIRE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°027-2022 votée en conseil municipal du 19 mai 2022
- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021
- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat 2021 tel qu'indiqué ci-dessus.

Pièces jointes :

- Compte administratif 2021-Section de fonctionnement – Dépenses et recettes

- Compte administratif 2021-Section d'investissement – Dépenses et recettes
- Compte administratif par nature
- Note de synthèse C.A 2021

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022

Le Maire,
Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : 30 JUIN 2022

Affichée le : 30 JUIN 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	BP 2021	REALISE 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 493 004,36 €	7 169 125,10 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	137 900,00 €	
011 - Charges à caractère général	2 191 904,36 €	1 861 158,26 €
012 - Charges de personnel	4 190 300,00 €	3 762 505,89 €
014 - Atténuation de produits	531 000,00 €	504 605,42 €
<i>prélèvement SRU</i>	<i>90 000,00 €</i>	<i>81 617,39 €</i>
<i>Autres restitutions sur dégrèvements</i>	<i>1 000,00 €</i>	<i>2 478,00 €</i>
<i>Attributions de compensation</i>	<i>440 000,00 €</i>	<i>420 510,03 €</i>
023 - Virement à la sect° d'investis.		
042 - Opérations d'ordre entre section	750 000,00 €	741 018,57 €
<i>Amortissements</i>	<i>750 000,00 €</i>	<i>741 018,57 €</i>
<i>écritures de cessions</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>
65 - Autres charges gestion courante	290 300,00 €	238 621,20 €
<i>indemnités élus+formations</i>	<i>116 500,00 €</i>	<i>115 561,23 €</i>
<i>subventions aux asso.+CAF</i>	<i>139 500,00 €</i>	<i>90 656,75 €</i>
<i>subvention CCAS</i>	<i>10 000,00 €</i>	<i>10 000,00 €</i>
<i>participation frais scolarité</i>	<i>6 300,00 €</i>	<i>6 300,00 €</i>
<i>Cotisaion SYANE</i>	<i>5 000,00 €</i>	<i>3 662,45 €</i>
<i>ANV</i>	<i>13 000,00 €</i>	<i>10 096,21 €</i>
<i>Redevances pour concessions,licences</i>	<i>- €</i>	<i>2 344,56 €</i>
66 - Charges financières	89 000,00 €	58 470,92 €
<i>remboursement intérêts</i>	<i>85 000,00 €</i>	<i>81 691,77 €</i>
<i>ICNE</i>	<i>4 000,00 €</i>	<i>23 220,85 €</i>
67 - Charges exceptionnelles	312 600,00 €	2 744,84 €
<i>673 - annulation titres sur ex antérieurs</i>	<i>3 000,00 €</i>	<i>1 130,67 €</i>
<i>6718 - Autres charges exceptionnelles</i>	<i>9 600,00 €</i>	<i>1 614,17 €</i>
<i>6718 - Autres charges exceptionnelles</i>	<i>300 000,00 €</i>	<i>- €</i>
68 - Dotations aux provisions		

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	BP 2021	REALISE 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 493 004,36 €	8 388 647,47 €
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	1 494 095,36 €	
013 - Atténuation de charges	40 000,00 €	93 922,42 €
042 - Opérations d'ordre entre section	57 000,00 €	38 551,72 €
<i>Régularisation écritures amortissement</i>	12 000,00 €	
<i>Régie salaire chef de projets</i>	45 000,00 €	38 551,72 €
70 - Produits des services	343 000,00 €	367 784,84 €
<i>concessions cimetièrè</i>	2 000,00 €	4 311,50 €
<i>Location salle</i>		110,00 €
<i>Redevance stationnement</i>		3 500,00 €
<i>redevance domaine public</i>	30 000,00 €	37 323,90 €
<i>produits des services : loisirs, social, periscolaire, portage repas</i>	305 000,00 €	313 297,47 €
<i>rembst par d'autres redevables</i>	6 000,00 €	9 241,97 €
73 - Impôts et taxes	2 851 050,00 €	3 243 470,14 €
<i>Impôts TF & TH</i>	2 409 000,00 €	3 156 972,35 €
<i>Droits de place & autres redevances</i>	2 050,00 €	2 866,50 €
<i>taxe sur conso électricité</i>	90 000,00 €	83 481,29 €
<i>Taxe add droits de mutation</i>	350 000,00 €	478 708,35 €
<i>autres taxes (redevances taxi)</i>	- €	150,00 €
74 - Dotations et Subventions	2 997 966,00 €	3 001 554,92 €
<i>dotaiton forfaitaire</i>	530 000,00 €	534 739,00 €
<i>contrats insertion</i>	5 000,00 €	20 571,78 €
<i>dotation élections</i>		- €
<i>DSRU</i>	60 000,00 €	70 078,00 €
<i>FCTVA</i>	12 000,00 €	12 847,00 €
<i>autres dotations</i>	110,00 €	- €
<i>rembst frais entretien voie verte + TRAM</i>	9 256,00 €	7 973,00 €
<i>PSO CAF</i>	80 000,00 €	85 158,34 €
<i>Compensation Etat exonération TF</i>	4 000,00 €	5 656,00 €
<i>Compensation Etat exonération TH</i>	90 000,00 €	- €
<i>Fonds Genevois</i>	2 205 000,00 €	2 261 965,00 €
<i>install sportives, COMEDEC, FIPD - PM...</i>	2 600,00 €	2 566,80 €
75 - Autres produits gestion courante	678 893,00 €	131 275,81 €
<i>752 - Revenus des immeubles</i>	160 000,00 €	131 275,81 €
<i>758 - Autres produits de gestion courante</i>	68 893,00 €	- €
<i>Rembst portage & loyer canon HSH (A.Briand)</i>	450 000,00 €	
76 - Produits financiers		172,71 €
77 - Produits exceptionnels	31 000,00 €	17 819,55 €
<i>771 - Débits et pénalités perçus</i>	- €	100,00 €
<i>7714 - recouvrement ANV</i>		8,80 €
<i>7788 - produits exceptionnels</i>	31 000,00 €	17 710,75 €
<i>7788 - produits exceptionnels</i>		
78 - Reprises sur provisions		
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION		1 219 522,37 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 246 574,95 €	4 554 538,67 €
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté		
020 - Dépenses imprévues	500 000,00 €	
040 - Opération d'ordre entre section	57 000,00 €	38 551,72 €
écritures régularisations amortissements	12 000,00 €	
régie salaire chef de projets	45 000,00 €	38 551,72 €
041 - Opérations patrimoniales	786 940,00 €	786 938,42 €
<i>INTEGRATIONS FIN DE PORTAGES EPF</i>		
10 - Dotations, fonds divers, réserves	20 000,00 €	0,00 €
4582 - Opérations sous mandat	7 312,50 €	7 312,50 €
16 - Remboursement d'emprunts	390 250,00 €	341 829,37 €
<i>rembst emprunts</i>	375 000,00 €	335 836,27 €
<i>SYANE</i>	6 000,00 €	5 993,10 €
<i>cautions</i>	9 250,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	312 562,36 €	74 771,86 €
<i>PLU</i>	45 000,00 €	5 294,70 €
<i>Etudes</i>	160 044,00 €	18 054,00 €
Logiciels	107 518,36 €	51 423,16 €
204 - Subventions d'équipement versées	1 327 607,00 €	184 104,00 €
Fonds de concours PEM	752 607,00 €	0,00 €
<i>PLH -</i>	100 000,00 €	175 500,00 €
<i>SYANE</i>	465 000,00 €	8 604,00 €
<i>Reclassement des voies</i>	0,00 €	0,00 €
<i>dispositif d'aide à la rénovation des pints de vente commerciaux AA</i>	0,00 €	0,00 €
<i>SUBVENTION FISAC</i>	10 000,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 614 227,32 €	1 388 391,77 €
<i>achat : mobiliers-vehicule-matériels</i>	863 713,09 €	178 359,22 €
<i>travaux bâtiments</i>	553 235,45 €	356 638,74 €
<i>régularisation écriture (acquisition 2011) compte erroné</i>		695 439,00 €
<i>acquisitions foncières hors opérations</i>	1 514 000,00 €	20 149,43 €
<i>travaux de voirie & espaces verts</i>	1 388 278,78 €	137 284,58 €
88 - ACCESSIBILITE - VOIRIE & BATIMENTS	295 000,00 €	520,80 €
23 - Immobilisations en cours	130 000,00 €	1 948,80 €
27 - Autres immos financières	1 342 822,86 €	1 324 235,60 €
Opération 46 - AMENAGEMENT VOIES DOUCES PROGRAMME "L'EMPREINTE"	15 000,00 €	0,00 €
Opération 49 - REHABILITATION PONT PIERRE A BOCHET	45 000,00 €	3 936,00 €
Opération 53 - REHABILITATION MAISON CARREE	271 000,00 €	864,00 €
Opération 56 - CREATION RESEAU EP ACCES ECOLE PAIX	35 000,00 €	0,00 €
Opération 57 - REMPLACEMENT SYSTEME FEUX TRICOLORES	104 564,54 €	4 513,91 €
Opération 58 - VOIES VERTE	200 000,00 €	0,00 €
Opération 64 - CUISINE CENTRALE	189 316,01 €	55 589,81 €
Opération 66 - JARDINS COOPERATIFS COMMUNAUX	3 600,00 €	0,00 €
Opération 67 - REHABILITATION GYMNASE	197 723,60 €	23 067,60 €
Opération 70 - AMENAGEMENT RUE DE LA TREILLE LOCAL PETITE ENFANCE	23 000,00 €	0,00 €
Opération 72 - DEMOLITION EX MAISON SAEME	58 500,00 €	51 578,82 €
Opération 74 - REHABILITATION MARTINIERE	75 000,00 €	0,00 €
Opération 76 - REHABILITATION ECOLE FRATERNITE	260 648,76 €	126 124,17 €
Opération 79 - REAMENAGEMENT DU FRONT DE RUE DE GENEVE	20 000,00 €	
Opération 80 - CREATION D'UN PARC PUBLIC ENTRE RUE ACCACIA ET MARAICHERS	20 000,00 €	588,00 €
Opération 81 - REAMENAGEMENT DE LA RUE DES BELLOSSES	13 500,00 €	5 895,12 €
Opération 82 - REAMENAGEMENT RUE NEGOCIANTS	113 000,00 €	89 348,80 €
Opération 83 - REAMENAGEMENT RUES JURA/MONT-BLANC/MARONNIERS/JAURES	20 000,00 €	
Opération 84 - REAMENAGEMENT PLACE ET CARREFOUR DE LA MARTINIERE	40 000,00 €	
Opération 87 - DEMOLITION MAISON CAPOLO - 28, rue des Ecoles	53 000,00 €	44 948,40 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	BP 2021	REALISE 2021
RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 898 753,70 €	2 680 864,06 €
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	13 098 372,20	
021 - Virement de la section de fonct.		
024 - Produits des cessions	300 000,00	
040 - Opérations d'ordre entre section	750 000,00	741 018,57 €
041 - Opérations patrimoniales	786 940,00	786 938,42 €
<i>INTEGRATIONS FIN DE PORTAGES EPF</i>		
10 - Dotations Fonds divers Réserves	340 000,00 €	448 655,57 €
<i>FCTVA</i>	<i>240 000,00</i>	<i>241 482,00 €</i>
<i>TA</i>	<i>100 000,00</i>	<i>207 173,57 €</i>
13 - Subventions d'investissement	614 191,50	7 312,50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 250,00	1 500,00 €
<i>emprunts</i>		
<i>cautions</i>	<i>9 250,00</i>	<i>1 500,00 €</i>
21 - Immobilisations corporelles		695 439,00 €
<i>Régularisation écriture (acquisition 2011) compte erroné</i>		<i>695 439,00 €</i>
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION		11 224 697,59 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - AMBILLY (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21740008400018

POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC

M 14

Compte administratif
 voté par nature

BUDGET : Budget Principal Ambilly (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	42
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	52
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	93
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	132
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	136
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	137
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	138
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	140
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	141
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	142
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	143
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	144
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	146
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	147
A8 - Etat des charges transférées	148
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	149
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	150
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	156
A10.3 - Opérations liées aux cessions	158
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	159
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	160
A11 - Etat des travaux en régie	161
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	163

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	164
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	170
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	171
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	172
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	173
B1.6 - Etat des engagements reçus	174
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	175

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	176
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	177
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	178
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	179
C1.2 - Actions de formation des élus	182
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	183
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	184
C3.2 - Liste des établissements publics créés	185
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	186
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	187
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	188
C3.6 - Identification des flux croisés	190
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	191
D2 - Arrêté et signatures	192

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 74008	AMBILLY Budget Principal Ambilly	CA 2021
----------------------------	--	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6 659
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	189
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
5 319 188,00	5 857 179,00	776,75	948,89

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	959,54	960,46
2	Produit des impositions directes/population	399,89	385,93
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 029,58	1 088,52
4	Dépenses d'équipement brut/population	315,59	732,70
5	Encours de dette/population	587,03	604,18
6	DGF/population	90,83	97,07
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58,89 %	58,07 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98,18 %	93,13 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	30,65 %	67,31 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	57,02 %	55,50 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 169 125,10	G	6 894 552,11
	Section d'investissement	B	4 554 538,67	H	2 680 864,06

		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 494 095,36 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	13 098 372,20 (si excédent)

		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	11 723 663,77	= G+H+I+J	24 167 883,73

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	447 413,74	L	297 530,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	447 413,74	= K+L	297 530,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	7 169 125,10	= G+I+K	8 388 647,47
	Section d'investissement	= B+D+F	5 001 952,41	= H+J+L	16 076 766,26
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	12 171 077,51	= G+H+I+J+K+L	24 465 413,73

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	447 413,74	L	297 530,00
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			297 530,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	48 419,88			0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	60 750,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	328 976,57	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
49	Opération d'équipement n° 49	720,00	
57	Opération d'équipement n° 57	4 234,49	
80	Opération d'équipement n° 80	2 292,00	
87	Opération d'équipement n° 87	2 020,80	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 191 904,36	1 798 976,75	62 181,51	0,00	330 746,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 190 300,00	3 762 505,89	0,00	0,00	427 794,11
014	Atténuations de produits	531 000,00	504 605,42	0,00	0,00	26 394,58
65	Autres charges de gestion courante	290 300,00	238 621,20	0,00	0,00	51 678,80
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 203 504,36	6 304 709,26	62 181,51	0,00	836 613,59
66	Charges financières	89 000,00	58 470,92	0,00	0,00	30 529,08
67	Charges exceptionnelles	312 600,00	2 744,84	0,00	0,00	309 855,16
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	137 900,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 743 004,36	6 365 925,02	62 181,51	0,00	1 314 897,83
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	750 000,00	741 018,57			8 981,43
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		750 000,00	741 018,57			8 981,43
TOTAL		8 493 004,36	7 106 943,59	62 181,51	0,00	1 323 879,26
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 000,00	93 922,42	0,00	0,00	-53 922,42
70	Produits services, domaine et ventes div	343 000,00	366 884,84	900,00	0,00	-24 784,84
73	Impôts et taxes	2 851 050,00	3 243 470,14	0,00	0,00	-392 420,14
74	Dotations et participations	2 997 966,00	3 001 554,92	0,00	0,00	-3 588,92
75	Autres produits de gestion courante	678 893,00	131 275,81	0,00	0,00	547 617,19
Total des recettes de gestion courante		6 910 909,00	6 837 108,13	900,00	0,00	72 900,87
76	Produits financiers	0,00	172,71	0,00	0,00	-172,71
77	Produits exceptionnels	31 000,00	17 819,55	0,00	0,00	13 180,45
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 941 909,00	6 855 100,39	900,00	0,00	85 908,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	57 000,00	38 551,72			18 448,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		57 000,00	38 551,72			18 448,28
TOTAL		6 998 909,00	6 893 652,11	900,00	0,00	104 356,89
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 1 494 095,36				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	312 562,36	74 771,86	48 419,88	189 370,62
204	Subventions d'équipement versées	1 327 607,00	184 104,00	60 750,00	1 082 753,00
21	Immobilisations corporelles	4 614 227,32	1 388 391,77	328 976,57	2 896 858,98
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	130 000,00	1 948,80	0,00	128 051,20
	Total des opérations d'équipement	1 757 852,91	406 454,63	9 267,29	1 342 130,99
	Total des dépenses d'équipement	8 142 249,59	2 055 671,06	447 413,74	5 639 164,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	390 250,00	341 829,37	0,00	48 420,63
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 342 822,86	1 324 235,60	0,00	18 587,26
020	Dépenses imprévues	500 000,00			
	Total des dépenses financières	2 253 072,86	1 666 064,97	0,00	587 007,89
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	7 312,50	7 312,50	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 402 634,95	3 729 048,53	447 413,74	6 226 172,68
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	57 000,00	38 551,72		18 448,28
041	Opérations patrimoniales (1)	786 940,00	786 938,42		1,58
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	843 940,00	825 490,14		18 449,86
	TOTAL	11 246 574,95	4 554 538,67	447 413,74	6 244 622,54
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	614 191,50	7 312,50	297 530,00	309 349,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	695 439,00	0,00	-695 439,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	614 191,50	702 751,50	297 530,00	-386 090,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	340 000,00	448 655,57	0,00	-108 655,57
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 250,00	1 500,00	0,00	7 750,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	649 250,00	450 155,57	0,00	199 094,43
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 263 441,50	1 152 907,07	297 530,00	-186 995,57
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	750 000,00	741 018,57		8 981,43
041	Opérations patrimoniales (1)	786 940,00	786 938,42		1,58
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 536 940,00	1 527 956,99		8 983,01
	TOTAL	2 800 381,50	2 680 864,06	297 530,00	-178 012,56

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 13 098 372,20			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 861 158,26		1 861 158,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 762 505,89		3 762 505,89
014	Atténuations de produits	504 605,42		504 605,42
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	238 621,20		238 621,20
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	58 470,92	0,00	58 470,92
67	Charges exceptionnelles	2 744,84	0,00	2 744,84
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	741 018,57	741 018,57
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	6 428 106,53	741 018,57	7 169 125,10
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	341 829,37	0,00	341 829,37
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	406 454,63		406 454,63
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	74 771,86	38 551,72	113 323,58
204	Subventions d'équipement versées	184 104,00	0,00	184 104,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 388 391,77	786 938,42	2 175 330,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 948,80	0,00	1 948,80
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 324 235,60	0,00	1 324 235,60
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	7 312,50	0,00	7 312,50
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	3 729 048,53	825 490,14	4 554 538,67
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	93 922,42		93 922,42
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	367 784,84		367 784,84
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		38 551,72	38 551,72
73	Impôts et taxes	3 243 470,14		3 243 470,14
74	Dotations et participations	3 001 554,92		3 001 554,92
75	Autres produits de gestion courante	131 275,81	0,00	131 275,81
76	Produits financiers	172,71	0,00	172,71
77	Produits exceptionnels	17 819,55	0,00	17 819,55
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 856 000,39	38 551,72	6 894 552,11
Pour information				1 494 095,36
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	448 655,57	0,00	448 655,57
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	7 312,50	0,00	7 312,50
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 500,00	0,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	695 439,00	0,00	695 439,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	786 938,42	786 938,42
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		741 018,57	741 018,57
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 152 907,07	1 527 956,99	2 680 864,06
Pour information				13 098 372,20
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 191 904,36	1 798 976,75	62 181,51	0,00	330 746,10
60611	Eau et assainissement	54 500,00	39 672,63	0,00	0,00	14 827,37
60612	Energie - Electricité	234 600,00	252 465,14	0,00	0,00	-17 865,14
60621	Combustibles	4 300,00	5 093,41	300,00	0,00	-1 093,41
60622	Carburants	24 000,00	16 355,94	1 560,00	0,00	6 084,06
60623	Alimentation	108 850,00	90 457,98	0,00	0,00	18 392,02
60628	Autres fournitures non stockées	2 250,00	678,28	0,00	0,00	1 571,72
60631	Fournitures d'entretien	28 700,00	26 804,18	0,00	0,00	1 895,82
60632	Fournitures de petit équipement	71 200,00	57 449,80	4 168,73	0,00	9 581,47
60633	Fournitures de voirie	9 200,00	26 656,42	0,00	0,00	-17 456,42
60636	Vêtements de travail	26 200,00	14 605,28	0,00	0,00	11 594,72
6064	Fournitures administratives	13 500,00	11 011,04	0,00	0,00	2 488,96
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	22 000,00	17 983,35	0,00	0,00	4 016,65
6067	Fournitures scolaires	30 300,00	28 863,98	0,00	0,00	1 436,02
6068	Autres matières et fournitures	10 700,00	20 828,60	574,50	0,00	-10 703,10
611	Contrats de prestations de services	300 450,00	235 383,74	15 656,77	0,00	49 409,49
6135	Locations mobilières	53 600,00	37 319,63	0,00	0,00	16 280,37
614	Charges locatives et de copropriété	38 000,00	50 233,37	0,00	0,00	-12 233,37
61521	Entretien terrains	90 000,00	64 173,30	0,00	0,00	25 826,70
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	82 700,00	19 467,82	0,00	0,00	63 232,18
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	25 000,00	1 578,52	0,00	0,00	23 421,48
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	6 760,53	60,77	0,00	13 178,70
61558	Entretien autres biens mobiliers	13 500,00	8 124,58	0,00	0,00	5 375,42
6156	Maintenance	75 000,00	64 417,60	0,00	0,00	10 582,40
6161	Multirisques	35 000,00	32 656,86	0,00	0,00	2 343,14
6168	Autres primes d'assurance	140 000,00	113 251,94	0,00	0,00	26 748,06
6182	Documentation générale et technique	11 400,00	22 736,13	0,00	0,00	-11 336,13
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	5 280,57	0,00	0,00	9 719,43
6188	Autres frais divers	44 650,00	27 088,07	152,83	0,00	17 409,10
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6226	Honoraires	142 200,00	78 224,51	14 584,99	0,00	49 390,50
6227	Frais d'actes et de contentieux	13 000,00	27 491,98	18 770,01	0,00	-33 261,99
6228	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	5 684,36	5 453,02	0,00	0,00	231,34
6232	Fêtes et cérémonies	61 600,00	37 421,72	0,00	0,00	24 178,28
6236	Catalogues et imprimés	24 000,00	4 725,66	162,00	0,00	19 112,34
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	549,44	107,97	0,00	-657,41
6247	Transports collectifs	17 700,00	13 164,49	49,50	0,00	4 486,01
6251	Voyages et déplacements	0,00	2 166,10	0,00	0,00	-2 166,10
6256	Missions	2 500,00	989,58	0,00	0,00	1 510,42
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	11 823,85	0,00	0,00	-1 823,85
6262	Frais de télécommunications	25 720,00	26 682,94	0,00	0,00	-962,94
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	682,49	0,00	0,00	317,51
6281	Concours divers (cotisations)	800,00	3 168,18	0,00	0,00	-2 368,18
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 500,00	1 728,00	0,00	0,00	-228,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	110 500,00	128 824,03	0,00	0,00	-18 324,03
6284	Redevances pour services rendus	5 000,00	10 645,73	2 186,96	0,00	-7 832,69
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	9 000,00	7 599,32	0,00	0,00	1 400,68
62878	Remb. frais à d'autres organismes	73 000,00	51 617,65	0,00	0,00	21 382,35
6288	Autres services extérieurs	46 000,00	49 289,37	3 846,48	0,00	-7 135,85
63512	Taxes foncières	25 500,00	28 117,00	0,00	0,00	-2 617,00
63513	Autres impôts locaux	6 500,00	11 213,00	0,00	0,00	-4 713,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6358	Autres droits	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 190 300,00	3 762 505,89	0,00	0,00	427 794,11
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6331	Versement mobilité	30 000,00	27 690,06	0,00	0,00	2 309,94
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 000,00	10 613,45	0,00	0,00	2 386,55
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	45 000,00	42 299,05	0,00	0,00	2 700,95
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	8 000,00	6 390,00	0,00	0,00	1 610,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 550 000,00	1 418 868,62	0,00	0,00	131 131,38
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	40 000,00	34 196,84	0,00	0,00	5 803,16
64118	Autres indemnités titulaires	660 000,00	573 671,83	0,00	0,00	86 328,17
64131	Rémunérations non tit.	530 000,00	498 987,01	0,00	0,00	31 012,99

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64136	Indemnités préavis, licenciement non tit	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	140 000,00	133 553,08	0,00	0,00	6 446,92
64168	Autres emplois d'insertion	60 000,00	51 065,80	0,00	0,00	8 934,20
6417	Rémunérations des apprentis	10 000,00	3 430,68	0,00	0,00	6 569,32
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	450 000,00	406 509,39	0,00	0,00	43 490,61
6453	Cotisations aux caisses de retraites	550 000,00	482 904,65	0,00	0,00	67 095,35
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	40 000,00	24 997,31	0,00	0,00	15 002,69
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	6 000,00	8 871,68	0,00	0,00	-2 871,68
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	25 000,00	22 005,60	0,00	0,00	2 994,40
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	10 748,84	0,00	0,00	-748,84
6478	Autres charges sociales diverses	8 500,00	5 702,00	0,00	0,00	2 798,00
6488	Autres charges	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
014	Atténuations de produits	531 000,00	504 605,42	0,00	0,00	26 394,58
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	90 000,00	81 617,39	0,00	0,00	8 382,61
7391178	Autres restitut* dégrèvt contrib. direct	1 000,00	2 478,00	0,00	0,00	-1 478,00
739211	Attributions de compensation	440 000,00	420 510,03	0,00	0,00	19 489,97
65	Autres charges de gestion courante	290 300,00	238 621,20	0,00	0,00	51 678,80
6518	Autres	0,00	2 344,56	0,00	0,00	-2 344,56
6531	Indemnités	90 000,00	87 894,21	0,00	0,00	2 105,79
6533	Cotisations de retraite	7 600,00	4 475,63	0,00	0,00	3 124,37
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 800,00	8 537,20	0,00	0,00	-2 737,20
6535	Formation	13 000,00	14 601,46	0,00	0,00	-1 601,46
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	51,34	0,00	0,00	-51,34
6541	Créances admises en non-valeur	12 000,00	10 096,21	0,00	0,00	1 903,79
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65548	Autres contributions	5 000,00	3 662,45	0,00	0,00	1 337,55
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	6 300,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	139 500,00	90 656,75	0,00	0,00	48 843,25
65888	Autres	100,00	1,39	0,00	0,00	98,61
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		7 203 504,36	6 304 709,26	62 181,51	0,00	836 613,59
66	Charges financières (b)	89 000,00	58 470,92	0,00	0,00	30 529,08
66111	Intérêts réglés à l'échéance	85 000,00	81 691,77	0,00	0,00	3 308,23
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 000,00	-23 220,85	0,00	0,00	27 220,85
67	Charges exceptionnelles (c)	312 600,00	2 744,84	0,00	0,00	309 855,16
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	30,00	0,00	0,00	-30,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	309 600,00	1 584,17	0,00	0,00	308 015,83
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	1 130,67	0,00	0,00	1 869,33
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	137 900,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		7 743 004,36	6 365 925,02	62 181,51	0,00	1 314 897,83
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	750 000,00	741 018,57			8 981,43
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	750 000,00	741 018,57			8 981,43
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		750 000,00	741 018,57			8 981,43
043	Opérat* ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		750 000,00	741 018,57			8 981,43
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 493 004,36	7 106 943,59	62 181,51	0,00	1 323 879,26
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-23 220,85

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 000,00	93 922,42	0,00	0,00	-53 922,42
6419	Remboursements rémunérations personnel	40 000,00	93 922,42	0,00	0,00	-53 922,42
70	Produits services, domaine et ventes div	343 000,00	366 884,84	900,00	0,00	-24 784,84
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	4 311,50	0,00	0,00	-2 311,50
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	3 500,00	0,00	0,00	-3 500,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	30 000,00	37 323,90	0,00	0,00	-7 323,90
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	1 687,50	0,00	0,00	-1 687,50
70632	Redevances services à caractère loisir	65 000,00	51 916,67	300,00	0,00	12 783,33
7066	Redevances services à caractère social	40 000,00	47 213,00	0,00	0,00	-7 213,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	200 000,00	166 736,45	300,00	0,00	32 963,55
70688	Autres prestations de services	5 000,00	44 953,85	300,00	0,00	-40 253,85
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 000,00	9 241,97	0,00	0,00	-8 241,97
73	Impôts et taxes	2 851 050,00	3 243 470,14	0,00	0,00	-392 420,14
73111	Impôts directs locaux	2 400 000,00	2 662 842,00	0,00	0,00	-262 842,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	9 000,00	15 422,00	0,00	0,00	-6 422,00
7336	Droits de place	2 050,00	2 866,50	0,00	0,00	-816,50
7338	Autres taxes	0,00	150,00	0,00	0,00	-150,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	90 000,00	83 481,29	0,00	0,00	6 518,71
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	350 000,00	478 708,35	0,00	0,00	-128 708,35
74	Dotations et participations	2 997 966,00	3 001 554,92	0,00	0,00	-3 588,92
7411	Dotation forfaitaire	535 110,00	534 739,00	0,00	0,00	371,00
74121	Dotation de solidarité rurale	60 000,00	70 078,00	0,00	0,00	-10 078,00
744	FCTVA	12 000,00	12 847,00	0,00	0,00	-847,00
74718	Autres participations Etat	0,00	20 571,78	0,00	0,00	-20 571,78
7473	Participat° Départements	2 600,00	2 566,80	0,00	0,00	33,20
74751	Participat° GFP de rattachement	9 256,00	7 973,00	0,00	0,00	1 283,00
7478	Participat° Autres organismes	80 000,00	85 158,34	0,00	0,00	-5 158,34
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	4 000,00	5 656,00	0,00	0,00	-1 656,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
7488	Autres attributions et participations	2 205 000,00	2 261 965,00	0,00	0,00	-56 965,00
75	Autres produits de gestion courante	678 893,00	131 275,81	0,00	0,00	547 617,19
752	Revenus des immeubles	610 000,00	131 274,72	0,00	0,00	478 725,28
7588	Autres produits div. de gestion courante	68 893,00	1,09	0,00	0,00	68 891,91
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		6 910 909,00	6 837 108,13	900,00	0,00	72 900,87
76	Produits financiers (b)	0,00	172,71	0,00	0,00	-172,71
7688	Autres	0,00	172,71	0,00	0,00	-172,71
77	Produits exceptionnels (c)	31 000,00	17 819,55	0,00	0,00	13 180,45
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
7714	Recouvrtr créances admises en non valeur	0,00	8,80	0,00	0,00	-8,80
7788	Produits exceptionnels divers	31 000,00	17 710,75	0,00	0,00	13 289,25
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		6 941 909,00	6 855 100,39	900,00	0,00	85 908,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	57 000,00	38 551,72			18 448,28
721	Immobilisations incorporelles	45 000,00	38 551,72			6 448,28
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	12 000,00	0,00			12 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		57 000,00	38 551,72			18 448,28
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		6 998 909,00	6 893 652,11	900,00	0,00	104 356,89
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 494 095,36				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	312 562,36	74 771,86	48 419,88	189 370,62
202	Frais réalisat° documents urbanisme	45 000,00	5 294,70	0,00	39 705,30
2031	Frais d'études	160 044,00	18 054,00	15 867,00	126 123,00
2051	Concessions, droits similaires	107 518,36	51 423,16	32 552,88	23 542,32
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	1 327 607,00	184 104,00	60 750,00	1 082 753,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	752 607,00	0,00	0,00	752 607,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	465 000,00	0,00	0,00	465 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	8 604,00	0,00	-8 604,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	100 000,00	175 500,00	60 750,00	-136 250,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	4 614 227,32	1 388 391,77	328 976,57	2 896 858,98
2111	Terrains nus	1 124 000,00	20 149,43	0,00	1 103 850,57
2116	Cimetières	42 461,60	8 096,40	0,00	34 365,20
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	99 570,00	24 171,00	100 000,00	-24 601,00
21311	Hôtel de ville	90 000,00	96 658,04	6 890,20	-13 548,24
21312	Bâtiments scolaires	18 398,40	23 044,18	0,00	-4 645,78
21316	Equipements du cimetière	40 000,00	0,00	15 976,80	24 023,20
21318	Autres bâtiments publics	610 000,00	695 439,00	0,00	-85 439,00
2135	Installations générales, agencements	249 870,57	78 855,67	20 077,33	150 937,57
2138	Autres constructions	0,00	7 169,74	0,00	-7 169,74
2151	Réseaux de voirie	770 729,40	33 655,08	71 992,00	665 082,32
2152	Installations de voirie	237 383,82	72 883,40	14 881,85	149 618,57
21533	Réseaux câblés	125 193,28	23 441,75	43 533,07	58 218,46
21534	Réseaux d'électrification	185 157,02	111 535,16	9 571,60	64 050,26
21538	Autres réseaux	0,00	11 008,80	2 160,00	-13 168,80
21568	Autres matériels, outillages incendie	62 617,04	1 924,90	301,92	60 390,22
21571	Matériel roulant	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	31 500,00	0,00	0,00	31 500,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	116 064,16	21 778,59	8 581,57	85 704,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	2 000,00	0,00	-2 000,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	1 005,43	-1 005,43
2182	Matériel de transport	174 624,50	29 624,50	0,00	145 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	172 507,04	51 752,53	6 773,79	113 980,72
2184	Mobilier	135 684,97	23 333,91	9 507,77	102 843,29
2188	Autres immobilisations corporelles	311 965,52	51 869,69	17 723,24	242 372,59
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	130 000,00	1 948,80	0,00	128 051,20
2312	Agencements et aménagements de terrains	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2313	Constructions	110 000,00	1 948,80	0,00	108 051,20
46	Opération d'équipement n° 46 (2)	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
49	Opération d'équipement n° 49 (2)	45 000,00	3 936,00	720,00	40 344,00
53	Opération d'équipement n° 53 (2)	271 000,00	864,00	0,00	270 136,00
56	Opération d'équipement n° 56 (2)	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
57	Opération d'équipement n° 57 (2)	104 564,54	4 513,91	4 234,49	95 816,14
58	Opération d'équipement n° 58 (2)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
64	Opération d'équipement n° 64 (2)	189 316,01	55 589,81	0,00	133 726,20
66	Opération d'équipement n° 66 (2)	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00
67	Opération d'équipement n° 67 (2)	197 723,60	23 067,60	0,00	174 656,00
70	Opération d'équipement n° 70 (2)	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00
72	Opération d'équipement n° 72 (2)	58 500,00	51 578,82	0,00	6 921,18
74	Opération d'équipement n° 74 (2)	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00
76	Opération d'équipement n° 76 (2)	260 648,76	126 124,17	0,00	134 524,59
79	Opération d'équipement n° 79 (2)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
80	Opération d'équipement n° 80 (2)	20 000,00	588,00	2 292,00	17 120,00
81	Opération d'équipement n° 81 (2)	13 500,00	5 895,12	0,00	7 604,88
82	Opération d'équipement n° 82 (2)	113 000,00	89 348,80	0,00	23 651,20
83	Opération d'équipement n° 83 (2)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
84	Opération d'équipement n° 84 (2)	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
87	Opération d'équipement n° 87 (2)	53 000,00	44 948,40	2 020,80	6 030,80
Total des dépenses d'équipement		8 142 249,59	2 055 671,06	447 413,74	5 639 164,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	390 250,00	341 829,37	0,00	48 420,63
1641	Emprunts en euros	375 000,00	335 836,27	0,00	39 163,73
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 250,00	0,00	0,00	9 250,00
168758	Dettes - Autres groupements	6 000,00	5 993,10	0,00	6,90
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 342 822,86	1 324 235,60	0,00	18 587,26
27638	Créance Autres établissements publics	1 342 822,86	1 324 235,60	0,00	18 587,26
020	Dépenses imprévues	500 000,00			
Total des dépenses financières		2 253 072,86	1 666 064,97	0,00	587 007,89
458102	PEM (3)	7 312,50	7 312,50	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		7 312,50	7 312,50	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		10 402 634,95	3 729 048,53	447 413,74	6 226 172,68
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	57 000,00	38 551,72		18 448,28
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	12 000,00	0,00		12 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	12 000,00	0,00		12 000,00
	Charges transférées (6)	45 000,00	38 551,72		6 448,28
2031	Frais d'études	45 000,00	38 551,72		6 448,28
041	Opérations patrimoniales (7)	786 940,00	786 938,42		1,58
21318	Autres bâtiments publics	786 940,00	786 938,42		1,58
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		843 940,00	825 490,14		18 449,86
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		11 246 574,95	4 554 538,67	447 413,74	6 244 622,54
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	614 191,50	7 312,50	297 530,00	309 349,00
1322	Subv. non transf. Régions	5 615,00	7 312,50	0,00	-1 697,50
1323	Subv. non transf. Départements	301 264,00	0,00	297 530,00	3 734,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	307 312,50	0,00	0,00	307 312,50
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	695 439,00	0,00	-695 439,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	695 439,00	0,00	-695 439,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		614 191,50	702 751,50	297 530,00	-386 090,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	340 000,00	448 655,57	0,00	-108 655,57
10222	FCTVA	240 000,00	241 482,00	0,00	-1 482,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	207 173,57	0,00	-107 173,57
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 250,00	1 500,00	0,00	7 750,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		649 250,00	450 155,57	0,00	199 094,43
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 263 441,50	1 152 907,07	297 530,00	-186 995,57
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	750 000,00	741 018,57	0,00	8 981,43
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 175,71	777,41	0,00	398,30
28031	Frais d'études	79 949,84	57 571,60	0,00	22 378,24
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	1 646,03	1 330,00	0,00	316,03
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	1 653,08	1 264,97	0,00	388,11
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	14 264,11	0,00	-14 264,11
280422	Privé : Bâtiments, installations	30 569,05	30 128,35	0,00	440,70
28051	Concessions et droits similaires	78 205,05	69 123,07	0,00	9 081,98
281311	Hôtel de ville	0,00	647,00	0,00	-647,00
281312	Bâtiments scolaires	7 759,84	6 600,00	0,00	1 159,84
281316	Equipements de cimetièr	1 646,03	1 343,70	0,00	302,33
281318	Autres bâtiments publics	12 815,49	116 010,83	0,00	-103 195,34
28135	Installations générales, agencements, ..	6 701,68	5 603,65	0,00	1 098,03
28138	Autres constructions	98 761,56	83 549,00	0,00	15 212,56
28152	Installations de voirie	51 732,25	46 870,07	0,00	4 862,18
281533	Réseaux câblés	2 469,04	2 037,00	0,00	432,04
281534	Réseaux d'électrification	209,28	178,00	0,00	31,28
281538	Autres réseaux	4 938,08	6 809,93	0,00	-1 871,85
281561	Matériel roulant	9 405,86	0,00	0,00	9 405,86
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	7 513,00	0,00	-7 513,00
281571	Matériel roulant	22 338,92	18 856,70	0,00	3 482,22
281578	Autre matériel et outillage de voirie	7 054,40	5 561,00	0,00	1 493,40
28158	Autres installat°, matériel et outillage	49 380,78	33 229,85	0,00	16 150,93
28181	Installations générales, aménagt divers	587,87	383,40	0,00	204,47
28182	Matériel de transport	52 907,98	42 111,02	0,00	10 796,96
28183	Matériel de bureau et informatique	51 732,25	45 349,39	0,00	6 382,86
28184	Mobilier	35 271,99	26 139,39	0,00	9 132,60
28188	Autres immo. corporelles	141 087,94	117 766,13	0,00	23 321,81
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		750 000,00	741 018,57	0,00	8 981,43
041	Opérations patrimoniales (5)	786 940,00	786 938,42	0,00	1,58

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
27638	<i>Créance Autres établissements publics</i>	786 940,00	786 938,42		1,58
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 536 940,00	1 527 956,99		8 983,01
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 800 381,50	2 680 864,06	297 530,00	-178 012,56
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		13 098 372,20			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 46 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT VOIES DOUCES PROGRAMME "L'EMPREINTE"

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		15 000,00	A 0,00	0,00	15 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
2031	Frais d'études	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 49 (1)
LIBELLE : REHABILITATION PONT PIERRE A BOCHET

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		45 000,00	A 3 936,00	720,00	40 344,00	B 40 784,27
20	Immobilisations incorporelles	45 000,00	3 936,00	720,00	40 344,00	40 784,27
2031	Frais d'études	45 000,00	3 936,00	720,00	40 344,00	40 784,27
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-3 936,00	D - B	-40 784,27

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 53 (1)
LIBELLE : REHABILITATION MAISON CARREE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		271 000,00	A 864,00	0,00	270 136,00	B 116 040,13
20	Immobilisations incorporelles	271 000,00	108,00	0,00	270 892,00	53 584,23
2031	Frais d'études	271 000,00	108,00	0,00	270 892,00	53 584,23
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	756,00	0,00	-756,00	756,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	756,00	0,00	-756,00	756,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	61 699,90
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	61 699,90

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-864,00	D - B	-116 040,13

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 56 (1)
LIBELLE : CREATION RESEAU EP ACCES ECOLE PAIX

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		35 000,00	A	0,00	0,00	35 000,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	35 000,00		0,00		35 000,00		0,00
2151	Réseaux de voirie	35 000,00		0,00		35 000,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 57 (1)
LIBELLE : REMPLACEMENT SYSTEME FEUX TRICOLORES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		104 564,54	A 4 513,91	4 234,49	95 816,14	B 55 205,25
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	104 564,54	4 513,91	4 234,49	95 816,14	46 263,93
2151	Réseaux de voirie	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	6 574,32
2152	Installations de voirie	0,00	3 333,76	0,00	-3 333,76	3 333,76
21533	Réseaux câblés	0,00	820,80	0,00	-820,80	820,80
21534	Réseaux d'électrification	13 263,96	0,00	3 162,96	10 101,00	4 438,20
21538	Autres réseaux	1 300,58	359,35	1 071,53	-130,30	31 096,85
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	8 941,32
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	8 941,32

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-4 513,91	D - B	-55 205,25

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 58 (1)
LIBELLE : VOIE VERTE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		200 000,00	A	0,00	0,00	B 713 100,69
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	23 782,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	23 782,00
21	Immobilisations corporelles	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	689 318,69
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	493 088,28
2151	Réseaux de voirie	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	172 448,41
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	23 782,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-713 100,69

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 64 (1)
LIBELLE : CUISINE CENTRALE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		189 316,01	A	55 589,81	0,00	133 726,20	B	151 601,74
20	Immobilisations incorporelles	189 316,01		55 589,81	0,00	133 726,20		151 601,74
2031	Frais d'études	189 316,01		55 589,81	0,00	133 726,20		151 601,74
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-55 589,81	D - B	-151 601,74

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 66 (1)
LIBELLE : JARDINS COOPERATIFS COMMUNAUX

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		3 600,00	A	0,00	0,00	3 600,00	B	227 392,93
20	Immobilisations incorporelles	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00			8 326,65
2031	Frais d'études	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00			8 326,65
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00			219 066,28
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00			219 066,28

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-227 392,93

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 67 (1)
LIBELLE : REHABILITATION GYMNASSE**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		197 723,60	A	23 067,60	0,00	174 656,00	B	402 189,31
20	Immobilisations incorporelles	78 800,00		6 144,00	0,00	72 656,00		66 192,00
2031	Frais d'études	78 800,00		6 144,00	0,00	72 656,00		66 192,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	118 923,60		16 923,60	0,00	102 000,00		122 718,95
21318	Autres bâtiments publics	16 923,60		16 923,60	0,00	0,00		84 183,28
2135	Installations générales, agencements	102 000,00		0,00	0,00	102 000,00		36 014,35
21534	Réseaux d'électrification	0,00		0,00	0,00	0,00		2 011,32
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		510,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		213 278,36
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00		124 520,08
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00		0,00	0,00	0,00		88 758,28

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-23 067,60	D - B	-402 189,31

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 70 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT RUE DE LA TREILLE LOCAL PETITE ENFANCE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		23 000,00	A 0,00	0,00	23 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00
2031	Frais d'études	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 72 (1)
LIBELLE : DEMOLITION MAISON EX SAEME**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		58 500,00	A	51 578,82	0,00	6 921,18	B	51 578,82
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	58 500,00		51 578,82	0,00	6 921,18		51 578,82
2313	Constructions	58 500,00		51 578,82	0,00	6 921,18		51 578,82

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-51 578,82	D - B	-51 578,82

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 74 (1)
LIBELLE : REHABILITATION MARTINIERE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		75 000,00	A	0,00	0,00	75 000,00	B 60 853,85
20	Immobilisations incorporelles	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	
2031	Frais d'études	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 182,02	
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 182,02	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	58 671,83	
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	58 671,83	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-60 853,85

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 76 (1)
LIBELLE : REHABILITATION ECOLE FRATERNITE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		260 648,76	A	126 124,17	0,00	134 524,59	B	251 640,87
20	Immobilisations incorporelles	13 980,00		0,00	0,00	13 980,00		22 440,00
2031	Frais d'études	13 980,00		0,00	0,00	13 980,00		22 440,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	122 112,15		1 567,57	0,00	120 544,58		26 528,27
21312	Bâtiments scolaires	122 112,15		1 567,57	0,00	120 544,58		17 881,81
21533	Réseaux câblés	0,00		0,00	0,00	0,00		2 106,11
21534	Réseaux d'électrification	0,00		0,00	0,00	0,00		6 540,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	124 556,61		124 556,60	0,00	0,01		202 672,60
2313	Constructions	124 556,61		124 556,60	0,00	0,01		202 672,60

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-126 124,17	D - B	-251 640,87

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 79 (1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT DU FRONT DE RUE DE LA RUE DE GENEVE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		20 000,00	A 0,00	0,00	20 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 80 (1)
LIBELLE : CREATION D'UN PARC PUBLIC ACCACIAS/MARAICHERS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		20 000,00	A	588,00	2 292,00	17 120,00	B	2 652,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00		588,00	2 292,00	17 120,00		2 652,00
2031	Frais d'études	20 000,00		588,00	2 292,00	17 120,00		2 652,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-588,00	D - B	-2 652,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 81 (1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT DE LA RUE DES BELLOSSES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		13 500,00	A	5 895,12	0,00	7 604,88	B	9 447,12
20	Immobilisations incorporelles	13 500,00		5 895,12	0,00	7 604,88		9 447,12
2031	Frais d'études	13 500,00		5 895,12	0,00	7 604,88		9 447,12
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-5 895,12	D - B	-9 447,12

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 82 (1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT RUE NEGOCIANTS - ACCESSIBILITE ET CYCLES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		113 000,00	A	89 348,80	0,00	23 651,20	B	89 348,80
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00		0,00
2031	Frais d'études	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	110 000,00		89 348,80	0,00	20 651,20		89 348,80
2315	Installat°, matériel et outillage techni	110 000,00		89 348,80	0,00	20 651,20		89 348,80

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-89 348,80	D - B	-89 348,80

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 83 (1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT RUE JURA/MONT-BLANC/MARRONNIERS/JAURES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		20 000,00	A 0,00	0,00	20 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 84 (1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT PLACE ET CARREFOUR MARTINIERE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		40 000,00	A 0,00	0,00	40 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
2031	Frais d'études	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 87 (1)
LIBELLE : DEMOLITION MAISON CAPPOLO**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		53 000,00	A 44 948,40	2 020,80	6 030,80	B 44 948,40
20	Immobilisations incorporelles	0,00	3 483,60	2 020,80	-5 504,40	3 483,60
2031	Frais d'études	0,00	3 483,60	2 020,80	-5 504,40	3 483,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	385,20	0,00	-385,20	385,20
21533	Réseaux câblés	0,00	385,20	0,00	-385,20	385,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	53 000,00	41 079,60	0,00	11 920,40	41 079,60
2313	Constructions	53 000,00	41 079,60	0,00	11 920,40	41 079,60

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-44 948,40	D - B	-44 948,40

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	1 489 194	5 387	261 858	17 628	61 241	0	0	42 750	1 850 991	0	3 729 049
- Equipements municipaux (2)		1 140 053	5 387	261 858	17 628	61 241	0	0	0	385 401	0	1 871 567
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	42 750	141 354	0	184 104
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											825 490
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	0	1 489 194	5 387	261 858	17 628	61 241	0	0	42 750	2 676 481	0	4 554 539
Total recettes	0	14 986 406	0	0	0	0	0	0	0	792 831	0	15 779 236
Solde d'investissement	0	13 497 211	-5 387	-261 858	-17 628	-61 241	0	0	-42 750	-1 883 650	0	11 224 698
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	124 789	2 310	20 194	10 105	116 130	0	0	0	173 886	0	447 414
Total RAR recettes	0	0	0	121 730	0	175 800	0	0	0	0	0	297 530
SOLDE RAR investissement	0	-124 789	-2 310	101 536	-10 105	59 670	0	0	0	-173 886	0	-149 884

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	0	3 653 039	143 122	957 162	211 113	742 178	88 392	1 001	0	1 373 118	0	7 169 125
Total recettes	0	7 750 987	6 427	169 166	10 980	210 472	0	47 213	0	193 403	0	8 388 647
Solde de fonctionnement	0	4 097 948	-136 695	-787 996	-200 133	-531 707	-88 392	46 212	0	-1 179 715	0	1 219 522
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0	1 613 983	7 697	282 052	27 733	177 371	0	0	42 750	2 850 366	0	5 001 952
Dépenses réelles		0	1 613 983	7 697	282 052	27 733	177 371	0	0	42 750	2 024 876	0	4 176 462
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	341 829	0	0	0	0	0	0	0	0	0	341 829
1641	Emprunts en euros	0	335 836	0	0	0	0	0	0	0	0	0	335 836
168758	Dettes - Autres groupements	0	5 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 993
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	91 456	0	6 876	0	8 520	0	0	0	16 340	0	123 192
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 295	0	5 295
2031	Frais d'études	0	15 792	0	0	0	8 520	0	0	0	9 609	0	33 921
2051	Concessions, droits similaires	0	75 664	0	6 876	0	0	0	0	0	1 436	0	83 976
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	42 750	202 104	0	244 854
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 604	0	8 604
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	42 750	193 500	0	236 250
21	Immobilisations corporelles	0	1 120 423	7 697	93 462	27 733	145 783	0	0	0	322 270	0	1 717 368
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 149	0	20 149
2116	Cimetières	0	635	0	0	0	0	0	0	0	7 462	0	8 096
2128	Autres agencements et aménagement	0	0	0	0	0	121 273	0	0	0	2 898	0	124 171
21311	Hôtel de ville	0	103 548	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 548
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	23 044	0	0	0	0	0	0	0	23 044
21316	Equipements du cimetière	0	15 977	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 977
21318	Autres bâtiments publics	0	695 439	0	0	0	0	0	0	0	0	0	695 439
2135	Installations générales, agencements	0	57 092	0	12 249	0	20 074	0	0	0	9 519	0	98 933
2138	Autres constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 170	0	7 170
2151	Réseaux de voirie	0	1 368	0	0	0	0	0	0	0	104 279	0	105 647
2152	Installations de voirie	0	694	598	0	0	639	0	0	0	85 835	0	87 765
21533	Réseaux câblés	0	47 852	0	16 780	0	0	0	0	0	2 342	0	66 975
21534	Réseaux d'électrification	0	65 965	1 737	4 598	0	864	0	0	0	47 942	0	121 107

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
21538	Autres réseaux	0	13 169	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 169
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	1 610	0	617	0	0	0	0	0	0	0	2 227
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	55	4 694	6 450	0	0	0	0	0	19 161	0	30 360
2161	Oeuvres et objets d'art	0	0	0	0	2 000	0	0	0	0	0	0	2 000
2181	Installat° générales, agencements	0	1 005	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 005
2182	Matériel de transport	0	14 112	0	0	0	0	0	0	0	15 512	0	29 625
2183	Matériel de bureau et informatique	0	58 526	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 526
2184	Mobilier	0	8 639	668	3 728	19 121	685	0	0	0	0	0	32 842
2188	Autres immobilisations corporelles	0	34 737	0	25 995	6 612	2 248	0	0	0	0	0	69 593
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 949	0	1 949
2313	Constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 949	0	1 949
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 324 236	0	1 324 236
27638	Créance Autres établissements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 324 236	0	1 324 236
Opérations d'équipement		0	52 962	0	181 714	0	23 068	0	0	0	157 978	0	415 722
49	REHABILITATION PONT PIERRE A BOCHET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 656	0	4 656
53	REHABILITATION MAISON CARREE	0	864	0	0	0	0	0	0	0	0	0	864
57	REPLACEMENT SYSTEME FEUX TRICOLORES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 748	0	8 748
64	CUISINE CENTRALE	0	0	0	55 590	0	0	0	0	0	0	0	55 590
67	REHABILITATION GYMNASSE	0	0	0	0	0	23 068	0	0	0	0	0	23 068
72	DEMOLITION MAISON EX SAEME	0	51 579	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 579
76	REHABILITATION ECOLE FRATERNITE	0	0	0	126 124	0	0	0	0	0	0	0	126 124
80	CREATION D'UN PARC PUBLIC ACCACIAS/MARAICHERS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 880	0	2 880
81	REAMENAGEMENT DE LA RUE DES BELLOSSES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 895	0	5 895
82	REAMENAGEMENT RUE NEGOCIANTS - ACCESSIBILITE ET CYCLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89 349	0	89 349
87	DEMOLITION MAISON CAPPOLO	0	520	0	0	0	0	0	0	0	46 450	0	46 969
Opérations pour compte de tiers		0	7 313	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 313
458102	PEM	0	7 313	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 313
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	825 490	0	825 490

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 552	0	38 552
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 552	0	38 552
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	786 938	0	786 938
21318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	786 938	0	786 938
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement		0	14 986 406	0	121 730	0	175 800	0	0	0	792 831	0	16 076 766
Recettes réelles		0	1 147 015	0	121 730	0	175 800	0	0	0	5 892	0	1 450 437
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	444 263	0	0	0	0	0	0	0	4 392	0	448 656
10222	FCTVA	0	241 482	0	0	0	0	0	0	0	0	0	241 482
10226	Taxe d'aménagement	0	202 781	0	0	0	0	0	0	0	4 392	0	207 174
13	Subventions d'investissement	0	7 313	0	121 730	0	175 800	0	0	0	0	0	304 843
1322	Subv. non transf. Régions	0	7 313	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 313
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	121 730	0	175 800	0	0	0	0	0	297 530
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500	0	1 500
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500	0	1 500
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	695 439	0	0	0	0	0	0	0	0	0	695 439
2132	Immeubles de rapport	0	695 439	0	0	0	0	0	0	0	0	0	695 439
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	741 019	0	0	0	0	0	0	0	786 938	0	1 527 957
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	741 019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	741 019
2802	Frais liés à la réalisation des document	0	777	0	0	0	0	0	0	0	0	0	777
28031	Frais d'études	0	57 572	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 572
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0	1 330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 330
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0	1 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 265

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0	14 264	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 264
280422	Privé : Bâtiments, installations	0	30 128	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 128
28051	Concessions et droits similaires	0	69 123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 123
281311	Hôtel de ville	0	647	0	0	0	0	0	0	0	0	0	647
281312	Bâtiments scolaires	0	6 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 600
281316	Equipements de cimetiére	0	1 344	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 344
281318	Autres bâtiments publics	0	116 011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116 011
28135	Installations générales, agencements, ...	0	5 604	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 604
28138	Autres constructions	0	83 549	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 549
28152	Installations de voirie	0	46 870	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 870
281533	Réseaux câblés	0	2 037	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 037
281534	Réseaux d'électrification	0	178	0	0	0	0	0	0	0	0	0	178
281538	Autres réseaux	0	6 810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 810
281568	Autres matériels, outillages incendie	0	7 513	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 513
281571	Matériel roulant	0	18 857	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 857
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0	5 561	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 561
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0	33 230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 230
28181	Installations générales, aménagt divers	0	383	0	0	0	0	0	0	0	0	0	383
28182	Matériel de transport	0	42 111	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 111
28183	Matériel de bureau et informatique	0	45 349	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 349
28184	Mobilier	0	26 139	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 139
28188	Autres immo. corporelles	0	117 766	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 766
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	786 938	0	786 938
27638	Créance Autres établissements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	786 938	0	786 938
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	13 098 372	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 098 372

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	0	3 653 039	143 122	957 162	211 113	742 178	88 392	1 001	0	1 373 118	0	7 169 125
Dépenses réelles	0	2 912 020	143 122	957 162	211 113	742 178	88 392	1 001	0	1 373 118	0	6 428 107
011 Charges à caractère général	0	660 610	24 525	550 900	87 336	110 258	0	1 001	0	426 527	0	1 861 158
60611 Eau et assainissement	0	24 094	0	9 847	248	2 162	0	0	0	3 322	0	39 673
60612 Energie - Electricité	0	84 174	0	95 822	10 241	35 305	0	0	0	26 923	0	252 465
60621 Combustibles	0	4 493	0	0	0	38	0	0	0	862	0	5 393
60622 Carburants	0	11 274	2 286	0	0	1 455	0	375	0	2 525	0	17 916
60623 Alimentation	0	1 428	0	87 835	0	1 195	0	0	0	0	0	90 458

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
60628	Autres fournitures non stockées	0	678	0	0	0	0	0	0	0	0	0	678
60631	Fournitures d'entretien	0	7 177	0	17 827	0	0	0	0	0	1 800	0	26 804
60632	Fournitures de petit équipement	0	15 523	1 669	8 604	13 120	5 488	0	0	0	17 214	0	61 619
60633	Fournitures de voirie	0	1 686	0	0	0	3 162	0	0	0	21 808	0	26 656
60636	Vêtements de travail	0	2 309	1 775	2 029	0	2 940	0	0	0	5 552	0	14 605
6064	Fournitures administratives	0	8 959	0	1 449	547	0	0	0	0	56	0	11 011
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	17 983	0	0	0	0	0	0	17 983
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	27 726	0	1 138	0	0	0	0	0	28 864
6068	Autres matières et fournitures	0	3 762	405	7 423	498	1 119	0	0	0	8 197	0	21 403
611	Contrats de prestations de services	0	19 399	11 563	108 528	0	1 676	0	0	0	109 874	0	251 041
6135	Locations mobilières	0	32 941	0	1 394	0	0	0	0	0	2 985	0	37 320
614	Charges locatives et de copropriété	0	48 287	0	0	0	1 946	0	0	0	0	0	50 233
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	16 485	0	0	0	47 688	0	64 173
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	10 861	132	7 406	0	5 712	0	0	0	-4 643	0	19 468
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 579	0	1 579
61551	Entretien matériel roulant	0	4 822	373	45	0	300	0	0	0	1 282	0	6 821
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	658	0	5 452	0	0	0	626	0	1 388	0	8 125
6156	Maintenance	0	51 825	1 701	2 298	456	5 027	0	0	0	3 110	0	64 418
6161	Multirisques	0	32 657	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 657
6168	Autres primes d'assurance	0	113 252	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 252
6182	Documentation générale et technique	0	16 237	139	677	5 049	0	0	0	0	634	0	22 736
6184	Versements à des organismes de formation	0	2 630	743	0	872	1 035	0	0	0	0	0	5 281
6188	Autres frais divers	0	815	0	12 069	2 229	12 128	0	0	0	0	0	27 241
6226	Honoraires	0	-5 889	244	0	0	0	0	0	0	98 454	0	92 810
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	46 262	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 262
6231	Annonces et insertions	0	2 244	0	1 512	0	0	0	0	0	1 697	0	5 453
6232	Fêtes et cérémonies	0	18 757	0	0	18 665	0	0	0	0	0	0	37 422
6236	Catalogues et imprimés	0	3 348	0	0	636	256	0	0	0	648	0	4 888
6241	Transports de biens	0	36	0	18	-31	130	0	0	0	504	0	657
6247	Transports collectifs	0	0	0	7 249	0	5 965	0	0	0	0	0	13 214
6251	Voyages et déplacements	0	2 137	29	0	0	0	0	0	0	0	0	2 166
6256	Missions	0	354	317	0	319	0	0	0	0	0	0	990
6261	Frais d'affranchissement	0	11 824	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 824
6262	Frais de télécommunications	0	26 683	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 683
627	Services bancaires et assimilés	0	682	0	0	0	0	0	0	0	0	0	682
6281	Concours divers (cotisations)	0	2 858	0	0	0	0	0	0	0	310	0	3 168
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0	240	144	912	0	0	0	0	0	432	0	1 728

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	6 258	0	118 180	238	4 018	0	0	0	130	0	128 824
6284	Redevances pour services rendus	0	521	0	8 512	1 223	1 440	0	0	0	1 138	0	12 833
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 599	0	7 599
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	-11 842	0	0	0	0	0	0	0	63 459	0	51 618
6288	Autres services extérieurs	0	16 865	3 004	18 087	15 043	137	0	0	0	0	0	53 136
63512	Taxes foncières	0	28 117	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 117
63513	Autres impôts locaux	0	11 213	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 213
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 536 163	117 471	406 261	123 778	614 200	22 006	0	0	942 628	0	3 762 506
6331	Versement mobilité	0	14 232	646	2 589	656	3 953	0	0	0	5 615	0	27 690
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	4 496	294	1 177	298	1 797	0	0	0	2 552	0	10 613
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	17 566	1 216	4 832	1 235	7 028	0	0	0	10 422	0	42 299
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	2 713	176	706	179	1 078	0	0	0	1 537	0	6 390
64111	Rémunération principale titulaires	0	501 612	57 886	173 613	66 254	210 434	0	0	0	409 069	0	1 418 869
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	22 335	1 913	2 879	0	2 780	0	0	0	4 289	0	34 197
64118	Autres indemnités titulaires	0	228 451	27 148	56 859	22 383	74 356	0	0	0	164 474	0	573 672
64131	Rémunérations non tit.	0	274 351	0	46 308	1 555	102 642	0	0	0	74 131	0	498 987
64138	Autres indemnités non tit.	0	73 478	0	10 459	300	27 904	0	0	0	21 413	0	133 553
64168	Autres emplois d'insertion	0	17 797	0	0	0	26 945	0	0	0	6 323	0	51 066
6417	Rémunérations des apprentis	0	1 857	0	0	0	1 573	0	0	0	0	0	3 431
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	179 639	8 886	46 446	9 312	71 586	0	0	0	90 641	0	406 509
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	178 628	18 811	55 474	21 018	72 919	0	0	0	136 055	0	482 905
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	13 078	0	2 691	0	5 824	0	0	0	3 404	0	24 997
64731	Allocations chômage versées directement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 872	0	8 872
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0	0	0	0	0	0	22 006	0	0	0	0	22 006
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	4 046	335	1 321	299	2 110	0	0	0	2 638	0	10 749
6478	Autres charges sociales diverses	0	1 884	161	907	288	1 270	0	0	0	1 192	0	5 702
014	Atténuations de produits	0	504 605	0	0	0	0	0	0	0	0	0	504 605
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	0	81 617	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81 617
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0	2 478	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 478
739211	Attributions de compensation	0	420 510	0	0	0	0	0	0	0	0	0	420 510
65	Autres charges de gestion courante	0	150 552	0	0	0	17 720	66 387	0	0	3 962	0	238 621
6518	Autres	0	2 345	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 345
6531	Indemnités	0	87 894	0	0	0	0	0	0	0	0	0	87 894
6533	Cotisations de retraite	0	4 476	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 476

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	8 537	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 537
6535	Formation	0	14 301	0	0	0	0	0	0	0	300	0	14 601
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51
6541	Créances admises en non-valeur	0	10 096	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 096
65548	Autres contributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 662	0	3 662
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0	3 600	0	0	0	2 700	0	0	0	0	0	6 300
657362	Subv. fonct. CCAS	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	9 250	0	0	0	15 020	66 387	0	0	0	0	90 657
65888	Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	58 471	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 471
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	81 692	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81 692
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	-23 221	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-23 221
67	Charges exceptionnelles	0	1 619	1 126	0	0	0	0	0	0	0	0	2 745
6712	Amendes fiscales et pénales	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	1 584	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 584
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	5	1 126	0	0	0	0	0	0	0	0	1 131
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	741 019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	741 019
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	741 019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	741 019
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0	741 019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	741 019
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	7 750 987	6 427	169 166	10 980	210 472	0	47 213	0	193 403	0	8 388 647
Recettes réelles		0	6 256 892	6 427	169 166	10 980	210 472	0	47 213	0	154 851	0	6 856 000
013	Atténuations de charges	0	68 159	0	1 666	10 980	9 265	0	0	0	3 853	0	93 922
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	68 159	0	1 666	10 980	9 265	0	0	0	3 853	0	93 922

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
70	Produits des services, du domaine, vente	0	15 225	0	167 500	0	101 880	0	47 213	0	35 967	0	367 785
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	4 312	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 312
70321	Stationnement et location voie publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 500	0	3 500
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0	8 305	0	0	0	0	0	0	0	29 019	0	37 324
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	1 688	0	0	0	0	0	1 688
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	52	0	52 165	0	0	0	0	0	52 217
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	0	0	47 213	0	0	0	47 213
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	167 036	0	0	0	0	0	0	0	167 036
70688	Autres prestations de services	0	110	0	18	0	45 126	0	0	0	0	0	45 254
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	2 498	0	394	0	2 902	0	0	0	3 448	0	9 242
73	Impôts et taxes	0	3 241 006	2 315	0	0	0	0	0	0	150	0	3 243 470
73111	Impôts directs locaux	0	2 662 842	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 662 842
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0	15 422	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 422
7336	Droits de place	0	552	2 315	0	0	0	0	0	0	0	0	2 867
7338	Autres taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150	0	150
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0	83 481	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 481
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0	478 708	0	0	0	0	0	0	0	0	0	478 708
74	Dotations et participations	0	2 892 132	110	0	0	99 227	0	0	0	10 087	0	3 001 555
7411	Dotations forfaitaire	0	534 739	0	0	0	0	0	0	0	0	0	534 739
74121	Dotation de solidarité rurale	0	70 078	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 078
744	FCTVA	0	12 847	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 847
74718	Autres participations Etat	0	6 847	110	0	0	11 501	0	0	0	2 114	0	20 572
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	0	2 567	0	0	0	0	0	2 567
74751	Participat° GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 973	0	7 973
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	0	85 158	0	0	0	0	0	85 158
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0	5 656	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 656
7488	Autres attributions et participations	0	2 261 965	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 261 965
75	Autres produits de gestion courante	0	27 186	0	0	0	0	0	0	0	104 089	0	131 276
752	Revenus des immeubles	0	27 185	0	0	0	0	0	0	0	104 089	0	131 275

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
76	Produits financiers	0	173	0	0	0	0	0	0	0	0	0	173
7688	Autres	0	173	0	0	0	0	0	0	0	0	0	173
77	Produits exceptionnels	0	13 012	4 002	0	0	100	0	0	0	705	0	17 820
7711	Dédits et pénalités perçus	0	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0	100
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
7788	Produits exceptionnels divers	0	13 003	4 002	0	0	0	0	0	0	705	0	17 711
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>38 552</i>	<i>0</i>	<i>38 552</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 552	0	38 552
721	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 552	0	38 552
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	1 494 095	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 494 095

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 653 038,99
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 653 038,99
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 610,21
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 093,77
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 174,45
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 492,96
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 273,87
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 428,05
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	678,28
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 176,94
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 522,78
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 685,79
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 308,99
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 958,92
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 761,90
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 399,35
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 941,03
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 287,17
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 860,52
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 821,79
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	658,45
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 825,48
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 656,86
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 251,94
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 237,21
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 630,47
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815,30
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 888,54
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 261,99
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 243,98
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 756,57
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 347,90
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 136,90
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353,83
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 823,85
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 682,94
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	682,49

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 858,18
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 257,68
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520,92
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 841,76
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 865,01
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 117,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 213,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 536 162,93
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 231,51
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 495,66
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 565,67
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 713,45
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501 612,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 335,14
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 451,43
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 350,68
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 477,57
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 797,32
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 857,23
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 638,84
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 628,18
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 077,95
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 046,18
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 884,12
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504 605,42
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 617,39
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 478,00
739211	Attributions de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 510,03
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	741 018,57
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	741 018,57
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 552,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 344,56
6531	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 894,21
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 475,63
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 537,20
6535	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 301,46
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51,34
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 096,21
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 250,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,39
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 470,92
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 691,77

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 220,85
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 618,94
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584,17
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,77
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 750 987,46
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 750 987,46
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 494 095,36
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 159,31
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 159,31
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 224,67
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 311,50
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 304,90
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 498,27
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 241 005,64
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 662 842,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 422,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	552,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 481,29
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 708,35
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 892 131,67
7411	Dotations forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534 739,00
74121	Dotations de solidarité rurale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 078,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 847,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 846,67
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 656,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 261 965,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 186,37
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 185,28
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,09
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172,71
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172,71
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 011,73
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,80
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 002,93
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 097 948,47

(2)	Libellé	Sous-fonction 02				Sous-fonction 04
-----	---------	------------------	--	--	--	------------------

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

	020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
--	---	-------------------------	---	--	----------------------------	---	---	---------------------------	---

DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

		020	021	022	023	024	025	026	041	048
		Administrat°générale	Assemblée locale	Administration	Information,	Fêtes et cérémonies	Aides aux assoc.	Cimetières et pompes	Subvention globale	Autres act° de
		collectivité		générale de l'état	communication,		(non classées	funèbres		coopérat°
					publicité		ailleurs)			décentralisée
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
739211	Attributions de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	143 121,93
Réalizations		0,00	0,00	0,00	143 121,93
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	24 525,34
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	2 286,28
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	1 669,21
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	1 775,44
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	405,19
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	11 563,20
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	132,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	373,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	1 701,14
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	138,95
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	743,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	244,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	29,20
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	317,13
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	144,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	3 003,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	117 470,69
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	645,98
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	293,64
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	1 215,74
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	176,13
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	57 885,73
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	1 913,46
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	27 147,60
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	8 885,73
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	18 810,91
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	334,97
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	160,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	1 125,90
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	1 125,90
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	6 426,90
Réalizations		0,00	0,00	0,00	6 426,90
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	2 314,50
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00	2 314,50
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	110,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	110,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	4 002,40
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	4 002,40
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	-136 695,03

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	957 161,65
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	957 161,65
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 900,34
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 846,57
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 822,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 834,96
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 827,09
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 603,99
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 029,29
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 449,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 725,74
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 422,54
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 527,74
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 393,77
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 405,90
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 452,27
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 297,94
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	677,13
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 068,80
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 512,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 249,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	912,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 180,47
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 511,85
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 087,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406 261,31
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 588,74
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 176,90
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 832,14

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	706,05
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 613,45
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 879,19
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 858,66
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 308,12
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 458,66
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 445,53
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 473,77
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 691,46
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 321,16
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	907,48
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 165,84
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 165,84
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 665,78
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 665,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 500,06
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51,90
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 036,45
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,70
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	394,01

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-787 995,81

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 113,15
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 113,15
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 335,62
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247,82
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 241,19
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 120,27
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546,89
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 983,35
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	497,60
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455,75
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 049,34
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	872,10
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 228,68
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 665,15
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	636,16
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-30,60
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318,62
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238,14
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 222,56
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 042,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 777,53
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	656,40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298,41
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 235,20
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179,05
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 253,85
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 383,48
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 554,58
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 312,18
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 017,75
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	298,63
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 979,65
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 979,65
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 979,65
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 979,65
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-200 133,50

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	742 178,37
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	742 178,37
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	110 258,48
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 162,11
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	35 304,95
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	38,25
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	1 455,23
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 194,97
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 487,81
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	3 162,24
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	2 939,99
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138,24
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118,55
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 676,40
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	1 946,20
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	16 485,29
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	5 712,05
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	5 027,11
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 035,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	12 128,12
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	255,60
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	130,28
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	5 964,99
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	4 018,14
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 439,61
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	137,35
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	614 199,89
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	3 952,75
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 796,73
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	7 027,94
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 078,16
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	210 434,16
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	2 779,95
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	74 356,48
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	102 642,40
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	27 903,77
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	26 945,49

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	1 573,45
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	71 586,43
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	72 919,11
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 823,88
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 109,59
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	1 269,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	17 720,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	15 020,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	210 471,51
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	210 471,51
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	9 264,51
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	9 264,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	101 880,45
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687,50
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	52 164,77
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	45 126,15
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	2 902,03
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	99 226,55
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	11 501,41
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 566,80
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	85 158,34
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	-531 706,86

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport.	412 Stades	413 Piscines	414 Autres	415 Manifestations	421 Centres de	422 Autres activités	423 Colonies de

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	88 392,35
Réalizations		0,00	0,00	0,00	88 392,35
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	22 005,60
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	22 005,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	66 386,75
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	66 386,75
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	-88 392,35

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510	511	512	520	521	522	523	524

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

						handicapés	difficulté		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 001,03
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 001,03
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 001,03
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375,07
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 213,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 213,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 213,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 213,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 211,97

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 373 117,63
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	1 373 117,63
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	426 527,24
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 322,36
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	26 922,55
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	862,20
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	2 525,49
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,15
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	17 214,47
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	21 808,39
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	5 551,57
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	56,23
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	8 197,32
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	109 873,82
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	2 984,83
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	47 688,01
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 642,65
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	1 578,52
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	1 281,51
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387,90
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	3 110,18
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	633,50
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	98 454,04
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 697,04
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	648,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	503,73
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	310,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	432,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	129,60
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 137,75
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	7 599,32
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	63 459,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	942 627,94
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	5 614,68
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 552,11
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	10 422,36
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 537,16
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	409 069,43

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	4 289,10
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	164 474,18
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	74 131,23
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	21 413,08
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	6 322,99
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	90 640,68
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	136 054,93
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 404,02
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	8 871,68
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 638,31
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	1 192,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	3 962,45
6535	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 662,45
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	193 403,11
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	193 403,11
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	3 853,17
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	3 853,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	38 551,72
721	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	38 551,72
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	35 966,66
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	29 019,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	3 447,66
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
7338	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 086,70
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	2 113,70
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	7 973,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	104 089,44
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	104 089,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	705,42
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	705,42
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 179 714,52

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
721	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6535	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
721	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7338	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 613 983,26
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 489 194,40
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	341 829,37
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 836,27
168758	Dettes - Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 993,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 402,76
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 792,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 610,76
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 026 687,35
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	634,80
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 658,04
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	695 439,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 774,08
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	693,60
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 661,43
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 232,57
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 008,80
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 609,78
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,29
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 112,24

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 752,53
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 930,16
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 125,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 962,42
53	REHABILITATION MAISON CARREE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864,00
72	DEMOLITION MAISON EX SAEME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 578,82
87	DEMOLITION MAISON CAPPOLO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519,60
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 312,50
458102	PEM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 312,50
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 788,86
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 986 405,68
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 986 405,68
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 098 372,20
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	741 018,57
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	777,41
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 571,60
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 330,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 264,97
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 264,11
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 128,35
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 123,07
281311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	647,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
281316	Equipements de cimetiére	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 343,70
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 010,83
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 603,65
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 549,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 870,07
281533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 037,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 809,93
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 513,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 856,70
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 561,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 229,85

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383,40
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 111,02
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 349,39
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 139,39
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 766,13
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 263,41
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 482,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 781,41
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 312,50
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 312,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	695 439,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	695 439,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 372 422,42

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168758	Dettes - Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
53	REHABILITATION MAISON CARREE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
72	DEMOLITION MAISON EX SAEME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	DEMOLITION MAISON CAPPOLO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458102	PEM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
281312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	7 697,46
Réalizations		0,00	0,00	0,00	5 387,03
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 387,03
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	597,60
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	117,83
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	4 003,21
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	668,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	2 310,43
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-7 697,46

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 051,65
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 858,12
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 376,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 376,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 768,14
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 044,18
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 828,79
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 780,32
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 598,36
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315,12
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 651,53
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 728,40
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 821,44

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181 713,98
64	CUISINE CENTRALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 589,81
76	REHABILITATION ECOLE FRATERNITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 124,17
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 193,53
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 730,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 730,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-160 321,65

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64	CUISINE CENTRALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
76	REHABILITATION ECOLE FRATERNITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 732,72
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 627,75
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 627,75
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 321,53
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 306,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 104,97
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-27 732,72

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	177 371,03
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	61 240,66
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	38 173,06
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	21 273,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	14 733,63
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	864,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	685,43
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	617,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	23 067,60
67	REHABILITATION GYMNASE	0,00	0,00	0,00	0,00	23 067,60
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	116 130,37
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	175 800,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	175 800,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-1 571,03

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	REHABILITATION GYMNASE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 750,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 750,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 750,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 750,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-42 750,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	2 850 366,29
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	2 676 480,71
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	38 551,72
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	38 551,72
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	786 938,42
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	786 938,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 993,10
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	5 294,70
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	2 262,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 436,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	141 354,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	8 604,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	132 750,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	225 748,44
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	20 149,43
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	7 461,60
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 898,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	9 519,17
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	7 169,74
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	33 655,08
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	71 592,20
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	42 722,40
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	15 068,56
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	15 512,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 948,80
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 948,80
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 324 235,60
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	1 324 235,60
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	148 710,63
49	REHABILITATION PONT PIERRE A BOCHET	0,00	0,00	0,00	0,00	3 936,00
57	REPLACEMENT SYSTEME FEUX TRICOLORES	0,00	0,00	0,00	0,00	4 513,91
80	CREATION D'UN PARC PUBLIC ACCACIAS/MARAICHERS	0,00	0,00	0,00	0,00	588,00
81	REAMENAGEMENT DE LA RUE DES BELLOSSES	0,00	0,00	0,00	0,00	5 895,12
82	REAMENAGEMENT RUE NEGOCIANTS - ACCESSIBILITE ET CYCLES	0,00	0,00	0,00	0,00	89 348,80
87	DEMOLITION MAISON CAPPOLO	0,00	0,00	0,00	0,00	44 428,80
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	173 885,58
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	792 830,58
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	792 830,58
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	786 938,42
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	786 938,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	4 392,16
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 392,16
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-2 057 535,71

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
49	REHABILITATION PONT PIERRE A BOCHET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
57	REPLACEMENT SYSTEME FEUX TRICOLORES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80	CREATION D'UN PARC PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81	ACCACIAS/MARAICHERS REAMENAGEMENT DE LA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
82	RUE DES BELLOSSES REAMENAGEMENT RUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	NEGOCIANTS - ACCESSIBILITE ET CYCLES DEMOLITION MAISON CAPPOLO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	REHABILITATION PONT PIERRE A BOCHET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
57	REPLACEMENT SYSTEME FEUX TRICOLORES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
80	CREATION D'UN PARC PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81	ACCACIAS/MARAICHERS									
81	REAMENAGEMENT DE LA RUE DES BELLOSSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
82	REAMENAGEMENT RUE NEGOCIANTS - ACCESSIBILITE ET CYCLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	DEMOLITION MAISON CAPPOLO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 195 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					6 195 000,00									
3058027	SA CAISSE D EPARGNE DES ALPES	27/09/2005		05/04/2007	600 000,00	F		4,010	4,026		A	X Echéance constante		A-1
925673	SAS CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	05/09/2016		08/02/2017	2 995 000,00	F		1,450	1,450		T	X Echéance constante		A-1
A0110794000	SA CAISSE D EPARGNE DES ALPES	25/08/2010		25/08/2011	2 000 000,00	F		3,530	3,530		A	X Echéance constante		A-1
AR010505	SA CAISSE D EPARGNE DES ALPES	27/09/2005		25/10/2013	600 000,00	F		3,660	5,585		A	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					119 862,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					119 862,00									
MAIRIE AMBILLY	SYANE	19/05/2017		01/01/2018	119 862,00	F		1,180	1,316		A	C		A-1
Total général					6 314 862,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 434 402,12					372 767,42	80 489,58	0,00	18 665,13
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 434 402,12					372 767,42	80 489,58	0,00	18 665,13
3058027		0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,026	51 920,42	2 082,01	0,00	0,00
925673		0,00	A-1	2 325 466,66	14,92	F		1,450	137 810,72	34 970,44	0,00	4 964,23
A0110794000		0,00	A-1	1 108 935,46	7,67	F		3,530	95 771,75	42 526,16	0,00	13 700,90
AR010505		0,00	A-1	0,00	0,00	F		5,585	87 264,53	910,97	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		95 889,60					5 993,10	1 202,22	0,00	1 131,50
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		95 889,60					5 993,10	1 202,22	0,00	1 131,50

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MAIRIE AMBILLY		0,00	A-1	95 889,60	15,08	F		1,316	5 993,10	1 202,22	0,00	1 131,50
Total général		0,00		3 530 291,72					378 760,52	81 691,80	0,00	19 796,63

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 530 291,72	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €			24-12-2014
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	01/01/2000
L	2033 Frais d'insertion	2	01/01/2000
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	18/12/2014
L	2051 Concession et droits similaires	2	18/12/2014
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	18/12/2014
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	18/12/2014
L	21311 Constructions - Hôtel de ville	10	18/12/2014
L	21312 Constructions - Bâtiments scolaires	10	18/12/2014
L	21316 Constructions - Équipements du cimetière	10	18/12/2014
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	15	18/12/2014
L	2138 Autres constructions	10	18/12/2014
L	2151 Réseaux de voirie	15	18/12/2014
L	2152 Installations de voirie	20	18/12/2014
L	21533 réseaux câblés	15	18/12/2014
L	21534 réseaux d'électrification	15	18/12/2014
L	2031 Frais d'études	5	17/06/2021
L	2051 Concessions et droits similaires	2	17/06/2021
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	6	17/06/2021
L	21571 Matériel roulant - Voirie	6	17/06/2021
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	6	17/06/2021
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	6	17/06/2021
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	17/06/2021
L	2182 Matériel de transport	5	17/06/2021
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	17/06/2021
L	2184 Mobilier	10	17/06/2021
L	2188 Autres immobilisations corporelles	6	17/06/2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		901 000,00	I 341 829,37
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		381 000,00	341 829,37
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	375 000,00	335 836,27
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	6 000,00	5 993,10
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		520 000,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	500 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	341 829,37	447 413,74	0,00	789 243,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 390 000,00	III 1 189 674,14
Ressources propres externes de l'année (a)		340 000,00	448 655,57
10222	FCTVA	240 000,00	241 482,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	207 173,57
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 050 000,00	741 018,57
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 175,71	777,41
28031	Frais d'études	79 949,84	57 571,60
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	1 646,03	1 330,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	1 653,08	1 264,97
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	14 264,11
280422	Privé : Bâtiments, installations	30 569,05	30 128,35
28051	Concessions et droits similaires	78 205,05	69 123,07
281311	Hôtel de ville	0,00	647,00
281312	Bâtiments scolaires	7 759,84	6 600,00
281316	Equipements de cimetière	1 646,03	1 343,70
281318	Autres bâtiments publics	12 815,49	116 010,83
28135	Installations générales, agencements, ..	6 701,68	5 603,65
28138	Autres constructions	98 761,56	83 549,00
28152	Installations de voirie	51 732,25	46 870,07
281533	Réseaux câblés	2 469,04	2 037,00
281534	Réseaux d'électrification	209,28	178,00
281538	Autres réseaux	4 938,08	6 809,93
281561	Matériel roulant	9 405,86	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	7 513,00
281571	Matériel roulant	22 338,92	18 856,70
281578	Autre matériel et outillage de voirie	7 054,40	5 561,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	49 380,78	33 229,85
28181	Installations générales, aménagt divers	587,87	383,40
28182	Matériel de transport	52 907,98	42 111,02
28183	Matériel de bureau et informatique	51 732,25	45 349,39
28184	Mobilier	35 271,99	26 139,39
28188	Autres immo. corporelles	141 087,94	117 766,13
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 189 674,14	297 530,00	13 098 372,20	0,00	14 585 576,34

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	789 243,11
Ressources propres disponibles	IV	14 585 576,34
Solde	V = IV - II (3)	13 796 333,23

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45802	Intitulé de l'opération : PEM				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	0,00	7 312,50	7 312,50	0,00	0,00	7 312,50
458102 (2)	0,00	0,00	7 312,50	0,00	-7 312,50	7 312,50
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458102 Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	7 312,50	0,00	0,00	7 312,50	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	7 312,50	0,00	-7 312,50	7 312,50
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
08/01/2021	bacs pour poubelles exterieures	792,00	0,00	1
11/01/2021	PORTAGE HOMRI	24 819,38	0,00	0
13/01/2021	ENQUETE PUBLIQUE CONCORDANCES CC - PLU	1 136,35	0,00	10
16/01/2021	SEDIT BLRH	1 000,00	0,00	2
18/01/2021	F&P volets roulants gymnase	2 676,62	0,00	0
19/01/2021	SEDIT BLRH	2 400,00	0,00	2
20/01/2021	ENQUETE PUBLIQUE MISE EN CONCORDANCE CC PLU	1 136,35	0,00	10
22/01/2021	ENQUETE PUBLIQUE CONCORDANCES CC - PLU	948,37	0,00	10
25/01/2021	REMPLACEMENT ROBINETS POUR BAC A EVIER - GS FRATERNITE	5 544,58	0,00	0
26/01/2021	Maxi bibliothèque biface - BIMAG	565,00	0,00	1
28/01/2021	PARTICIPATION PLH - VITA	30 500,00	0,00	5
28/01/2021	PARTICIPATION PLH - DOLCE	12 250,00	0,00	5
01/02/2021	SEDIT BLRH	1 800,00	0,00	2
02/02/2021	Deconnexion maison CAPOLO	385,20	0,00	0
04/02/2021	Télécommande VIVTEK pour vidéoprojecteur - Ecoles	379,20	0,00	1
05/02/2021	RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE -	1 782,00	0,00	0
05/02/2021	INSTALLATION GUIRLANDES NOEL	2 862,28	0,00	0
08/02/2021	F&P PARQUET - BUERAU COMM. CLOS BABUTY	7 594,80	0,00	0
08/02/2021	F&P PARQUET - BUERAU COMM. CLOS BABUTY	7 417,80	0,00	0
08/02/2021	F&P BLOCS PORTES - RESTAURANT SCOLAIRE	1 564,80	0,00	0
08/02/2021	REFECTION CHAUFFERIE GS FRATERNITE - AJOUT SONDE RETOUR	1 567,57	0,00	0
08/02/2021	ENTRETIEN DE BATIMENTS ECOLE FRATERNITE	806,36	0,00	0
08/02/2021	MICRO-ONDES - CLOS BABUTY	129,99	0,00	1
09/02/2021	Frais d'acte - acquisition parcelles AB 291 & 293	583,20	0,00	0
10/02/2021	ENQUETE PUBLIQUE CONCORDANCES CC - PLU	1 136,35	0,00	10
11/02/2021	PROTECTIONS CONTRE LES CHOCS ATELIERS ST	583,20	0,00	1
12/02/2021	ONDULEURS	12 342,88	0,00	5
12/02/2021	certificat ssl	1 125,60	0,00	2
12/02/2021	diagnostic amiante- maison CAPPOLO	3 483,60	0,00	0
16/02/2021	8 TELEPHONES FIXES	1 992,42	0,00	6
17/02/2021	Frais d'acte - acquisition parcelles AB 291 & 293	12 170,00	0,00	0
17/02/2021	REMPLACEMENT CANDELABRE ACCIDENTE - RUE DE GENEVE	3 333,76	0,00	10
18/02/2021	Evolution de l'identité visuelle - LOGO et charte graphique	1 134,00	0,00	2
18/02/2021	F&P EXTINCTEURS - ECOLE DE LA FRATERNITE	315,12	0,00	1
19/02/2021	RAYONNAGE BUREAU COMPTA	239,52	0,00	1
22/02/2021	Installation protection pour onduleurs	3 755,03	0,00	0
22/02/2021	FILETS SUR BENNES - VOIRIE	864,00	0,00	1
23/02/2021	F&P BLOC PORTES - ECOLE FRAT	718,80	0,00	0
24/02/2021	Evolution de l'identité visuelle - LOGO et charte graphique	2 106,00	0,00	2
25/02/2021	PARTICIPATION PLH - ZAC ETOILE	2 250,00	0,00	5
25/02/2021	PARTICIPATION PLH - RUE A. BRIAND	49 500,00	0,00	5
25/02/2021	PARTICIPATION PLH - ZAC ETOILE	81 000,00	0,00	5
27/02/2021	SEDIT BLRH	1 000,00	0,00	2
02/03/2021	Reprise dalles devant gymnase	16 370,40	0,00	0
02/03/2021	Reprise alimentation éclairage mâts - gymnase	10 101,00	0,00	0
03/03/2021	LICENCE CONCERTO MOBILITE - RESTAURANT SCOLAIRE	2 640,00	0,00	2
04/03/2021	SECHE LINGE - HALLE EN VERRE	2 197,20	0,00	6
04/03/2021	DETECTION & GEOREFERECEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	8 604,00	0,00	5
11/03/2021	SEDIT BLRH	3 400,00	0,00	2
12/03/2021	PORTAGE MEYDAN	69 563,25	0,00	0
15/03/2021	ENQUETE PUBLIQUE PLU	937,28	0,00	1
16/03/2021	Rampe d'accès gs fraternité	520,80	0,00	0
16/03/2021	ACCESSIBILITE INTERIEUR GRANGE CLOS - DALLE BETON	5 760,00	0,00	0
17/03/2021	REPRISE RESEAU EP BUREAUX SANGNIER	6 745,68	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
17/03/2021	F&P MOBILIERS URBAINS	2 808,00	0,00	6
22/03/2021	AMENAGEMENT LOCAUX PM	1 338,60	0,00	0
23/03/2021	IMPRIMANTE HP	410,26	0,00	1
24/03/2021	MISE CONFORMITE DU CABLAGE DU CARREFOUR A FEUX MARTINIERE RAVIER ET MON IDEE	820,80	0,00	0
25/03/2021	USTENSILES DE CUISINE - CHARIOTS	1 306,20	0,00	1
25/03/2021	SCELLEUSE & ACCESSOIRES - RESTAURANT SCOLAIRE	6 913,20	0,00	6
26/03/2021	TITREUSE BROTHER - ADAPTATEURS ET RUBANS	142,80	0,00	1
29/03/2021	RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE - LIEN PRO	1 782,00	0,00	0
29/03/2021	RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE - BEST EFFORT	1 782,00	0,00	0
30/03/2021	BORNE ACCES WIFI	1 571,27	0,00	5
31/03/2021	AGRANDISSEMENT JARDINS PEDAGOGIQUES	5 301,00	0,00	10
31/03/2021	SEDIT BLRH	1 000,00	0,00	2
02/04/2021	PORTAGE SARREBOUBEE	51 907,51	0,00	0
03/04/2021	SEDIT BLRH	1 200,00	0,00	2
04/04/2021	Mise en place d'un système de contrôle d'accès dans les bâtiments communaux	55 877,78	0,00	20
04/04/2021	Mise en place d'un système de contrôle d'accès dans les bâtiments communaux	2 414,28	0,00	20
06/04/2021	LIEN PRO GARANTI	1 782,00	0,00	0
07/04/2021	LICENCE CONCERTO MOBILITE - RESTAURANT SCOLAIRE	2 736,00	0,00	2
07/04/2021	CHANGEMENTS DES EXTINCTEURS	1 609,78	0,00	4
09/04/2021	PORTAGE GAUTHEROT	152 264,80	0,00	0
09/04/2021	DESTRUCTEUR ET FOURCHETTE DE TABLE	337,70	0,00	1
14/04/2021	REMPLACEMENT 3 CANDELABRES RUE MARC SANGNIER	8 613,60	0,00	10
15/04/2021	PORTAGE COLIN	20 358,00	0,00	0
15/04/2021	FRAIS ACTE NOTARIE - PARCELLE RUE DU JURA "CHAL"	5 257,70	0,00	0
15/04/2021	RACHAT MAISON CAPOLO - PORTAGE EPF	201 933,32	0,00	0
15/04/2021	HONORAIRES - RACHAT MAISON CAPOLO	4 926,20	0,00	0
20/04/2021	30 BARRIERES DE POLICE ET EQUIPEMENTS DE SECURITE CHANTIERS	2 740,76	0,00	6
20/04/2021	FAUTEUIL DE BUREAU MANAGER - SCE URBA	450,26	0,00	1
21/04/2021	LOGICIEL SONATE OPUS - GESTION DU CCAS	3 349,56	0,00	2
21/04/2021	LOGICIEL SONATE OPUS - GESTION DU CCAS	4 620,00	0,00	2
22/04/2021	PORTAGE DEMETZ	20 775,74	0,00	0
27/04/2021	ETUDES ET TRAVAUX CLIMATISATION BUREAUX DE LA MAIRIE	3 120,00	0,00	0
30/04/2021	URNES & ISOLOIRS	4 216,19	0,00	6
01/05/2021	SEDIT BLRH	1 080,00	0,00	2
01/05/2021	REFRIGERATEUR CUISINE FRATERNITE	550,00	0,00	1
02/05/2021	MATERIELS ELECTRIQUES - LOCAUX PM	1 936,19	0,00	0
04/05/2021	ETUDES ET TRAVAUX CLIMATISATION BUREAUX DE LA MAIRIE	10 920,00	0,00	0
04/05/2021	EQUIPEMENTS POUR FIXER BARRIERES AUX BLOCS EN BETON	957,08	0,00	1
07/05/2021	SEDIT BLRH	1 000,00	0,00	2
08/05/2021	TRAVAUX ELECTRICIET - GYMNASSE	864,00	0,00	0
11/05/2021	PUBLICATION MARCHÉ "REQUALIFICATION RUE DES NEGOCIANTS"	864,00	0,00	0
16/05/2021	ANNONCE LEGALE MISE AUX NORMES CLIM MAIRIE	108,00	0,00	0
18/05/2021	LOGICIEL SONATE OPUS - GESTION DU CCAS	720,00	0,00	2
19/05/2021	GARDE COPRS - PROTECTION AGENTS MEZZANINE CTM	5 676,00	0,00	0
19/05/2021	AMENAGEMENT LOCAUX PM	4 514,40	0,00	0
19/05/2021	F&P PORTES COUPE FEUX - ECOLE DE LA FRATERNITE	1 917,60	0,00	0
21/05/2021	REMPLACEMENT CANDELABRE ACCIDENTE - RUE J. MOULIN	4 920,00	0,00	20
27/05/2021	RAMPE D ACCES PMR MOBILE GS FRATERNITE	2 093,12	0,00	6
28/05/2021	PC HP - SCE URBA	3 971,46	0,00	5
28/05/2021	LICENCE - SCE URBA	286,80	0,00	1
28/05/2021	ascenseur clos Babuty	506,40	0,00	0
30/05/2021	PUBLICATION AMO REHABILITATION MAISON CARREE	108,00	0,00	0
31/05/2021	REMPLACEMENT FILET BUTS FOOT	468,00	0,00	1
02/06/2021	REMPLACEMENT LUMINAIRES DE L ECLAIRAGE DE SECURITE	3 843,17	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
03/06/2021	ECHAFFAUDAGE	2 294,95	0,00	6
03/06/2021	TRANSPALETTE	358,80	0,00	1
03/06/2021	DIABLE	142,22	0,00	1
03/06/2021	F&P CHAUFFE EAU - ECOLE DE LA FRATERNITE	846,71	0,00	0
03/06/2021	POSTE A SOUDER	1 111,86	0,00	6
04/06/2021	TABLE BASSE ECOLE PAIX	389,92	0,00	1
07/06/2021	REMPLACEMENT VITRAGES GYMNASÉ	2 441,35	0,00	0
08/06/2021	PORTAGE LACCOMOFF	38 326,82	0,00	0
09/06/2021	ETUDE DE SOL MISSIONS GEOTECHNIQUE - AVANT CONSTRUCTION CUISINE CENTRALE	2 724,00	0,00	0
09/06/2021	TELECOMMANDE VIVITEK	474,00	0,00	1
09/06/2021	PANNEAUX DE SIGNALISATION	1 414,48	0,00	20
09/06/2021	ETUDE DE SOL MISSIONS GEOTECHNIQUE - AVANT CONSTRUCTION CUISINE CENTRALE	1 593,00	0,00	0
11/06/2021	BUREAUX PM	221,00	0,00	1
11/06/2021	BUREAUX PM	310,10	0,00	1
16/06/2021	BUREAUX PM	137,29	0,00	1
18/06/2021	SMARTPHONES - HUAWEI (4) - I PHONE (1)	1 657,82	0,00	5
22/06/2021	F&P blocs sécurité - école de la Fraternité	504,00	0,00	0
22/06/2021	F&P TABLEAUX PROTECTION - ARMOIRE ELECTRIQUE	3 792,00	0,00	0
22/06/2021	COFFRES DE RANGEMENTS POUR LES VEHICULES EV	690,00	0,00	1
23/06/2021	PILIER D IDENTIFICATION CIMETIERES EV	7 461,60	0,00	0
24/06/2021	BALISES ALERTES - ATSEM - ECOLE FRAT	2 601,60	0,00	6
24/06/2021	BALISES ALERTES - ATSEM - ECOLE PAIX	2 601,60	0,00	6
25/06/2021	LICENCE MICROSOFT PROJECT	850,80	0,00	1
25/06/2021	FIBRE OPTIQUE	3 880,80	0,00	0
26/06/2021	SEDIT BLRH	2 698,80	0,00	2
28/06/2021	FRESQUE	2 000,00	0,00	0
28/06/2021	VEHICULE PATRNER SCE ANIMATION	14 112,24	0,00	5
28/06/2021	SEDIT BLRH	2 000,00	0,00	2
28/06/2021	DIAGNOSTIC STRUCTUREL - PONT PIERRE A BOCHET	3 936,00	0,00	0
28/06/2021	LOGICIEL MODELISATEUR 3D - URBA	1 436,40	0,00	2
29/06/2021	licence service desk	948,00	0,00	1
04/07/2021	AMO GLOBALE - GS FRATERNITE & CONSTRUCTION NOUVEAU GS	108,00	0,00	0
05/07/2021	PANNEAUX INDICATEURS - ELCTIONS	693,60	0,00	1
05/07/2021	ENSEIGNE NON LUMINEUSE PM FACADE GYMNASÉ	597,60	0,00	1
05/07/2021	Projet aménagement parc des Hutins	588,00	0,00	0
08/07/2021	AMO GLOBALE - GS FRATERNITE & CONSTRUCTION NOUVEAU GS	864,00	0,00	0
09/07/2021	PORTAGE CUAZ	23 436,28	0,00	0
12/07/2021	NETTOYEUR INJECTEUR DIVERS BATIMENTS	894,72	0,00	1
13/07/2021	Licence arpege concerto opus complémentaire	180,00	0,00	1
13/07/2021	ETUDES ET TRAVAUX CLIMATISATION BUREAUX DE LA MAIRIE	780,00	0,00	0
29/07/2021	REMPLACEMENT VOLET ROULANT CANTINE PAIX	2 082,36	0,00	0
30/07/2021	DEMOLITION MAISON CAPOLO - 28 RUE DES ECOLES	19 000,00	0,00	0
30/07/2021	DEMOLITION MAISON CAPOLO - 28 RUE DES ECOLES	5 900,00	0,00	0
30/07/2021	REPRISE CHEMIN SECTEUR LA MARTINIÈRE	1 728,00	0,00	0
01/08/2021	SEDIT BLRH	600,00	0,00	2
02/08/2021	PASSERELLE POUR RANGER EQUIP MANIFS LIBERER ABORD HALLE EN VERRE	9 576,00	0,00	0
03/08/2021	SONO - EVENEMENTIEL	2 260,72	0,00	6
04/08/2021	CHAUFFE-EAU - ECOLE DE LA FRATERNITE	558,41	0,00	1
04/08/2021	DEMOLITION MAISON CAPOLO - 28 RUE DES ECOLES	519,60	0,00	0
05/08/2021	MO CUISINE CENTRALE	5 269,32	0,00	0
05/08/2021	MO CUISINE CENTRALE	1 299,89	0,00	0
13/08/2021	PORTAGE LAETIAN	50 711,44	0,00	0
13/08/2021	PORTAGE GAY	16 768,03	0,00	0
16/08/2021	TELEPHONE INDETIFICATION PASS SANITAIRE	992,21	0,00	1
19/08/2021	PORTAGE SURETTE	17 932,92	0,00	0
20/08/2021	MOBILIER SCOLAIRES	2 454,00	0,00	0
26/08/2021	PORTAGE BEAUQUIS	64 771,49	0,00	0
30/08/2021	TABOURETS - ATSEM ECOLE DE LA FRATERNITE	1 274,40	0,00	10
31/08/2021	TELEPHONE CATERPILLAR	343,32	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
31/08/2021	2 disques SSD	271,32	0,00	1
31/08/2021	ARCONIS	47,20	0,00	1
31/08/2021	HP LASER	692,46	0,00	1
31/08/2021	DUPLICATEUR	150,03	0,00	1
31/08/2021	TELEPHONE HUawei	867,66	0,00	1
03/09/2021	MIROIR RUE A. BRIAND + BARRIERES DE PROTECTION PIETONS	4 779,90	0,00	20
06/09/2021	PERFORELIEUR ECOLE FRATERNITE	203,95	0,00	1
06/09/2021	HOUSSE PROTECTION GILET PARE BALLEs	851,45	0,00	1
07/09/2021	TRAVAUX MACONNERIE - ECOLE DE LA FRATERNITE	8 400,00	0,00	0
07/09/2021	DEMOLITION MAISON CAPOLO - 28 RUE DES ECOLES	15 660,00	0,00	0
10/09/2021	TRACEUR PEINTURE	1 701,42	0,00	6
10/09/2021	MO CUISINE CENTRALE	310,84	0,00	0
13/09/2021	PORTAGE BELLIER	9 729,99	0,00	0
15/09/2021	Acquisition parcelles AB 195 (812 m²) - Consorts Duret	1 968,19	0,00	0
17/09/2021	Acquisition parcelle AB 262 (129 m²) -RUE DE LA MARTINIERE - DURET JM	170,34	0,00	0
18/09/2021	HOUSSES PROTECTION GILETS	411,00	0,00	1
20/09/2021	BACHE - MAISON CARREE	756,00	0,00	1
20/09/2021	LECTEURS CD PHILIPS -	254,97	0,00	1
20/09/2021	Facture n° 2021-00001527 du 15/09/2021	19 841,98	0,00	0
21/09/2021	CLIMATISATION MAIRIE	91 722,54	0,00	0
21/09/2021	CLIMATISATION MAIRIE	4 827,50	0,00	0
23/09/2021	AMENAGEMENT LOCAUX PM	6 686,23	0,00	0
27/09/2021	PUBLICATION "CREATION D'UN PARCOURS SPORTIF"	864,00	0,00	0
28/09/2021	SIGNALETIQUE - JALONNEMENT	23 106,13	0,00	20
28/09/2021	REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE RUE DES NEGOCIANTS	61 287,14	0,00	0
29/09/2021	SEDIT BLRH	1 500,00	0,00	2
30/09/2021	ECLAIRAGE PUBLIC RUE BRANLY SUITE A DEMOLITION DU BATIMENT	7 920,00	0,00	0
30/09/2021	ECLAIRAGE PUBLIC CGT ENVELOPPES ET RENOVATION ECLAIRAGE	7 226,40	0,00	0
30/09/2021	PILLIER IDENTIFICATION CIMETIERE	634,80	0,00	0
30/09/2021	DEMOLITION MAISON SAEME - RUE DE LA FRATERNITE	51 578,82	0,00	0
04/10/2021	HONORAIRES - RUE DES BELLOSSES	5 895,12	0,00	0
05/10/2021	PORTES CREATION SECONDE SORTIE DES CLASSES - GS FRAT	6 678,00	0,00	0
06/10/2021	matériels électriques - PM & appt rue de Genève	117,83	0,00	0
06/10/2021	matériels électriques	55,29	0,00	0
06/10/2021	SEDIT BLRH	500,00	0,00	2
07/10/2021	SEDIT BLRH	500,00	0,00	2
11/10/2021	MOBILIERS BIBLIOTHEQUE	2 492,40	0,00	10
11/10/2021	RAYONNAGE 3 NIVEAUX - BIBLIOTHEQUE	4 243,20	0,00	10
11/10/2021	AMO REHABILITATION GYMNASSE	864,00	0,00	0
14/10/2021	REPOSE PIGNETS, TAPIS SOURIS..	2 235,94	0,00	6
14/10/2021	5 FAUTEUILS ERGONOMIQUES	3 354,59	0,00	10
14/10/2021	SOURIS ERGONOMIQUES	1 212,59	0,00	5
15/10/2021	ACHAT D UN DIABLE	832,80	0,00	1
15/10/2021	ACHATS D UNE RAMPE POUR VEHICULE AVA	1 328,40	0,00	6
15/10/2021	MOBILIERS BIBLIOTHEQUE	1 751,39	0,00	10
18/10/2021	CUVE D ARROSAGE BORD DU FORON	4 440,00	0,00	6
19/10/2021	F&P COFFRETS EVENEMENTIELS - ECLAIRAGE PUBLIC	7 056,00	0,00	0
19/10/2021	ETUDE - CREATION DE VOIRIE RUE DU BIEF/PRE DE LA CHILLE	2 262,00	0,00	0
25/10/2021	PUBLICATION "CREATION D'UN PARCOURS SPORTIF"	108,00	0,00	0
26/10/2021	SIEGE - SCE AMENAGEMENT	269,14	0,00	1
27/10/2021	Acquisition studio lot 10 - 1 B rue Erneste Renan	2 243,54	0,00	0
02/11/2021	REPRISE SOL SOUPLE AIRES DE JEUX ECOLES	6 411,97	0,00	0
02/11/2021	sol souple aires de jeux - ecole de la paix	3 203,69	0,00	0
03/11/2021	PERCEUSE M18	239,30	0,00	1
03/11/2021	MEULEUSE	335,30	0,00	1
03/11/2021	PERCEUSE	1 260,00	0,00	6
04/11/2021	PORTAGE GUILLON	164 971,50	0,00	0
04/11/2021	PORTAGE SUPKA	139 250,11	0,00	0
04/11/2021	VEHICULE PARTNER - SCE ST	15 512,26	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
04/11/2021	Mise en place d'un système de contrôle d'accès dans les bâtiments communaux	595,20	0,00	20
04/11/2021	MISSION DE COORDINATION SECURITE - DEMOLITION MAISON RUE BRANLY	1 948,80	0,00	0
05/11/2021	F&P VOLETS ROULANTS - ECOLE FRATERNITE	522,62	0,00	0
05/11/2021	F&P VOLETS ROULANTS - ECOLE DE LA PAIX	554,16	0,00	0
09/11/2021	MOBILIERS - SCE AMENAGEMENT	669,20	0,00	1
12/11/2021	MISE EN CONFORMITE CLIM MAIRIE	2 036,17	0,00	0
17/11/2021	Mission coordiantion SSI - GYMNASE	3 480,00	0,00	0
17/11/2021	MISSION MODIFICATION ECLAIRAGE - INSTALLATION ALARME INCENDIE & ANTI INTRUSION	1 800,00	0,00	0
17/11/2021	CREATION CUISINE CENTRALE - SOLDE	3 123,00	0,00	0
17/11/2021	CREATION CUISINE CENTRALE - SOLDE	4 815,50	0,00	0
17/11/2021	CREATION CUISINE CENTRALE - SOLDE	870,16	0,00	0
17/11/2021	CREATION CUISINE CENTRALE - SOLDE	20 678,46	0,00	0
17/11/2021	AMO CREATION CUISINE CENTRALE - SOLDE	7 538,34	0,00	0
17/11/2021	AMO CREATION CUISINE CENTRALE - SOLDE	7 367,30	0,00	0
17/11/2021	CORBELLE DE RUE	2 205,91	0,00	6
17/11/2021	DIAGNOSTIC ARBRES	624,00	0,00	0
17/11/2021	diagnostic arbres Marronniers/tilleuls	624,00	0,00	0
24/11/2021	PORTAGE DEMETZ	20 775,74	0,00	0
24/11/2021	BALAYEUSE POUR CLOS	417,60	0,00	1
25/11/2021	PORTAGE HOMRI	-24 819,42	0,00	0
25/11/2021	PORTAGE HOMRI	-24 819,42	0,00	0
25/11/2021	PORTAGE HOMRI 3/8	-24 819,42	0,00	0
25/11/2021	PORTAGE HOMRI	-24 819,42	0,00	0
25/11/2021	PORTAGE HOMRI 5/8	-24 819,42	0,00	0
25/11/2021	PORTAGE HOMRI	-24 819,42	0,00	0
25/11/2021	PORTAGE HOMRI	-24 819,42	0,00	0
25/11/2021	PORTAGE HOMRI	-24 819,38	0,00	0
25/11/2021	PORTAGE BARRIERE	-16 580,23	0,00	0
25/11/2021	INTEGRATION PORTAGE HOMRI	198 555,32	0,00	0
25/11/2021	INTEGRATION PORTAGE BODENMANN	443 940,85	0,00	0
26/11/2021	DEPLACEMENT TABLEAU ELECTRIQUE - 1 RUE DE L'HELVETIE	1 904,40	0,00	0
26/11/2021	CONGELATEUR	899,99	0,00	1
30/11/2021	LICENCES MICROSOFT	8 611,20	0,00	2
30/11/2021	TABLETTE GETAC	3 480,00	0,00	5
30/11/2021	DEPLOIEMENT SUR SITE	2 400,00	0,00	0
30/11/2021	2 IMPRIMANTES LASERJET	1 101,60	0,00	6
30/11/2021	6 COQUES RENFORCEES HUawei	1 432,80	0,00	6
30/11/2021	STILET SURFACE	237,60	0,00	1
30/11/2021	5 MONITEURS	1 314,00	0,00	5
30/11/2021	15 STATIONS BUREAUTIQUES	16 182,00	0,00	5
30/11/2021	12 ORDIANTEURS PROTABLES HP	9 633,60	0,00	5
30/11/2021	AMO REHABILITATION GS FRATERNITE	14 760,00	0,00	0
30/11/2021	AMO REHABILITATION GS FRATERNITE	2 580,00	0,00	0
30/11/2021	AMO REHABILITATION GS FRATERNITE	4 200,00	0,00	0
30/11/2021	DETECTION RESEAUX - GYMNASE	2 340,00	0,00	0
30/11/2021	DETECTION RESEAUX - GYMNASE	16 860,00	0,00	0
30/11/2021	DETECTION RESEAUX - GYMNASE	3 300,00	0,00	0
02/12/2021	REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE RUE DES NEGOCIANTS	8 260,16	0,00	0
03/12/2021	F&P VOLETS ROULANTS - ECOLE DE LA PAIX	2 018,54	0,00	0
03/12/2021	CAISSON MOBILE - SCE AMENAGEMENT	465,96	0,00	1
03/12/2021	ARMOIRE - SCE ETAT CIVIL	721,01	0,00	1
03/12/2021	REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE RUE DES NEGOCIANTS	13 999,30	0,00	0
03/12/2021	REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE RUE DES NEGOCIANTS	3 250,00	0,00	0
03/12/2021	REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE - RUE DES NEGOCIANTS	1 688,20	0,00	0
06/12/2021	F&P HAUBANS - FORON	600,00	0,00	1
06/12/2021	RESEAUX PLOMBERIE - 48 RUE DE GENEVE	850,08	0,00	0
08/12/2021	F&P BARDAGE GYMNASE	16 923,60	0,00	0
10/12/2021	BOITES DE CONSERVATIONS EN INOX	6 183,94	0,00	6
13/12/2021	CONTREPOIDS	109,44	0,00	1
13/12/2021	DEBROUSSAILLEUSE BATTERIE	590,90	0,00	1
13/12/2021	TAILLE HAIES & ACCESSOIRES	1 287,06	0,00	6
13/12/2021	DEBROUSSAILLEURS HUSQVARNA & ACCESSOIRES	930,00	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
15/12/2021	DEMOLITION MAISON CAPOLO - 28 RUE DES ECOLES	11 119,20	0,00	0
16/12/2021	POTEAUX INOX ET PLATINE	6 350,40	0,00	10
16/12/2021	F&P clôtures & portail - Accès Boulodrome	15 000,00	0,00	0
17/12/2021	MATERIELS SPORTIFS	1 631,35	0,00	6
21/12/2021	CAPTEURS CO² ECOLES	3 798,00	0,00	6
21/12/2021	LOGITECH WEB CAM	341,12	0,00	1
21/12/2021	CAPTEURS CO2 - ECOLES	1 899,00	0,00	6
21/12/2021	CAPTEURS CO2 - ECOLES	1 899,00	0,00	6
21/12/2021	AMO CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE	4 200,00	0,00	0
21/12/2021	INTEGRATION PORTAGE BARRIERE	144 442,25	0,00	0
23/12/2021	MATERIELS & LICENCES UTILISATION DU RESEAU INFORMATIQUE	2 104,54	0,00	5
23/12/2021	MATERIELS & LICENCES UTILISATION DU RESEAU INFORMATIQUE	1 487,34	0,00	2
23/12/2021	MATERIELS INFORMATIQUES	6 432,67	0,00	5
23/12/2021	LICENCES UTILISATION DU RESEAU INFORMATIQUE	13 348,80	0,00	2
23/12/2021	LICENCE SOPHOS	15 950,08	0,00	2
23/12/2021	BUREAU - SCE DGS	2 708,80	0,00	10
24/12/2021	REPRISE CONCESSIONS ECHUES	15 976,80	0,00	0
28/12/2021	ACQUISITION BIEN - PRIMALP	-695 439,00	0,00	0
28/12/2021	ACQUISITION BIEN IMMOBILIER - 23 RUE DE GENEVE	695 439,00	0,00	0
29/12/2021	Mise en place d'un système de contrôle d'accès dans les bâtiments communaux	2 513,80	0,00	20
31/12/2021	TABLEAU BLANC BUREAU MME BESSON	370,03	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		2 988 387,70	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
02/06/2021	ETUDE DEMOLITION BATIMENTS	1 730,27	5	1 730,27	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	FRAIS D'ETUDES LOCAL EPICERIE VIVAL RUE DU JURA	745,00	5	745,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	DIAGNOSTIC AMIANTE SUR BUNGALOW SITE	1 026,00	5	1 026,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	TERRAIN DE FOOTBALL SCHEMAS HYDRAULIQUES CHAUFFERIES	3 168,00	5	3 168,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	PLAN TOPOGRAPHIQUE DU PONT DU FORON ET SES ABORDS	2 496,00	5	2 496,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	DIAGNOSTIC OUVRAGE D'ART PONTS PIERRE A BOCHET ET MON IDEE	4 680,00	5	4 680,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	EXPERTISES AVANT VENTE APPARTEMENT IMMEUBLE LA LICORNE	299,00	5	299,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	ASSISTANCE EN MATIERE DE GESTION FINANCIERE ET FISCALE	5 976,00	5	5 976,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	ASSISTANCE EN MATIERE DE GESTION FINANCIERE	1 332,00	5	1 332,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	PLAN TOPOGRAPHIQUE DOUANE PIERRE A BOCHET	1 068,00	5	1 068,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	DIAGNOSTIC PATRIMONIAL RUE DES NEGOCIANTS ET RUE DE GENEVE	3 196,80	5	3 196,80	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	ETUDES DE REAMENAGEMENT RUES MARTINIERES ET J.JAURES	6 830,44	5	6 830,44	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	5 616,00	2	5 616,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	4 512,00	5	4 512,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	ANALYSE AMIANTE AVANT TRAVAUX ECOLE LA FRATERNITE	2 052,00	5	2 052,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE PMR	11 340,00	5	11 340,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	ETUDE DE FAISABILITE EXTENSION REPECTOIRE LA FRATERNITE	3 494,40	5	3 494,40	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
02/06/2021	DIAGNOSTIC PATRIMONIAL RUE DES NEGOCIANTS - AVENUE DE GENEVE	2 930,40	5	2 930,40	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	PROJET CEVA	1 524,00	5	1 524,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	ETUDE TELECOMS	1 440,00	5	1 440,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	DIAGNOSTIC PATRIMONIAL RUE DES NEGOCIANTS AVENUE DE GENEVE	1 864,80	5	1 864,80	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	MISSION D'ASSISTANCE POUR PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	8 005,32	5	8 005,32	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE	1 627,99	5	1 627,99	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	MAITRISE D'OEUVRE POUR PONT PIERRE A BOCHET	3 192,00	5	3 192,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	AMO CREATION CUISINE CENTRALE ET REAMENAGEMENT REFECTOIRE	10 848,00	2	10 848,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	bornage parcelle AE 28	1 975,20	1	1 975,20	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	ETUDE STABILITE MATERIEL	960,00	1	960,00	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	ETAT DES LIEUX PLANS	693,60	1	693,60	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		94 623,22					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
16/08/2021	Travaux au cimetière	14 141,22	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		14 141,22	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
02/06/2021	Etude ESS	52 863,20	10	52 863,20	0,00	0,00	0,00
02/06/2021	Etude PMS	1 315,60	5	1 315,60	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		54 178,80					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	<i>Travaux en régie</i>		38 551,72
721	<i>Immobilisations incorporelles</i>		38 551,72
TOTAL GENERAL		0,00	38 551,72

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	38 551,72
2031	<i>Frais d'études</i>	38 551,72
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00
TOTAL GENERAL		38 551,72

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	38 551.72
Recettes réelles de fonctionnement	6 856 000,39
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,56 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					564 333,51	537 445,19										7 203,06	17 899,82	
HALPADES	2018	P	EMPRUNT COMPLEMENTAIRE - REAMENAGEMENT D'UNE PARTIE DE L'ENCOURS	CAISSE D EPARGNE	168 898,51	153 842,42	22,50	T	F	1,810	F		1,810	-		2 853,27	6 067,59	
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2020	X Echéance progressive	LA CROIX II	EPIC CAISSE DES DEPOTS	395 435,00	383 602,77	23,50	A	F	1,100	F		1,100	A-1		4 349,79	11 832,23	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					27 177 973,56	18 838 298,78										279 497,36	688 531,62	
HALPADES	2022	X Echéance progressive	TERRASSES DE L'HELVETIE	CDC HABITAT SOCIAL	911 611,00	0,00	50,17	A	F	0,800	F		0,000	-		0,00	0,00	
HALPADES	2022	P	LES TERRASSES DE L'HELVETIE	CDC HABITAT SOCIAL	658 671,00	0,00	40,17	A	F	1,600	F		0,000	-		0,00	0,00	
HALPADES	2010	X Echéance constante	ROUTE DE GENEVE - PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	2 202 993,39	1 737 161,87	27,33	A	R	1,550	R		1,550	-		28 441,35	49 257,96	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HALPADES	2015	X Echéance constante	LE GENEVA	CREDIT FONCIER	586 109,97	430 425,08	18,08	A	R		3,380	R		3,380	-		9 041,72	25 651,58
HALPADES	2010	X Echéance constante	ROUTE DE GENEVE - PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	714 611,35	614 572,28	38,33	A	R		1,550	R		1,550	-1		9 693,21	10 796,41
HALPADES	2015	X Echéance progressive	EMPREINTE PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 362 533,00	1 146 113,22	43,00	A	F		1,350	F		1,350	-		15 940,36	34 653,89
HALPADES	2016	X Echéance constante	KARA PROMOVAL PLAI FONCIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	450 291,00	402 545,97	43,25	A	R		0,550	R		0,550	-		2 258,37	8 067,02
HALPADES	2016	X Echéance progressive	KARA PROMOVAL - PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	582 008,00	505 399,80	33,25	A	R		1,350	R		0,750	-		3 888,06	13 007,72
HALPADES	2015	X Echéance constante	LE GENEVA PLS	CREDIT FONCIER	197 695,00	143 376,13	37,50	A	R		1,880	R		1,880	-		2 788,14	4 929,08
HALPADES	2016	X Echéance constante	EMPREINTE PLUS INDEXE INFLATION	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 319 243,00	1 164 856,16	34,00	A	R		1,380	R		1,380	-1		16 443,64	26 712,19
HALPADES	2015	X Echéance progressive	EMPREINTE PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	653 810,00	509 340,76	32,25	A	R		0,550	R		0,550	A-1		2 912,64	20 229,85
HALPADES	2014	X Echéance progressive	EMPREINTE PLAI	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	537 579,00	434 989,07	42,25	A	R		0,550	R		0,550	-1		2 471,73	14 416,43
HALPADES	2016	X Echéance constante	KARA PROMOVAL PLUS FONCIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	713 530,00	650 943,10	43,25	A	R		1,350	R		1,350	-		8 933,32	10 783,94
HALPADES	2016	X Echéance constante	KARA PROMOVAL PLAI	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	397 727,00	343 485,69	33,25	A	R		0,550	R		0,550	-		1 939,58	9 164,63

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HALPADES	2022	P	LES TERRASSES DE L'HELVETIE	CDC HABITAT SOCIAL	1 083 165,00	0,00	49,17	A	F		1,600	F		0,000	-		0,00	0,00
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	X Echéance progressive	L'INITIALE - Rue du gaz	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	169 866,00	163 002,30	47,08	A	F		0,550	F		0,550	A-1		915,38	3 430,37
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	X Echéance progressive	L'INITIALE - Rue du gas	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	412 252,00	390 276,60	37,08	A	F		1,350	F		1,350	A-1		5 416,67	10 958,42
HAUTE-SAVOIE HABITAT	1987	X Echéance constante	LA CROIX D'AMBILLY 22 LOGEMENTS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	735 864,25	113 525,31	2,00	A	R		1,270	R		1,270	-		1 719,37	21 858,02
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2018	X Echéance progressive	LE SAKURA IMPASSE DE LA SOIERIE PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 220 669,00	1 105 907,25	36,33	A	F		1,350	F		1,350	A-1		15 438,45	37 681,44
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2018	X Echéance progressive	LE SAKURA IMPASSE DE LA SOIERIE PLAII	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	440 420,00	396 010,54	36,33	A	F		0,550	F		0,550	A-1		2 258,03	14 539,90
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2011	X Echéance progressive	PLACE DE LA MARTINIERE 3 LOGEMENTS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	39 830,00	36 995,94	39,67	A	R		2,050	R		2,050	-		763,96	270,43
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2000	X Echéance progressive	LES GEMEAUX	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	157 253,04	63 851,13	8,58	A	F		3,500	F		3,500	A-1		2 443,04	5 949,93
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2018	X Echéance progressive	LE SAKURA IMPASSE DE LA SOIERIE PLAII FONCIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	389 261,00	355 134,66	47,33	A	F		0,550	F		0,550	A-1		2 014,66	11 167,54
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2011	X Echéance progressive	PLACE DE LA MARTINIERE 3 LOGEMENTS - PLAII	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	147 563,00	128 265,08	29,67	A	F		2,050	F		2,050	A-1		2 677,18	2 329,23
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2010	X Echéance progressive	PLACE DE LA MARTINIERE 17 LOGEMENTS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	318 698,00	304 296,14	39,67	A	F		2,850	F		2,850	-1		8 732,32	2 100,91

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2018	X Echéance progressive	LE SAKURA IMPASSE DE LA SOIERIE PLUS FONCIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	988 368,00	907 653,46	46,33	A	F		1,350	F		1,350	A-1		12 610,63	26 467,09
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2010	X Echéance constante	PLACE DE LA MARTINIERE 17 LOGEMENTS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 235 878,00	1 040 493,81	27,67	A	R		1,350	R		1,350	-1		8 615,35	18 125,05
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	X Echéance progressive	L'INITIALE - Rue du gaz	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	186 893,00	177 505,41	37,08	A	F		0,550	F		0,550	A-1		1 002,09	4 692,40
HAUTE-SAVOIE HABITAT	1999	X Echéance progressive	LES GEMEAUX	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 678 204,52	702 123,18	9,58	A	F		3,000	F		3,000	A-1		22 847,58	59 462,67
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	P	LE SAKURA II - impasse de la soierie	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	609 507,00	577 016,78	37,08	A	F		1,350	F		1,350	A-1		8 008,45	16 201,83
HAUTE-SAVOIE HABITAT	2019	X Echéance progressive	L'INITIALE - Rue du gaz	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	350 139,00	340 174,89	47,08	A	F		1,350	F		1,350	A-1		4 660,07	5 015,46
LA SAUVEGARDE IMMOBILIERE	2012	X Echéance constante	GPLAR02 GLOB PLAR	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	388 281,93	134 485,30	4,83	A	R		1,950	R		1,950	-		3 144,87	26 789,87
LA SAUVEGARDE IMMOBILIERE	2012	X Echéance constante	GPLAR02 GLOB PLAR	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	333 165,42	120 001,79	5,00	A	R		1,950	R		1,950	-		2 789,36	23 042,51
OPAC HAUTE SAVOIE	2010	X Echéance progressive	RUE DE LA ZONE	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	184 626,00	154 355,38	37,83	A	F		1,850	F		1,850	A-1		2 907,09	2 784,56
OPAC HAUTE SAVOIE	2010	X Echéance progressive	RUE DE LA ZONE	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	721 372,00	557 307,09	27,83	A	F		1,850	F		1,850	A-1		10 589,39	15 092,14

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
RECUP Haute-Savoie Habitat	2012	X Echéance constante	LE COUDRAY	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 250 854,53	632 893,17	7,58	A	F		2,250	F		3,500	-		24 663,97	71 791,81
RECUP Haute-Savoie Habitat	2008	X Echéance constante	Rues des Pierres et de la Zone	CREDIT LOCAL DE FRANCE	951 836,00	545 228,61	9,83	A	R		2,250	R		2,250	-1		13 218,81	42 274,21
SEMCODA	2020	X Echéance constante	RUE RAVIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	119 656,22	116 973,63	38,08	A	F		0,550	F		0,550	A-1		658,11	2 682,59
SEMCODA	2020	X Echéance constante	RUE RAVIER / PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	179 161,02	176 628,86	48,08	A	F		1,350	F		1,350	A-1		2 418,67	2 532,16
SEMCODA	2019	X Echéance progressive	LE SAKURA II - Impasse de soierie	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	228 950,00	217 449,89	37,08	A	F		0,550	F		0,550	A-1		1 227,59	5 748,34
SEMCODA	2018	X Echéance constante	79 RUE RAVIER 3 LOGEMENTS PLAI CONSTRUCTION	EPIC CAISSE DES DEPOTS	119 050,00	108 681,41	35,75	A	F		0,750	F		0,750	-		834,77	2 621,27
SEMCODA	2020	X Echéance constante	RUE RAVIER	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	72 567,65	71 302,76	38,08	A	F		0,550	F		0,550	A-1		399,12	1 264,89
SEMCODA	2019	X Echéance progressive	LE SAKURA II - impasse de la soierie	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	515 269,00	492 416,95	47,08	A	F		1,350	F		1,350	A-1		6 801,37	11 388,28
SEMCODA	2018	X Echéance constante	79 RUE RAVIER 3 LOGEMENTS PLAI FONCIER	EPIC CAISSE DES DEPOTS	72 200,00	67 364,01	45,75	A	F		0,750	F		0,750	-		514,40	1 222,58
SEMCODA	2019	X Echéance progressive	LE SAKURA II - Impasse de la soierie	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	212 352,00	203 771,59	47,08	A	F		0,550	F		0,550	A-1		1 144,33	4 288,36
SEMCODA	2018	X Echéance constante	79 RUE RAVIER 6 LOGEMENTS PLUS EN CONSTRUCTION	EPIC CAISSE DES DEPOTS	99 100,00	90 468,95	35,75	A	F		0,750	F		0,750	-		694,88	2 182,01

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMCODA	2018	X Echéance constante	79 RUE RAVIER 6 LOGEMENTS PLUS FONCIER	EPIC CAISSE DES DEPOTS	176 950,00	165 097,83	45,75	A	F		0,750	F		0,750	-		1 260,71	2 996,33
SEMCODA	2020	X Echéance constante	RUE RAVIER / PLUS	ETS CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	100 338,27	98 429,95	38,08	A	F		1,350	F		1,350	A-1		1 354,57	1 908,32
TOTAL GENERAL					27 742 307,07	19 375 743,97											286 700,42	706 431,44

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	7 373 431,17
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	993 131,86
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	8 366 563,03
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 856 000,39

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	122,03
---	---------------	---------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					6 055 848,09	2 390 793,99	1 323 371,48
Au profit d'organismes publics					5 654 192,42	2 390 793,99	1 122 302,89
2011	PORTAGE	ET PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOI	10	A	511 258,36	0,00	51 126,13
2013	PORTAGE	ET PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOI	10	A	97 299,91	9 729,99	9 729,99
2013	PORTAGE	ET PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOI	8	A	198 555,32	0,00	24 819,66
2014	PORTAGE	ET PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOI	10	A	357 592,72	55 393,55	37 774,90
2015	PORTAGE	ET PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOI	10	A	203 579,98	61 073,99	20 358,00
2016	PORTAGE	ET PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOI	10	A	594 581,56	228 701,26	81 755,79
2018	PORTAGE	ET PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOI	10	A	647 805,48	388 719,52	64 771,49
2019	PORTAGE	ET PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOI	4	A	656 487,38	161 572,88	329 943,00
2020	PORTAGE	ET PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOI	4	A	1 984 801,67	1 185 991,71	399 404,98
2021	PORTAGE	ET PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOI	4	A	402 230,04	299 611,09	102 618,95
Au profit d'organismes privés (1)					401 655,67	0,00	201 068,59
2021	RACHAT ANTICIPEE MAISON CAPOLO	ET PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOI	1	A	401 655,67	0,00	201 068,59
TOTAL					6 055 848,09	2 390 793,99	1 323 371,48

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
A S S A D	3 165,75	
Ass AFIAA	2 000,00	
Ass ALFA 3A	54 221,00	
Ass ALFAA GHS	3 600,00	
Ass APEEA PARENTS D'ELEVES	1 500,00	
Ass BATTERIE FANFARE	4 000,00	
Ass LIRE ET FAIRE LIRE 74	500,00	
CLUB ATHLETIQUE	17 000,00	
CLUB MON BEL AUTOMNE	4 750,00	
CONSEIL CITOYEN	1 000,00	
ENTENTE PONGISTE	3 460,00	
FOYER DES JEUNES	22 000,00	
KARATE CLUB AMBILLY	1 500,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
HAUTE-SAVOIE HABITAT	132 750,00	
SA HALPADES	42 750,00	
SECOURS CATHOLIQUE	900,00	
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
SYANE	8 604,00	
TRESOR PUBLIC - Contre passation ALFA 3A	-28 940,00	
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
Collectivité CCAS	10 000,00	
Collectivité Gaillard	1 260,00	
Collectivité VILLE ANNEMASSE	3 600,00	
VILLE LA GRAND	1 440,00	
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	291 060,75	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		23,00	0,00	23,00	21,00	3,00	24,00
Adjoint Adm Ppal 1ère	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Adm Ppal 2ème	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint Administratif	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché Ppal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DGS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Redacteur Ppal 1ère	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		27,00	0,00	27,00	25,00	3,00	28,00
Adjoint Tech Ppal 1ère	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Tech Ppal 2ème	C	7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint Technique	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Agent Maitrise Ppal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maitrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Ppal 2ème	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	3,00
ATSEM	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent Spé Ppal écoles maternelles	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Opérateur des APS	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint Patrimoine	C	3,00	0,00	3,00	3,00	1,00	4,00
FILIERE ANIMATION (i)		17,00	0,00	17,00	14,00	0,00	14,00

AMBILLY - Budget Principal Ambilly - CA - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint Animation	C	11,00	0,00	11,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint Animation Ppal 1ère	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Animation Ppal 2ème	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Ppal 1ère	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier chef Ppal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Collaborateur de cabinet	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		77,00	0,00	77,00	69,00	8,00	77,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				219 480,00		
ATSEM	C	MS		16 010,00	A poste vacant	CDD
Adjoint Patrimoine	C	CULT		28 900,00	A accroissement	A
adjoint administratif	C	ADM		87 920,00	A poste vacant	CDD
adjoint technique	C	TECH		86 650,00	A poste vacant	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				355 910,00		
Agents recenseur		OTR		65 000,00	A INSEE	A
adjoint animation	C	ANIM		68 660,00	A saison/accrois	CDD
adjoint technique	C	TECH		54 300,00	A saisonnier	CDD
attaché	A	ADM		97 850,00	A projet	CDD
collaborateur cabinet	A	OTR		40 200,00	A collaborateur d	A
emplois aidés	C	ANIM		29 900,00	A emplois aidés	CDD
TOTAL GENERAL				575 390,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
BAILLY Elisabeth	Mission conseil - accompagnement
BORGIS Christiane	Mission conseil - accompagnement
CHAUVET Sandrine	Mission conseil - accompagnement
DARCY carole	Mission conseil - accompagnement
EYINGA Dalina	Mission conseil - accompagnement
FEARN Hervé	Mission conseil - accompagnement
FERAUD Julien	Mission conseil - accompagnement
GANTIN Geneviève	Mission conseil - accompagnement
GILET Laurent	Mission conseil - accompagnement
GROS Christiane	Mission conseil - accompagnement
HADADI Rabia	Mission conseil - accompagnement
KAYGISIZ Abdulah	Mission conseil - accompagnement
LE COC Bertilla	Mission conseil - accompagnement
LIERMIER François	Mission conseil - accompagnement
MATHELIER Guillaume	Mission conseil : accompagnement à la mise en place de projet de service
MIHOUBI Abdelkrim	Mission conseil - accompagnement
PAPEGUAY Noël	Mission conseil - accompagnement
SAURON André	Mission conseil - accompagnement
SEN Yasin	Mission conseil - accompagnement
SICLET Guillaume	Actualité juridique de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement
SICLET Guillaume	Mission conseil - accompagnement
TOURAINÉ Maria	Mission conseil - accompagnement
VILLETTE Jacques	Mission conseil - accompagnement

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				
01/01/2018 -	SYANE	SYANE		119 862,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
ADM		SFP	2 700,00
SYANE		SFP	5 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 246 574,95	4 554 538,67	447 413,74	6 244 622,54
RECETTES	15 898 753,70	15 779 236,26	297 530,00	-178 012,56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 493 004,36	7 169 125,10	0,00	1 323 879,26
RECETTES	8 493 004,36	8 388 647,47	0,00	104 356,89

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CCAS AMBILLY / N°SIRET : 26740299800012				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 142,32	0,00	0,00	5 142,32
RECETTES	5 142,32	5 082,22	0,00	60,10
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	22 208,42	12 035,28	0,00	10 173,14
RECETTES	22 208,42	22 859,63	0,00	-651,21

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 251 717,27	4 554 538,67	447 413,74	6 249 764,86
RECETTES	15 903 896,02	15 784 318,48	297 530,00	-177 952,46
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 515 212,78	7 181 160,38	0,00	1 334 052,40
RECETTES	8 515 212,78	8 411 507,10	0,00	103 705,68
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	19 766 930,05	11 735 699,05	447 413,74	7 583 817,26
TOTAL GENERAL DES RECETTES	24 419 108,80	24 195 825,58	297 530,00	-74 246,78

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 251 717,27	4 554 538,67	447 413,74	6 249 764,86
RECETTES	15 903 896,02	15 784 318,48	297 530,00	-177 952,46
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 515 212,78	7 181 160,38	0,00	1 334 052,40
RECETTES	8 515 212,78	8 411 507,10	0,00	103 705,68
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	19 766 930,05	11 735 699,05	447 413,74	7 583 817,26
TOTAL GENERAL DES RECETTES	24 419 108,80	24 195 825,58	297 530,00	-74 246,78

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	402 917,00	0,00
TFPB	7 672 000,00	0,55	26,13	85,32	2 004 694,00	86,34
TFPNB	4 100,00	-14,58	33,89	0,00	1 389,00	-14,63
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	7 676 100,00	0,54			2 409 000,00	123,58

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le MAIRE.
 A Ambilly, le 06/04/2022
 Le MAIRE

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Ambilly, le 01/01/2000
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Abdelkirm MIHOUBI	
Abdullah KAYGISIZ	
André SAURON	
Antoinette MAURER	
Bertilla LE GOC	
Burim CERMI	
Carole DARCY	
Christiane BORGIS	
Christiane GROS	
Dalina EYINGA	
François LIERMIER	
Gaëlle LEGAI-PERRET	
Geneviève GANTIN	
Guillaume MATHELIER	
Guillaume SICLET	
Helena DORA	
Hervé FEARN	
Jacques VILETTE	
Julien FERAUD	
Laurent GILET	
Maria TOURAINE	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Marie-Elisabeth BAILLY	
Mohamed EL BAKI	
Noël PAPEGUAY	
Rabia HADDADI	
Roland MARTIN	
Sandrine CHAUVET	
Stéphane MANDALLAZ	
Yasin SEN	

Certifié exécutoire par (1) Le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

Note de synthèse
Compte administratif

AMBILLY

CA 2021

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Le compte administratif de la commune est arrêté par le Maire.

Le compte administratif est établi en conformité avec le compte de gestion. Il est soumis au vote de l'Assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents.

Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2021 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

1. Section de fonctionnement

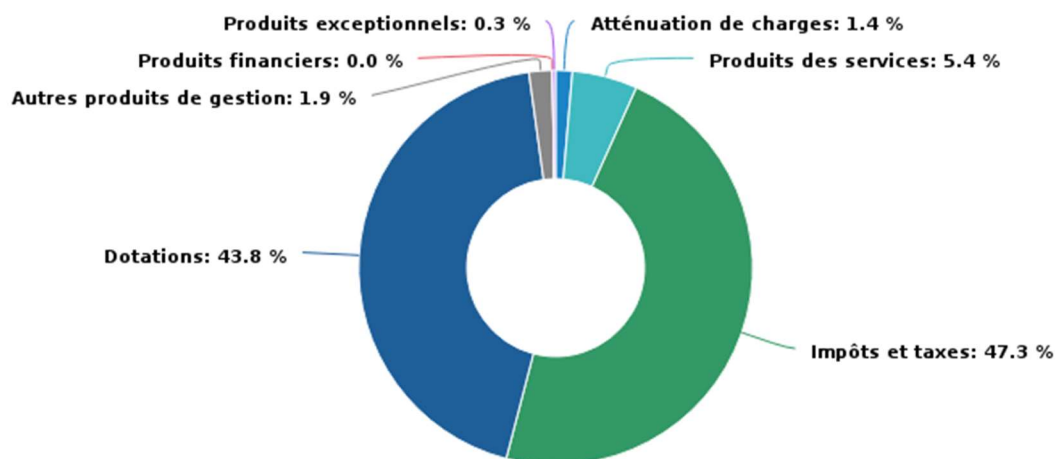
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 855 995 €, elles étaient de 7 042 723 € en 2020. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Impôts / taxes	2 938 105 €	2 957 146 €	3 243 469 €	9,68 %
Dotations, Subventions ou participations	3 275 152 €	3 101 251 €	3 001 554 €	-3,21 %
Produits des services	393 580 €	276 921 €	367 784 €	32,81 %
Recettes d'exploitation	159 595 €	556 969 €	131 276 €	-76,43 %
Autres recettes	89 098 €	150 438 €	111 914 €	-35,27 %
Total Recettes de fonctionnement	6 855 530 €	7 042 723 €	6 855 995 €	-2,65 %

Dotations, subventions ou participations : du fait de la suppression de la TH, l'Etat reversait aux communes une « compensation » considérée comptablement comme une « dotation »

Depuis 2021, la compensation est calculée par coefficient correcteur et est affectée en section « impôts et taxes »

Recettes d'exploitation : ces recettes retracent l'enregistrement des produits des loyers. En 2020, la commune a perçu le remboursement des frais de portage par Bouygues & EPF (CHAL & MAULINI k€).

PROJET - DOC DE TRAVAIL

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

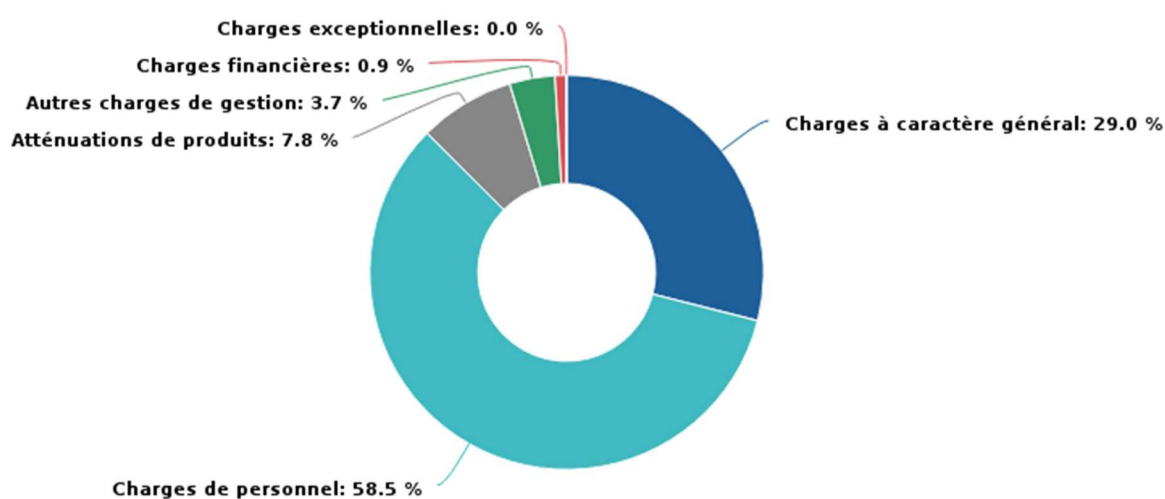
Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 6 428 105 €, elles étaient de 6 214 186 € en 2020.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges de gestion	2 163 548 €	2 007 098 €	2 099 779 €	4,62 %
Charges de personnel	3 464 800 €	3 608 433 €	3 762 506 €	4,27 %
Atténuation de produits	506 053 €	502 392 €	504 605 €	0,44 %
Charges financières	105 160 €	87 507 €	58 470 €	-33,18 %
Autres dépenses	5 000 €	8 756 €	2 745 €	-68,65 %
Total Dépenses de fonctionnement	6 244 561 €	6 214 186 €	6 428 105 €	3,44 %

Autres dépenses : en 2020 sont enregistrées les exonérations des redevances et loyers accordées en lien avec la crise sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement de 2021, qui s'élèvent en dépenses réelles à 6 428 106.53 euros sont impactées par le compte 042 – amortissements- dotation importante, qui s'élève à 741 018.57 euros pour l'année.

PROJET - DOC DE TRAVAIL

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

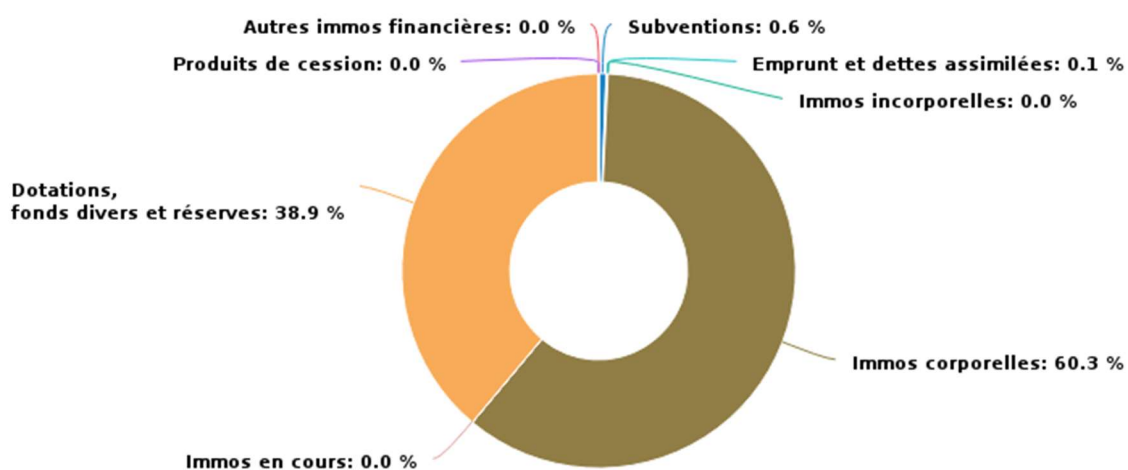
2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 152 907 €, elles étaient de 4 670 536 € en 2020. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Subvention d'investissement	162 500 €	174 931 €	7 312 €	-95,82 %
Emprunt et dettes assimilées	6 125 €	1 866 970 €	1 500 €	-99,92 %
Dotations, fonds divers et réserves	363 793 €	1 560 215 €	448 656 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	0 €	0 €	0 €	0 %
Autres recettes d'investissement	16 395 €	1 068 225 €	695 439 €	-34,9 %
Total recettes d'investissement	548 813 €	4 670 536 €	1 152 907 €	-75,32 %

Emprunt et dettes assimilées : la recette perçue en 2020 provient de part restante due par BATIMA sur la vente des terrains communaux (1.8 M€)

Dotation, fonds divers et réserves : l'écart s'explique par la perception en 2020 d'une taxe d'aménagement de 1.2 M€

Autres recettes d'investissement :

2020 : remboursement par EPF et Bouygues portages CHAL & MAULINI

2021 : régularisation écriture (acquisition 2011) sur le compte approprié

PROJET - DOC DE TRAVAIL

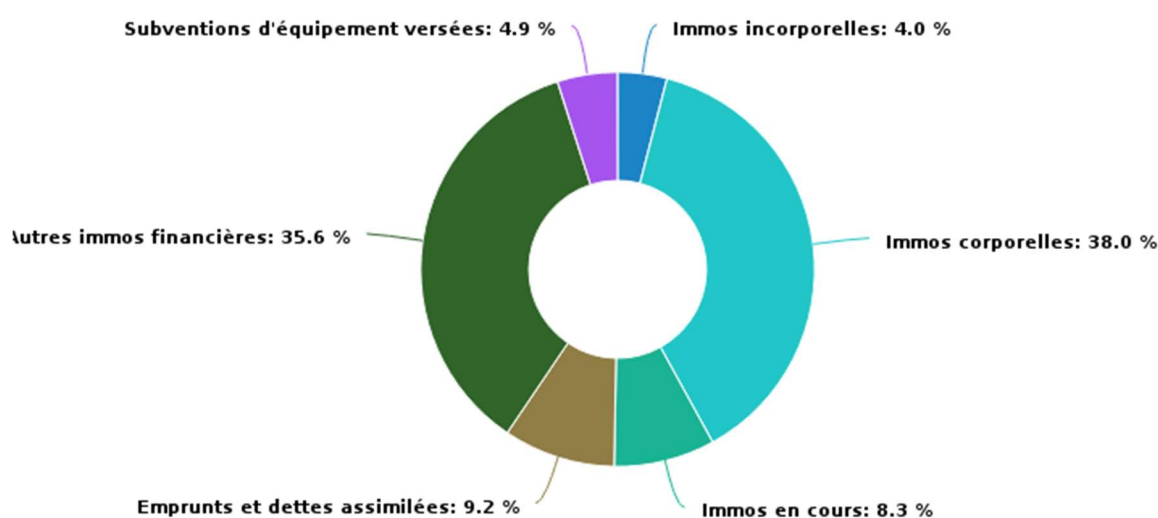
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 3 729 048 €, elles étaient de 5 889 742 € en 2020.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Immobilisations incorporelles	226 673 €	175 302 €	150 516 €	-14,14 %
Immobilisations corporelles	1 048 618 €	3 830 723 €	1 412 538 €	-63,13 %
Immobilisations en cours	444 159 €	702 530 €	308 513 €	-56,09 %
Emprunts et dettes assimilées	329 884 €	339 005 €	341 829 €	0,83 %
Autres dépenses d'investissement	1 361 238 €	842 182 €	1 515 652 €	79,97 %
Total dépenses d'investissement	3 410 572 €	5 889 742 €	3 729 048 €	-36,69 %

Immobilisations corporelles : l'année 2020 a enregistré les régularisations des appels de fonds de Annemasse Agglo pour les travaux du TRAM (1.8 M €) et de la VOIE VERTE (64 k€)

Autres dépenses d'investissement : sont enregistrées dans cette ligne les dépenses liées aux subventions d'équipement (PLH) et portage EPF

En raison des contraintes budgétaires relatives aux écritures de fin d'année, à savoir, la clôture de toutes les écritures d'investissement au 15 décembre, deux portages, parvenus après cette date ont dû être régularisés sur l'exercice 2021 d'où l'écart constaté entre 2020 et 2021.

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 169 125 €	6 894 552 €	-274 573 €
Section d'investissement	4 554 539 €	2 680 864 €	-1 873 675 €
Total	11 723 664 €	9 575 416 €	-2 148 248 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	1 494 095 €	-
Section d'investissement	0 €	13 098 372 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 169 125 €	8 388 647 €	1 219 522 €
Section d'investissement	4 554 539 €	15 779 236 €	11 224 697 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	7 169 125 €	8 388 647 €	1 219 522 €
Section d'investissement	4 554 539 €	15 779 236 €	11 224 697 €
Total	11 723 664 €	24 167 883 €	12 444 219 €

4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

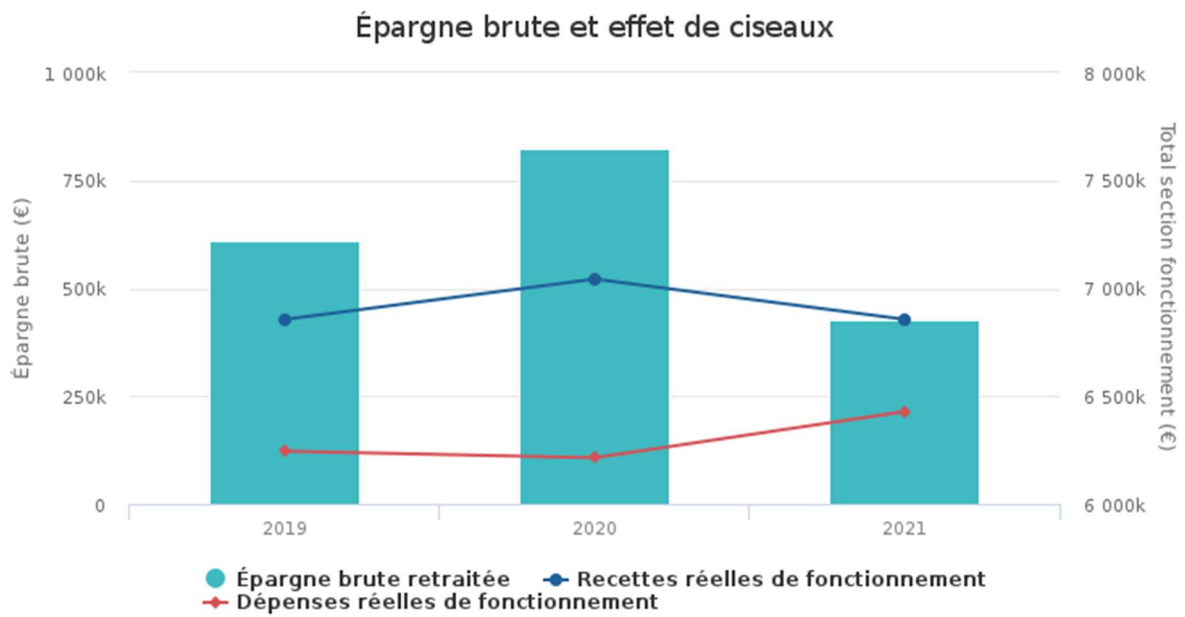
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Recettes Réelles de fonctionnement	6 855 530	7 042 723	6 856 000	-2,65 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>37 577</i>	<i>49 973</i>	<i>17 819</i>	<i>-64,34 %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	6 244 561	6 214 186	6 428 106	3,44 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>5 000</i>	<i>8 756</i>	<i>2 745</i>	<i>-68,65 %</i>
Epargne brute (€)	608 969	823 017	427 890	-48,01%
Taux d'épargne brute %	8.88 %	11.69 %	6.24 %	-
Amortissement du capital de la dette	329 884 €	339 005 €	341 829 €	0,83%
Epargne nette (€)	279 085 €	484 012 €	86 061 €	-82,22%
Encours de dette	4 241 932 €	3 909 052 €	3 573 216 €	-8,59 %
Capacité de désendettement	6,97	4,75	8,36	-

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



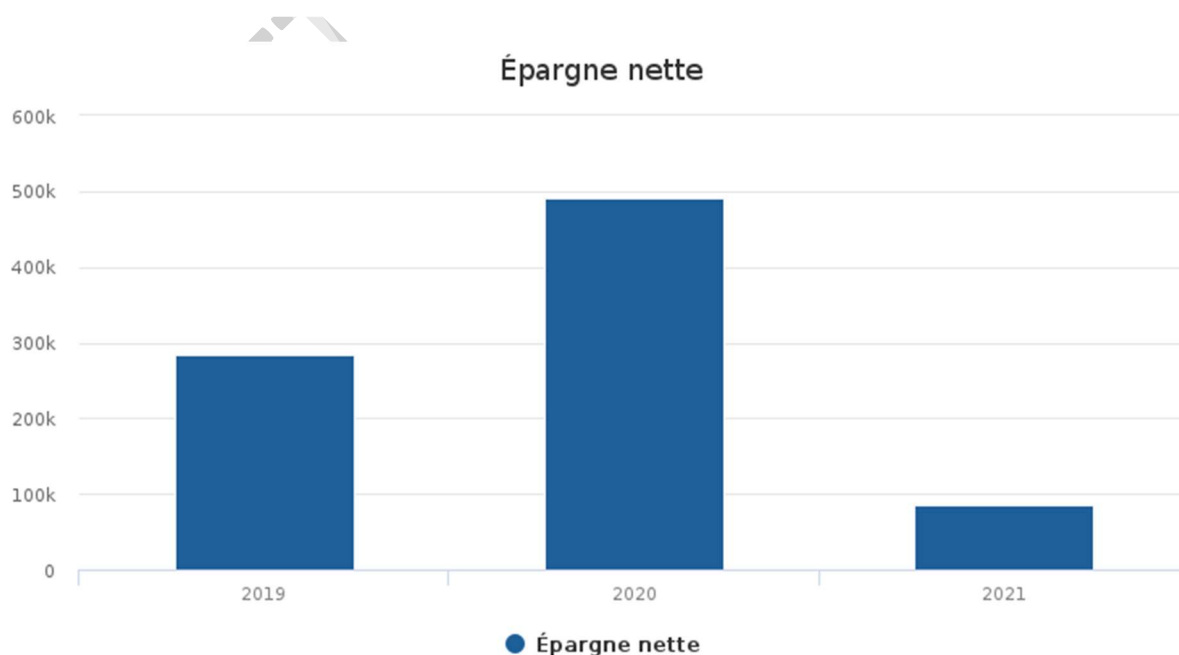
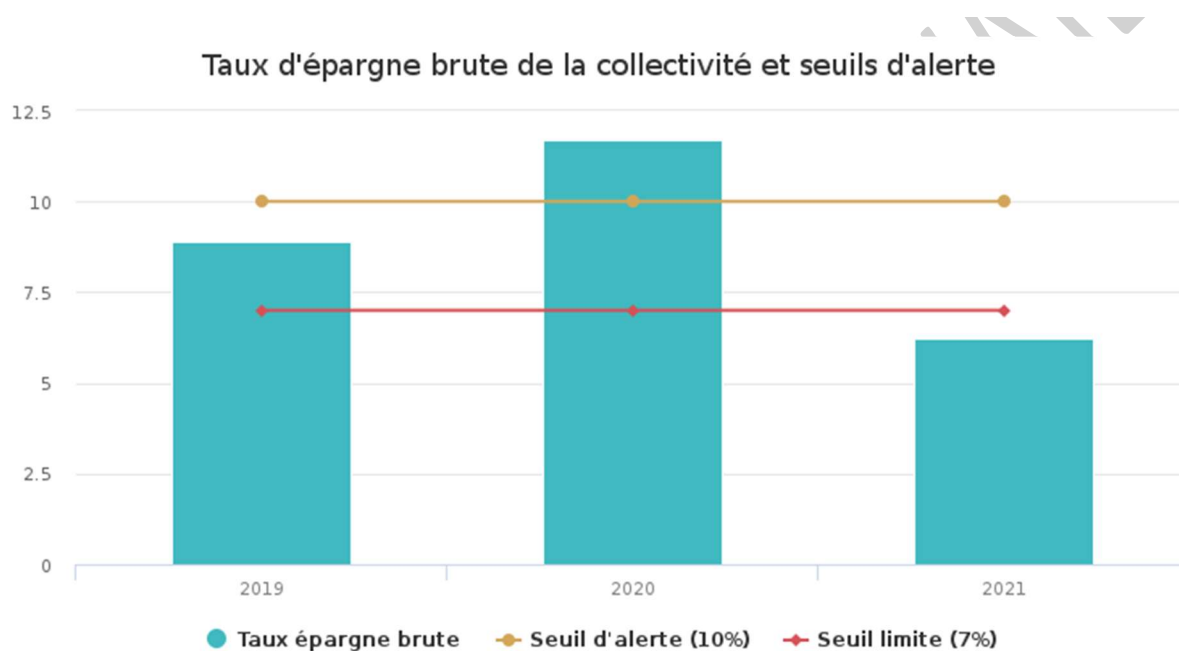
PROJET - DOC DL

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

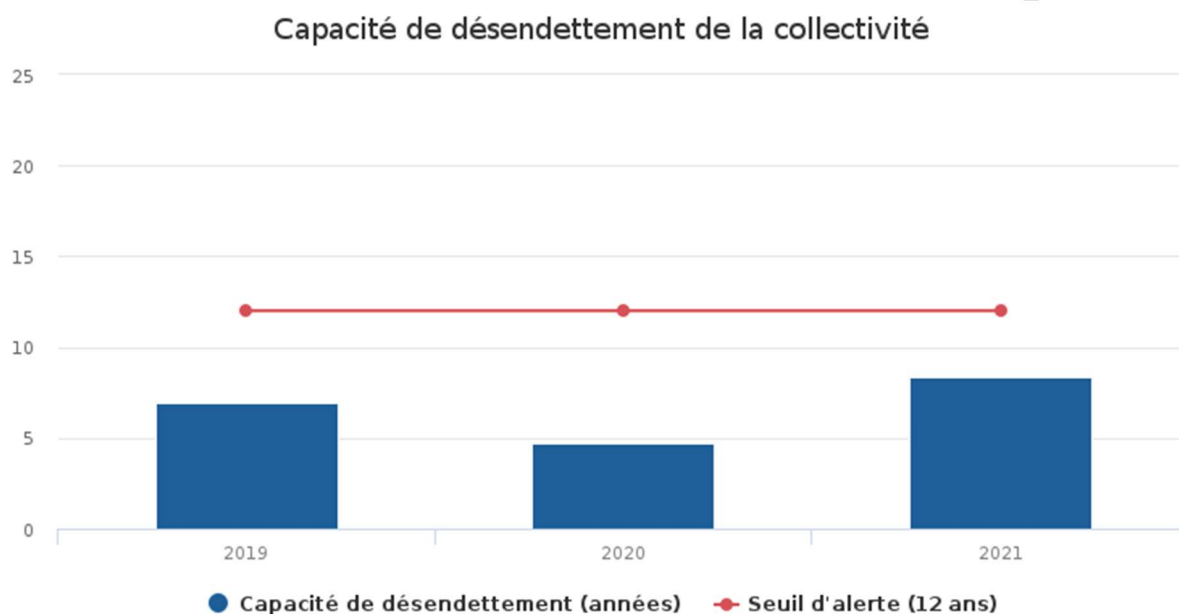
Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 13% en 2019 (*note de conjoncture de la Banque Postale 2019*).



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).



Concernant AMBILLY sur l'année 2020, les graphiques ci-dessus sont faussés par la perception et l'inscription en compte 16 (emprunts) par la Trésorerie de la recette issue de la part restante due par BATIMA sur une vente Communaux de 1.8 M€.

PROJET

5. Les ratios obligatoires

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Collectivité sur la période 2019 – 2021.

Ratios / Année	2019	2020	2021
1 - DRF € / hab.	977,55	960,46	1 015,66
2 - Fiscalité directe € / hab.	387	385,93	420,74
3 - RRF € / hab.	1 073,19	1 088,52	1 083,27
4 - Dép d'équipement € / hab.	269.17	727.75	295.71
5 - Dette / hab.	664,05	604,18	564,58
6 - DGF / hab	105.42	97.07	95.56
7 - Dép de personnel / DRF	55,49 %	58,07 %	56,14 %
8 - CMPF	87.55 %	91.03 %	92.49 %
8 bis - CMPF élargi	-	-	-
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	95,9 %	93,05 %	95,58 %
10 - Dép d'équipement / RRF	25,08 %	66,86 %	27,3 %
11 - Encours de la dette /RRF	61,88 %	55,5 %	52,12 %

PROJET

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28	Délibération N°043/2022 Garantie du contrat de prêt contracté par la Foncière de Haute-Savoie pour un programme de 20 logements en BRS pour le lot C8-1 de la ZAC Etoile
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINE, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/202

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°043/2022 : Garantie du contrat de prêt contracté par la Foncière de Haute-Savoie pour un programme de 20 logements en BRS pour le lot C8-1 de la ZAC Etoile

Monsieur le Maire expose :

Par courrier reçu en date du 16 mai 2022, la commune a été sollicitée par la FONCIERE de Haute-Savoie pour garantir le contrat de prêt destiné à financer l'opération de 20 logements BRS (Bail réel et Solidaire) pour le lot C8.1 de la ZAC Etoile.

Il s'agit pour la commune de garantir à hauteur de 100% le remboursement du prêt d'un montant de 200 000 euros (deux cents mille euros) ainsi que des intérêts, frais et accessoires souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes pour une durée de 30 ans dont 24 mois de différé d'amortissement à un taux fixe de 1.39%.

Il est précisé que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- garantie de la collectivité accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- sur notification de l'impayé par lettre recommandée avec accusé de réception de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement.

La commune s'engage en outre pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Vu les articles L 2252-1, L 2252-2, D 2252-1, D 1511-30 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil

Vu le contrat de prêt en annexe à conclure entre la FONCIERE DE HAUTE-SAVOIE ci-après l'emprunteur, et la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes,

Considérant l'opération de 20 logements BRS situés au sein de la ZAC Etoile (C8.1) 74100 AMBILLY,

Considérant que le prêt d'un montant de deux cents mille euros (200 000 euros) consenti pour une durée de 30 ans dont 24 mois de différé d'amortissement à un taux fixe de 1.39% concourt au financement de l'opération comportant 20 logements BRS situés au sein de la ZAC ETOILE (C8.1),

Vu l'avis de la Commission Municipale des Finances réunie le 07 juin 2022,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité

Et 6 voix CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY)

- **D'ACCORDER** à hauteur de 100% à LA FONCIERE de Haute-Savoie sa garantie envers la Caisse d'Épargne et de Prévoyance pour un prêt de deux cent mille euros concourant à financer l'opération comportant 20 logements en BRS situés au sein de la ZAC ETOILE, lot C8.1 dans les conditions ci-dessus précisées,

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les actes y afférents

Pièce jointe :

- Contrat de Prêt entre le Groupement d'Intérêt public foncière de Haute-Savoie et la Caisse d'épargne et de prévoyance de Rhône- Alpes - CERA

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 29 JUIN 2022

Affichée le : 29 JUIN 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

CONTRAT DE PRÊT
TAUX FIXE

PHASE DE MOBILISATION A TAUX FIXE

N° de contrat : 5224046 / 272144G

ENTRE :

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC FONCIERE DE HAUTE-SAVOIE sis 1510 Route de l'Army – 74350 ALLONZIER-LA-CAILLE, immatriculé(e) au Répertoire SIREN, sous le numéro 130 026 008, représenté(e) par Philippe VANSTEENKISTE en sa qualité de Directeur dûment habilité(e) à l'effet des présentes

Ci-après dénommé l'« **Emprunteur** »

ET

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES – CERA (Caisse d'épargne Rhône Alpes), Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital de 1 150 000 000 euros, dont le siège social est situé 116, Cours Lafayette – BP 3276 – 69404 LYON cedex 03, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 384 006 029, Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 représentée par Cédric BOUJARD en sa qualité de Responsable Service Middle Office Crédits Pros et Economie Locale dûment habilité(e) à l'effet des présentes

Ci-après dénommée le « **Prêteur** »

Et Intervenant aux Présentes :

Dénomination : COMMUNE D'AMBILLY

Représentée par : Guillaume MATHELIER

En sa qualité de : Maire

Dûment habilité à l'effet des présentes par la délibération certifiée exécutoire

Ci-après dénommé(e)(s) la « **Caution** » même en cas de pluralité de personnes;

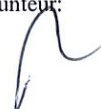
Ensemble dénommés les « **Parties** »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

Le présent contrat de prêt (le « **Contrat de Prêt** ») établit les conditions dans lesquelles le Prêteur consent à l'Emprunteur, qui l'accepte, le prêt dont les caractéristiques sont ci-après énoncées (le « **Prêt** »).

Le Contrat de Prêt est constitué des présentes conditions particulières (les « **Conditions Particulières** »), conditions générales (les « **Conditions Générales** ») et annexes (les « **Annexes** ») formant un tout indissociable.

Etant précisé que les Conditions Particulières prévaudront dans tous les cas sur les Conditions Générales dès lors qu'elles viennent soit les compléter soit les modifier soit les contredire.



CONDITIONS PARTICULIERES

Objet du Prêt : Les fonds mobilisés sont exclusivement destinés à financer le projet de 20 logements BRS – AMBILLY ZAC Etoile C8.1

Montant du Prêt : 200 000 € (deux cent mille Euros)

Commission d'engagement : sans objet

Frais de dossier : 200 euros

Commission de dédit : Néant

PHASE DE MISE A DISPOSITION DES FONDS

Mode de mise à disposition des fonds : mobilisation des fonds au gré de l'Emprunteur

Date de début : 24/03/2022

Date de fin : date du dernier versement des fonds ou au plus tard 6 mois calendaires après la date de début

Préavis de versement : 3 jours ouvrés

Montant minimum de chaque versement : 10% du montant du Prêt, sauf le dernier s'il s'agit du solde du Prêt

Taux d'intérêt : taux d'intérêt du Prêt

PHASE D'AMORTISSEMENT DES FONDS

Taux d'intérêt du Prêt : taux fixe de 1,39 %

Base de calcul : 30/360

Date du Point de départ de l'Amortissement (PDA): le 25 du mois qui suit le dernier versement des fonds ou, au plus tard, le 25 du mois qui suit la date de fin de la phase de mise à disposition des fonds

Durée de l'amortissement comprenant le différé d'amortissement en capital : 360 mois

Mode d'amortissement : progressif

Périodicité des échéances : trimestrielle, le 25

Différé d'amortissement en capital: 24 mois

Le Taux effectif global indicatif du Prêt est égal à :

1,40 % l'an

soit un taux de période de 0,35 %, pour une période trimestrielle

Conditions de formation du Contrat de Prêt

Le Contrat de Prêt entrera en vigueur à la date de réalisation des conditions suspensives, stipulées au seul bénéfice du Prêteur et consistant en la remise au Prêteur au plus tard le 24/04/2022 d'un exemplaire original du Contrat de Prêt paraphé et signé par l'Emprunteur.

A défaut, le Contrat de Prêt sera nul et non avenue.

Conditions spécifiques :

Néant



Garantie(s)

Nature de la garantie : Caution personnelle et solidaire de la COMMUNE D'AMBILLY au profit de la Caisse d'Epargne à hauteur de 100 %.
Frais de garantie : Néant

Adresses des notifications :**L'Emprunteur :**

Adresse : 1510 route de l'Arny – 74350 ALLONZIER-LA-CAILLE
A l'attention de : Philippe VANSTEENKISTE

Le Prêteur : Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes- Middle Office Crédits Pros et Economie locale

Adresse :

ALPES CITY

14 Rue Léon Sestier

ZAC Bouchayer Viallet

38000 GRENOBLE

A l'attention de : Isabelle MALCHEAUX

Courriel :cera-b-middle-office-credits-ecolocale@cera.caisse-epargne.fr

Télécopie : 04.76.28.35.31

Téléphone : 04.76.28.35.45

L'Emprunteur déclare qu'il est régulièrement constitué, qu'il peut valablement conclure le Contrat de Prêt et remplir toutes les obligations qui en découlent pour lui, et notamment que sa signature et, s'il y a lieu, la signature des actes de garanties, ont été dûment autorisées dans les formes légales et/ou statutaires requises.

L'Emprunteur déclare avoir pris connaissance, lu et compris la « Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel » dont les conditions d'accès sont décrites à l'article « Protection des données à caractère personnel » des Conditions Générales.



CONDITIONS GENERALES

Article 1- Description générale

Le Prêt à Taux fixe est un crédit d'investissement à moyen ou long terme.

Article 2- Objet et montant du Prêt

Le Prêteur consent à l'Emprunteur, qui l'accepte, le Prêt d'un montant en principal indiqué aux Conditions Particulières. Les fonds mobilisés au titre du Contrat de Prêt sont exclusivement destinés à financer l'objet du Prêt précisé dans les Conditions Particulières.

La responsabilité du Prêteur ne saurait être engagée du fait de l'utilisation des fonds par l'Emprunteur à d'autres fins que celles initialement prévues.

Article 3- Durée du Prêt

Le Prêt est consenti pour une durée totale égale à la durée d'amortissement indiquée aux Conditions Particulières, à compter de la Date du Point de Départ de l'Amortissement (PDA) définie aux Conditions Particulières, augmentée du nombre de jours courant entre la date de la première mise à disposition des fonds et le PDA.

TITRE I

CONDITIONS RELATIVES A LA PHASE DE MISE A DISPOSITION DES FONDS

Article 4- Modalités d'utilisation de la phase de mise à disposition des fonds

4-1 Versement des fonds

Durant la phase de mise à disposition des fonds commençant et finissant aux dates indiquées aux Conditions Particulières, l'Emprunteur pourra mobiliser les fonds dans les conditions prévues ci-après.

Le premier versement des fonds doit intervenir dans le délai de trois (3) mois à compter de la signature du Contrat de Prêt par le Prêteur. A défaut et sauf accord contraire du Prêteur formalisé par tout moyen, le Contrat de Prêt sera caduc et, à ce titre, ne pourra plus donner lieu à un quelconque versement et l'ensemble des frais de toute nature relatifs au Contrat de prêt déjà versés par l'Emprunteur au prêteur ou à tout tiers resteront en leur acquit.

Lors de chaque appel de fonds, l'Emprunteur précisera le montant et la date de versement souhaités dans le formulaire joint en Annexe 2 et ce, dans le respect des Conditions Particulières.

Les demandes de versement de fonds, effectuées grâce au formulaire en Annexe 2, devront être transmises par courriel ou télécopie ou courrier postal, au Prêteur, dans le délai de préavis de versement, fixé aux Conditions Particulières, précédant la date choisie pour le versement des fonds.

La date choisie pour le versement des fonds doit être un jour ouvré, à défaut la date prise en compte sera celle du jour ouvré suivant.

A la date indiquée sur la ou les demande(s) de versement de fonds susvisées, les fonds correspondant au montant demandé seront mis à la disposition de l'Emprunteur par virement bancaire sur le compte n° **08 0147756 51** de l'Emprunteur ouvert dans les livres du Prêteur/ou directement au notaire, sous réserve de la fourniture au Prêteur par l'Emprunteur de la ou les factures conformes aux normes comptables et/ou du ou des justificatifs relatifs aux opérations financées par le Prêt.

Préalablement à la mise à disposition des fonds, l'Emprunteur devra si besoin est, justifier de la mise en place des garanties prévues à l'article intitulé « Garanties » des Conditions Particulières et Générales.



4-2 Cas des fonds non-mobilisés à la date de fin de la phase de mise à disposition des fonds

Si au plus tard à la date de fin de la phase de mise à disposition des fonds, le Prêt n'est pas entièrement réalisé, il sera réduit au montant des sommes effectivement utilisées à cette date, sauf prorogation éventuelle de cette période accordée par le Prêteur.

Dans ce cas, l'Emprunteur sera redevable, le cas échéant d'une commission de dédit égale à un pourcentage, fixé aux Conditions Particulières, du montant égal à la différence entre le montant du Prêt figurant aux Conditions Particulières et le montant effectivement mobilisé par l'Emprunteur et constaté au terme de la phase de mise à disposition des fonds. Cette commission est facturée à l'Emprunteur puis réglée par celui-ci dans les 10 jours suivant la Date du Point de départ de l'Amortissement (PDA) selon les modalités prévues à l'article intitulé « Modalités de règlement » des Conditions Générales.

Article 5- Calcul et paiement des intérêts pendant la phase de mise à disposition des fonds

5-1 Calcul des intérêts intercalaires

Pendant la phase de mise à disposition des fonds, les sommes effectivement versées à l'Emprunteur portent intérêt au taux fixé aux Conditions Particulières à compter de leurs dates de mise à disposition.

Le décompte de ces intérêts intercalaires est effectué sur la base de mois de 30 jours à compter du versement des fonds et jusqu'à la Date du Point de Départ de l'Amortissement (PDA), rapporté à une année bancaire de 360 jours.

5-2 Taux de référence

Le taux de référence utilisé pour le décompte des intérêts est le taux d'intérêt applicable au Prêt tel que déterminé aux Conditions Particulières.

5-3 Règlement des intérêts

Le Prêteur transmettra à l'Emprunteur, au début de chaque trimestre, la facture des intérêts dus au titre du trimestre précédent.

Le paiement des intérêts intercalaires est effectué au même quantième qu'en période d'amortissement.

Les intérêts intercalaires dus au titre de chaque trimestre seront prélevés automatiquement le mois suivant, à l'exception du dernier paiement qui interviendra à la date de PDA, selon les modalités prévues à l'article intitulé « Modalités de règlement » des Conditions Générales.

TITRE II

CONDITIONS RELATIVES A LA PHASE D'AMORTISSEMENT DES FONDS

Article 6- Taux d'intérêt applicable

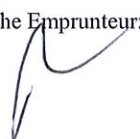
Le taux d'intérêt applicable est le taux fixe indiqué aux Conditions Particulières du Contrat de Prêt.

Article 7- Taux effectif global

Le Taux effectif global du Prêt est déterminé conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, en tenant compte notamment des intérêts et des frais qui figurent aux Conditions Particulières.

L'Emprunteur reconnaît qu'il s'avère impossible - du fait des possibilités d'utilisation de la phase de mise à disposition des fonds qui lui sont offertes - de déterminer à l'avance le taux effectif global (TEG) du Prêt.

Toutefois, à titre indicatif et en prenant en considération l'ensemble des frais et commissions dus par l'Emprunteur, et en prenant pour hypothèses :



- que l'intégralité des fonds est versée à la Date de début de la phase de mise à disposition des fonds indiquée aux Conditions Particulières,
- que pendant la phase de mise à disposition des fonds, les intérêts intercalaires sont calculés sur la base du taux de référence indiqué à l'article 5-2, alors le TEG du Prêt s'établit au taux indiqué aux Conditions Particulières, ainsi que le taux de période et la durée de la période du Prêt.

Le taux effectif global et le taux de période indiqués ci-dessus peuvent correspondre, le cas échéant, à des chiffres arrondis selon la règle suivante :

- lorsque la 3ème décimale est inférieure ou égale à 4, la valeur de la deuxième décimale est conservée,
- lorsque la 3ème décimale est supérieure ou égale à 5, la valeur courante de la deuxième décimale est augmentée de 1.

Article 8- Calcul et paiement des intérêts

Les intérêts qui commenceront à courir du jour du Point de Départ de l'Amortissement (PDA) sont payables à terme échu à chaque échéance, selon la périodicité indiquée aux Conditions Particulières et, pour la première fois, à la date de première échéance conformément au tableau d'amortissement qui sera remis à l'Emprunteur par le Prêteur.

L'intervalle compris entre deux échéances est dénommé « Période d'Intérêts », étant précisé que chaque Période d'Intérêts débute le jour d'une échéance et se termine le jour précédant l'échéance suivante. La première Période d'Intérêts commence le jour de la Date du point de départ de l'amortissement (PDA) et se termine le jour précédant la date de la première échéance.

Les Conditions Particulières déterminent la base de calcul applicable au calcul des intérêts du Prêt :

- Soit les intérêts sont calculés selon la méthode désignée par les termes « 30/360 ». Les intérêts sont alors calculés sur la base conventionnelle d'un mois de 30 jours pour une Période d'Intérêts mensuelle d'un trimestre de 90 jours pour une Période d'Intérêts trimestrielle, d'un semestre de 180 jours pour une Période d'Intérêts semestrielle et d'une année de 360 jours pour une Période d'Intérêts annuelle rapporté à une année bancaire de 360 jours, en appliquant le taux fixe annuel au capital restant dû au titre du Prêt au début de la Période d'Intérêts concernée. Pour tenir compte, le cas échéant, d'une durée inférieure à la périodicité fixée aux Conditions Particulières entre la Date du Point de départ de l'Amortissement (PDA) et la date de la première échéance, les Intérêts de la première Période d'Intérêts sont calculés sur le nombre exact de jours rapporté à une année bancaire de 360 jours.
- Soit les intérêts sont calculés selon la méthode désignée par les termes « Exact/360 ». Les intérêts sont alors calculés sur le nombre exact de jours de la Période d'Intérêts, rapporté à une année bancaire de 360 jours, en appliquant le taux fixe annuel au capital restant dû au titre du Prêt au début de la Période d'Intérêts concernée.

Article 9- Amortissement

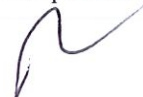
9.1 Modalité d'amortissement

Conformément au tableau d'amortissement prévisionnel remis à l'Emprunteur par le Prêteur et joint en Annexe 1 du Contrat de Prêt, le remboursement du capital prêté s'effectue à terme échu à chaque échéance selon la périodicité indiquée aux Conditions Particulières.

Chaque échéance comprend une fraction de capital nécessaire pour amortir le Prêt compte-tenu du mode d'amortissement du capital prévu aux Conditions Particulières et en fonction de la durée d'amortissement et du taux de progressivité, pour l'amortissement progressif.

Selon les Conditions Particulières, le mode d'amortissement prévu est soit :

- un amortissement constant du capital à chaque échéance où la somme nécessaire à cet amortissement, comprise dans chaque échéance, sera d'un montant identique pendant toute la durée du Prêt,
- un amortissement progressif du capital à chaque échéance où la somme nécessaire à cet amortissement, comprise dans chaque échéance, est calculée sur la base du taux de progressivité,



- un amortissement dit « à la carte », suivant le tableau d'amortissement fixé d'un commun accord entre l'Emprunteur et le Prêteur.

Si une des dates d'échéance définies selon les modalités exposées ci-dessus n'est pas ouvrable, il est convenu que le paiement de cette échéance sera reporté au premier jour ouvrable suivant, la date de l'échéance et par conséquent le montant des intérêts n'étant pas modifiés.

9.2 Différé d'amortissement

Le Prêt peut comporter une période de différé d'amortissement dont la durée est précisée dans les Conditions Particulières.

Dans ce cas, l'Emprunteur ne sera tenu de payer durant cette période que les intérêts calculés au taux du Prêt, tel que défini aux Conditions Particulières, sur les sommes versées.

Article 10- Remboursement anticipé du Prêt

L'Emprunteur a la faculté de rembourser le Prêt totalement ou partiellement par anticipation à chaque date d'échéance, moyennant une demande notifiée au Prêteur par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Prêteur au plus tard 30 jours calendaires avant la date de l'échéance choisie.

En cas de remboursement anticipé partiel, ce remboursement devra porter sur un montant minimum correspondant à 10% du capital restant dû à la date choisie pour le remboursement anticipé, sauf s'il s'agit du solde.

Les intérêts dus par l'Emprunteur cesseront de courir sur le capital remboursé par anticipation à compter du jour de l'encaissement des fonds et au plus tôt à la date de l'échéance choisie.

Tout remboursement partiel peut, au choix de l'Emprunteur :

- soit diminuer la durée résiduelle du Prêt : dans ce cas, il doit nécessairement être égal à un nombre entier d'échéances ;
- soit diminuer le montant des échéances restant dues.

Un nouveau tableau d'amortissement sera alors remis à l'Emprunteur par le Prêteur.

Tout remboursement anticipé donnera lieu au versement, par l'Emprunteur au Prêteur, d'une indemnité actuarielle calculée comme suit.

L'indemnité actuarielle est égale à la différence, si elle est positive, entre :

- d'une part, la somme du montant, actualisé au taux d'actualisation défini ci-après, des échéances, en capital et intérêts, restant à payer sur la durée résiduelle du Prêt, et calculées au prorata du capital remboursé par anticipation ;
- et, d'autre part, le montant du capital donnant lieu au remboursement par anticipation.

Le taux d'actualisation indiqué ci-dessus est un taux annuel proportionnel à la périodicité des échéances du Prêt, qui équivaut actuariellement au taux CMS EUR dont la durée est égale, ou s'il n'existe pas de durée égale, de durée la plus proche, de la durée de vie moyenne résiduelle du Prêt à la date prévue pour le remboursement anticipé.

Le CMS (*Constant Maturity Swap*) EUR correspond à la cotation d'une opération d'échange de taux d'intérêts (swap) pour une durée déterminée, amortie *in fine*, dans laquelle un taux fixe est échangé contre un taux Euribor « 6 mois ». Le taux de rendement visé ci-dessus est calculé par l'ICE Benchmark Administration Limited (IBA) et constaté sur la page ICESWAP2 de l'écran Reuters aux environs de 11 heures (heure de Francfort), ou sur toute autre page écran équivalente en cas d'indisponibilité de la page écran telle que spécifiée ci-avant, 30 (trente) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé ou, s'il s'agit d'un jour férié, le dernier jour ouvré précédant ce jour férié.

La durée de vie moyenne résiduelle du prêt à la date prévue pour le remboursement anticipé est égale :

- à la somme
- du produit de la durée ($D_1, D_2... D_n$), séparant respectivement chaque date d'échéance restant à échoir de la date de remboursement anticipé,



- par le montant respectif ($M_1, M_2... M_n$) de l'amortissement en capital dû à chaque date d'échéance ;
- cette somme $[(D_1 \times M_1) + (D_2 \times M_2) + \dots + (D_n \times M_n)]$ étant divisée par le capital restant dû à la date prévue pour le remboursement anticipé.

Aucune indemnité actuarielle ne sera due, ni par l'Emprunteur, ni par le Prêteur, dans le cas où le taux fixe du Prêt serait inférieur ou égal au taux d'actualisation défini ci-dessus.

L'indemnité actuarielle et le capital remboursé par anticipation seront exigibles à la date prévue pour le remboursement anticipé. Ils seront réglés selon les modalités prévues à l'article intitulé « Modalités de règlement » des Conditions Générales.

TITRE III **CONDITIONS COMMUNES A LA PHASE DE MISE A DISPOSITION DES FONDS** **ET A LA PHASE D'AMORTISSEMENT DU PRET**

Article 11- Commission d'engagement et frais de dossier

La commission d'engagement et les frais de dossier dont les montants sont fixés aux Conditions Particulières seront réglés par l'Emprunteur au Prêteur selon les modalités prévues à l'article intitulé « Modalités de règlement » des Conditions Générales dans les jours suivants la remise au Prêteur du Contrat de Prêt paraphé et signé par l'Emprunteur.

Article 12 - Evénements affectant les taux ou indices de référence

a) Les parties conviennent qu'en cas de modification de la définition, de la méthodologie, de la formule de calcul ou des modalités de publication du taux ou de l'indice de référence ainsi qu'en cas de modification affectant l'organisme le fournissant ou le calculant, que celles-ci soient permanentes ou ponctuelles, tout taux ou indice issu de cette modification s'appliquera de plein droit dans les mêmes conditions que celles prévues dans le Contrat. Toute référence dans le Contrat à l'indice de référence est réputée être une référence à l'indice de référence tel que modifié.

b) En cas de cessation temporaire de la publication du taux ou de l'indice de référence utilisé ou tout autre indice qui y serait substitué en application des dispositions « Evénements affectant les taux ou indices de référence » résultant d'une erreur ou d'un dysfonctionnement de nature administrative ou opérationnelle, la valeur du taux ou de l'indice sera réputée être la valeur de l'indice publiée le dernier jour ouvré TARGET pour lequel l'indice a été publié. Si la cessation temporaire de publication se prolonge au-delà de 8 jours ouvrés TARGET, le paragraphe c) sera réputé applicable comme si une Cessation Définitive du taux ou de l'indice de référence était survenue.

Pour les besoins du paragraphe « Evénements affectant les taux ou indices de référence », la "Cessation Définitive" signifie (i) la publication d'une information par (x) l'administrateur de l'indice ou (y) par une autorité de régulation, une autorité de résolution, une banque centrale ou une juridiction ayant compétence sur l'administrateur de l'indice, indiquant que l'administrateur a cessé ou va cesser, de manière permanente ou pour une durée indéfinie, de fournir l'indice concerné et (ii) qu'aucun administrateur ne succède à l'administrateur initial pour fournir cet indice.

c) En cas de Cessation Définitive du taux ou de l'indice de référence ou d'impossibilité pour le Prêteur en vertu de la réglementation qui lui est applicable d'utiliser le taux ou l'indice de référence, le Prêteur substituera au taux ou à l'indice de référence concerné (l'« Indice Affecté ») l'Indice de Substitution.

L'Indice de Substitution sera tout taux ou indice de référence officiellement désigné, déterminé ou recommandé, par ordre de priorité, (1) par l'administrateur de l'Indice Affecté, (2) par toute autorité compétente, ou (3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus (ensemble les "Organismes Compétents") comme étant le taux ou l'indice de référence de substitution de l'indice de référence concerné (l'"Indice de Substitution"). Si aucun Indice de Substitution n'a été désigné, le Prêteur agissant de bonne foi désignera comme Indice de Substitution un taux ou un indice présentant les caractéristiques les plus proches de l'Indice Affecté, en tenant compte de la pratique de marché observée à la date de la substitution.

L'Indice de Substitution s'appliquera de plein droit dans les mêmes conditions que celles prévues dans le Contrat.

Le Prêteur agissant de bonne foi pourra procéder à certains ajustements des modalités contractuelles dudit Contrat afin de permettre l'utilisation de l'Indice de Substitution dans des conditions de nature à préserver les caractéristiques économiques du Contrat. Ces ajustements pourront notamment consister en un ajustement, à la hausse ou à la baisse, de la marge applicable afin de réduire ou d'éliminer, dans la mesure du possible dans de telles circonstances, tout



préjudice ou avantage économique (le cas échéant) pour chacune des parties résultant de la substitution de l'Indice de Substitution à l'Indice Affecté. Dans la détermination de ces ajustements, le Prêteur tiendra compte dans la mesure du possible de tout ajustement préconisé par un Organisme Compétent.

Le Prêteur informera dans les meilleurs délais l'Emprunteur de la survenance d'un événement visé au point c) ci-dessus et lui communiquera l'Indice de Substitution par tout moyen, notamment par lettre simple ou sous forme électronique dans l'espace de banque à distance de l'Emprunteur.

L'absence de contestation de l'Emprunteur dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi de l'information vaudra acceptation par l'Emprunteur du remplacement de l'Indice Affecté par l'Indice de Substitution et le cas échéant, des ajustements qui lui auront été communiqués. L'Indice de Substitution s'appliquera aux intérêts dus par l'Emprunteur, dans les mêmes conditions que celles prévues au Contrat à compter de la prochaine révision suivant la disparition ou l'impossibilité d'utiliser le taux ou indice de référence initial.

S'il s'oppose à la substitution de l'Indice Affecté par l'Indice de Substitution ou aux ajustements ci-dessus mentionnés, l'Emprunteur devra en informer le Prêteur par écrit dans un délai d'un mois à compter de la date de l'envoi de l'information.

Dès réception de la notification du refus de l'Emprunteur, le Prêteur se mettra en rapport avec l'Emprunteur afin d'organiser le remboursement par anticipation du capital restant dû. L'Emprunteur devra rembourser le capital restant dû du Prêt majoré des intérêts courus entre la date de la dernière échéance et la date de remboursement anticipé, dans un délai maximum de 10 jours calendaires suivant la date à laquelle les montants à rembourser lui auront été notifiés par le Prêteur. Afin de calculer le montant des intérêts courus entre la date de la dernière échéance et la date de remboursement anticipé applicable, il sera fait application de l'Indice Affecté comme si aucune substitution n'était intervenue, tant que l'Indice Affecté est publié et que le Prêteur est en mesure de l'utiliser, et postérieurement à cette date, il sera fait application de l'Indice Affecté à la date de sa dernière publication.

Les stipulations qui précèdent sont sans préjudice des stipulations relatives aux obligations de l'Emprunteur en cas de remboursement anticipé relatives au paiement d'éventuelles indemnités de remboursement anticipé.

Article 13- Modalités de règlement

Le règlement de l'échéance ainsi que toutes les sommes dues par l'Emprunteur au titre du Contrat de Prêt s'effectueront par prélèvement sur le compte n° **08 0147756 51** ouvert dans les livres du Prêteur, ce que l'Emprunteur accepte et autorise expressément.

Lorsque le compte de prélèvement n'est pas ouvert dans les livres du Prêteur, les échéances du Prêt ainsi que toutes sommes exigibles au titre du Contrat de Prêt seront payées au moyen d'un prélèvement SEPA.

L'Emprunteur s'engage à ce que ce compte présente le solde disponible suffisant au prélèvement desdites sommes. A défaut de provision suffisante, le prélèvement pourra s'opérer sur tout autre compte ou sous compte ouvert dans les livres du Prêteur au nom de l'Emprunteur. De plus, l'Emprunteur autorise le Prêteur à compenser de plein droit les sommes dont il est susceptible d'être redevable, à un titre quelconque, au titre du Contrat de Prêt, avec toutes celles que le Prêteur pourrait lui devoir, et ce, en raison de la nécessaire connexité qui existe entre toutes les conventions conclues entre le Prêteur et l'Emprunteur.

Article 14- Intérêts de retard

Toute somme due en application du Contrat de Prêt en principal, intérêts, frais, commissions, indemnités et accessoires, non payée à bonne date porte intérêts de plein droit au dernier taux du Prêt connu au moment de l'exigibilité de ladite somme, majoré de 3%.

Les intérêts se capitalisent chaque année à la date anniversaire de leur exigibilité conformément aux dispositions légales en vigueur.

Cette stipulation ne porte pas atteinte à la faculté du Prêteur de prononcer l'exigibilité anticipée prévue à l'article intitulé « Exigibilité anticipée » des Conditions Générales, et ne peut en aucun cas valoir accord de délai de règlement.



Article 15- Exigibilité anticipée

Le Prêteur pourra, quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure préalable, par lettre recommandée avec avis de réception exiger le remboursement immédiat de la totalité des sommes restant dues en capital, intérêts, commissions, frais, indemnités et accessoires au titre du Contrat de Prêt, dans les cas suivants :

- à défaut de paiement exact à bonne date d'une seule échéance ou d'une somme quelconque due par l'Emprunteur ;
- affectation des sommes prêtées en tout ou partie à un usage autre que celui stipulé aux Conditions Particulières ;
- vente amiable ou judiciaire, altération de la valeur, changement de nature ou de destination des biens financés et/ou donnés en garantie ;
- impossibilité de conférer valablement les garanties, notamment à hauteur et au rang stipulés ;
- sinistre total ou partiel, expropriation totale ou partielle, du ou des biens remis en garantie et/ou faisant l'objet du Prêt ;
- incident de paiement de l'Emprunteur déclaré à la Banque de France, interdiction bancaire ou judiciaire d'émettre des chèques ;
- non tenue à jour continue par l'Emprunteur de ses impôts, taxes et cotisations sociales ;
- défaut de paiement à son échéance de toute prime d'assurance relative au Prêt, aux biens financés et/ou donnés en garantie ;
- déclaration inexacte faite par l'Emprunteur ou la (les) caution(s) au Prêteur, à une Compagnie d'assurance, et par l'Emprunteur à tout organisme prenant en charge tout ou partie du risque lié au Prêt ;
- falsification des documents ou faux documents fournis ayant concouru à l'octroi du Prêt ;
- saisie administrative, à tiers détenteur, opposition administrative ou protêt établis à l'encontre de l'Emprunteur ;
- cessation de paiement, liquidation judiciaire de l'Emprunteur sauf poursuite de l'activité telle que prévue par les dispositions légales en vigueur ;
- rapport général des commissaires aux comptes faisant apparaître un refus de certification des comptes, une certification des comptes assortie de réserves ou une révélation de faits délictueux imputables à l'Emprunteur ;
- modification de statut juridique de l'Emprunteur, dissolution, scission, fusion, changement significatif dans la direction, changement et/ou cessation d'activité de l'Emprunteur ;
- décès de tout obligé, coobligé(s) ou de la (les) caution(s) ;
- cessation, non renouvellement ou résiliation du bail des locaux servant à l'exercice de l'activité de l'Emprunteur, comme en cas de non-paiement d'un seul loyer ;
- inexécution ou violation de l'une quelconque des clauses et/ou conditions du Contrat de Prêt et dans tous les cas prévus par la loi ;

L'ensemble des sommes ainsi devenues exigibles seront productives d'intérêt au dernier taux du Prêt connu au jour de l'exigibilité majoré de 3% conformément à l'article intitulé « Intérêts de retard » des Conditions Générales à compter du jour de l'exigibilité anticipée et jusqu'à parfait paiement.

En sus des sommes indiquées ci-dessus :

- Si l'exigibilité anticipée intervient avant la mise à disposition des fonds, l'Emprunteur est redevable au Prêteur de la commission de dédit prévue aux Conditions Particulières et d'une indemnité égale au montant de la commission d'engagement indiquée aux Conditions Particulières.
- Si l'exigibilité anticipée est prononcée après la mise à disposition des fonds, l'Emprunteur est redevable au Prêteur d'une indemnité calculée conformément aux dispositions de l'article intitulé « Remboursement anticipé du prêt » des Conditions Générales.

Article 16- Déclarations et engagements de l'Emprunteur

16-1 L'Emprunteur déclare et garantit, à la date de la signature du Contrat de Prêt :

- qu'il dispose des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les avantages et les risques encourus au titre du Contrat de Prêt et qu'il les comprend, les accepte et les assume ;
- qu'il a été informé que le Prêteur pourra céder tout ou partie de ses droits et obligations sans que son accord ne soit préalablement requis ;
- qu'il est régulièrement constitué, qu'il peut valablement conclure le Contrat de Prêt et remplir toutes les obligations qui en découlent pour lui, et notamment que sa signature, et s'il y a lieu, la signature des actes de garanties, ont été dûment autorisées dans les formes légales et/ou statutaires requises ;



- que les engagements découlant des présentes, et le cas échéant des sûretés y afférentes, ne heurtent en aucune manière un quelconque engagement, une quelconque disposition contractuelle, réglementation ou autre qui lui est applicable ou qui pourrait le lier ;
- que les documents financiers remis au Prêteur pour les besoins du Contrat de Prêt sont exacts ; qu'ils ont été établis selon les principes comptables généralement appliqués en France et qu'ils donnent une image fidèle de son actif, de son passif et de ses résultats pour chaque exercice ;
- que depuis la date de clôture de son dernier exercice il n'est survenu aucun événement - notamment de nature juridique, financière ou commerciale susceptible d'avoir un effet défavorable sur son activité, son patrimoine ou sa situation économique - qui n'ait été porté à la connaissance du Prêteur préalablement à la conclusion du Contrat de Prêt ;
- que n'est en cours ou, à sa connaissance, n'est sur le point d'être engagée, aucune instance, action, procès ou procédure administrative dont les conséquences seraient susceptibles d'interdire ou empêcher la signature ou l'exécution du Contrat de Prêt, ou d'avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, ses actifs, ou sur sa situation financière ;
- que ses actifs sont valablement assurés pour une valeur au moins égale à leur valeur de reconstruction et/ou de remplacement auprès d'une compagnie d'Assurances notoirement solvable ;
- qu'il n'existe pas de fait ou d'évènement susceptible de constituer l'un quelconque des cas ci-avant mentionnés sous l'article « Exigibilité anticipée » ;
- qu'il est à jour de ses paiements vis-à-vis de ses salariés le cas échéant, des administrations fiscales et des organismes de sécurité sociale.

16-2 L'Emprunteur s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt :

- à ne pas utiliser les fonds empruntés dans l'objectif, partiel ou total, de commettre ou de favoriser, directement ou indirectement, un fait de corruption ou de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics ou de favoritisme, en France ou dans toute autre juridiction ;
- à remettre au Prêteur, dès leur établissement et au plus tard dans un délai maximum de six mois à compter de la clôture de chaque exercice, les copies, certifiées conformes par ses Commissaires aux comptes le cas échéant, de ses bilans annuels, comptes de résultats et documents annexes ainsi que la copie de tous documents exigés par la loi et la réglementation applicable accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes, s'il y a lieu, ainsi que la copie de ses liasses fiscales certifiées conformes par son représentant légal ;
- à adresser au Prêteur, dès leur établissement, les procès-verbaux de ses Assemblées, ainsi que tous documents relatifs à sa gestion prévisionnelle ;
- à communiquer au Prêteur à première demande de sa part, tous documents relatifs à sa situation juridique, financière, économique et comptable, ou relatifs à la réalisation de son Prêt et, d'une manière générale, tous documents qu'il jugera utile à sa bonne information et qu'il pourra raisonnablement exiger ;
- à fournir les attestations d'assurances et les justificatifs de paiement des primes d'assurances relatives aux contrats d'assurances souscrits le cas échéant et couvrant notamment les risques liés à l'exercice de son activité ainsi que les biens constituant son outil de travail, les biens objets du financement et les biens remis en garantie ;
- à informer immédiatement le Prêteur de tous faits, évènements ou circonstances susceptibles de constituer l'un quelconque des cas ci-avant mentionnés sous l'article « Exigibilité anticipée ».
- à ne pas faire quoi que ce soit, sans l'accord préalable du Prêteur, qui puisse altérer la valeur des biens et droits financés et/ou donnés en garantie le cas échéant, ni en changer la nature ou la destination ;
- à ne pas contracter d'emprunt à moyen ou long terme ainsi que tout crédit-bail mobilier ou immobilier dont les charges éventuelles cumulées avec ses emprunts actuels risquent d'excéder sa faculté de remboursement ;
- à ne pas modifier l'importance ou la valeur de ses actifs de telle sorte que cela peut entraîner une détérioration de sa situation financière ou de son patrimoine ;

Enfin, l'Emprunteur s'engage en outre à entretenir convenablement les biens faisant l'objet du Contrat de Prêt.

Article 17- Garanties

Dans le cadre du Contrat de Prêt, la ou les garantie(s) le cas échéant constituée(s) sont décrites aux Conditions Particulières.

Article 18- Impôts et taxes

L'Emprunteur prend à sa charge les impôts, droits et frais, présents et futurs, pouvant résulter du Contrat de Prêt et de sa gestion.



Article 19- Jour ouvré – Jour ouvrable

Le terme "jour ouvré" utilisé dans le Contrat de Prêt s'entend comme un jour TARGET.

Par jour TARGET, il faut entendre tout jour entier où fonctionne le système TARGET (Trans-European Automated Real-Time Gross Settlement Express Transfer) ou tout autre système de paiement qui s'y substituerait.

Le terme « jour ouvrable » désigne un jour à l'exception du dimanche et des jours fériés.

Article 20- Mobilisation - Transfert - Cession – Transfert des droits

Le Prêteur se réserve la faculté de mobiliser, apporter ou céder, notamment à un organisme de titrisation, la créance résultant du Prêt selon toutes modalités légales ou réglementaires en vigueur, et d'en sous-traiter le recouvrement. L'Emprunteur ne pourra céder aucun droit ni obligation résultant du Contrat de Prêt sans l'accord préalable et écrit du Prêteur.

Le Prêteur pourra céder ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Prêt à toutes banques ou établissements de crédit de son choix.

Il est convenu entre les parties que la transmission du patrimoine du Prêteur à une société nouvelle ou déjà existante par l'effet d'une fusion, scission ou d'un apport partiel d'actifs, entraînera transmission à la société nouvelle ou déjà existante des droits et obligations au titre du Contrat de Prêt et des sûretés attachées qui garantiront les obligations nées antérieurement et le cas échéant, postérieurement.

Article 21- Circonstances exceptionnelles ou nouvelles - Imprévision

Les Parties déclarent accepter d'assumer tout risque de survenance d'un changement de circonstance imprévisible lors de la conclusion du Contrat de Prêt et rendant son exécution excessivement onéreuse pour l'un d'entre eux. En conséquence, elles renoncent expressément à se prévaloir de l'article 1195 du Code civil.

La survenance de circonstances nouvelles à caractère monétaire, financier, bancaire ou fiscal résultant de dispositions légales ou réglementaires ou de directives, recommandations, interprétations émanant d'une autorité officielle ou d'une organisation professionnelle, entraînant pour le Prêteur une obligation nouvelle génératrice de charges supplémentaires, ou de manque à gagner, liés directement ou indirectement aux opérations du Contrat, telles par exemple la constitution de réserves ou dépôts obligatoires, une réglementation quantitative du crédit, l'instauration ou l'augmentation de coefficients de liquidités, entraînera les dispositions suivantes :

- a) le Prêteur en informera l'Emprunteur par écrit dans les meilleurs délais. Le cas échéant, cette notification contiendra le montant estimatif de l'augmentation du coût et de l'indemnisation nécessaire ;
- b) les parties au Contrat, dans le respect de la réglementation en vigueur, se concerteront en vue de parvenir à une solution amiable permettant de poursuivre l'exécution du Contrat ;
- c) si aucune solution ne peut être trouvée dans un délai de trente (30) jours suivant la réception par l'Emprunteur de la notification susmentionnée, celui-ci devra :

- soit demander au Prêteur de maintenir le Crédit en acceptant expressément de supporter la totalité des éventuels coûts additionnels,

- soit rembourser immédiatement toutes les sommes dues au titre du Crédit en principal, intérêts, commissions, indemnités, frais et accessoires, ainsi que tous les éventuels coûts additionnels qui, jusqu'à la date de remboursement, pourraient résulter pour le Prêteur des circonstances nouvelles.

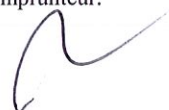
Article 22- Absence de renonciation aux droits

Le fait pour le Prêteur de ne pas exercer, ou de tarder à exercer l'un quelconque des droits qu'il tient du Contrat de Prêt ou de la loi, ne peut constituer ni être interprété comme une renonciation aux droits dont il s'agit.

Les droits stipulés dans le Contrat de Prêt ne sont pas exclusifs de tous les autres droits prévus par la loi avec lesquels ils se cumulent.

Article 23- Assurance des biens

L'Emprunteur devra, pendant toute la durée du Prêt, fournir, sur simple demande du Prêteur, tous les justificatifs relatifs à l'assurance des biens objet du Prêt et/ou remis en garantie.



A défaut d'assurance, les biens susvisés pourront être assurés aux soins du Prêteur et aux frais de l'Emprunteur sans préjudice de l'exigibilité immédiate du Prêt.

L'Emprunteur s'engage à déclarer par lettre recommandée au Prêteur, tout sinistre qu'elle qu'en soit la gravité.

En cas de privilège ou hypothèque du Prêteur portant sur le bien financé, le Prêteur bénéficiera de la délégation légale de tous les droits de l'Emprunteur vis-à-vis de la Compagnie d'assurance, à laquelle il notifiera le Contrat de Prêt par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

En cas de sinistre, les indemnités dues par l'assureur seront versées au Prêteur, sans le concours et hors la présence de l'Emprunteur, jusqu'à concurrence de la créance du Prêteur en principal, intérêts, frais, commissions et accessoires et selon le décompte présenté par lui.

Article 24- Notification

Sauf dispositions contraires prévues dans le Contrat de Prêt, toute communication, demande ou notification effectuée en vertu du Contrat de Prêt est valablement réalisée si elle est adressée, par courriel ou télécopie suivie d'une lettre, à l'une ou l'autre des Parties aux adresses indiquées aux Conditions Particulières.

La date de réception des communications, demandes ou notifications est la date de réception du courriel ou de la télécopie adressé à l'une des Parties par l'autre.

Article 25- Election de domicile

Pour l'exécution du Contrat de Prêt, les Parties font élection de domicile à leur siège respectif.

Article 26- Attribution de compétence

Le Contrat de Prêt est soumis au droit français.

En cas de litige portant sur la formation, l'interprétation ou l'exécution du Contrat de Prêt, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi une solution. A défaut, les litiges nés de l'application des présentes seront portés devant les juridictions compétentes dans le ressort desquelles se trouve le siège social du Prêteur.

Article 27- Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du Contrat de Prêt, et plus généralement de la relation entre les Parties, le Prêteur recueille et traite des données à caractère personnel concernant l'Emprunteur et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (représentant légal, contact désigné,...).

Les informations expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont dispose l'Emprunteur sur ses données figurent dans la Notice d'information du Prêteur sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette Notice est portée à la connaissance de l'Emprunteur lors de la première collecte de ses données. Il peut y accéder à tout moment, sur le site internet du Prêteur <https://www.caisse-epargne.fr/rhone-alpes/protection-donnees-personnelles> ou en obtenir un exemplaire auprès de son chargé d'affaires. Le Prêteur communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

Article 28- Secret professionnel

Le Prêteur est tenu au secret professionnel conformément à la réglementation en vigueur.

Cependant, le secret doit être levé en vertu de dispositions légales, notamment à l'égard de l'administration fiscale, douanière, de la Banque de France (Fichier Central des Chèques...), des organismes de sécurité sociale et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le secret ne peut être opposé à l'autorité judiciaire agissant :

- dans le cadre d'une procédure pénale ;
- ainsi que dans le cadre d'une procédure civile lorsqu'un texte spécifique le prévoit expressément.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Prêteur peut partager des informations confidentielles concernant l'Emprunteur, les payeurs, les Cautions et/ou garant(s) éventuels, notamment dans le cadre des opérations énoncées ci-après :



- avec les entreprises qui assurent ou garantissent les crédits (entreprises d'assurances, sociétés de caution mutuelle, par exemple),
- avec des entreprises de recouvrement,
- avec des tiers (prestataires, sous-traitants, ...) en vue de leur confier des fonctions opérationnelles, dans le strict cadre des prestations confiées par le Prêteur,
- lors de l'étude ou de l'élaboration de tous types de contrats ou d'opérations concernant ses clients, dès lors que ces entités appartiennent au même groupe que le Prêteur (BPCE, Banques Populaires, Caisses d'Epargne, ...),
- avec des entreprises tierces en cas de cessions de créance.

Les personnes recevant des informations couvertes par le secret professionnel, qui leur ont été fournies pour les besoins d'une des opérations ci-dessus énoncées, doivent les conserver confidentielles, que l'opération susvisée aboutisse ou non. Toutefois, dans l'hypothèse où l'opération susvisée aboutit, ces personnes peuvent à leur tour communiquer les informations couvertes par le secret professionnel dans les mêmes conditions que celles visées au présent article aux personnes avec lesquelles elles négocient, concluent ou exécutent les opérations énoncées ci-dessus.

L'Emprunteur peut aussi indiquer par écrit les tiers auxquels le Prêteur sera autorisé à fournir les informations le concernant qu'il mentionnera expressément.

Article 29 - Obligations déclaratives DAC 6

Tout intermédiaire intervenant dans le cadre d'un dispositif transfrontière au titre de DAC 6 ("DAC 6" désignant (i) la Directive (UE) 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 modifiant la Directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, (ii) l'Ordonnance N° 2019-1068 du 21 octobre 2019 relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, (iii) les dispositions des articles 1649 AD, 1649 AE et 1649 AH du Code général des impôts (sans que cette liste soit limitative) et (iv) tout(e) loi, décret, instruction ou réglementation qui viendrait préciser la mise en œuvre ou modifier les dits textes) impliquant l'Emprunteur se conformera aux obligations déclaratives auxquelles il est soumis, sous réserve de l'obtention préalable de l'accord exprès de l'Emprunteur.

A défaut d'accord écrit de l'Emprunteur autorisant l'intermédiaire concerné à remplir ses obligations déclaratives au titre de DAC 6, l'Emprunteur est informé que chaque intermédiaire concerné devra notifier, si la situation l'exige, à tout autre intermédiaire connu et participant à ce même dispositif, de l'obligation déclarative qui lui incombe. En l'absence d'autre intermédiaire, l'intermédiaire concerné devra adresser à l'Emprunteur la notification d'obligation déclarative lui incombant et lui transmettra les informations nécessaires et connues par lui pour lui permettre de respecter ses obligations déclaratives. Dans ce dernier cas, l'obligation déclarative DAC 6 incombe alors uniquement à l'Emprunteur.

Article 30 – Démarchage

Si l'Emprunteur a été démarché en vue de la souscription du Contrat de Prêt dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et même si son exécution a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, l'Emprunteur est informé de la possibilité de revenir sur son engagement.

Ce droit de rétractation peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la conclusion du Contrat de Prêt en adressant un courrier au Prêteur.



FAIT EN AUTANT D'EXEMPLAIRES ORIGINAUX QUE DE PARTIES

L'Emprunteur reconnaît avoir pris connaissance et accepté les Conditions Particulières, les Conditions Générales et les Annexes.

<p>A Grenoble, le 24/03/2022</p>  <p>Signature du Prêteur</p> <p>Représenté par Cédric BOUJARD, Responsable Service Middle Office Crédits Pros et Economie Locale</p>	<p>A, le</p> <p>Signature de l'Emprunteur</p> <p>Représenté par Philippe VANSTEENKISTE, Directeur</p> 
<p>A, le</p> <p>Signature de la Caution (Cachet + signature) Représentée par Guillaume MATHÉLIER, Maire</p>	



TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL

Montant du prêt :	200 000,00 EUR	Première échéance d'amortissement (hors acc.) :	2 158,76 EUR			
Taux d'intérêt:	1,390%	Périodicité :	Trimestrielle			
Durée totale :	360 mois	Quantième :	25			
Rang	MONTANT A RECOUVRER (en EUR)	CAPITAL AMORTI (en EUR)	PART INTERET (en EUR)	COUT ASSURANCES (en EUR)	COUT AUTRES FRAIS (en EUR)	CAPITAL RESTANT DU (en EUR)
Différé d'amortissement d'une durée de 24 mois (Périodicité Trimestrielle)						
1	695,00	0,00	695,00	0,00	0,00	200 000,00
2	695,00	0,00	695,00	0,00	0,00	200 000,00
3	695,00	0,00	695,00	0,00	0,00	200 000,00
4	695,00	0,00	695,00	0,00	0,00	200 000,00
Intérêts et accessoires dus dans la période :			2 780,00	0,00	0,00	
5	695,00	0,00	695,00	0,00	0,00	200 000,00
6	695,00	0,00	695,00	0,00	0,00	200 000,00
7	695,00	0,00	695,00	0,00	0,00	200 000,00
8	695,00	0,00	695,00	0,00	0,00	200 000,00
Intérêts et accessoires dus dans la période :			2 780,00	0,00	0,00	
Amortissement d'une durée de 336 mois (Périodicité Trimestrielle)						
9	2 158,76	1 463,76	695,00	0,00	0,00	198 536,24
10	2 158,76	1 468,85	689,91	0,00	0,00	197 067,39
11	2 158,76	1 473,95	684,81	0,00	0,00	195 593,44
12	2 158,76	1 479,07	679,69	0,00	0,00	194 114,37
Intérêts et accessoires dus dans la période :			2 749,41	0,00	0,00	
13	2 158,76	1 484,21	674,55	0,00	0,00	192 630,16
14	2 158,76	1 489,37	669,39	0,00	0,00	191 140,79
15	2 158,76	1 494,55	664,21	0,00	0,00	189 646,24
16	2 158,76	1 499,74	659,02	0,00	0,00	188 146,50
Intérêts et accessoires dus dans la période :			2 667,17	0,00	0,00	



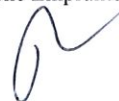
Rang	MONTANT A RECOUVRER (en EUR)	CAPITAL AMORTI (en EUR)	PART INTERET (en EUR)	COUT ASSURANCES (en EUR)	COUT AUTRES FRAIS (en EUR)	CAPITAL RESTANT DU (en EUR)
17	2 158,76	1 504,95	653,81	0,00	0,00	186 641,55
18	2 158,76	1 510,18	648,58	0,00	0,00	185 131,37
19	2 158,76	1 515,43	643,33	0,00	0,00	183 615,94
20	2 158,76	1 520,69	638,07	0,00	0,00	182 095,25
Intérêts et accessoires dus dans la période :			2 583,79	0,00	0,00	
21	2 158,76	1 525,98	632,78	0,00	0,00	180 569,27
22	2 158,76	1 531,28	627,48	0,00	0,00	179 037,99
23	2 158,76	1 536,60	622,16	0,00	0,00	177 501,39
24	2 158,76	1 541,94	616,82	0,00	0,00	175 959,45
Intérêts et accessoires dus dans la période :			2 499,24	0,00	0,00	
25	2 158,76	1 547,30	611,46	0,00	0,00	174 412,15
26	2 158,76	1 552,68	606,08	0,00	0,00	172 859,47
27	2 158,76	1 558,07	600,69	0,00	0,00	171 301,40
28	2 158,76	1 563,49	595,27	0,00	0,00	169 737,91
Intérêts et accessoires dus dans la période :			2 413,50	0,00	0,00	
29	2 158,76	1 568,92	589,84	0,00	0,00	168 168,99
30	2 158,76	1 574,37	584,39	0,00	0,00	166 594,62
31	2 158,76	1 579,84	578,92	0,00	0,00	165 014,78
32	2 158,76	1 585,33	573,43	0,00	0,00	163 429,45
Intérêts et accessoires dus dans la période :			2 326,58	0,00	0,00	
33	2 158,76	1 590,84	567,92	0,00	0,00	161 838,61
34	2 158,76	1 596,37	562,39	0,00	0,00	160 242,24
35	2 158,76	1 601,92	556,84	0,00	0,00	158 640,32
36	2 158,76	1 607,48	551,28	0,00	0,00	157 032,84
Intérêts et accessoires dus dans la période :			2 238,43	0,00	0,00	
37	2 158,76	1 613,07	545,69	0,00	0,00	155 419,77
38	2 158,76	1 618,68	540,08	0,00	0,00	153 801,09
39	2 158,76	1 624,30	534,46	0,00	0,00	152 176,79
40	2 158,76	1 629,95	528,81	0,00	0,00	150 546,84
Intérêts et accessoires dus dans la période :			2 149,04	0,00	0,00	
41	2 158,76	1 635,61	523,15	0,00	0,00	148 911,23
42	2 158,76	1 641,29	517,47	0,00	0,00	147 269,94
43	2 158,76	1 647,00	511,76	0,00	0,00	145 622,94
44	2 158,76	1 652,72	506,04	0,00	0,00	143 970,22
Intérêts et accessoires dus dans la période :			2 058,42	0,00	0,00	



Rang	MONTANT A RECOUVRER (en EUR)	CAPITAL AMORTI (en EUR)	PART INTERET (en EUR)	COUT ASSURANCES (en EUR)	COUT AUTRES FRAIS (en EUR)	CAPITAL RESTANT DU (en EUR)	
45	2 158,76	1 658,46	500,30	0,00	0,00	142 311,76	
46	2 158,76	1 664,23	494,53	0,00	0,00	140 647,53	
47	2 158,76	1 670,01	488,75	0,00	0,00	138 977,52	
48	2 158,76	1 675,81	482,95	0,00	0,00	137 301,71	
Intérêts et accessoires dus dans la période :			1 966,53	0,00	0,00		
49	2 158,76	1 681,64	477,12	0,00	0,00	135 620,07	
50	2 158,76	1 687,48	471,28	0,00	0,00	133 932,59	
51	2 158,76	1 693,34	465,42	0,00	0,00	132 239,25	
52	2 158,76	1 699,23	459,53	0,00	0,00	130 540,02	
Intérêts et accessoires dus dans la période :			1 873,35	0,00	0,00		
53	2 158,76	1 705,13	453,63	0,00	0,00	128 834,89	
54	2 158,76	1 711,06	447,70	0,00	0,00	127 123,83	
55	2 158,76	1 717,00	441,76	0,00	0,00	125 406,83	
56	2 158,76	1 722,97	435,79	0,00	0,00	123 683,86	
Intérêts et accessoires dus dans la période :			1 778,88	0,00	0,00		
57	2 158,76	1 728,96	429,80	0,00	0,00	121 954,90	
58	2 158,76	1 734,97	423,79	0,00	0,00	120 219,93	
59	2 158,76	1 741,00	417,76	0,00	0,00	118 478,93	
60	2 158,76	1 747,05	411,71	0,00	0,00	116 731,88	
Intérêts et accessoires dus dans la période :			1 683,06	0,00	0,00		
61	2 158,76	1 753,12	405,64	0,00	0,00	114 978,76	
62	2 158,76	1 759,21	399,55	0,00	0,00	113 219,55	
63	2 158,76	1 765,32	393,44	0,00	0,00	111 454,23	
64	2 158,76	1 771,46	387,30	0,00	0,00	109 682,77	
Intérêts et accessoires dus dans la période :			1 585,93	0,00	0,00		
65	2 158,76	1 777,61	381,15	0,00	0,00	107 905,16	
66	2 158,76	1 783,79	374,97	0,00	0,00	106 121,37	
67	2 158,76	1 789,99	368,77	0,00	0,00	104 331,38	
68	2 158,76	1 796,21	362,55	0,00	0,00	102 535,17	
Intérêts et accessoires dus dans la période :			1 487,44	0,00	0,00		
69	2 158,76	1 802,45	356,31	0,00	0,00	100 732,72	
70	2 158,76	1 808,71	350,05	0,00	0,00	98 924,01	
71	2 158,76	1 815,00	343,76	0,00	0,00	97 109,01	
72	2 158,76	1 821,31	337,45	0,00	0,00	95 287,70	
Intérêts et accessoires dus dans la période :			1 387,57	0,00	0,00		



Rang	MONTANT A RECOUVRER (en EUR)	CAPITAL AMORTI (en EUR)	PART INTERET (en EUR)	COUT ASSURANCES (en EUR)	COUT AUTRES FRAIS (en EUR)	CAPITAL RESTANT DU (en EUR)
73	2 158,76	1 827,64	331,12	0,00	0,00	93 460,06
74	2 158,76	1 833,99	324,77	0,00	0,00	91 626,07
75	2 158,76	1 840,36	318,40	0,00	0,00	89 785,71
76	2 158,76	1 846,75	312,01	0,00	0,00	87 938,96
Intérêts et accessoires dus dans la période :			1 286,30	0,00	0,00	
77	2 158,76	1 853,17	305,59	0,00	0,00	86 085,79
78	2 158,76	1 859,61	299,15	0,00	0,00	84 226,18
79	2 158,76	1 866,07	292,69	0,00	0,00	82 360,11
80	2 158,76	1 872,56	286,20	0,00	0,00	80 487,55
Intérêts et accessoires dus dans la période :			1 183,63	0,00	0,00	
81	2 158,76	1 879,07	279,69	0,00	0,00	78 608,48
82	2 158,76	1 885,60	273,16	0,00	0,00	76 722,88
83	2 158,76	1 892,15	266,61	0,00	0,00	74 830,73
84	2 158,76	1 898,72	260,04	0,00	0,00	72 932,01
Intérêts et accessoires dus dans la période :			1 079,50	0,00	0,00	
85	2 158,76	1 905,32	253,44	0,00	0,00	71 026,69
86	2 158,76	1 911,94	246,82	0,00	0,00	69 114,75
87	2 158,76	1 918,59	240,17	0,00	0,00	67 196,16
88	2 158,76	1 925,25	233,51	0,00	0,00	65 270,91
Intérêts et accessoires dus dans la période :			973,94	0,00	0,00	
89	2 158,76	1 931,94	226,82	0,00	0,00	63 338,97
90	2 158,76	1 938,66	220,10	0,00	0,00	61 400,31
91	2 158,76	1 945,39	213,37	0,00	0,00	59 454,92
92	2 158,76	1 952,15	206,61	0,00	0,00	57 502,77
Intérêts et accessoires dus dans la période :			866,90	0,00	0,00	
93	2 158,76	1 958,94	199,82	0,00	0,00	55 543,83
94	2 158,76	1 965,75	193,01	0,00	0,00	53 578,08
95	2 158,76	1 972,58	186,18	0,00	0,00	51 605,50
96	2 158,76	1 979,43	179,33	0,00	0,00	49 626,07
Intérêts et accessoires dus dans la période :			758,34	0,00	0,00	
97	2 158,76	1 986,31	172,45	0,00	0,00	47 639,76
98	2 158,76	1 993,21	165,55	0,00	0,00	45 646,55
99	2 158,76	2 000,14	158,62	0,00	0,00	43 646,41
100	2 158,76	2 007,09	151,67	0,00	0,00	41 639,32
Intérêts et accessoires dus dans la période :			648,29	0,00	0,00	



Rang	MONTANT A RECOUVRER (en EUR)	CAPITAL AMORTI (en EUR)	PART INTERET (en EUR)	COUT ASSURANCES (en EUR)	COUT AUTRES FRAIS (en EUR)	CAPITAL RESTANT DU (en EUR)	
101	2 158,76	2 014,06	144,70	0,00	0,00	39 625,26	
102	2 158,76	2 021,06	137,70	0,00	0,00	37 604,20	
103	2 158,76	2 028,09	130,67	0,00	0,00	35 576,11	
104	2 158,76	2 035,13	123,63	0,00	0,00	33 540,98	
Intérêts et accessoires dus dans la période :			536,70	0,00	0,00		
105	2 158,76	2 042,21	116,55	0,00	0,00	31 498,77	
106	2 158,76	2 049,30	109,46	0,00	0,00	29 449,47	
107	2 158,76	2 056,42	102,34	0,00	0,00	27 393,05	
108	2 158,76	2 063,57	95,19	0,00	0,00	25 329,48	
Intérêts et accessoires dus dans la période :			423,54	0,00	0,00		
109	2 158,76	2 070,74	88,02	0,00	0,00	23 258,74	
110	2 158,76	2 077,94	80,82	0,00	0,00	21 180,80	
111	2 158,76	2 085,16	73,60	0,00	0,00	19 095,64	
112	2 158,76	2 092,40	66,36	0,00	0,00	17 003,24	
Intérêts et accessoires dus dans la période :			308,80	0,00	0,00		
113	2 158,76	2 099,67	59,09	0,00	0,00	14 903,57	
114	2 158,76	2 106,97	51,79	0,00	0,00	12 796,60	
115	2 158,76	2 114,29	44,47	0,00	0,00	10 682,31	
116	2 158,76	2 121,64	37,12	0,00	0,00	8 560,67	
Intérêts et accessoires dus dans la période :			192,47	0,00	0,00		
117	2 158,76	2 129,01	29,75	0,00	0,00	6 431,66	
118	2 158,76	2 136,41	22,35	0,00	0,00	4 295,25	
119	2 158,76	2 143,83	14,93	0,00	0,00	2 151,42	
120	2 158,76	2 151,42	7,34	0,00	0,00	0,00	
Intérêts et accessoires dus dans la période :			74,37	0,00	0,00		
Total	247 341,12	200 000,00	47 341,12	0,00	0,00		



G.I.P.F. 74

N° de Contrat :

5224046 / 272144G

Montant :

200 000 euros

PRÊTEUR : CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHÔNE ALPES

Adresse : Middle Office Crédits Pros et Economie locale

ALPES CITY - 14 rue Léon Sestier – ZAC Bouchayer Viallet – 38000 GRENOBLE

Téléphone : 04.76.28.35.45 / Fax : 04.76.28.35.31

Courriel : cera-b-middle-office-crédits-ecolocale@cera.caisse-epargne.fr

ANNEXE 2

DEMANDE DE VERSEMENT DE FONDS

Conformément aux dispositions du contrat susvisé, nous vous prions de bien vouloir procéder au versement suivant :

• Date de mise à disposition des fonds souhaitée (jour ouvré) :.....

• Compte domiciliataire : **08 0147756 51**

• Montant du versement demandé (en chiffres et en lettres *) :

.....
.....

La présente demande de versement est irrévocable.

A, le.....

(nom, qualité du signataire, cachet et signature)

Le présent avis doit obligatoirement parvenir par télécopie, courriel ou courrier postal au Prêteur au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date de mise à disposition des fonds souhaitée. Cette date ne peut être postérieure à la date de fin de la phase de mise à disposition des fonds indiquée aux conditions particulières du Contrat de Prêt.

* montant minimum : 10% du montant du Prêt, sauf s'il s'agit du solde.



CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE À OBJET SPÉCIAL

(Cautionnement Collectivité Locale)

Bénéficiaire du cautionnement

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES – CERA (Caisse d'épargne Rhône Alpes), Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital de 1 150 000 000 euros, dont le siège social est situé 116, Cours Lafayette – BP 3276 – 69404 LYON cedex 03, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 384 006 029, Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760, représentée par Cédric BOUJARD en sa qualité de Responsable Service Middle Office Crédits Pros et Economie Locale dûment habilité(e) à l'effet des présentes ;

Désigné(e) ci-après l'« **Etablissement** » ou le « **Créancier** »,

Caution

COMMUNE D'AMBILLY représentée par Guillaume MATHELIER en sa qualité de Maire, dûment habilité à l'effet des présentes par la délibération certifiée exécutoire de l'Assemblée délibérante ;

Désigné(e) ci-après la « **Caution** »

Débiteur Principal

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC FONCIERE DE HAUTE-SAVOIE sis 1510 Route de l'Arny – 74350 ALLONZIER-LA-CAILLE, immatriculé(e) au Répertoire SIREN, sous le numéro 130 026 008.

Désigné(e) ci-après le « **Débiteur Principal** ».

Ci-après désignées ensemble les « **Parties** » ou individuellement la « **Partie** ».

1. Suivant acte sous-seing privé en date du 24/03/2022, le Créancier a consenti au Débiteur Principal :

Un prêt Taux Fixe à Amortissement Progressif d'un montant de 200 000 € (deux cent mille Euros) en principal

Ce prêt, destiné à financer le projet de 20 logements BRS – AMBILLY ZAC ETOILE C8.1, portant intérêts au taux de 1,39 %, est amortissable trimestriellement et est consenti pour une durée d'amortissement de 360 mois comprenant un différé d'amortissement en capital de 24 mois.

Ci-après dénommée l'« **Obligation Garantie** ».

La Caution reconnaît avoir reçu un exemplaire de l'Obligation Garantie, accompagnée des conditions générales, en avoir pris connaissance et en accepter les termes sans réserve.

Le présent cautionnement solidaire et indivisible s'applique au paiement de toutes sommes que le Débiteur Principal doit ou devra à l'Etablissement en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, pénalités et intérêts de retard, au titre de l'Obligation Garantie.

2. La Caution s'engage, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à garantir l'Etablissement, au titre de l'Obligation Garantie susvisée, à concurrence d'un montant limité à 220 000 € (deux cent vingt mille Euros) en principal auquel s'ajoute les intérêts, commissions, frais et accessoires, le cas échéant, pénalités et intérêts de retard, afférents à l'Obligation Garantie, au taux et conditions applicables à ladite Obligation Garantie, convenus entre l'Etablissement et le Débiteur Principal.

En outre, la Caution s'engage pendant toute la durée de l'Obligation Garantie à créer, en cas de besoin, l'imposition nécessaire pour couvrir le montant des échéances de l'Obligation Garantie, ainsi que toutes sommes dues au titre de celle-ci.

La Caution déclare avoir parfaitement conscience de ce que les taux et conditions sont susceptibles d'évolution en fonction, notamment, des dates d'octroi, des modalités d'utilisation et de la durée de l'Obligation Garantie consentie par l'Etablissement au Débiteur Principal, et ne peuvent donc être définitivement chiffrés à ce jour.

3. Le présent cautionnement sera valable quelles que soient les circonstances affectant les relations de fait ou de droit unissant le Débiteur Principal et la Caution et ce, jusqu'au complet remboursement de toutes les sommes dues par le Débiteur principal au titre de l'Obligation garantie.

4. En tout état de cause, la Caution ne fait pas, de la situation financière du Débiteur Principal, la condition déterminante de son engagement.

5. Ce cautionnement solidaire entraîne renonciation de la Caution à se prévaloir :

- d'une utilisation des sommes mises à la disposition du Débiteur Principal par l'Etablissement à des fins non conformes à ses engagements ;
- du bénéfice de discussion prévu à l'article 2305 du Code civil, la Caution devant s'acquitter des sommes dues, sans pouvoir exiger que l'Etablissement engage de quelconques poursuites préalables à l'encontre du Débiteur Principal ;
- du bénéfice de division prévu à l'article 2306 du Code civil, la Caution devant s'acquitter des sommes dues sans pouvoir exiger que l'Etablissement engage de quelconques poursuites préalables à l'encontre d'autres personnes s'étant portées le cas échéant Caution du Débiteur Principal ;
- des dispositions de l'article 2320 du Code civil permettant à la Caution, en cas de prorogation du terme accordé par l'Etablissement au Débiteur Principal, lorsque le terme initial est échu, de payer le créancier ou solliciter du juge la constitution d'une sûreté sur tout bien du débiteur à hauteur des sommes garanties ;
- du bénéfice de l'article 2312 du Code civil à l'égard des organismes de caution mutuelle agissant en qualité de co-cautions, selon lequel, en cas de pluralité de cautions, la caution qui a payé la dette a un recours personnel et un recours subrogatoire contre les autres, chacune pour sa part;
- de toute subrogation aux droits de l'Etablissement tant que ce dernier n'aura pas perçu l'intégralité de sa créance ;

- du bénéfice du terme dans l'hypothèse où la créance deviendrait, à l'égard du Débiteur Principal, exigible par anticipation, pour quelque cause que ce soit.
- 6. La Caution reconnaît et accepte sans réserve toute prorogation de délai expresse ou tacite qui pourrait être accordée au Débiteur Principal par l'Etablissement.
Elle reconnaît et accepte que la déchéance du terme prononcée par l'Etablissement et affectant le Débiteur Principal s'applique de plein droit à son égard.
- 7. En tout état de cause, en cas de liquidation judiciaire du Débiteur Principal, sauf poursuite de l'activité telle que prévue à l'article L. 643-1 du Code de commerce, ainsi qu'en cas de jugement prononçant la cession à son encontre, la déchéance du terme interviendra à l'égard de la Caution du fait même de l'arrivée de cet événement.
- 8. En cas de dissolution du Débiteur Principal ou de l'Etablissement par l'effet d'une fusion, d'une scission ou de la cause prévue à l'article 1844-5 alinéa 3, la Caution demeure tenue pour les dettes nées avant que l'opération ne soit devenue opposable aux tiers ; elle ne garantit celles nées postérieurement que si elle y a consenti à l'occasion de cette opération ou, pour les opérations affectant l'Etablissement, par avance.
En cas de dissolution de la Caution pour l'une des causes indiquées au premier alinéa, toutes les obligations issues du cautionnement sont transmises.
- 9. La Caution entend, par ailleurs, s'attacher personnellement au suivi des opérations réalisées par le Débiteur Principal. Elle dispense à cet effet l'Etablissement de lui notifier toute mesure d'information non requise par la Loi et notamment de lui signifier tous avis de non-paiement, de prorogation ou autre événement affectant la situation du Débiteur Principal ou de toute autre caution et l'engagement de celle-ci.
- 10. La Caution s'oblige, dans la mesure où elle en a connaissance, à avertir dans les meilleurs délais, l'Etablissement en cas d'ouverture d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de sauvegarde financière accélérée, de redressement ou de liquidation judiciaire, engagée à l'encontre du Débiteur Principal.
- 11. Les ayants-droit de la Caution seront tenus solidairement et indivisiblement du paiement des sommes exigibles au titre du présent cautionnement, dans les mêmes conditions que celles acceptées par la Caution elle-même.
- 12. Tous droits, impôts, pénalités et frais, à l'exception des frais relatifs à l'information annuelle de la caution prescrits par l'article 2302 du Code civil, auxquels le présent cautionnement ainsi que son exécution pourront donner lieu, seront à la charge de la Caution, y compris les frais d'enregistrement en cas d'accomplissement de cette formalité laissé à l'appréciation de l'Etablissement.
- 13. Le présent cautionnement n'affectera en aucune manière la nature et l'étendue de tous autres engagements ou garanties réels ou personnels contractés par la Caution ou par un tiers, auxquels, le cas échéant, il s'ajoutera. En cas de pluralité de cautions, l'engagement de chaque caution lui est propre et ne peut donc avoir d'incidence au regard des autres cautions.
- 14. Dans le cadre de la signature et de l'exécution du présent cautionnement, et plus généralement de la relation entre la Caution et l'Etablissement, ce dernier recueille et traite des données à caractère personnel concernant la Caution et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de la famille...).

Les informations expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles sont conservées ainsi que les droits dont dispose la Caution sur ses données, figurent dans la Notice d'information de l'Etablissement sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette notice est portée à la connaissance de la Caution lors de la première collecte de ses données. La Caution peut y accéder à tout moment, sur le site internet de l'Etablissement : <https://www.caisse-epargne.fr/rhone-alpes/protection-donnees-personnelles>, ou en obtenir un exemplaire auprès de son agence.

L'Etablissement communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

15. Conformément à la réglementation en vigueur, l'Etablissement peut partager des informations confidentielles concernant la Caution.

Ainsi, l'Etablissement peut partager des informations concernant la Caution avec notamment :

- les entreprises qui assurent ou garantissent les crédits (entreprises d'assurances, sociétés de caution mutuelle, par exemple),
- des entreprises de recouvrement,
- des tiers (prestataires, sous-traitants, ...) en vue de leur confier des fonctions opérationnelles, dans le strict cadre des prestations confiées par l'Etablissement,
- des entités du Groupe BPCE (BPCE, Banques Populaires, Caisses d'Epargne, Natixis ...),
- des entreprises tierces en cas de cessions de créance.

16. Toute réclamation, dénonciation ou notification devra être adressée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'Etablissement à l'adresse suivante : Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes - Département Relations Clientèle -Tour Incity - 116 Cours Lafayette - BP 3276 - 69404 Lyon CEDEX 03.

17. Le présent cautionnement est exclusivement régi par le droit français.

18. La Caution reconnaît expressément avoir reçu copie du présent acte.

19. Pour toute contestation à naître de l'exécution du présent acte, les Parties font attribution de juridiction au Tribunal du siège social de l'Etablissement.

Fait à Grenoble, le

En deux exemplaires

La Caution appose la mention suivante :

« Bon pour caution personnelle, solidaire et indivisible à hauteur de la somme de 200 000 € (*deux cent mille Euros*) en principal, auquel s'ajoutent les intérêts, commissions, frais, accessoires, pénalités et intérêts de retard jusqu'au complet remboursement de toutes les sommes dues par le Débitéur Principal, au titre de l'Obligation Garantie »

Signature de la Caution

(Avec cachet de la collectivité locale et qualité du signataire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28	Délibération N°044/2022 Subventions aux écoles conventionnées- Ecole Privée La Chamarette- Ecole Privée Saint-François- Subventions pour des classes vertes et classes culturelles
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINE, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/202

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°044/2022 : Subventions aux écoles conventionnées- Ecole Privée La Chamarette- Ecole Privée Saint-François- Subventions pour des classes vertes et classes culturelles

Monsieur le Maire expose :

Par courriers reçus en date des 15 mars, 28 mars et 1^{er} avril 2022, la commune a été sollicitée par l'Ecole privée la Chamarette Primaire et Maternelle organisant des classes culturelles pour les élèves de CM1 et CM2 ainsi que par l'Ecole Saint-François organisant des classes vertes pour les élèves de CM2.

Pour l'Ecole Privée La Chamarette, la commune est sollicitée pour des classes culturelles :

- 4 enfants ambilliens en classe de CM2 avec une participation communale demandée à hauteur de 7.50 euros par élève et par jour, soit un montant total de 150 euros
- 5 enfants ambilliens en classe de CM1 avec une participation demandée à hauteur de 10 euros par élève et par jour, soit un montant total de 200 euros.

Pour l'Ecole Privée Saint-François, la commune est sollicitée pour une classe verte :

- 3 enfants ambilliens en classe de CM2 avec une participation communale demandée à hauteur de 10 euros par élève et par jour, soit un montant total de 90 euros.

Les institutions ont fourni à l'appui de leur sollicitation le budget prévisionnel des classes culturelles et classe verte.

*Vu l'avis de la Commission Municipale des Finances du 07 juin 2022 ;
Vu l'exposé ci-dessus,*

**Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Décide à la majorité

Et 9 voix CONTRE (M. MIHOUBI, Mme DORA, Mme GANTIN, M. SEN, Mme LE GOUIC, M. GILET, M. PAPEGUAY, M. VILLETTE, Mme LEGAI-PERRET)

- **D'OCTROYER** une subvention de 350 euros à l'Ecole Privée La Chamarette
- **D'OCTROYER** une subvention de 90 euros à l'Ecole Privée Saint-François
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022

Le Maire,
Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : 29 JUIN 2022

Affichée le :
29 JUIN 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28	Délibération N°045/2022 Modification du tableau des emplois
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/202

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°045/2022 : Modification du tableau des emplois

Madame Elisabeth BAILLY, Maire-Adjointe déléguée au personnel et à l'économie sociale et solidaire expose :

Afin d'assurer la continuité des services en lien avec les politiques publiques portées, il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs de la commune.

Les créations de postes proposés au Conseil Municipal et soumis à son approbation, permettront, d'une part, de procéder au remplacement des agents communaux sur leurs périodes de congés estivaux, d'autre part, permettre l'anticipation de départ à retraite ou fin de contrats sur des emplois permanents.

Sur ces motifs, il convient de procéder à la modification des effectifs, comme suit :

Service Enfance - Création de 4 postes non permanents en accroissement saisonnier d'activité :

Un renfort au service enfance est indispensable pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, sur la période du mois de juillet/août, la commande politique étant d'absorber la liste d'attente des familles souhaitant inscrire leurs enfants. La situation économique actuelle ne permettant pas à tous de partir en vacances, il convient de s'assurer et permettre l'épanouissement des enfants et des jeunes, en proposant un accueil de qualité et de multiples activités. Ces recrutements permettront également d'accompagner des jeunes, dans leur parcours d'apprentissage au métier d'animateur/trice, et plus précisément la validation de leur stage pratique du B.A.F.A. (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs).

Ces emplois seront pourvus au titre de l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, à compter du 11 juillet 2022 et jusqu'au 31 juillet 2022 inclus, relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, Catégorie C, à temps complet. Ces postes pourront être pourvus à chaque période de vacances scolaires, dans un même objectif.

Service enfance – Création de 6 postes non permanents à temps non complet d'adjoints d'animation territoriaux en accroissement temporaire d'activité :

Dans un même contexte, du fait de l'ouverture de classes dans nos deux établissements scolaires, à compter de la rentrée scolaire 2022 impliquant une hausse de la fréquentation des structures de restauration scolaire sur les temps méridiens et accueils périscolaires, l'évolution démographique de la ville étant à noter également, il est nécessaire de procéder à la création de 6 postes à temps non complet, non permanents, à compter du 22 août 2022.

Ces recrutements interviendront en application de l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, Catégorie C, sur un temps de travail annualisés.

La rémunération sera attenante à 20/35^{ème} en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, en fonction du niveau d'expériences et qualifications des candidats.

Service enfance/jeunesse – Création de 2 postes en contrat d'apprentissage - BP JEPS :

Les Elus de la commune, de tous secteurs, portent un regard particulier à l'accompagnement des jeunes, et moins jeunes, dans leur parcours éducatif et devenir professionnel. La politique menée en termes de recrutement au sein de la collectivité, en est la preuve, aussi bien dans le cadre des recrutements en contrats aidés qu'en apprentissage. De nombreux agents ont été intégrés dans ces types de dispositifs et ont pu être recrutés, à la suite, sur des postes permanents et en qualité de fonctionnaires territoriaux.

La responsable du secteur animation et le service ressources humaines, ont participé au Forum de l'animation, organisé en partenariat avec la Mission Locale, afin de présenter les métiers liés au secteur d'animation, et ainsi recevoir des candidats-tes souhaitant intégrer des structures d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs.

C'est dans ce contexte, que se présente l'opportunité de recrutement de candidats préparant un Brevet Professionnel de l'Education et du Sport (BP JEPS) en apprentissage, ce dispositif présentant un réel intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises, dans un temps de recrutement difficile sur ce secteur.

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre et permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus maximum, d'acquérir des connaissances théoriques, dans une spécialité et de les mettre en application au sein d'une entreprise ou d'une administration.

Ce dispositif est ouvert, sous conditions, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus, si personne reconnue en situation de handicap.

Ces recrutements sous contrat de droit privé, interviennent en application des articles L6227-1 à L6227-12 et D 6271-1 à D 6275-5 du Code du travail, à compter de la rentrée scolaire 2022.

Service scolaire – Création de 2 postes d'agents spécialisés en écoles maternelles :

Sur recensement fait après période d'inscriptions scolaires pour la rentrée 2022, il convient de prendre en compte l'évolution de la fréquentation et du nombre d'enfants intégrant des niveaux de maternelle au sein de nos établissements scolaires, impliquant une ouverture de classe, dans chacune de nos écoles. Sur ce constat, l'effectif actuel de nos agents spécialisés en école maternelle, au nombre de six agents à temps complet et un agent à temps non complet (17H30), ne permet pas d'assurer l'accompagnement et l'assistance auprès des enseignants-tes, en ce qui concerne l'aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie, la surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants, la préparation des activités pédagogiques, l'aménagement et l'entretien des locaux et des matériaux destinés aux enfants, mais aussi l'encadrement des enfants durant les temps de repas et les temps périscolaires.

Sur ce motif, il est nécessaire de procéder à la création de deux postes d'agent spécialisé des écoles maternelles, à temps complet, dans les cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, Catégorie C, à compter du 22 août 2022.

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C, filière médico-sociale ou filière animation, ouvrant les possibilités de recrutement d'agents contractuels en application de l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, en absence de candidatures de fonctionnaires.

La rémunération sera déterminée en référence aux cadres d'emplois susvisés, en fonction de l'expérience et qualification détenue par les candidats-tes, à hauteur de 35/35^{ème}.

Service animation et vie associative – Création d'un poste de chargé(e) de propreté des locaux et service espaces verts – Création d'un poste de chargé (e) d'entretien des espaces verts :

Suite au départ en retraite d'agents au sein des deux services identifiés ci-dessus, les délibérations portant création des postes susvisés restent introuvables au registre des délibérations de la commune, du fait de leur antériorité de longue date.

Sur ce motif et afin de pouvoir assurer continuité de service et pouvoir faire appel à candidatures, pour recrutement dans les plus brefs délais, respectant le délai de publicité de poste obligatoire, il est nécessaire de créer un poste de chargé(e) de propreté des locaux, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, Catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2022, et un poste de chargé (e) d'entretien des espaces verts à cette même date. Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C, filière médico-sociale ou filière animation, ouvrant les possibilités de recrutement d'agents contractuels en application de l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, en absence de candidatures de fonctionnaires. La rémunération sera déterminée en référence aux cadres d'emplois susvisés, en fonction de l'expérience et qualification détenue par les candidats-tes, à hauteur de 35/35^{ème}.

Services techniques et espaces verts – Création de deux postes en accroissement saisonnier d'activité :

Comme exposé et considérant la période estivale mais aussi pour chaque période de vacances scolaires, en fonction du pic d'activité des services, il est nécessaire de procéder aux recrutements d'agents techniques, au sein de ces deux services, en accroissement saisonnier d'activité, par la voie contractuelle, afin d'assurer la continuité de service.

Ces recrutements interviendront en application de l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique en référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, Catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2022.

La rémunération sera déterminée en fonction de la grille indiciaire du grade de recrutement à hauteur de 35/35^{ème}.

Service des sports – Création d'un poste d'agent d'exploitation des équipements sportifs :

La commune est dotée de nombreux équipements sportifs, tels que le complexe sportif Lucien VEYRAT, le gymnase Lucien VEYRAT, le boulodrome, les terrains de foot d'entraînement, la Martinière et le dernier en date, le parcours sportif, inauguré le 30 avril 2022.

Les complexes sportifs, que la commune tente à développer, donnent l'occasion aux adultes et aux enfants de multiplier les rencontres, de nouer de nouvelles amitiés et surtout d'exprimer leurs émotions et d'évacuer, par la pratique sportive, des difficultés. Ces mêmes structures sont fréquentées par les groupes scolaires, associations sportives, accueil de loisirs périscolaire et demandent à être tenues en état sécuritaire nécessitant de la surveillance et maintenance technique régulière des installations et matériels sportifs. C'est pourquoi, il est nécessaire de créer un poste d'agent d'exploitation des équipements sportifs, à temps complet, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire, ouvrant les possibilités de recrutement d'un agent contractuel en application de l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, en absence de candidature de fonctionnaire.

La rémunération sera déterminée en fonction de la grille indiciaire du grade de recrutement, à hauteur de 35/35^{ème}.

Services administratifs – Création d'un poste en accroissement saisonnier d'activité :

Afin de permettre la continuité des services administratifs de la commune en direction de la population, tels que service scolaire, service à la population, accueil, durant la période de congés annuels estivaux des agents en poste, il est nécessaire de créer deux postes d'agent administratif en accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, en référence au cadre d'emplois des

adjoints administratifs territoriaux, catégorie C, ouverts aux étudiants souhaitant bénéficier d'une première expérience professionnelle. Ces emplois seront pourvus au titre de l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, à compter du 1^{er} juillet 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 inclus. Ces postes pourront être pourvus à chaque période de vacances scolaires, dans un même objectif.

*Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;
Vu la délibération 2017-004 du 19 janvier 2017 instaurant le régime indemnitaire des agents de catégorie C ;
Vu le tableau des effectifs ;
Vu l'exposé ci-dessus ;*

**Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les propositions de créations de postes ci-dessus indiquées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget du présent exercice (Chapitre 012-Dépenses de personnel) ;
- **DE CHARGER L'AUTORITÉ TERRITORIALE** ou son représentant, de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022

Le Maire,
Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : 29 JUIN 2022

Affichée le : 29 JUIN 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29	Délibération N°046/2022
Présents : 24	Service commun d'instruction des autorisations
Votants : 28	d'urbanisme – Avenant à la convention

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/202

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°046/2022 : Service commun d’instruction des autorisations d’urbanisme – Avenant à la convention
--

Monsieur Guillaume SICLET, Maire-adjoint délégué à l’urbanisme et à l’aménagement expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet qu’en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre et ses communes membres peuvent se doter de services communs chargés de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

Dans ce contexte, un service commun d’instruction des autorisations d’urbanisme a été créé en janvier 2014 à la Communauté d’agglomération Annemasse Agglo-Les Voirons.

Une convention a été signée en 2016 entre la Commune et Annemasse Agglo pour définir les modalités de mise en place de ce service commun.

Pour répondre aux nouveaux besoins de la Commune en matière d’instruction des documents d’urbanisme, le Conseil municipal par délibération en date du 03 février 2022 a approuvé une nouvelle convention remplaçant ainsi la convention initiale.

A ce jour, les missions du service commun pour l’instruction des autorisations d’urbanisme sont les suivantes :

- L’instruction des demandes de Certificats d’Urbanisme Opérationnels (CUb)
- L’instruction des demandes de Permis de Construire (PC)
- L’instruction des demandes de Permis d’Aménager (PA)
- L’instruction des demandes de Permis de Démolir (PD)
- Le récolement des autorisations délivrées lorsqu’il est obligatoire (cf. article R 462-7 du Code de l’Urbanisme)
- Les autres contrôles de conformité des actes instruits par Annemasse Agglo que la commune souhaite lui confier, et notamment de tous types de permis.

Ces missions portent de manière générale sur l’ensemble de la procédure, depuis la pré-instruction jusqu’au contrôle de la conformité voire sur des missions liées aux infractions (en cas de non-conformité ou de construction sans autorisation).

Aujourd’hui et au vu de la réorganisation du service urbanisme de la Commune, il est proposé d’intégrer à ces missions l’instruction des demandes de Certificats d’Urbanisme d’Information (CUa) et l’instruction des demandes de Déclaration Préalable (DP).

Il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention approuvée par le Conseil municipal en séance du 03 février dernier. Cet avenant est annexé à la présente délibération.

Vu l’article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

*Vu la délibération d'Annemasse Agglo N° BC_2021_0181 du 14 décembre 2021 approuvant la convention pour le service commun « d'Instructions des autorisations d'urbanisme »,
Vu la délibération n°011/2022 du 03 février 2022 portant sur la convention pour le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme ;
Vu l'avis de la Commission Urbanisme réunie le 03 mai 2022 ;
Vu l'exposé ci-dessus ;*

**Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention de mutualisation du service commun « Instructions de mutualisation du service commun - Instruction des autorisations d'urbanisme » tel joint à la présente délibération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant

Pièce jointe :

- Avenant à la convention de mutualisation du service commun « Instructions de mutualisation du service commun - Instruction des autorisations d'urbanisme »

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 29 JUIN 2022

Affichée le : 29 JUIN 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE COMMUN
« INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME » ENTRE
LA COMMUNE D'AMBILLY ET ANNEMASSE AGGLO**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-2 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Annemasse-les Voirons Agglomération, dite « Annemasse-Agglo »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-3569 du 5 décembre 2007 portant fusion de la Communauté de Communes des Voirons et de la Communauté d'Agglomération de la région Annemassienne,

Vu la délibération N° BC_2021_0181 du 14 décembre 2021 approuvant la convention pour le service commun d' « Instructions des autorisations d'urbanisme »,

Vu la délibération n°011/2022 du 03 février 2022 du Conseil municipal de la Commune d'Ambilly portant sur la convention pour le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Considérant que le service « Instruction des autorisations d'urbanisme » est un service commun au sens de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que suite aux départs d'agents du service d'urbanisme communal et à une réorganisation interne de la commune d'Ambilly, il est demandé, au service commun, d'instruire l'ensemble des actes d'urbanisme, **en ajoutant les CUa et les DP.**

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération Annemasse-les Voirons Agglomération, dites « Annemasse Agglo » représentée par son Président Monsieur Gabriel DOUBLET, dûment habilité par délibération du Bureau Communautaire, ci-après dénommée "Annemasse Agglo",

d'une part,

Et

La commune d'Ambilly représentée par son Maire, Monsieur Guillaume MATHÉLIER, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2022 (DEL n°011-2022), ci-après dénommé "La Commune",

d'autre part,

Les dispositions suivantes de la convention initiale pour le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, en date du 14 décembre 2021 sont complétées comme suit :

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

ARTICLE 2 : Modification de l'article 2 « CHAMP d'application »

Le paragraphe 2 de l'article 2 de la convention initiale est ainsi remplacé :

En l'espèce, la présente convention s'applique à :

- **L'instruction des demandes de Certificats d'Urbanisme d'Information (CUa)**
- L'instruction des demandes de Certificats d'Urbanisme Opérationnels (CUB)
- **L'instruction des demandes de Déclaration Préalable (DP)**
- L'instruction des demandes de Permis de Construire (PC)
- L'instruction des demandes de Permis d'Aménager (PA)
- L'instruction des demandes de Permis de Démolir (PD)
- Le récolement des autorisations délivrées lorsqu'il est obligatoire (*cf. article R 462-7 du Code de l'Urbanisme*)
- Les autres contrôles de conformité des actes instruits par Annemasse Agglo que la commune souhaite lui confier, et notamment de tous types de permis, des déclarations préalables créatrices de surface de plancher et des constructions d'annexes.

Les articles 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 restent inchangés.

Fait à Annemasse, le, en deux exemplaires.

Pour la commune d'AMBILLY

Pour Annemasse Agglo

Le Maire, Guillaume MATHELIER

Le Président, Gabriel DOUBLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28	Délibération N°047/2022 Approbation du dossier d'enquête parcellaire suite à l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/202

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°047/2022 : Approbation du dossier d'enquête parcellaire suite à l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway

Monsieur Guillaume SICLET, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement expose :

En 2011, la commune d'Ambilly a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) pour constituer des réserves foncières sur le secteur de la Rue de Genève en vue de permettre la réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme.

Par délibération n° 2011-048 en date du 13 mai 2011, le Conseil d'Administration de l'EPF 74, a donné son accord pour procéder, par voie amiable ou par voie judiciaire, aux acquisitions foncières nécessaires au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway.

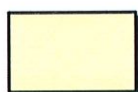
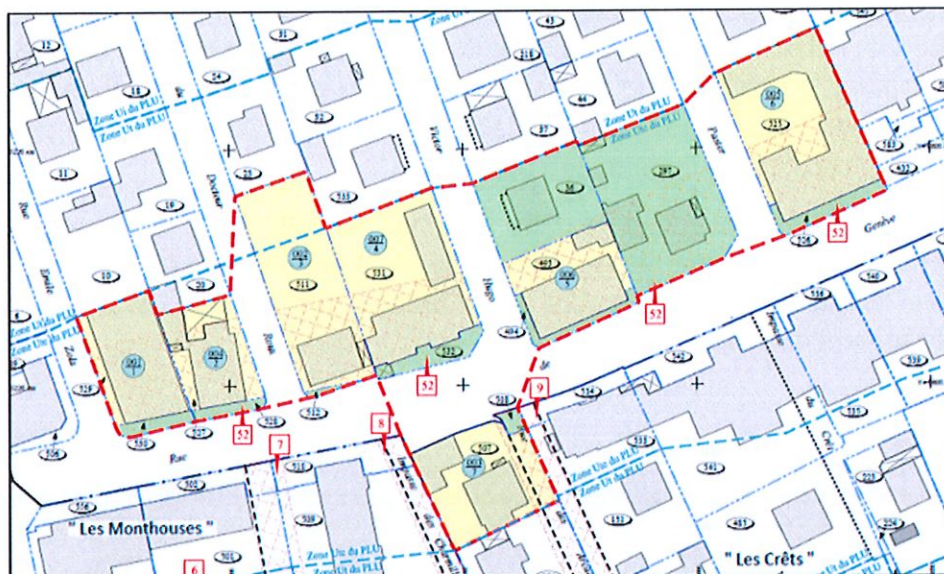
Par délibération en date du 19 mai 2017, le Conseil d'Administration de l'EPF 74 a approuvé le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et demandé l'ouverture de cette enquête dans le cadre du projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève.

Par délibération du conseil municipal n°2017-095 en date du 16 novembre 2017, la Commune d'Ambilly a approuvé le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la construction de réserves foncières en vue du renouvellement urbain de la rue de Genève. Par cette même délibération, le Conseil municipal a également désigné l'EPF 74 comme autorité expropriante agissant pour le compte de la Commune d'Ambilly pour ce projet.

A l'issue de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, la commune a, par délibération en date du 27 septembre 2018, suivi les observations du commissaire enquêteur reprenant les avis des habitants et a réduit le périmètre du projet. Le Conseil d'Administration de l'EPF 74 a également, par délibération en date du 26 octobre 2018, levé les réserves du commissaire enquêteur en proposant un nouveau périmètre réduit pour la DUP.

Par la suite, le Préfet de la Haute-Savoie, par arrêté en date du 26 novembre 2018, a déclaré d'utilité publique les acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève. L'actuel périmètre de la DUP (plan parcellaire ci-dessous) se délimite aux parcelles qui jouxtent la rue de Genève qui sont, pour la plupart, concernées par l'emplacement réservé n°52 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) relatif à l'aménagement d'un espace public en front à rue.

Plan Parcellaire



Parcelles soumises à l'enquête parcellaire.



Parcelles non soumises à l'enquête parcellaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme notamment son article L300-1 ;

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique ;

Vu la délibération n°2011-048 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF74) en date du 13 mai 2011 qui valide le périmètre d'intervention sur la rue de Genève ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF74 en date du 19 mai 2017 approuvant le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et demandant l'ouverture de cette enquête dans le cadre du projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève.

Vu la délibération du conseil municipal n°2017-095 en date du 16 novembre 2017 portant approbation du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour la constitution de réserves foncières en vue du renouvellement urbain de la rue de Genève et désignant l'EPF74 comme autorité expropriante pour ce projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 5 juin au jeudi 21 juin 2018 ;

Vu le rapport et les conclusions favorables, avec réserve, au projet de M. le commissaire enquêteur en date du 24 juillet 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2018-058 du 27 septembre 2018 donnant suite à la réserve du commissaire-enquêteur et demandant la réduction du périmètre de la DUP ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF 74 en date du 26 octobre 2018 levant la réserve du commissaire enquêteur et proposant un nouveau périmètre réduit pour la DUP ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BAFU/2018-0078 du 26 novembre 2018 déclarant d'utilité publique au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie le projet de constitution

Depuis cette date, l'EPF 74 a poursuivi ses interventions à la demande de la commune, notamment lorsque des propriétaires manifestaient leur intention de céder leur(s) bien(s) inclus dans le périmètre de la DUP. L'EPF 74 réalise alors une opération de portage puis rétrocède le(s) bien(s) à la Commune une fois le capital remboursé, ce qui permet de contribuer à la constitution de la réserve foncière. Les négociations amiables menées par l'EPF ont ainsi permis l'acquisition de quelques parcelles dans le périmètre de la DUP.

De par l'importance du projet et dans un souci de réalisation de l'opération envisagée, il est déterminant pour la commune d'Ambilly, d'aboutir à une maîtrise foncière publique prochaine des parcelles restantes. Ainsi le recours à une procédure d'enquête parcellaire est indispensable à l'aboutissement du projet.

Désignation des biens objets de l'enquête parcellaire sur la commune d'AMBILLY					
Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
44 rue de Genève	AI	525 (ex AI n°46)	08a 44ca	X	
44 rue de Genève	AI	526 (ex AI n°46)	00a 63ca		X
48 rue de Genève	AI	493	04a 04ca	X	
48 rue de Genève	AI	494	00a 59ca		X
54 rue de Genève	AI	511 (ex AI n°22)	07a 13ca	X	
54 rue de Genève	AI	512 (ex AI n°22)	00a 10ca		X
56 rue de Genève	AI	527 (ex AI n°21)	03a 55ca	X	
56 rue de Genève	AI	528 (ex AI n°21)	00a 39ca		X
58 rue de Genève	AI	529 (ex AI n°9)	04a 22ca	X	
58 rue de Genève	AI	530 (ex AI n°9)	00a 46ca		X
14 rue Pasteur	AI	297	08a 15ca	X	
2 rue des Acacias	AI	507 (ex AI n°309)	05a 22ca	X	
2 rue des Acacias	AI	508 (ex AI n°309)	00a 21ca		X
11 rue Victor Hugo	AI	36	04a 35ca	X	
50 rue de Genève	AI	531 (ex AI n°296)	07a 65ca	X	
50 rue de Genève	AI	532 (ex AI n°296)	90ca		X
		Total	56a 03ca		

*de réserves foncières en vue d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la commune d'Ambilly ;
Vu le jugement n°1902848 et n°1903463 rendus le 8 mars 2022 par le Tribunal Administratif de Grenoble reconnaissant l'utilité publique du projet ;*

Vu le dossier d'Enquête Parcellaire

Vu l'avis de la commission Urbanisme réunie le 15 juin 2022 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité

Et 6 voix CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY)

- **D'APPROUVER** le dossier d'Enquête Parcellaire ;
- **D'AUTORISER** le lancement de l'Enquête Parcellaire par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour le compte de la commune d'Ambilly.

Pièce jointe :

- Dossier d'Enquête parcellaire comprenant la notice explicative, le plan et l'état parcellaire.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022

Le Maire,
Guillaume MATHELIER



Télétransmise le : 29 JUIN 2022

Affichée le : 29 JUIN 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE-SAVOIE Commune d'AMBILLY

Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PREALABLES AU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE LA RUE DE GENEVE EN VUE DU PASSAGE DU TRAMWAY

1. Notice explicative



Source : ortho photographie 2015 – IGN (Extrait de MCMA)

SOMMAIRE

Cadre réglementaire de l'enquête.....	I
Justification du recours au dossier simplifié pour cette enquête.....	II
L'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF)	IV
1) Présentation de la Commune.....	1
1.1 Une commune frontalière, entre France et Suisse	2
1.2 Un marché immobilier transfrontalier tendu	3
Les typologies du parc de logements	3
Le logement social	3
2) Les Grands Projets à l'échelle de l'agglomération et la nécessaire évolution du quartier « Rue de Genève ».....	7
2.1 Les Grands Projets de l'Agglomération.....	7
La ZAC Etoile Annemasse Genève : de la Déclaration d'Utilité Publique à l'aménagement	8
Le développement des axes de transports en commun	9
2.2 La nécessité du renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève	12
3) Contexte réglementaire	21
3.1 Les documents intercommunaux.....	21
Le SCOT	21
Le Plan foncier, transcription sectorielle du PLH.....	22
3.2 Le Plan Local d'Urbanisme	24
La zone UT.....	25
La zone Um	25
Le Périmètre d'attente de projet d'aménagement	25
L'OAP	26
4) L'impact environnemental	28
4.1 Les prescriptions réglementaires	28
4.2 Evaluation des incidences sur des espaces NATURA 2000	29
Incidences du projet sur les habitats naturels, la faune et la flore	30
Incidences du projet sur les continuités écologiques.....	30
4.4 Les résultats de l'étude d'impact de 2013	31
5) La réserve foncière comme préalable à la requalification du quartier de la rue de Genève	33
5.1 La maîtrise foncière du secteur comme constante.....	33
5.2 La nécessaire poursuite de la stratégie foncière	34
6) Utilité publique des acquisitions préalables à la réalisation du projet : l'importance de l'opération projetée	34

PREAMBULE

Cadre réglementaire de l'enquête

La présente notice explicative est une pièce du dossier simplifié d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), constitué en vertu de l'article R. 112-5 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique. La DUP est demandée pour constituer des réserves foncières, en vue de permettre la réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme.

Code de l'expropriation, article R. 112-5 :

« Lorsque la déclaration d'utilité publique est demandée en vue de l'acquisition d'immeubles, ou lorsqu'elle est demandée en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'urbanisme importante et qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition des immeubles avant que le projet n'ait pu être établi, l'expropriant adresse au préfet du département où sont situés les immeubles, pour qu'il soit soumis à l'enquête, un dossier comprenant au moins :

- 1° Une notice explicative ;*
- 2° Le plan de situation ;*
- 3° Le périmètre délimitant les immeubles à exproprier ;*
- 4° L'estimation sommaire du coût des acquisitions à réaliser ».*

Code de l'urbanisme, article L.221-1 :

« L'Etat, les collectivités locales, ou leurs groupements y ayant vocation, les syndicats mixtes, les établissements publics mentionnés aux articles L. 321-1 et L. 324-1 et les grands ports maritimes sont habilités à acquérir des immeubles, au besoin par voie d'expropriation, pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L. 300-1. »

Code de l'urbanisme, article L.300-1 :

« Les actions ou opérations d'aménagement ont pour objets de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

L'aménagement, au sens du présent livre, désigne l'ensemble des actes des collectivités locales ou des établissements publics de coopération intercommunale qui visent, dans le cadre de leurs compétences, d'une part, à conduire ou à autoriser des actions ou des opérations définies dans l'alinéa précédent et, d'autre part, à assurer l'harmonisation de ces actions ou de ces opérations. »

Justification du recours au dossier simplifié pour cette enquête

Le futur projet d'aménagement pensé par la commune d'Ambilly nécessite l'acquisition d'un important tènement en amont de sa réalisation, à plusieurs titres :

- La commune d'Ambilly, de par sa position entre la commune d'Annemasse (ville centre de l'agglomération) et la Suisse, est un territoire sous pressions à plusieurs titres (partie 1) :
 - o Transports : passage de nombreux déplacements domicile – travail (flux pendulaires) entre la France et la Suisse, les axes de transports dont la rue objet du présent dossier sont saturés. Aussi, les grands projets de l'agglomération en terme de développement des transports en commun (tram, pôle d'échange multimodal) impactent très fortement la commune.
 - o Logements : la proximité avec la Suisse et les répercussions en termes de prix de logements et de foncier font du marché immobilier de l'agglomération et par conséquent de la commune d'Ambilly un des plus tendus de la Haute-Savoie.

Anticiper le développement communal est une priorité pour cette commune. Le quartier de la rue de Genève représente actuellement 55 logements environ et le projet de renouvellement prévoirait la création de l'ordre de 200 à 250 environ dont 30% de logements sociaux.

- Les grands projets de l'agglomération notamment concernant le développement des axes de transport en commun, auront une grande influence sur le devenir du quartier : le passage du Tram prévu sur la rue de Genève pour 2019 contribuera à requalifier le quartier et impactera fortement les prix du foncier et de l'immobilier (partie 2). Des promoteurs privés se positionnent d'ores et déjà sur des investissements immobiliers sur le secteur, renforçant le caractère d'urgence des acquisitions.
- Le secteur fait initialement l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au Plan Local d'Urbanisme communal avec un schéma d'intention d'aménagement global. Face à l'intérêt porté par des promoteurs immobiliers privés, répondant à des logiques de rentabilité financière, la commune a mis en place un Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement (PAPA). Le renouvellement du quartier, identifié comme une des artères de développement et de renouvellement urbain de la ville mais sans en connaître le parti d'aménagement, doit être programmé par la puissance publique afin de répondre à l'intérêt général (équipements publics, logements sociaux, développement du commerce, aménagement d'espaces publics). Un des enjeux est de parvenir au bon équilibre entre le coût des acquisitions et l'intérêt général de l'aménagement sous maîtrise publique (partie 3).

- La maîtrise foncière publique de ce quartier par la collectivité, engagée depuis 2008, et à poursuivre, constitue une certaine garantie de la réalisation, à terme, d'un aménagement cohérent d'ensemble, correspondant aux attentes du territoire et de ses habitants (partie 4). Dans l'attente de la réalisation du projet, assurer la maîtrise publique des biens permet de maintenir du lien social sur le quartier et d'éviter qu'une utilisation immédiate ne compromette l'usage futur.

- L'acquisition de cette zone, au regard de ses caractéristiques et de sa superficie, engage la commune sur plusieurs décennies. L'utilité publique du projet dépasse les seules acquisitions, qui n'ont pas besoin d'être réalisées en totalité pour assurer la bonne fin du projet de requalification du secteur. Néanmoins, l'intérêt général du projet, l'urgence à acquérir et son ampleur à l'échelle communale et même intercommunale sont des préalables à l'Utilité Publique du projet, dont la constitution de réserves foncières représente le moyen de pallier à la tendance haussière du marché immobilier (partie 5).

L'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF)

L'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie est un EPF local, dont le champ d'intervention est défini dans le Code de l'Urbanisme aux articles L 324-1 à 10.

Il est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, « *toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières (...) ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1* » (article L 324-1). L'EPF de la Haute-Savoie n'a donc pas de compétence « aménagement » mais uniquement « foncier ». Il est un outil permettant la mise en œuvre d'une politique foncière volontariste via la constitution de réserves foncières destinées aux futurs projets d'aménagement des collectivités.

Une fois les biens acquis, sa mission principale est le portage foncier ayant pour objectif la constitution de réserves foncières sans mobiliser à court terme les moyens financiers des collectivités. En effet, la maîtrise foncière est réalisée par l'EPF qui achète, porte et gère le bien, pendant plusieurs années, en lieu et place de la collectivité. L'établissement propose aujourd'hui six durées de portage à ses membres (période séparant la signature de l'acte d'acquisition par l'EPF de la signature de l'acte de cession à la collectivité), qui vont de 4 à 25 ans. L'action de l'EPF ne se situe donc pas sur un temps pré-opérationnel mais sur un temps long. Pendant cet intervalle, l'EPF ne pourra réaliser aucuns travaux d'aménagement, et la collectivité à l'initiative du projet ne pourra entamer sa réalisation qu'à l'issue du portage, une fois le bien réacquis par ses propres soins. Le temps du portage constitue donc pour la collectivité un temps de « maturation » et de préparation du projet.

Dans ce cadre, l'EPF local de la Haute-Savoie peut devenir autorité expropriante. En effet, conformément à l'article L 324-1, les établissements publics fonciers locaux « *peuvent exercer, par délégation de leurs titulaires, les droits de préemption définis par le présent code dans les cas et conditions qu'il prévoit et agir par voie d'expropriation* ».

Fin 2017, l'EPF de la Haute-Savoie compte 254 communes membres, et a déjà réalisé, en plus de dix ans, environ 150 millions d'euros d'acquisitions dans le département.

La commune d'Ambilly, en tant que membre de la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons (dit « Annemasse Agglo ») est adhérent de l'EPF ; la déclaration d'utilité publique sera demandée au profit de l'Établissement Public Foncier, identifié au Répertoire National des Entreprises et de leurs Etablissements sous le numéro SIREN 451 440 275 et dont le siège est à ALLONZIER LA CAILLE (74) – 1510 Route de l'Arny.

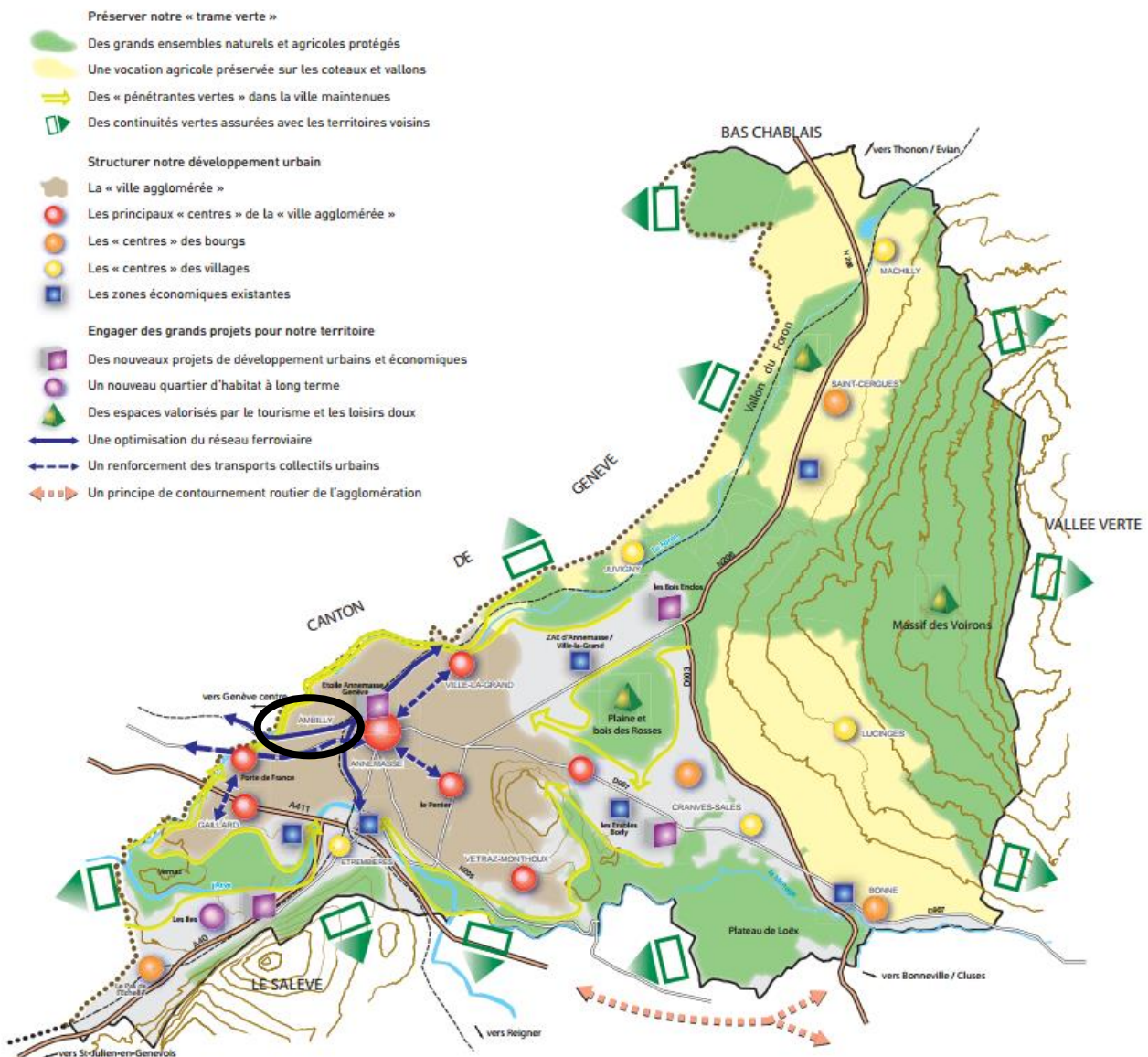
L'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie est représenté par Monsieur Philippe VANSTEENKISTE, Directeur, demeurant professionnellement à ALLONZIER LA CAILLE (74) – 1510 Route de l'Arny, fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 14 mai 2004.

En tant que chargée de mission en charge du secteur comprenant la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons, Emeline Muffat (04 50 63 26 33 / e.muffat@epf74.fr) assure le suivi technique de ce dossier.

1) Présentation de la Commune

La Commune d'Ambilly est l'une des communes qui compose la « ville agglomérée » au sein de la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons (12 communes), située au Nord du département de la Haute-Savoie. Définie dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Région d'Annemasse¹, cette « ville agglomérée » est le pôle d'habitat constituant un espace urbanisé dense et continu, qui s'étend sur toute la commune d'Ambilly et sur une partie des communes d'Annemasse, Gaillard, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand, à proximité directe du pôle international que représente Genève.

Carte de synthèse illustrant les grands équilibres du SCOT



¹ Approuvé le 28 Novembre 2007

1.1 Une commune frontalière, entre France et Suisse

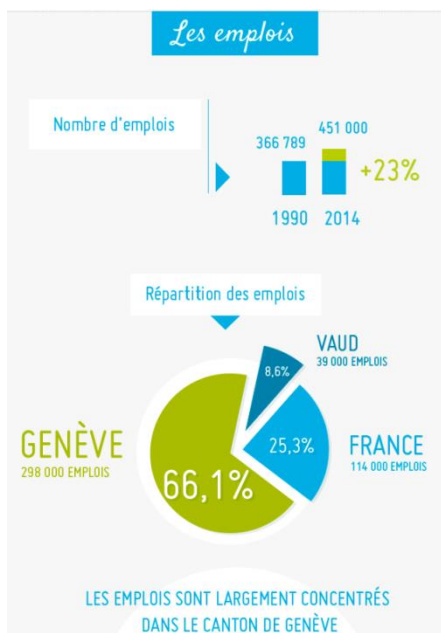
La commune d'Ambilly est située sur un axe qui relie la commune d'Annemasse et ses grands projets (notamment le Pôle d'Echange multimodal et la ZAC Etoile Annemasse Genève) et le territoire du canton de Genève.

Composée de 6 175 habitants (recensement de la population 2013 – INSEE) pour une superficie de 1,25km² (plus petite commune des deux Savoies), il s'agit d'une commune urbaine et dense (densité de 4 940 habitants/km²).

La proximité avec Genève en fait un territoire convoité notamment pour le rayonnement de la ville internationale qu'est Genève et les opportunités d'emploi qu'il représente.

Selon le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) approuvé en juillet 2014 :

- Depuis les années 1990, la population d'Ambilly stagne ; à noter également que la tranche d'âge 30-44 ans est la plus représentée (données locales INSEE 2013).
- Le pôle Genevois représente une attractivité pour l'emploi des jeunes ménages sans enfants (50% des ménages sur la commune n'ont pas d'enfants) et des jeunes actifs (page 30 du rapport de présentation).
- En 2009, 80% de la population entre 15 et 64 ans est active. Cette donnée, actualisée selon le chiffre de l'INSEE 2013, indique un taux d'activité de 79,2 %, plus élevé que les moyennes régionales (74% en 2013) ou nationales (71.5% en 2015). Parmi cette population active, 64% a un emploi.



- Selon les données INSEE, 88% des actifs travaillent dans une commune autre que Ambilly, et selon le rapport de présentation du PLU, plus de 53% des actifs de la commune travaillent à l'étranger, notamment sur Genève et son canton.

A plus large échelle, la commune d'Ambilly fait partie du territoire du « Grand Genève », grande agglomération autour de Genève, regroupant 212 communes françaises et suisses, soit près de 1 million d'habitant. A l'échelle de ce bassin de vie, la majorité des emplois se concentre sur le canton de Genève.

- Ce fort taux d'emploi sur une commune autre que la commune de résidence et à fortiori sur le canton de Genève induit d'importants déplacements pendulaires, et une « surcharge des voies de desserte de la commune ».

La proximité de la commune d'Ambilly et du canton de Genève pose donc des enjeux importants en termes d'emplois, de transports, et de logements.

1.2 Un marché immobilier transfrontalier tendu

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) de l'Agglomération d'Annemasse-Les Voirons explique la complexité de la gestion de la problématique de l'habitat sur son territoire : « *Même après l'obtention d'un contrat de travail en Suisse, de nombreux actifs cherchent à se loger sur le territoire français où l'offre de logements est plus abondante, les loyers moins élevés tout comme globalement le coût de la vie. L'habitat n'a donc jamais cessé de se diffuser au profit des communes françaises limitrophes, qui ont été progressivement satellisées.*

En conséquence, au sein du bassin du Grand Genève, il existe aujourd'hui un fort déséquilibre emploi – habitat, quasi unique en France : la partie suisse de l'agglomération regroupant 85% du total des emplois pour seulement 69% de la population » (PLH – Diagnostic page 17).

Les typologies du parc de logements

En tant que commune urbaine de la « ville agglomérée » à forte densité, la commune d'Ambilly concentre une part importante de petits logements.

Les caractéristiques principales du parc de logements sont les suivantes (données INSEE 2013) :

- Plus de 86% des logements sont des résidences principales et 8,5 % sont vacants
- 8 logements sur 10 sont des appartements, ce qui confirme le caractère dense de la commune (peu de maisons individuelles).
- Le tiers des résidences principales sont des logements de 1 et 2 pièces.
- La moitié des occupants des logements est propriétaire, l'autre moitié est locataire. Parmi les locataires, 10% occupent un logement social. Selon le rapport de présentation du PLU, en 2009, il y a environ 15% de personnes allocataires d'une aide au logement sur la commune.
- La commune connaît sur son territoire un marché d'investisseurs importants : « *Concrètement, la présence d'un marché investisseur très porteur se traduit par une part de ménages locataires du privé supérieure à celle de l'agglomération annécienne par exemple, et par l'abondance de petits logements (Type 1 et 2) notamment dans les communes du cœur d'agglomération. On compte ainsi en moyenne 34% de locataires du parc privé dans la ville agglomérée : 35% à Annemasse, 38% à Gaillard et jusqu'à 40% à Ambilly » (PLH - diagnostic page 26).*

Le logement social

Le territoire, dans ses divers documents de planification, a engagé une réflexion sur l'habitat social et le Plan Local de l'Habitat (PLH), adopté en 2012 en définit les grandes orientations.

Le SCOT aborde la question de l'habitat social dans son rapport de présentation, page 141 : « *En particulier, le SCOT incite à une production de logements sociaux soutenue, diversifiée et répartie de manière plus équilibrée sur l'ensemble du territoire, objectifs qui avaient déjà été initiés dans les PLH*

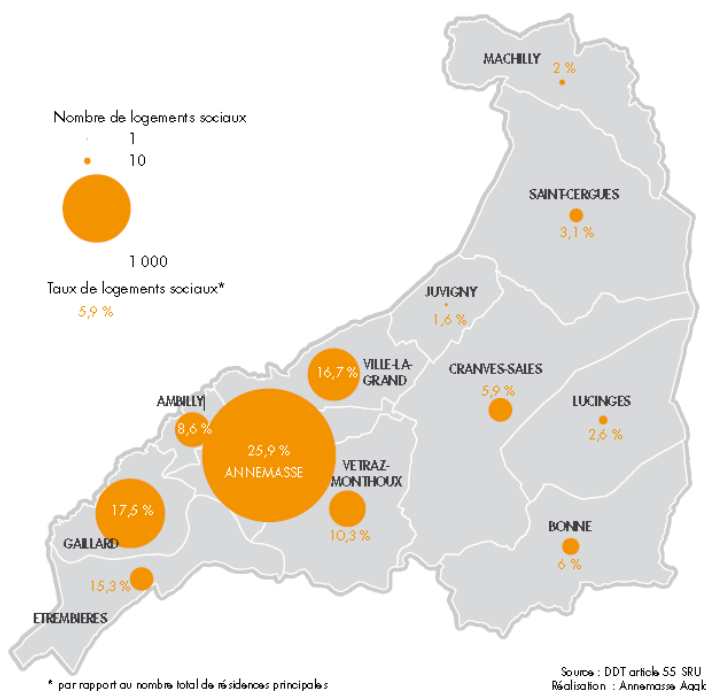
de 2003 (qui fixent comme objectif que les logements sociaux représentent un peu plus d'un tiers des nouveaux logements produits annuellement). De plus, cet effort soutenu se justifie par le fait que sur les six communes du territoire soumises aujourd'hui à l'article 55 de la loi SRU, cinq n'ont pas encore atteint l'objectif législatif de 20 %² de logements locatifs sociaux ».

La commune d'Ambilly est l'une de ces six communes soumises à l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, c'est-à-dire qu'elle doit réaliser un minimum de 25% de logements sociaux. Or, le PLH indique un taux de logements locatifs sociaux en 2009 pour la commune d'Ambilly par rapport aux résidences principales à 8,28 %, soit un retard de 355 logements.

Le site du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable indique un taux au 1^{er} janvier 2014 à hauteur de 11,14%³, ce qui témoigne des efforts de la commune pour atteindre ses objectifs en matière de production de logements sociaux, mais également du déficit persistant.

Cet effort se poursuit puisqu'avec les permis de construire autorisés depuis le 1^{er} janvier 2014⁴, soit 7 permis de construire pour un équivalent de 341 logements dont 102 logements locatifs sociaux, le taux de logements sociaux sur la commune pourrait passer à 12,95%.

RÉPARTITION DES LOGEMENTS SOCIAUX SUR ANNEMASSE AGGLO EN 2010



Carte de la répartition des logements sociaux sur l'agglomération (PLH page 27 – diagnostic).

Aussi, le rapport de présentation du PLU d'Ambilly, approuvé le 3 juillet 2014, précise que sur l'ensemble des logements sociaux présents sur la commune, « une forte proportion (est située) le long

² Taux augmenté à 25% depuis la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social

³ <http://www.logement.gouv.fr/transparence-sru>

⁴ Et jusqu'à décembre 2016

de l'axe structurant de la route de Genève ». D'après l'inventaire des logements locatifs sociaux (LLS) de 2016 de la Direction Départemental des Territoires de la Haute-Savoie - service habitat - bureau politique de l'habitat et de la ville, on compte dans un fuseau de 100 mètres de large de part et d'autre de la route de Genève :

- 20 logements locatifs sociaux à l'Opale (1 et 3 rue des Pierres) ;
- 31 logements locatifs sociaux aux Gémeaux (2 et 4 rue de la Zone) ;
- 28 lits en foyer à la Maison Coluche (3 rue Ernest Renan) ;
- 17 logements locatifs sociaux au 7 rue Aristide Briand ;
- 23 logements locatifs sociaux à la résidence La Treille (28 route de Genève) ;
- 32 logements locatifs sociaux à La Croix (1 à 3 route de Genève) ;
- 33 logements locatifs sociaux à La Croix II (2 à 2 bis rue Honoré de Balzac) ;
- 39 logements locatifs sociaux au Via Geneva (23 à 25 route de Genève).

Avec cet équivalent de 204 logements locatifs sociaux⁵, le nombre de logements sociaux dans ce fuseau de 100 mètres de part et d'autre de la route de Genève correspond à plus de la moitié du nombre de logements locatifs sociaux total présent en 2016 sur la commune d'Ambilly⁶.

Sur le périmètre objet de la présente demande de DUP, il n'existe actuellement aucun logement social (taux de 0%).

Afin de contribuer à rattraper le retard en matière de production de logement locatif social sur Ambilly, le PLH de 2012 impose à la commune un objectif de réalisation de 56 logements annuels dont 30% de locatifs aidés (17 logements) et 10% en accession sociale (6 logements).

Communes	Objectifs annuels	Objectifs sur 6 ans	Dont % de logements locatifs aidés
Ambilly	56	336	30%
Annemasse	257	1 542	25%
Gaillard	60	360	20%
Cœur d'agglomération	373	2 238	25%

Tableau de répartition par communes des objectifs du PLH

Le document précise qu' « Ambilly devra produire a minima 18 logements sociaux/an afin d'atteindre par période triennale, 15% du « rattrapage » par rapport à l'objectif de 20% du nombre de logements communaux fixé par la loi SRU » (PLH page 124 – partie programme d'actions – action 0).

Le Plan Local de l'Urbanisme précise dans son rapport de présentation que les secteurs des grands projets comme le long des futures liaisons de transport en commun vont inévitablement connaître une inflation du marché immobilier : « la commune et l'agglomération doivent dès aujourd'hui mettre en

⁵ Les 28 lits en foyer de la Maison Coluche correspondent à un nombre d'équivalent-logement (foyers, CHRS, etc) de 9 logements.

⁶ Total de 400 logements locatifs sociaux (logements sociaux ordinaires conventionnés et équivalents-logements (foyers, CHRS, etc)) comptabilisés par la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie en 2016 dans l'inventaire des logements locatifs sociaux de la commune d'Ambilly.

place les conditions nécessaires à une certaine mixité sociale, afin d'éviter l'exclusion des populations les moins aisées de ces secteurs » (page 38).

→ Un enjeu du renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève est la création d'une mixité sociale sur le quartier avec la construction d'au moins 30% de logements aidés qui permettra aussi de poursuivre le rattrapage en matière de logement social et de rapprocher les pôles d'habitat des dessertes structurantes en transport en commun.

→ Un autre enjeu est celui de la maîtrise des prix de l'immobilier pour le maintien d'une population mixte, face aux augmentations possibles des coûts de l'immobilier avec l'annonce du passage du tramway en 2019. Encadrer les coûts par une maîtrise foncière publique du secteur est l'un des enjeux de ce dossier.

→ En lien avec les projets ayant préalablement fait l'objet de Déclarations d'Utilité Publique (DUP) sur l'agglomération autour du futur Pôle d'Echange Multimodal (voir partie suivante), le présent dossier s'inscrit dans la continuité de volonté de renouvellement urbain harmonieux et cohérent des projets urbains maîtrisés par les collectivités pour garantir l'intérêt général conformément à l'article L300-1 du code de l'urbanisme.

2) Les Grands Projets à l'échelle de l'agglomération et la nécessaire évolution du quartier « Rue de Genève »

De par sa position transfrontalière avec Genève, Annemasse Agglo est un territoire sous pressions. Les emplois se concentrent dans la ville de Genève, les axes de transports sont saturés et le marché immobilier tendu.

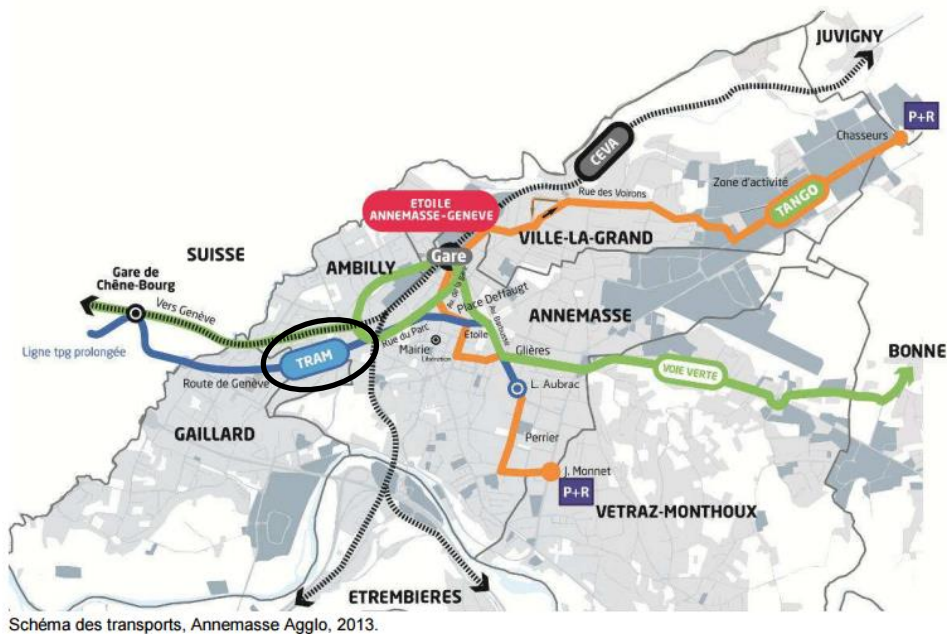
Ambilly fait partie des communes urbaines directement concernées par ce contexte frontalier et impactées par les grands projets du territoire.

2.1 Les Grands Projets de l'Agglomération

Le territoire de l'agglomération d'Annemasse, sous influence directe du pôle international que représente Genève, est en continuel mouvement pour offrir à ses habitants une qualité de vie et ne pas devenir une « cité dortoire » de Genève.

Aussi, les grands projets précisés dans le SCOT notamment, ont pour objets d'améliorer le cadre de vie, fluidifier les transports, maîtriser et valoriser le développement urbain, renforcer l'attractivité du territoire...

Le Document d'Orientations Générales (DOG) du SCOT détaille les orientations pour les sites de grands projets de développement (orientation n° 3.3.4) dont le site de l'Etoile Annemasse Genève (3.3.4.2) et les orientations pour les grands projets d'infrastructures et de transports (3.3.5) dont le projet de pôle multimodal (3.3.5.1) et le projet de prolongement du tramway entre Porte de France et le cœur de l'agglomération via la rue de Genève (3.3.5.3).



La ZAC Etoile Annemasse Genève : de la Déclaration d'Utilité Publique à l'aménagement

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Etoile Annemasse-Genève » créée le 12 novembre 2014 est un projet d'aménagement d'un écoquartier de 19 hectares porté par l'agglomération, situé sur les communes d'Ambilly, d'Annemasse et de Ville-la-Grand (périmètre bleu sur la carte page 11).

Il s'agit d'un projet de développement stratégique envisagé autour de la gare d'Annemasse qui sera prochainement desservie par un RER transfrontalier (Leman Express voir ci-dessous), un bus à haut niveau de service (BHNS Tango) et connectée à l'ensemble du réseau de transports en commun et modes doux de l'agglomération.

Elle se traduit par la réalisation d'un écoquartier multifonctionnel comportant des logements, un pôle d'affaires et de formation supérieure, des commerces urbains, des équipements publics... L'offre proposée s'appuiera sur l'accessibilité exceptionnelle en transports en commun autour de la gare.

L'implication des collectivités sur le périmètre de l'actuelle ZAC est démontrée par les éléments suivants :

- Initialement, mise en place d'un périmètre de Zone d'Aménagement Différé et d'un « périmètre d'attente de projet d'aménagement » dans l'attente de la définition d'un projet
- Acquisitions foncières déléguées à l'EPF depuis près de 15 ans : négociations amiables, préemptions et procédures de DUP mises en place:
 - La DUP pour constitution de réserves foncières du projet urbain Etoile-Annemasse-Genève dans le secteur du Gaz (communes d'Ambilly et de Ville La Grand) au profit de l'EPF, déclarée par arrêté préfectoral n°2013109-0006 en date du 19 avril 2013
 - La DUP sur la commune d'Annemasse pour le projet d'aménagement de la couronne urbaine Etoile Annemasse Genève, déclarée par arrêté préfectoral n°2011343-0005 en date du 09 décembre 2011, prorogée par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BAFU/2016-0081 en date du 06 octobre 2016 au bénéfice de l'EPF.
- ➔ Ces deux procédures de DUP sont toujours en cours : 1 parcelle reste à acquérir sur Ambilly, 1 maison est en cours d'acquisition amiable sur Ville-La-Grand et 1 propriétaire fait l'objet d'une saisine du juge de l'expropriation sur Annemasse.
- ➔ Le lancement des procédures a permis l'acquisition amiable de nombreux tènements. Les deux propriétaires réticents le sont pour des désaccords quant aux montants proposés et la saisine du Juge est un moyen de définir un prix d'acquisition.
- ➔ Les procédures de DUP préalables à l'émergence de la ZAC ont permis de donner aux collectivités le temps de mûrir le projet (notamment sur la forme de la ZAC), de budgétiser les acquisitions foncières et de mettre en place la gouvernance du projet entre communes et communauté d'agglomération.
- ➔ Aujourd'hui, la maîtrise foncière est majoritairement assurée par les collectivités (principalement par le biais de portages par l'Etablissement Public Foncier). Le projet urbain aujourd'hui acté par la ZAC dont le concessionnaire a été désigné va rentrer dans sa phase opérationnelle courant 2017.

- ➔ Ce projet, en lien étroit avec la transformation de la gare d'Annemasse en Pôle d'Echange Multimodal aura un rayonnement sur toutes les communes du territoire de l'agglomération et au-delà, en proposant une attractivité du territoire face au pôle du canton de Genève. Relié directement à Genève par le nouveau réseau de transport, le territoire de l'agglomération est prêt à accepter les défis de demain. Le pôle d'échange multimodal permettra de relier le territoire au canton de Genève en quelques minutes grâce à un réseau de transport efficient et optimisé, ce qui favorisera l'attractivité du territoire. La commune d'Ambilly, en tant que centre de la ville agglomérée, prend entièrement part à ce projet et son développement communal en sera impacté.

- ➔ Ces projets, réfléchis et anticipés depuis plus de 15 ans, témoignent :
 - de l'implication des collectivités locales dans le développement de leur territoire
 - de leur volonté d'être les véritables acteurs de leurs projets de territoire, et non pas de subir les influences de la proximité du pôle Genevois.

Le développement des axes de transports en commun

Le Léman express (pointillés noirs sur la carte page 7)

Le Léman Express⁷, est le futur réseau ferroviaire transfrontalier qui permettra de relier directement la gare d'Annemasse avec le centre de la ville de Genève en 20 minutes. Aussi, plus de 3 millions de voyageurs transiteront chaque année sur cet axe de transport, ce qui fera de la gare d'Annemasse la quatrième gare de Rhône Alpes. La mise en service du Léman Express va impacter 230 kilomètres de lignes et 45 gares dans un rayon de 60 kilomètres autour de la gare d'Annemasse, ce qui révolutionnera les modes de transports entre Genève et le territoire frontalier français.

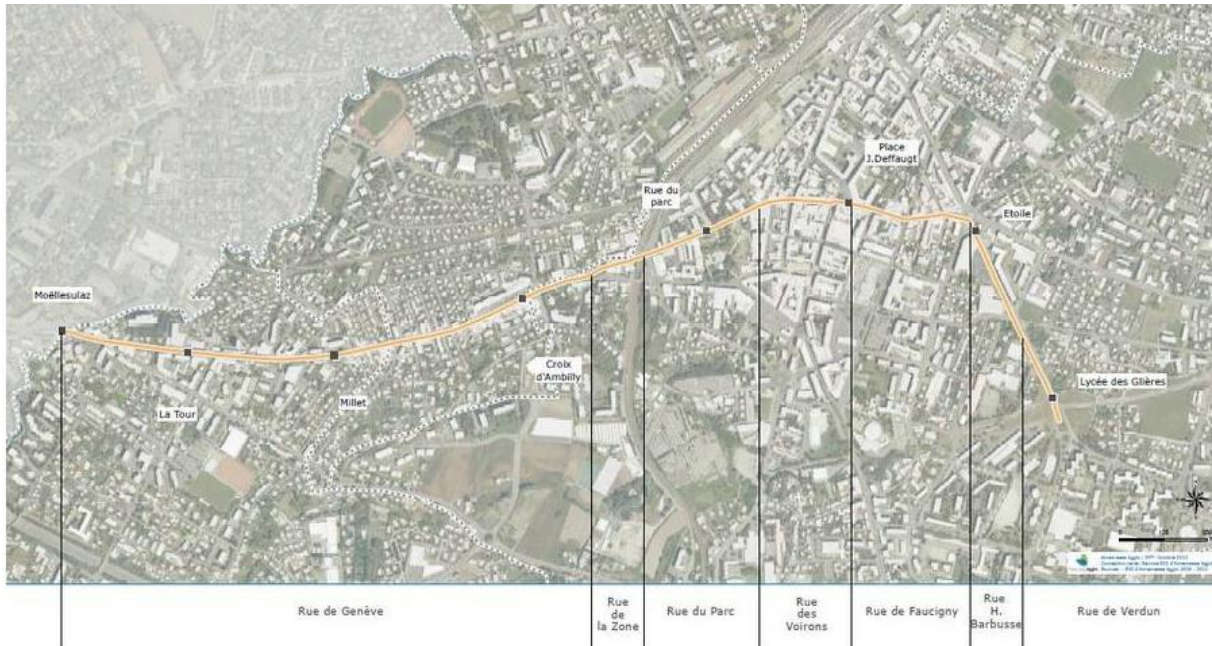
L'extension du Tramway Genevois et le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) (traits bleu et orange sur la carte page 7)

La ligne de tramway Genevoise n°12 (Palettes-Moillesulaz) sera prolongée depuis Moillesulaz jusqu'au centre d'Annemasse par huit stations supplémentaires côté français, empruntant pour une grande partie le tracé historique de la route de Genève.

Ce tracé permet la desserte d'une zone très urbanisée et densément peuplée (Gaillard, Ambilly et Annemasse).

Ce nouvel axe de transport, complémentaire au Léman Express, assurera ainsi la desserte du centre d'Annemasse, de Gaillard, Ambilly et Genève en 7 minutes, avec un tram toutes les 9 minutes de 5h30 à 23h30. Les travaux commenceront en 2017 pour une mise en circulation en 2019.

⁷ Nouvelle dénomination du CEVA (Cornavin – Eaux Vives – Annemasse)



Le projet consiste à prolonger la ligne 12 du tramway genevois qui, aujourd'hui, a son terminus à la douane de Moëllésulaz.

Le développement du tramway sera accompagné de la mise en service d'un BHNS dans l'objectif de dégorger le réseau routier de l'agglomération annemassienne et diminuer les déplacements pendulaires en voiture. Reliant les communes de Juvigny à Vétraz-Montoux en passant par Ville-la-Grand et Annemasse, le BHNS aura une correspondance avec le tram qui passe par la rue de Genève en plein centre d'Annemasse.

Pilotée par Annemasse Agglo, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet d'extension de la ligne de tramway Moelesullaz-Annemasse sur les communes d'Annemasse, Gaillard et Ambilly portant mise en compatibilité des PLU a été prononcée par arrêté préfectoral n°2014056-0001 en date du 25 février 2014. Elle concerne notamment le tracé de la rue de Genève.

Le présent dossier de DUP n'a pas vocation, contrairement à la DUP du tram, de délimiter les emprises nécessaires à son passage et à la réalisation des travaux, mais à anticiper les impacts de son arrivée sur le renouvellement urbain du quartier dans sa globalité en termes d'augmentation du coût du foncier et de l'immobilier notamment (voir partie 5).

→ Le nouveau plan de transport sur le territoire de l'agglomération aura pour conséquences de connecter plus efficacement les réseaux français et suisses pour désengorger les principaux axes surchargés de voitures individuelles et de « renforcer l'attractivité et la qualité urbaine des secteurs traversés et améliorer l'image du territoire » (page 318 du SCOT).

→ Ces projets de transports ainsi que l'aménagement du quartier de la ZAC Etoile Annemasse Genève impactent directement la commune d'Ambilly et la met face à d'importants enjeux d'aménagement qui sont autant de chances pour son avenir.



- ● Bâtiments publics (mairie, poste)
- Périmètre de la DUP
- Périmètre de la ZAC Etoile Annemasse Genève

2.2 La nécessité du renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève

La commune d'Ambilly est une petite commune en superficie (la plus petite des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie). De part cette caractéristique, le développement ne peut passer que par un renouvellement urbain. En effet, le territoire communal, urbain, n'offre plus de possibilités d'extension. Les aménagements à prévoir pour répondre aux divers objectifs de logements sociaux, de restructuration par rapport aux axes de transports en commun ne peuvent se prévoir que par la mise en œuvre du renouvellement urbain.

La rue de Genève est un axe routier principal qui traverse les communes de Gaillard, Ambilly et Annemasse. Il s'agit d'un des futurs axes desservis par le tramway dont les travaux ont commencés au début de l'année 2017.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT précise : « Pour porter le rayonnement de notre territoire, deux centralités urbaines doivent voir leur attractivité particulièrement renforcée :

- En tout premier lieu notre cœur d'agglomération [...]
- mais également le secteur « Porte de France – Route de Genève », situé sur Gaillard, Ambilly, et Annemasse [...] qui est marqué par une forte densité urbaine et commerciale, [...] et qui se situe dans le prolongement direct d'un axe structurant du territoire genevois en termes de transports collectifs urbains, d'espaces publics et d'activités tertiaires, l'objectif étant de valoriser cette continuité pour dynamiser le tissu urbain actuel côté français [...]. Pour cela, nous devons rechercher une plus grande attractivité en matière d'équipements, d'activités privées ou publiques de loisirs, de commerces, de professions libérales et de services » (page 287).

Le quartier de la rue de Genève, sur la commune d'Ambilly, est un axe majeur d'entrée de l'agglomération depuis Genève. Un soin particulier doit donc être apporté à son urbanisme, à son architecture et à son intégration dans le paysage.

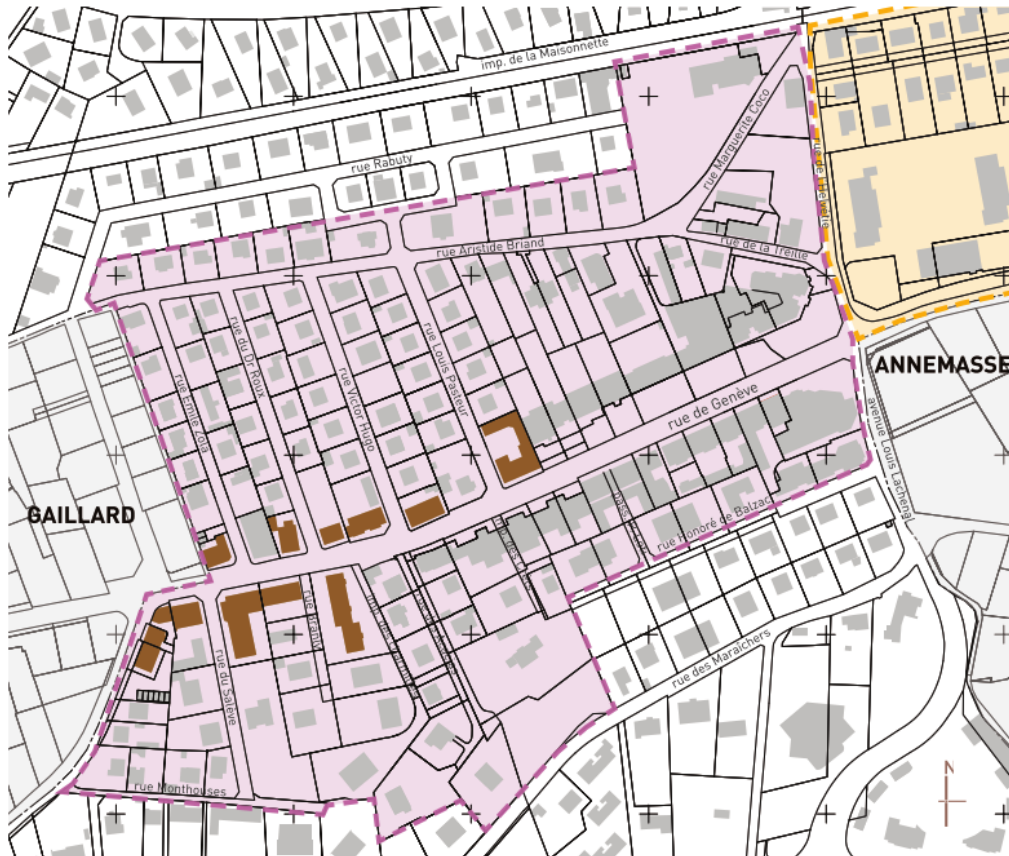
Il s'agit d'un quartier aux formes urbaines hétéroclites associant des grands collectifs, des petits collectifs urbains et des pavillons (diagnostic patrimonial, architectural & paysager réalisé par le CAUE de Haute-Savoie en octobre 2015).

Les grands collectifs correspondent à des bâtiments de hauteur constante en R+6. Ils sont édifiés en alignement par rapport à la rue, ou avec des redents peu marqués. En amorce de la rue on trouve des bâtiments « tête de proue » très massifs.

Les petits collectifs urbains sont des bâtiments de hauteur variée allant de R+3 à R+6, alignés sur le domaine public et en contact direct avec l'animation de la rue. Ils disposent d'activités commerciales ou de service en rez-de-chaussée avec des stationnements limités. L'état général de ces bâtiments peut être qualifié de vieillissant.

En arrière des collectifs donnant sur la rue de Genève, des habitats de type pavillonnaire se sont développés. Ils sont caractérisés par des hauteurs de R+1 avec des combles aménagés. Ils sont situés en retrait du domaine public. Leurs volumétries et leurs architectures sont homogènes avec cependant des parements et de modénatures très variables. Ils disposent d'une toiture à deux pans, avec ou sans demi-croupes. Ils disposent généralement de jardins d'agrément tout autour du bâtiment avec des clôtures plus ou moins perméables.

Type petits collectifs urbain : localisation et illustrations



Rue de Genève – front nord



Rue de Genève – front nord

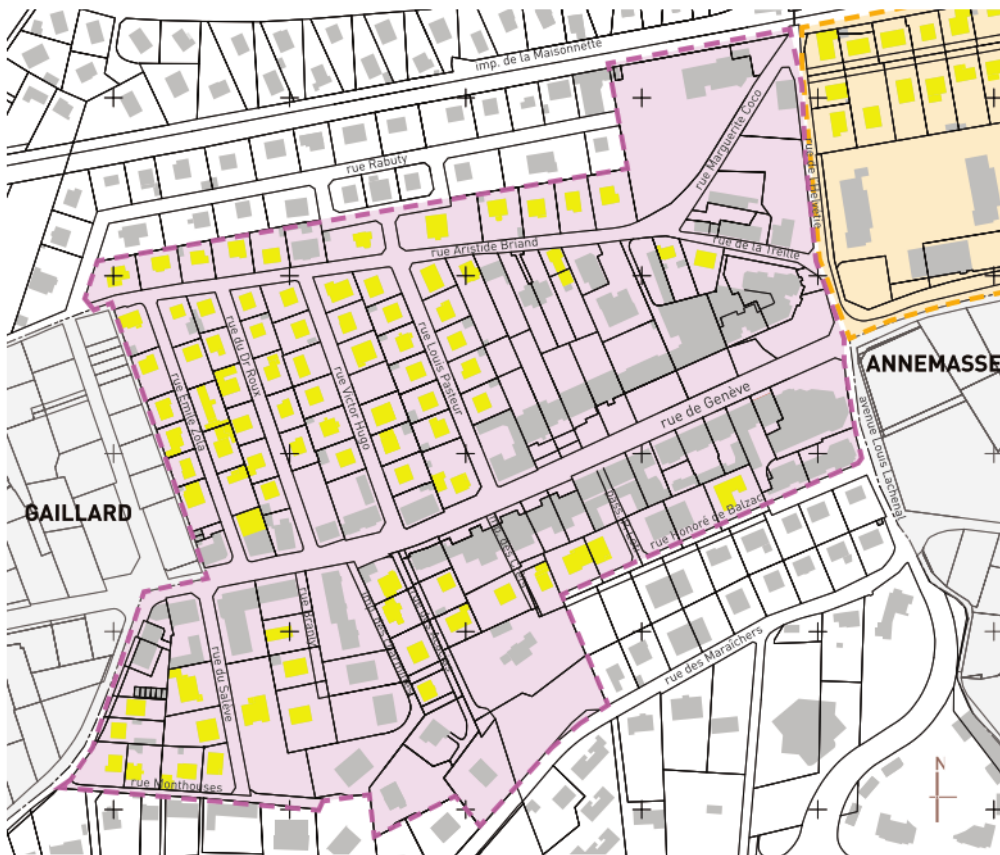


Rue de Genève – front sud



Rue de Genève – front sud

Type pavillon : localisation et illustrations



Rue Louis Pasteur



Rue du Docteur Roux



Rue Louis Pasteur



Impasse des Acacias

En dehors des grands collectifs édifiés plus récemment, les constructions datent en moyenne du milieu des années 1930. Le plan Max Morin, qui présente le plan d'aménagement et d'extension de la commune envisagé en 1936 (qui n'a jamais vu le jour), donne une vision assez précise de l'état des constructions du secteur de la rue de Genève sur cette période.



Extrait du plan d'aménagement et d'extension de Max Morin (1936).

Outre le tissu pavillonnaire qui existe encore aujourd'hui (impasse des Acacias, rue Louis Pasteur, rue du Docteur Roux, notamment), ce plan montre le processus de « fabrication de la ville sur la ville » qui s'opère sur le secteur de la rue de Genève depuis plusieurs décennies déjà. Aussi, les grands collectifs présents actuellement sur les fronts nord et sud de la rue de Genève ont été édifiés sur d'anciennes parcelles bâties constituées d'habitat individuel.

D'ailleurs, les règles d'urbanisme permettant un renouvellement urbain et une densification du secteur de la rue de Genève sont en vigueur depuis au moins une cinquantaine d'année.

Le plan d'aménagement du groupement d'urbanisme d'Annemasse, en date du 1er août 1955, édictait déjà des règles d'urbanisme en faveur de l'édification de bâtiments fondamentalement urbain. Les opérations de renouvellement urbain étaient déjà autorisées depuis le milieu du 19ème siècle. Sur le secteur concerné par le présent dossier de DUP, nous avons notamment les règles suivantes qui s'appliquaient :

- Possibilité de construction à l'alignement le long de la route de Genève ;
- En terme de hauteur des constructions par rapport à la largeur des voies, la hauteur devait être au plus égale à la largeur plus une fois la marge de reculement ;
- En terme de limitation absolue de la hauteur des constructions, la hauteur ne pouvait excéder trois étages droits sur rez-de-chaussée, toute possibilité d'étage supplémentaire en retrait

étant exclue. Toutefois cette clause n'était pas applicable, sous conditions, aux constructions riveraines de la R.N. 505.



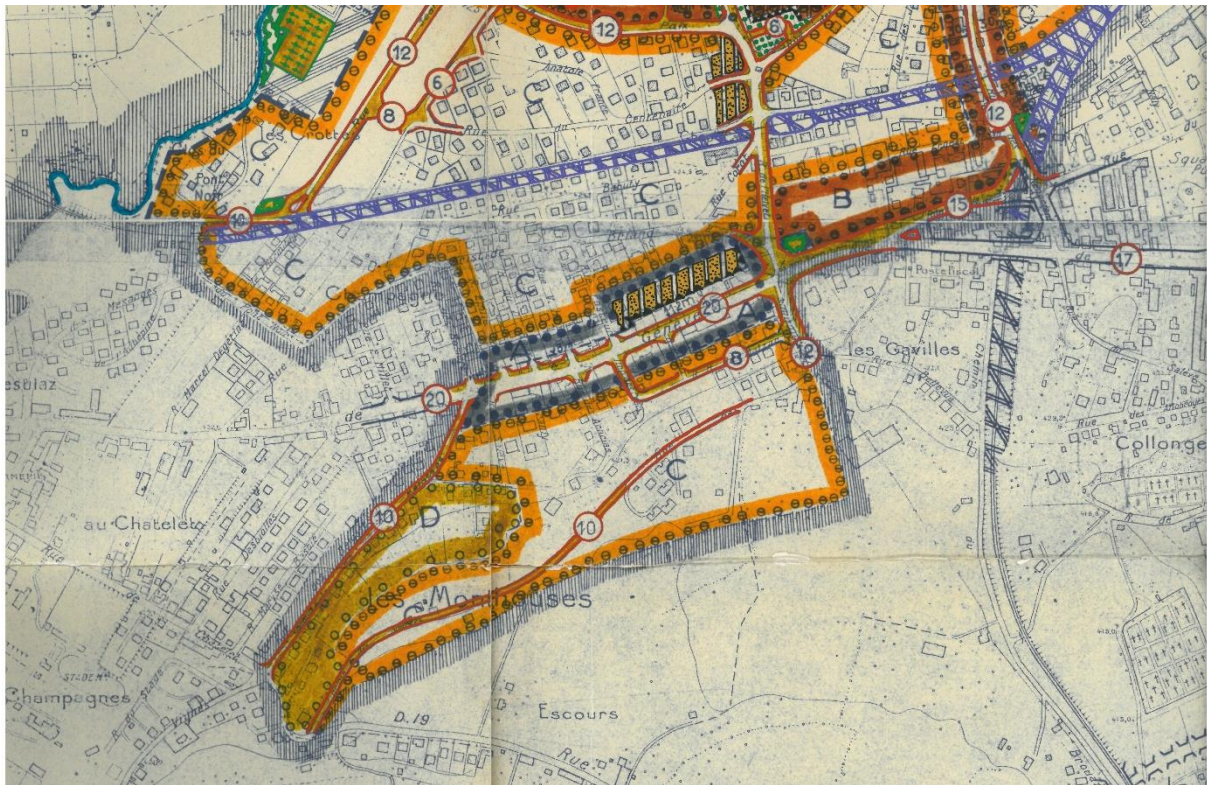
Extrait du plan d'aménagement du groupement d'urbanisme d'Annemasse (1^{er} août 1955)

Puis le plan d'urbanisme directeur complémentaire de la commune d'Ambilly arrêté le 23 avril 1970 allait encore plus loin en matière d'urbanité en classant les fronts nord et sud de la rue de Genève en secteur A continu avec les règles d'urbanisme suivantes :

- Absence de coefficients maxima d'utilisation du sol et d'emprise, au sens du décret n°62-460 du 13.04.1962.
- Pour les parcelles destinées à la construction, les parcelles existantes n'étaient pas soumises à des superficies ou à des dimensions minimum. Quant aux parcelles nouvelles résultant de division, elles devaient disposer au moins de 500 m² de superficie et d'au moins 10 m de large sur la plus petite dimension pour pouvoir être destinées à la construction.
- Dans une bande de 15 m à compter de l'alignement ou de la marge de reculement, les bâtiments devaient être implantés sur toute la largeur des parcelles d'une limite séparative latérale à l'autre. A l'arrière des bâtiments principaux les terrains devaient être laissés libre.
- Sur le côté Nord de la R.N. 505 les bâtiments devaient être édifiés à 3 mètres en retrait de l'alignement, sauf dans la partie comprise entre la rue Pasteur et la rue de l'Helvétie où la marge de reculement des bâtiments était portée à 12 mètres.
- En valeur absolue, la hauteur des constructions ne pouvait excéder 6 étages droits sur rez-de-chaussée et 21 m à la corniche.

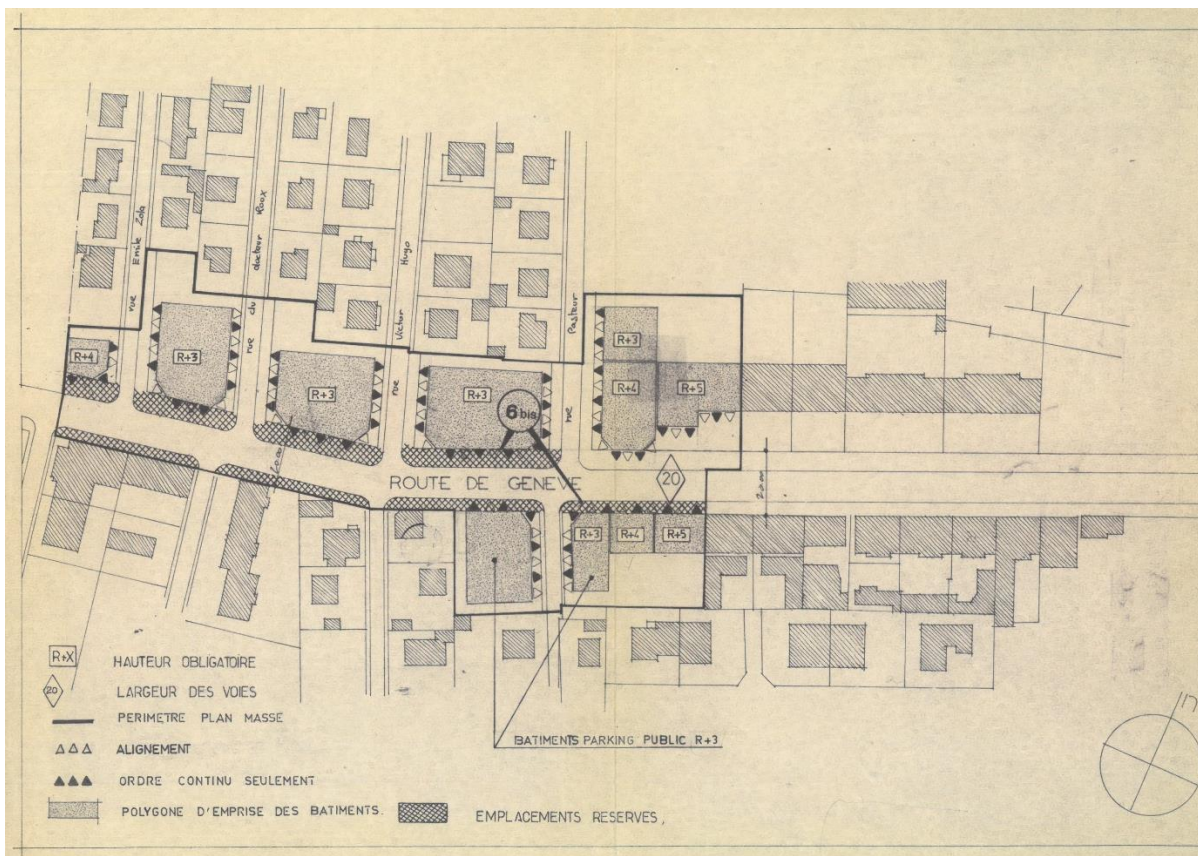
En retrait de la rue de Genève (ancienne R.N. 505), les parcelles étaient inscrites en secteur de construction agglomérée en ordre continu dit de secteur C. Ce secteur autorisait déjà la densification puisque :

- Coefficients maxima d'utilisation du sol à 0,5 et d'emprise à 0,25 au sens du décret n°62-460 du 13.04.1962 en secteur C pour des petits collectifs à partir de 10 logements.
- En valeur absolue, la hauteur des constructions ne pouvait excéder 3 étages au maximum sur rez-de-chaussée pour les petits collectifs à partir de 10 logements.



Extrait du plan d'urbanisme directeur complémentaire de la commune d'Ambilly – Approuvé le 23 avril 1970

Ensuite un Plan d'Occupation des Sols (POS) a été approuvé le 16 juin 1988. Un plan de masse encadrait le développement urbain en maintenant une densification d'une partie des fronts nord et sud de la rue de Genève. Ce plan de masse délimitait notamment les emprises des bâtiments à développer et leur hauteur obligatoire.



Extrait du POS de la commune d'Ambilly – secteur route de Genève – Approuvé le 16 juin 1988

Pour accompagner l'arrivée future du tramway sur cet axe, la commune souhaite améliorer le cadre de vie du quartier et affirmer sa fonction commerciale à l'échelle du territoire pour en faire un lieu d'attractivité.

Le rapport de présentation du SCOT dans son volet paysager, en donne la description suivante : « *La rue de Genève est une entrée majeure du territoire. Totalement urbaine, sa qualité est encore très hétérogène. Enjeux : cette entrée frontalière très fréquentée a déjà partiellement un caractère séquentiel qui doit être clarifié et développé, de façon à donner du caractère aux espaces qu'elle traverse. Il existe un enjeu majeur de valorisation de cette continuité urbaine avec Genève. Cette entrée pourrait, comme celle de la gare, être un espace de mise en scène de la ville, avec des sections commerçantes, des sections d'habitat, des respirations...* » (page 220).

- ➔ Dans son contexte frontalier, l'Agglomération d'Annemasse est maître d'ouvrage de grands projets pour améliorer le cadre de vie des habitants du bassin. Les communes, partenaires de ces développements, ont leur rôle à jouer dans ces transformations territoriales. La commune d'Ambilly, concernée par le projet de ZAC Etoile Annemasse Genève et par la traversée du Tramway, devient acteur de son évolution. La nécessité d'un renouvellement urbain du quartier de la Rue de Genève s'inscrit dans ce contexte et a pour objectifs d'améliorer le cadre de vie des habitants et de le rendre plus attractif en renforçant son caractère commercial et de mixité fonctionnelle et sociale.
- ➔ L'anticipation des réflexions sur ce secteur est retranscrite dans les documents de planification locaux.

3) Contexte réglementaire

Les documents de planification intercommunaux (SCOT et PLH) ainsi que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) indiquent les possibilités d'usage du sol et les attentes en matière de développement et d'aménagement territorial.

3.1 Les documents intercommunaux

Le SCOT

Le SCOT de 2012 rappelle les enjeux et l'importance de la rue de Genève dans le développement de la centralité du territoire de l'agglomération.

Comme cité précédemment, le PADD (pages 287 et 288) met en évidence deux centralités urbaines qui contribuent au rayonnement du territoire de l'agglomération : le cœur de l'agglomération et le secteur « Porte de France – Route de Genève » sur les communes de Gaillard, Ambilly et Annemasse.

Et de préciser : « cette recherche de rayonnement s'accompagnera d'une volonté d'améliorer la qualité urbanistique et paysagère de ces espaces, afin de rendre leur fréquentation plus agréable et de favoriser leur appropriation dans des usages quotidiens et occasionnels. Ceci notamment grâce à une réorganisation de l'accessibilité en voiture et du stationnement qui donne la priorité au développement des transports collectifs et des modes de déplacements doux, ainsi qu'à une meilleure qualité visuelle et la présence d'espaces publics attractifs (espaces piétons, valorisation des places). Il sera également recherché, par différents moyens, une atténuation du sentiment d'insécurité qui peut parfois être ressenti sur ces pôles ».

Le rapport de présentation, dans sa partie explicative du DOG (page 147), rappelle que « le pôle de Porte de France/rue de Genève doit être une zone multifonctionnelle et à rayonnement intercommunal, voire transfrontalier. L'affirmation de la fonction économique et notamment commerciale se révèle donc indispensable, par la recherche d'une plus forte attractivité de ce pôle. L'axe de la rue de Genève étant relativement long (plus d'un kilomètre), la constitution d'un linéaire commercial continu et attractif sur l'ensemble de l'axe apparaît peu pertinent dans un premier temps. L'implantation relativement diffuse de commerces en pieds d'immeuble telle qu'elle s'effectue aujourd'hui nuit à l'attractivité globale du pôle et accroît le recours à la voiture individuelle pour des déplacements de courte distance. Elle conduit parfois à créer des arcades commerciales inoccupées, ce qui dévalorise le paysage urbain et nuit à l'attractivité commerciale de l'ensemble du pôle.

C'est pourquoi, dans un premier temps, une concentration du développement commercial sur plusieurs séquences de l'axe rue de Genève clairement identifiées, et séparées entre elles par des secteurs à vocation principale d'habitat et de services, devra être privilégiée.

Dans un deuxième temps, les secteurs interstitiels entre ces séquences commerciales et de services se développeront « naturellement », avec l'augmentation à moyen et long terme du potentiel de clientèle.

Il est à noter que cette évolution doit s'appuyer sur l'important levier de valorisation urbaine et de développement commercial qu'est la mise en place d'un transport en commun en site propre sur la rue

de Genève (par exemple en faisant coïncider les points d'arrêt de ce transport en commun avec les secteurs de développement commercial) ».

Le DOG reprend les enjeux et les objectifs de la valorisation de la rue de Genève dans différentes orientations :

- 3.2.2.2 : orientations générales concernant le renforcement des centralités urbaines
- 3.2.3.2 : orientations spécifiques pour le secteur Porte de France/rue de Genève
- 3.2.4.2 : Orientations particulières pour la structuration et la mise en valeur d'un réseau d'espaces collectifs structurants au sein de la ville agglomérée

Le Plan foncier, transcription sectorielle du PLH

Le Plan Foncier est une démarche innovante initiée entre l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie et ses intercommunalités membres. Il constitue en un repérage spatialisé des secteurs à enjeux sur un territoire, en fonction des documents cadres de planification et des besoins locaux, afin de mettre en place une stratégie foncière pour répondre aux enjeux de demain sur les thématiques des grands projets de l'agglomération, de l'habitat et du développement économique et commercial.

L'agglomération d'Annemasse a souhaité travailler en partenariat avec l'EPF sur son territoire pour mettre en place un Plan Foncier.

Ce dernier constitue le volet foncier du PLH 2012-2017 de l'agglomération, est en cohérence avec les grandes orientations de son SCOT : délimitation de secteurs à préserver de l'urbanisation, lutte contre l'étalement urbain, limitation de la consommation foncière en favorisant le renouvellement urbain, densification raisonnée, accompagnement du développement de grands projets de transport, facilitation de la production de logements aidés.

La convention-cadre, signée en septembre 2013, pour une durée de 5 ans, définit la nature et les modalités d'intervention de l'EPF sur le territoire. Elle est complétée par des fiches-secteurs travaillées avec les communes qui identifient des secteurs stratégiques pour le développement du territoire et pour lesquels des actions foncières sont préconisées. Le quartier de la rue de Genève d'Ambilly fait l'objet d'une fiche et témoigne donc de l'anticipation sur le secteur.

AMBILLY – Secteur "Route de Genève"

Thématique
Grands
Projets

Objectif du projet :

Requalifier « l'espace rue » et le tissu urbain pour accompagner l'arrivée du Tramway, en travaillant un projet global de qualité incluant habitat, espaces publics et commerces.

Descriptif du secteur :



Le secteur se situe de part et d'autre du front de la rue de Genève, sur sa partie menant à Gaillard. Il est composé de parcelles bâties de type collectif et locaux commerciaux en façade, et d'une ou deux rangées de maisons de ville en R+1 et R+1 +combles sur des parcelles avoisinant généralement les 500m² à l'arrière.

Parcelles concernées :

Section AI n° 9, 20, 21, 22, 33, 35, 36, 37, 44, 46, 47, 296, 297 pour 7080 m²

+ 294, 43, 218, 32, 23, 19, 11 pour 2885 m²

+ 309, 134, 135, 253, 254, 255, 130, 131 pour 3579 m²

Action foncière communale proposée

Mode d'Acquisition

- **Amiable**

- **Veille sur les DIA et préemption** systématique par l'EPF – délégation du droit de préemption Urbain Renforcé à l'EPF

Procédure de « **DUP réserve foncière** » afin d'assurer la maîtrise complète et rapide de lots ou parcelles.

Outils PLU

- **Zonage UT – UIC** Servitude de mixité sociale (L151-15 CU) qui prévoit un minimum de 30% de logements locatifs sociaux par opération.

- Le secteur fait l'objet pour partie d'un Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPA) dans l'attente de la validation d'un projet d'OAP



9	Régularisation d'emprise de la rue des Acacias. Largeur de plateforme : 8m.	112 ml	Commune d'Ambilly
53	Création d'un espace public le long de la rue de Genève.	2 706 m ²	Commune d'Ambilly

La zone UT

La zone Ut du PLU de la commune d'Ambilly correspond « *au secteur urbanisable à densité minimale forte, avec une vocation à dominante d'habitations. Ce secteur se situe de part et d'autre d'un projet de transport en commun structurant, l'extension de la ligne de tramway depuis la frontière suisse, qui justifie la mise en œuvre de règles d'urbanisme spécifique* ».

« *La zone comprend un sous-secteur Utc pouvant accueillir de nouvelles constructions à destination commerciale et artisanale. Ce secteur correspond aux constructions de part et d'autres de la rue de Genève et de la rue des Négociants* » (règlement page 14).

En outre, le PLU précise que tout programme de plus de 8 logements en zone Ut doit comporter :

- un minimum de 40% de T3 d'une surface de plancher minimale de 65 m², 35% de T4 et T5 d'une surface minimale de plancher respective de 80 m² et 95 m² ;
- un minimum de 30% de locatif social.

La zone Um

La zone Um correspond « *au secteur de densité moyenne, à vocation dominante d'habitations, permettant le développement d'un habitat intermédiaire* ».

Le PLU précise aussi que tout programme de plus de 8 logements doit comporter un minimum de 30% de locatif social.

Le Périmètre d'attente de projet d'aménagement

Selon l'article L. 123-2a du Code de l'urbanisme en vigueur lors de l'élaboration du PLU (actuellement codifié L151-41), dans les zones urbaines ou à urbaniser, le plan local d'urbanisme peut instituer des servitudes consistant à interdire, sous réserve d'une justification particulière, dans un périmètre qu'il délimite et pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement ; les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes sont toutefois autorisés ;

Dans le PLU de la commune d'Ambilly, cette servitude est instaurée sur plusieurs secteurs dont celui de la rue de Genève, étant précisé : « *en lien avec le projet d'extension de la ligne de tramway, afin de mener une opération de renouvellement urbain. L'objectif vise à requalifier le quartier, aujourd'hui passablement dégradé, en assurant un aménagement d'ensemble du secteur, en recherchant une unité architecturale et en évitant les opérations « au coup par coup »* » (rapport de présentation page 133).

- ➔ L'instauration du périmètre d'attente a été décidée afin de faire face aux manifestations de promoteurs privés dont la logique d'investissement répond à une rentabilité économique, et non à l'intérêt général. Face à l'urgence pour la puissance publique de maîtriser le foncier,

« geler » les constructions sur le secteur était une nécessité pour garantir l'intérêt général du projet.

- Le périmètre d'attente correspond au périmètre du présent dossier de demande de DUP (hors maison du 4 impasse des Crêts, cadastrée AI 485, déjà de propriété communale).

L'OAP

Les orientations d'aménagement et de programmation permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière. Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs devront être compatibles avec les orientations d'aménagement.

Dans le PLU de la commune d'Ambilly (rapport de présentation pages 135 et 136), le secteur de la Rue de Genève fait l'objet d'une OAP dont l'objectif est de *« réaffirmer la rue de Genève en tant que colonne vertébrale de la commune, en lien avec l'extension du tramway genevois qui empruntera cet axe, et la requalification des espaces publics attenants. Il s'agit ici de requalifier, réhabiliter et réaménager ce quartier pour en faire un lieu d'attractivité et ainsi réaffirmer sa fonction commerciale à l'échelle du territoire. Les rez-de-chaussée accueilleront obligatoirement les activités de commerces/services ou équipements publics.*

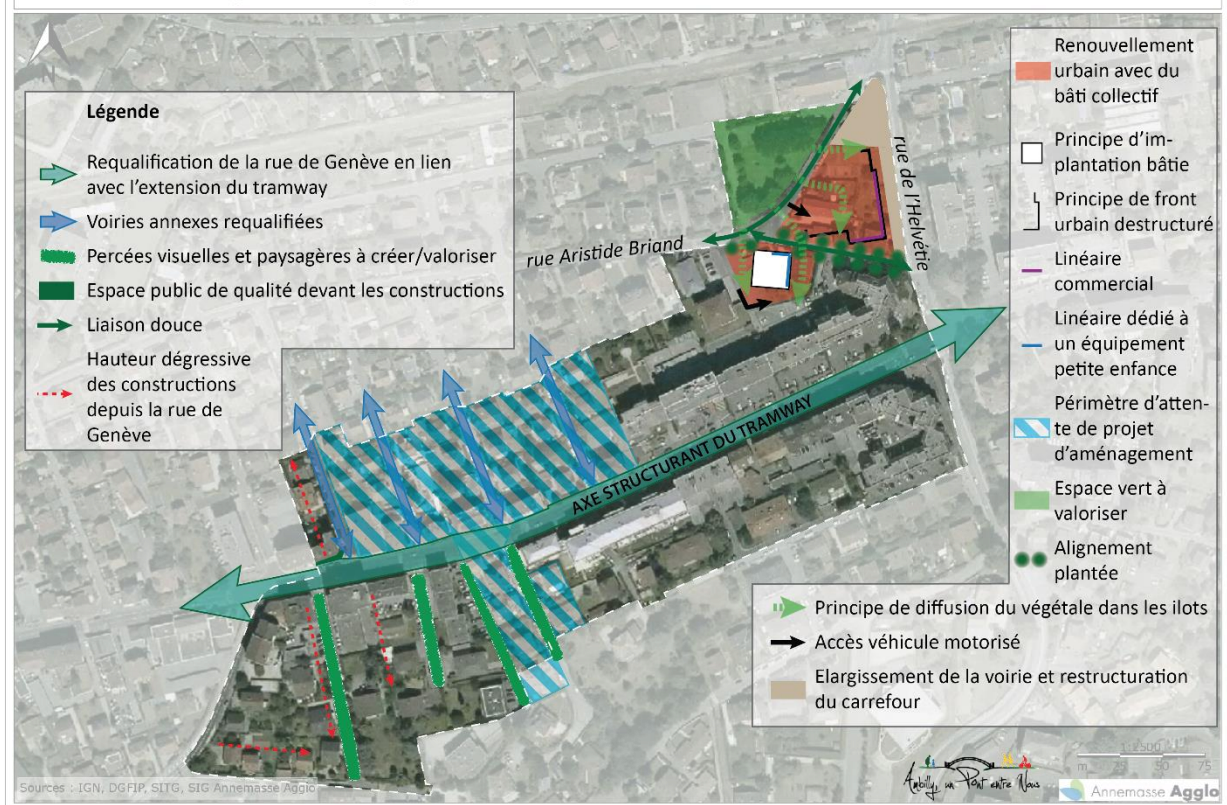
Les principes d'urbanisation retenus pour l'élaboration de l'OAP de la rue de Genève participent à la réalisation de ces objectifs :

- *Les formes urbaines : Proposer un alignement du cadre bâti donnant directement sur la rue, il devra respecter un principe d'alternance de redents afin de contrer l'effet "mur" d'un alignement qui serait trop rigide. Les hauteurs des constructions seront dégressives en direction de Gaillard et vers l'arrière de la rue de Genève (voir schéma).*
- *choix énergétiques : Favoriser les expositions sud. Permettre et inciter la réalisation de constructions performantes énergétiquement.*
- *déplacement et accessibilité : Profiter de l'arrivée du tramway afin de limiter les déplacements automobiles et redonner une part importante aux modes de déplacements doux. Permettre leur maillage en direction de la voie verte et des quartiers d'habitation alentours. L'ensemble des places de stationnements seront situées en sous-sol. Afin de participer à la réduction de la place de la voiture individuelle.*
- *Environnement : limiter les surfaces imperméabilisées : limiter les emprises des enrobés, favoriser l'utilisation de matériaux poreux...*
- *paysage : Valorisation et création de percées paysagères au sein du cadre bâti.*

Cette OAP, complétée par les emplacements réservés notamment pour la création d'un espace public le long de la rue de Genève (n°53) reprend les grands objectifs de la nécessité du renouvellement urbain du quartier, objet du présent dossier :

- Mettre en place un nouveau schéma de déplacements
- Définir un projet s'inscrivant harmonieusement dans le tissu bâti existant
- Dédier une partie des rez-de-chaussée à l'activité commerciale
- Le développement d'une coulée verte structurante valorisant la biodiversité en ville

Orientation d'aménagement et de programmation n°2 - secteur rue de Genève - schéma d'intentions



Le schéma d'intention d'aménagement joint à l'OAP est, comme son nom l'indique, une préconisation d'aménagement. Cette OAP n'apparaît cependant plus aujourd'hui suffisamment satisfaisante au regard des enjeux de requalification urbaine du quartier.

- ➔ Le contexte réglementaire indique une réflexion sur le devenir du secteur, autant pour des enjeux intercommunaux voire transfrontaliers que communaux :
 - Le SCOT et le PLH identifient le secteur comme un axe majeur à développer et à renforcer avec de la mixité sociale et un développement commercial cohérent.
 - Le PLU, dont le secteur faisait l'objet dans le PLU précédent d'un plan masse, renforce les anticipations avec une OAP, un PAPA et un zonage spécifique.

4) L'impact environnemental

La présente enquête porte sur l'utilité publique d'une réserve foncière. En tant que telle, une réserve foncière n'a pas d'impact environnemental. Ce sont les opérations d'aménagement futures qui auront des impacts sur l'environnement, positifs et/ou négatifs. Néanmoins, on peut d'ores et déjà noter que cette réserve foncière concerne des terrains urbanisés. Les opérations à venir seront donc de renouvellement urbain et d'optimisation de foncier. C'est là un engagement fort de la puissance publique d'œuvrer à la reconstruction de la ville sur elle-même.

4.1 Les prescriptions règlementaires

Le SCOT donne les orientations générales quant à la préservation de l'environnement en zone urbaine (pages 134 et 135 du rapport de présentation) :

- Garantir une gestion économe du foncier, en favorisant une densification et un renouvellement urbain adaptés et qualitatifs dans certains secteurs
- Intégrer la problématique paysagère dans les développements futurs en requalifiant les paysages urbains et les espaces publics en général
- Proscrire le mitage de l'espace par une réflexion de projets d'ensemble
- Favoriser le lien entre développement urbain et développement des transports en commun
- Maintenir et organiser les trames vertes et bleues
- Limiter les nuisances sonores et olfactives en zone urbaine.
- Apporter une attention particulière à l'intégration paysagère des entrées d'agglomération.

Le PLU de la commune dresse un bilan de l'état initial de l'environnement et tient compte des recommandations du SCOT.

Néanmoins, la commune d'Ambilly ne présente aucune zone protégée de type réserve naturelle, zone Natura 2000, zone humide, ni inventaire faune/flore, et n'est concernée par aucune ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique) ni ZICO (Zone Importante de Conservation pour les Oiseaux). En outre, aucun site classé ou inscrit n'est présent sur la commune (rapport de présentation page 78). Et le projet de DUP ne porte pas atteinte aux exploitations agricoles du fait de l'absence d'agriculteur et de terrain cultivé sur la partie Ambillienne de la rue de Genève.

Le renouvellement du quartier de la rue de Genève, comme précisé dans la partie « contexte réglementaire », fait l'objet d'une OAP. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation, par la nécessité d'un projet d'ensemble réfléchi et cohérent, favorisent par essence « *la centralité et l'économie d'espace [qui] sont les premières étapes d'une démarche environnementale. Il s'agit ensuite de réfléchir à une urbanisation plus respectueuse de l'environnement* » (rapport de présentation page 135).

L'OAP de la rue de Genève, reprend les principes d'urbanisation, notamment concernant l'environnement et le paysage (voir page 17) :

- *Environnement : limiter les surfaces imperméabilisées : limiter les emprises des enrobés, favoriser l'utilisation de matériaux poreux...*
- *Paysage : Valorisation et création de percées paysagères au sein du cadre bâti.*

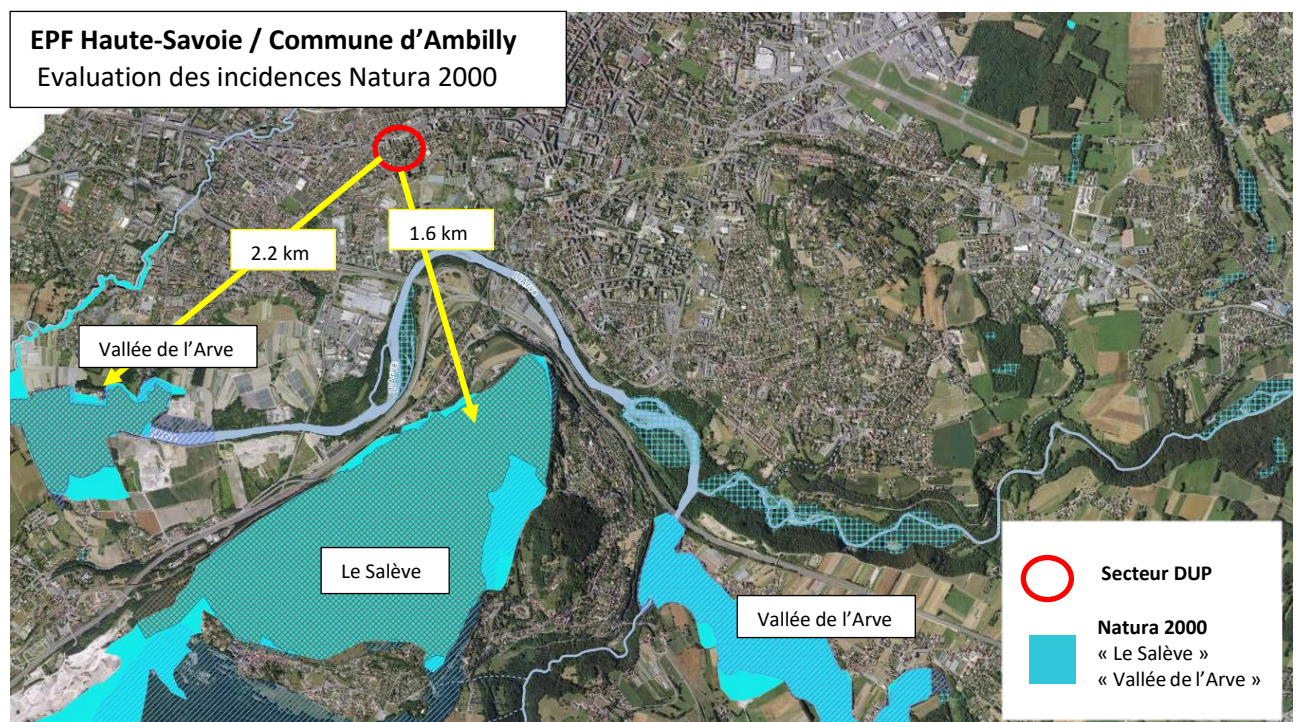
En outre, l'OAP contient un volet environnemental sur l'aménagement d'une trame verte : « une trame verte composée notamment d'espaces collectifs sera à aménager et à intégrer dans la composition d'ensemble de chaque opération. Cette trame verte pourra inclure des circulations nécessaires à la desserte des opérations, des dispositifs de régulation des eaux de pluies, des plantations de long des voiries et des limites séparatives, des arbres remarquables, des stationnements végétalisés... [...]. Par ailleurs, chaque opération en zone Ut devra respecter un coefficient de biodiversité par surface de 0.2 minimum avec au moins 5% d'espaces verts de pleine terre ».

4.2 Evaluation des incidences sur des espaces NATURA 2000

Le périmètre de DUP n'inclut aucune zone protégée pour son aspect écologique et environnemental. Le site n'est pas répertorié au titre de la convention RAMSAR ni des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). A priori, ce secteur ne présente donc pas de sensibilités particulières sur le plan environnemental.

Les terrains étudiés ne se situent pas sur une zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche se trouve à environ 1.6 km au Sud du site (cf. carte ci-après). Il s'agit de la zone Natura 2000 « Le Salève », classée Site d'Intérêt Communautaire (directive Habitats) depuis octobre 2008, au titre de zone spéciale de conservation. Le site de la Vallée de l'Arve, classé d'Intérêt communautaire faisant l'objet de Protections spéciales est situé à plus de 2km du projet, qui n'a donc aucune incidence directe ni indirecte.

De par l'utilisation actuelle des sols objet de la présente étude, de la nature du projet futur et de la distance séparant le Salève et le site, on peut considérer que les incidences du projet sur cette zone Natura 2000 sont inexistantes.



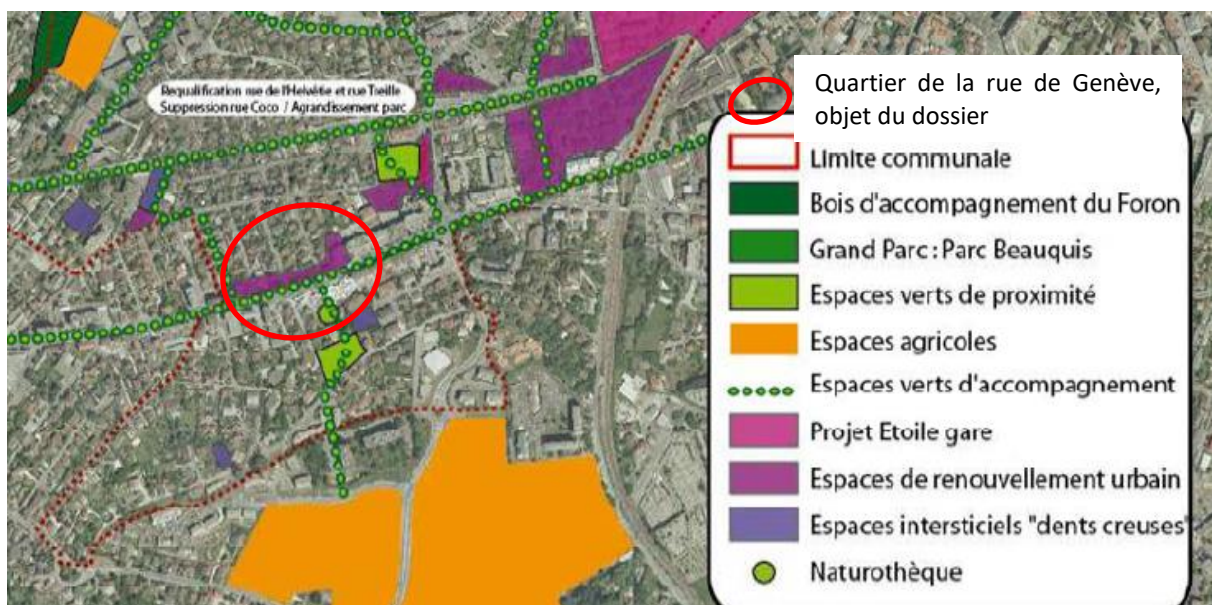
4.3 L'évaluation des incidences directes et indirectes sur l'environnement

Incidences du projet sur les habitats naturels, la faune et la flore

La zone d'aménagement se situe dans un secteur fortement urbanisé. Aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucune espèce végétale ni animale protégée et/ou d'intérêt communautaire n'ont été répertoriés sur le site du projet. Le projet n'impactera pas directement d'habitats naturels ou d'espèces végétales ou animales dans ce secteur urbanisé.

Incidences du projet sur les continuités écologiques

La carte des trames vertes d'accompagnement, présentée dans le rapport de présentation du PLU (page 67), identifie le quartier de la rue de Genève comme un « espace de renouvellement urbain » et localise un réseau d'« espaces verts d'accompagnement » sur la rue de Genève, à maintenir.




On constate un espace vert à proximité directe du quartier de la rue de Genève, classé en zone Np du PLU, c'est-à-dire, « un secteur naturel de déambulation et de loisirs, tels que les parcs, squares et voie verte ». Cette parcelle, cadastrée AI n°490 et d'une superficie d'environ 2100 m², est propriété de la commune d'Ambilly qui envisage à terme l'aménagement d'un parc public. Cet aménagement sera aussi une maille du réseau « modes doux » développé à l'échelle de la commune. Cette maille connectera le quartier d'habitat des Monthouses (au sud de la commune d'Ambilly) au quartier de la rue de Genève, et par là-même à l'arrêt de tramway qui sera implanté.




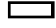
Concernant les trames bleues, on note la présence du Foron qui fait la frontière entre la Suisse et la France sur la commune d'Ambilly. Le risque inondation engendrée par le Foron concerne la commune, mais ne concerne pas le secteur de la rue de Genève, objet de la présente demande de DUP, qui est éloigné de 400 mètres.

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES des Communes de
MACHILLY- SAINT-CERGUES - JUVIGNY -
VILLE-LA-GRAND - AMBILLY et GAILLARD**

**Carte des aléas
Commune d'AMBILLY**

 Quartier de la rue de Genève,
objet du dossier




Degré d'aléa

-  Zone d'aléa fort (degré 3)
-  Zone d'aléa moyen (degré 2)
-  Zone d'aléa faible (degré 1)
-  Zone d'aléa négligeable

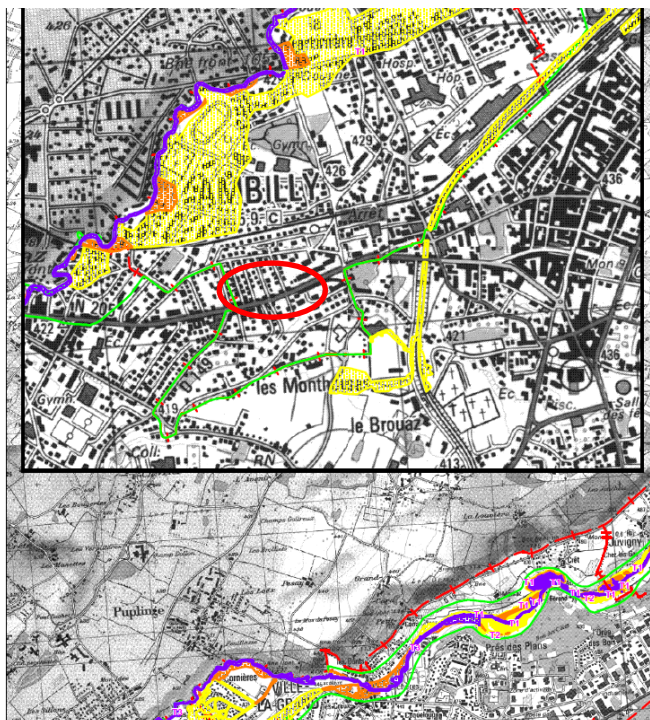
Nature d'aléa

T : Torrentiel

Identification des zones

-  ← Natures et degrés des aléas
-  — Limite de périmètre
-  — Limite de commune

Septembre 2010

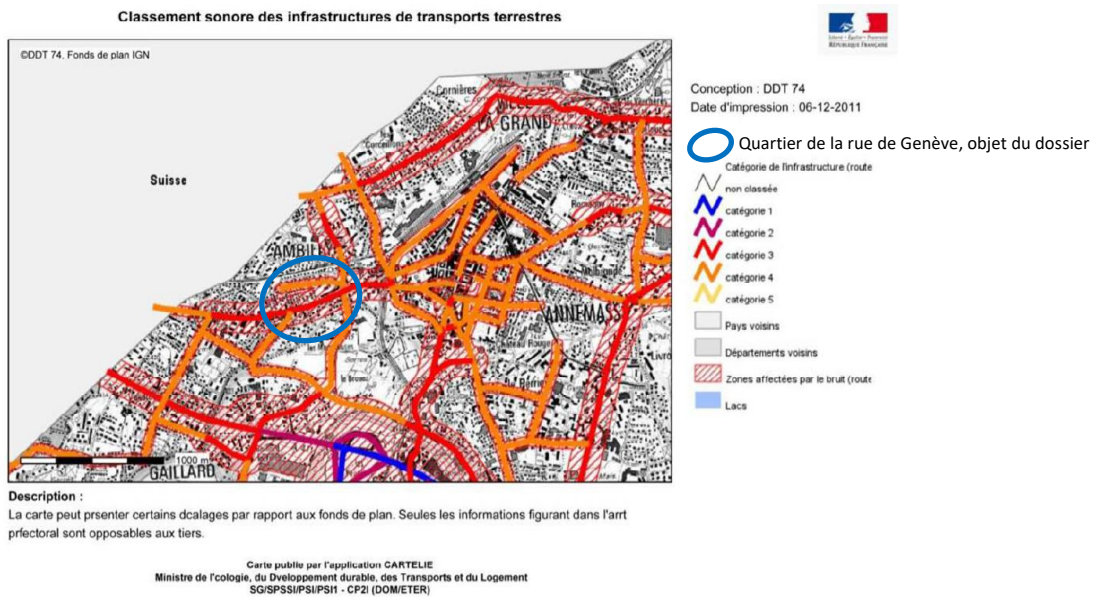


4.4 Les résultats de l'étude d'impact de 2013

Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre de la DUP du tramway en 2013. Dans son résumé non technique, il est précisé que « les aménagements liés au BHNS et au tramway se réalisant sur des voiries déjà existantes, l'imperméabilisation relative aux deux projets sera faible. Par conséquent, les incidents sur les formations géologiques et hydrogéologiques seront négligeables. Le principal enjeu concerne le Foron » ; le périmètre du quartier de la rue de Genève n'est pas impacté par le risque inondation. Il est néanmoins précisé que l'objectif du tramway est de « réduire la pollution et les gaz à effet de serre ». L'enjeu d'environnement sur le quartier de la rue de Genève est celui du bruit avec la présence d' « infrastructures de transports constituant les principales sources de bruit ».

Concernant le passage du tramway dans les zones urbaines comme la rue de Genève, le résumé non technique informe que :

- Le projet est réalisé majoritairement au niveau des chaussées existantes et ne nécessite pas de mouvement de matériaux notables, il n'entraîne donc pas d'impact sur la topographie et la géologie ;
- Les effets du projet de la ligne de tramway sur le milieu naturel sont principalement liés à l'abattage d'arbres ou arbustes sur les trottoirs ou jardins sur lesquels les emprises du projet s'inscrivent : le projet assurera le maintien et la préservation des sujets arborés, dès que possible et intègre la plantation de nouveaux arbres et arbustes dans le cadre de son insertion
- Le passage du tramway n'aura pas d'impact sur l'acoustique, ni sur la qualité de l'air : les estimations des émissions polluantes restent les mêmes avec et sans projet.
- La nuisance sonore sera causée principalement par la réalisation des travaux, mais des mesures d'informations, d'horaires de travaux, d'utilisations d'engins et matériels conformes aux normes en vigueur et autres dispositifs de lutte contre le bruit viendront en compenser les effets. Cette nuisance sonore, induite par l'axe routier de la rue de Genève, est en effet identifiée dans le diagnostic environnemental du PLU (rapport de présentation, page 85).



Enfin, l'étude d'impact précise que « après la mise en service, le maître d'ouvrage a souhaité mettre en place un suivi des mesures environnementales qui comprendra :

- Des relevés de niveaux sonores ;
 - Des relevés de niveaux de polluants atmosphériques ;
 - Un suivi des accidents et de la sécurité des déplacements.
- ➔ Le projet de renouvellement urbain, conforme aux orientations du SCOT, aura pour effet d'améliorer le cadre de vie. L'intégration paysagère du quartier ainsi que le développement d'une coulée verte structurante valorisant la biodiversité en ville seront l'objet d'une attention particulière, selon l'OAP. Les aménagements consisteront à renouveler le tissu urbain actuel. Le projet n'aura aucun impact en matière de consommation d'espaces naturels ou agricoles.
 - ➔ La seule nuisance actuelle, d'ordre sonore, sera diminuée par le projet de tramway qui devrait faire diminuer le nombre de véhicules jour puisque la rue de Genève sera mise en sens unique de circulation.
 - ➔ L'étude d'impact réalisée dans le cadre de l'utilité publique du tramway, démontre que les nuisances environnementales liées au tramway dans les zones urbaines sont limitées. Le quartier de la rue de Genève n'étant pas concerné par le risque inondation du Foron, il reste en dehors des principaux impacts environnementaux.
 - ➔ Le périmètre de l'opération est exclu des grands périmètres d'inventaires ou à enjeu réglementaire présent sur la commune de Nice (ZNIEFF, ZICO, site Natura 2000). L'absence de continuité écologique entre ces ensembles écosystémiques remarquables et le périmètre de l'opération limite l'atteinte du projet sur leur bon fonctionnement écologique. Le projet ne traverse pas de zones naturelles classées au titre Natura 2000, ni n'impacte de corridors écologiques entre les différents sites à proximité.
 - ➔ En conclusion, le projet d'aménagement du quartier n'aura pas d'incidence Natura 2000 pour les raisons suivantes :
 - Aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucune espèce végétale ni animale protégée et/ou d'intérêt communautaire n'est présent sur le site
 - L'éloignement du site de projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches (Le Salève et Vallée de l'Arve, avec lesquels la zone du projet ne présente aucun lien.

5) La réserve foncière comme préalable à la requalification du quartier de la rue de Genève

La Rue de Genève, en vue du passage futur du tramway, fait l'objet d'une volonté communale et intercommunale à travers les documents de planification de requalification urbaine afin d'améliorer le cadre de vie et devenir un véritable axe commercial au cœur de la ville agglomérée.

5.1 La maîtrise foncière du secteur comme constante

Afin de travailler à la requalification du quartier de la rue de Genève, la commune d'Ambilly mène depuis 2008 une stratégie de maîtrise foncière progressive en fonction des opportunités d'acquisitions. En 2008, la commune a acquis la parcelle bâtie cadastrée AI 10 située au 13 rue Emile Zola à Ambilly. C'était la première opportunité d'acquisition foncière sur le secteur de la rue de Genève.

Puis les acquisitions suivantes ont été réalisées par le biais de l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie, auquel la commune en date du 14 avril 2011, a adressé une demande d'intervention systématique sur les biens situés entre les numéros 44 et 60 de la rue de Genève :

« Le secteur représente un enjeu stratégique pour la Commune puisque, avec la prolongation des lignes du tramway genevois sur la rue de Genève, il va subir une pression foncière extrêmement forte. Une intervention de la collectivité en amont est nécessaire afin de maîtriser cette évolution prévisible du quartier. Aussi, afin d'accompagner la requalification de ce quartier, Ambilly s'engage dans une politique active de constitution de réserves foncières afin d'assurer, à terme, la mixité sociale et fonctionnelle de ce secteur ainsi que de prévoir des espaces publics de qualité.

Dans le but de poursuivre cette action et dans un souci de faciliter les démarches administratives, j'ai l'honneur de solliciter l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie afin de lui confier mandat au nom de la commune d'Ambilly pour toutes les négociations foncières ».

Cette demande a été votée par le Conseil d'Administration de l'EPF dans sa séance du 13 mai 2011, par la délibération 2011-048 qui « accepte à l'unanimité l'intervention dans ce secteur et demande que chaque acquisition fasse l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration ».

De cette manière, plusieurs biens ont été acquis sur le front de la rue:

- 10 appartements + 10 caves + 6 garages dans les copropriétés de la rue de Genève
- 3 cellules commerciales en rez-de-chaussée sur la rue (+ 1 bureau en étage + 1 fournil du commerce de boulangerie en sous-sol)
- 1 maison sur la rue
- 2 maisons dans le quartier à l'arrière

Conformément à la volonté communale exprimée dès 2011, les acquisitions (à l'exception de la parcelle AI10) ont systématiquement été déléguées à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie qui a mené les acquisitions par voie amiable et par préemption. En effet, une veille sur les Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA) est menée par les services de la mairie pour être en mesure de réagir en cas de mise en vente. Néanmoins, le constat est fait que les propriétaires étant bien au courant de la volonté de maîtrise publique, s'adressent directement à la commune lors d'une mise en vente.

Les appartements propriétés de l'EPF sont mis en location, afin de maintenir la vie et l'activité commerciale dans le quartier pendant la durée du portage par l'EPF.

De plus, une réunion publique a été réalisée le 16 octobre 2017. Cette réunion publique, organisée volontairement par la commune d'Ambilly, et qui n'est pas habituelle avant l'ouverture d'une enquête publique pour la mise en place d'une DUP, a permis aux habitants et usagers du quartier de la rue de Genève de comprendre les raisons qui poussent la commune à utiliser cette procédure. D'autre part, le public a pu réagir sur ce projet de DUP « réserves foncières » et la commune recueillir les premiers avis (voir ANNEXE n°1).

5.2 La nécessaire poursuite de la stratégie foncière

Afin de parvenir à la maîtrise d'ilots complets, la stratégie d'acquisitions foncières engagée par la collectivité doit être poursuivie.

En effet, avec l'anticipation foncière, les appartements ont été achetés et sont en cours de portage depuis 2010 par l'EPF74 pour les plus anciens : aussi, le coût de ces portages et donc du foncier dans la charge foncière ne constituent pas une charge mais un levier.

Les efforts financiers engagés par la commune depuis 2008 trouvent leur justification dans l'intérêt général inhérent au projet de requalification urbaine.

En effet, avec le début des travaux pour le passage du tramway, programmé pour 2017 et l'affichage dans le PLU (via l'OAP) de la volonté de création d'un quartier agréable pour le cadre de vie, une des conséquences est une spéculation des coûts du foncier et de l'immobilier sur le secteur. La commune travaille et s'engage financièrement sur ce quartier depuis 2008 afin d'anticiper son développement et la poursuite de cette stratégie est indispensable à la bonne réussite du projet.

L'obligation de 30% de logements locatifs sociaux inhérente au projet (selon le PLH et le PLU) pourra être réalisée sereinement si la commune est propriétaire du foncier dans l'intérêt général.

La maîtrise foncière de la part d'une commune permet d'établir un projet d'intérêt général en faveur du logement aidé, des équipements publics de qualité à l'échelle du territoire et du développement du commerce de proximité, afin de permettre au territoire de s'imposer en tant que pôle de vie et non pas de « ville dortoir » face au pôle de Genève.

6) Utilité publique des acquisitions préalables à la réalisation du projet : l'importance de l'opération projetée

Le projet de requalification du secteur de la rue de Genève fait l'objet d'une demande de Déclaration d'Utilité Publique au titre de l'article R. 112-5 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique, par :

- le caractère d'urgence des acquisitions justifié préalablement et pour lequel l'instauration du PAPA est un des éléments de réponse ;
- l'importance de l'opération qu'il représente, caractérisée par les éléments suivants :
 - o Situation actuelle :
 - Superficie du projet : 1,35 hectare en zone urbaine pavillonnaire à densifier

- 27 bâtiments dont quelques-uns comportent plusieurs habitations et commerces
- Environ cinquante propriétaires concernés (dont des statuts complexes de type SCI).
- Situation projetée :
 - Potentiel de l'ordre de 200-250 logements environ dont 30% sociaux soit 60 à 75 logements aidés.

Justification du périmètre de DUP

Le périmètre de DUP est juxtaposé au périmètre d'Attente du Projet d'Aménagement et intègre les mêmes justifications, avec notamment, la possibilité d'anticiper à la fois une politique d'acquisition foncière cohérente, et d'étudier bien en amont un projet d'aménagement d'ensemble venant en accompagnement de projets d'aménagement déjà identifiés (Tramway, parc public du bout de l'impasse des Acacias, utilisation et mise en valeur de la maison « Songeon »). Par rapport au périmètre PAPA, le périmètre de DUP inclue une parcelle communale supplémentaire. Cette parcelle, cadastrée AI 485 et déjà propriété communale, permettra d'ouvrir la maison « Songeon » sur l'impasse des Acacias.

Pour la partie Nord de la DUP, en plus de la zone Ut qui est densifiable, il y a la nécessité d'avoir une profondeur de parcelle suffisante pour créer un espace public et poser des bâtiments avec un recul suffisant sur les maisons individuelles de la zone Ui.

Pour la partie Sud, l'impasse des Acacias jouera demain un rôle structurant en matière de déplacement modes doux à l'échelle d'Ambilly. Cette impasse sera le lien entre la future station de tramway, la future voie verte, la future centralité de la rue de Genève et le quartier des Monthouses, voire du Brouaz situé en contre-bas et aujourd'hui particulièrement « isolé ».

L'échelle d'un quartier, pour une commune urbaine et dense, constitue par essence un territoire à part entière dans les problématiques d'aménagement et de réflexions urbanistiques.

La présente demande de DUP n'a pas pour objet d'aboutir à une maîtrise foncière complète du secteur qui irait à l'encontre des recherches d'équilibre financier des collectivités publiques mais à permettre :

- le déblocage de situations complexes sur un quartier typique des zones urbaines denses (mixte commerces avec baux / habitations).
- L'affichage de la volonté communale d'être acteur à part entière du projet
- La fixation de termes de références et de date de référence pour lutter contre la spéculation foncière inhérente à l'arrivée d'un nouvel axe de transport en commun.

La DUP est demandée conformément à l'article L221-1 du code de l'urbanisme « *pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme* », et plus particulièrement :

- « *La mise en œuvre d'un projet urbain*
- *Une politique locale de l'habitat,*
- *L'organisation du maintien des activités économiques [et commerciales]*
- *La réalisation des équipements collectifs*
- *La lutte contre l'insalubrité [aux vues de la typologie et de l'état de certains bâtis sur le quartier]*

- *De permettre le renouvellement urbain* » (extraits de l'article L300-1 du code de l'urbanisme).

Le projet présente un intérêt public important qui prévaut sur le coût foncier du projet et sur les atteintes qu'il peut porter à la propriété privée.

Des acquisitions immobilières ont été réalisées au fur et à mesure des opportunités, mais tous les propriétaires impactés n'ont pas été contactés ; compte tenu de l'ampleur du projet, le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique est indispensable à son aboutissement.

Conformément à l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'EPF de la Haute-Savoie peut devenir autorité expropriante.

A ce titre, et pour maîtriser ce secteur stratégique indispensable à une opération de renouvellement urbain incluant une mixité sociale, la création d'équipements et l'organisation de l'activité économique par le développement des commerces de proximité sur un axe majeur bientôt traversé par l'un des principaux modes de transport, **l'EPF et la commune sollicitent Monsieur le Préfet pour l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. La déclaration d'utilité publique sera demandée au profit de l'Etablissement Public Foncier.**



ANNEXE n° 1

Commune d'AMBILLY
Service urbanisme

PROJET DE DUP « RESERVES FONCIERES » EN VUE DE PREPARER LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE LA RUE DE GENEVE AVEC LE TRAMWAY

Bilan de la réunion publique du 16 octobre 2017

La commune d'Ambilly envisage la mise en place d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) « réserves foncières » sur le secteur de la rue de Genève afin de préparer le renouvellement urbain du quartier avec l'arrivée du tramway. Ce processus reste éminemment complexe, aussi les élus de la commune ont souhaité organiser une réunion publique de présentation à la population avant la mise en délibération du dossier de DUP au conseil municipal du 16 novembre 2017 et de l'ouverture de l'enquête publique.

Cette réunion publique s'est tenue le lundi 16 octobre 2017 à la Halle en Verre du Clos Babuty.

1/Information préalable au public

Au préalable, une information au public s'est organisée au travers :

- de publications parues dans deux journaux diffusés dans le département ;
- d'affichage dans les panneaux municipaux d'information ;
- de tractage de flyers dans les boîtes aux lettres accessibles des propriétés incluses dans le périmètre de DUP projeté.



Affiche/flyer d'information sur la réunion publique et photographie du panneau municipal d'information situé rue de la Paix (date de la prise de vue : 15 septembre 2017).

10 | LUNDI 2 OCTOBRE 2017 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

ANNEMASSE | AGGLOMÉRATION

AU CINÉMA

→ **Le Salève à Annemasse**
Relâche.

→ **Ciné Actuel - MJC Centre à Annemasse**
Relâche.

→ **Gaumont à Archamps**
"Le petit Spirou" à 13h, 15h, 17h, 19h et 21h. "Money" à 12h45, 14h45, 16h45, 18h45, 20h45 et 22h45. "American assassin" à 13h30, 16h, 18h30 et 21h. "Barry seal - american traffic" à 12h30, 15h, 17h30, 20h et 22h30. "Ca" à 13h15, 16h15, 19h15, 21h15 et 22h15. "Cyrano de Bergerac (Comédie-Française) - les reprises" à 18h. "Gauguin" à 12h15, 14h30, 16h45 et 19h. "L'un dans l'autre" à 12h15, 14h15, 16h15, 18h15, 20h15 et 22h15. "Les grands esprits" à 13h15 et 15h30. "Mary" à 15h15 et 19h45. "Mon garçon" à 13h45, 15h45, 17h45, 19h45 et 21h45. "Mother" à 21h30. "Ôtez-moi d'un doute" à 13h, 17h30 et 22h. "Seven sisters" à 12h, 14h30, 17h, 19h30 et 22h.

→ **Le Rouge & Noir à Saint-Julien-en-Genevois**
Film surprise en avant-première à 20h30 pour les 10 ans du cinéma.

→ **Cinébus à Vullbens**
"Ôtez-moi d'un doute" à 20h30.

GAILLARD

Quand la frontière s'efface

FBI Prod, association culturelle au service de la cohésion sociale, et ses partenaires organisaient un repas partagé intergénérationnel, samedi de 11h30 à 15 heures à la frontière entre Thônex et Gaillard. Chacun pouvait apporter sa spécialité culinaire et profiter de cette occasion pour rencontrer ses voisins français et suisses. Ce projet était soutenu par la Direction départementale de la cohésion sociale et par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, mais aussi par les communes de Gaillard et de Thônex. Jean-Paul Bosland, maire de Gaillard, et Philippe Decrey, conseiller administratif à Thônex, ont insisté sur le fait que le Genevois est un territoire en soi, au-delà de la frontière, que de nombreuses collaborations ont déjà été mises en place, et que d'autres encore sont prévues, comme une fête de la musique commune.

Nicolas Croquet a de son côté rappelé que FBI Prod accompagne ces changements. On peut rappeler à cet égard la manifestation "Qu'est ce qui se tram", qui a eu lieu en mai et juin derniers.

FBI Prod va bientôt lancer son "tripporteur", qui ira à la rencontre des habitants et leur donnera des informations sur les communes tout en leur proposant un café ou un thé. Une action menée en partenariat avec Ambilly.

L'association lancera par ailleurs en 2018 "Une épaisseur culturelle", qui fonctionnera sur le modèle des Amap et qui offrira le moyen de découvrir des spectacles locaux, des livres... à des prix modestes.

Terminons en disant que FBI Prod a ratifié une convention pluriannuelle avec Annemasse, Annemasse Agglo, Ambilly et Gaillard pour trois ans, ce qui permettra de prendre le temps d'élaborer des actions à long terme et de collaborer de manière plus efficace encore.

Patricia FAURE



Frédéric Crantelle, président de FBI Prod, entouré de Jean-Paul Bosland et de Thônex Philippe Decrey. Photo: Patricia FAURE

INFOS PRATIQUES

AMBILLY

→ **Bibliothèque**
23, route de Genève. Ouverte les mardis de 16h à 18h, les mercredis de 10h à 18h, les vendredis de 12h à 19h et les samedis de 10h à 17h. ☎04 50 95 50 92.

→ **Permanence Pro BTP**
Tous les mercredis de 9h30 à 12h30 au clos Babuty. ☎04 50 43 50 16.

→ **Réunion publique**
Présentation du projet de déclaration d'utilité publique "Réserves foncières", en vue de préparer le renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève avec le tramway, lundi 16 octobre à 20h au clos Babuty (27, rue Jean-Jaurès). ☎ www.ambilly.fr.

BONNE

→ **Médiathèque**
134, avenue du Léman. Ouverte les lundis et mercredis de 14h à 18h, les vendredis de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h. ☎04 50 36 21 58.

JUVIGNY

→ **Bibliothèque**
Au premier étage de la salle communale (305, route du Sorbier). Ouverte les mardis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h. ☎04 50 37 30 67.

LUCINGES

→ **Bibliothèque Michel-Butor**
188, place de l'Église. Ouverte les lundis, mardis et vendredis de 16h à 18h, les mercredis de 15h à 18h et les samedis de 9h30 à 12h30. ☎04 50 43 39 25.

SAINT-CERQUES

→ **Bibliothèque Le Balcon**
Ouverte les lundis et jeudis de 15h30 à 19h, les mercredis de 11h à 17h, les vendredis de 15h30 à 18h et les samedis de 10h à 12h30. ☎04 50 43 50 24 ou 04 50 43 50 70.

VILLE-LA-GRAND

→ **Mairie**

L'Antibrouillard présente les œuvres de Valentin Nicot jusqu'au 21 octobre

L'Antibrouillard, nouvel espace culturel, à la frontière, accueille actuellement les œuvres originales d'un jeune artiste prometteur, Valentin Nicot.

Diplômé d'un master des Beaux Arts d'Annecy, autodidacte (actuellement en stage de couture), il présente le meilleur de sa production sous le titre "Don Dividende", jusqu'au 21 octobre. « Ce sont les personnes que je rencontre, avec lesquelles je noue des liens, qui animent mon travail. Je mets en place une gram- portements postures ; to l'on peut ré reudier ou id la singularité je questionn appartenanc catégorie. L réalisés sont nels, à la fois sont des écl uniques. La pose statuari vent défiant support de la Son travail re ly compré



Extrait du Dauphiné Libéré – édition du lundi 2 octobre 2017

Ambilly. Réunion publique

La mairie organise une réunion publique le 16 octobre à 20 heures au Clos Babuty, 27 rue Jean-Jaurès. Sera évoqué le projet de déclaration d'utilité publique « réserves foncières » en vue de préparer le renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève avec le tramway.

Extrait du Messenger – édition du jeudi 12 octobre 2017




2/La réunion publique


24 personnes ont assisté à la réunion publique, essentiellement représentées par des habitants et des commerçants du secteur de la rue de Genève.



Photographies de la réunion publique du 16 octobre 2017

L'ordre du jour de la réunion publique est présenté ci-dessous.



EPF HAUTE-SAVOIE ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER	Sommaire	
1. L'EPFL de la Haute-Savoie :		
1. Les missions		
2. Les thématiques d'intervention		
2. Le contexte historique, foncier et réglementaire du quartier de la « rue de Genève »		
1. Le contexte historique		
2. Le contexte foncier		
3. Le contexte réglementaire		
3. Les grands projets sur le quartier de la « rue de Genève »		
1. Les grands projets liés à la mobilité		
2. Les projets de renouvellement urbain		
4. La synthèse de l'état des lieux du quartier de la « rue de Genève »		
1. Les forces et les faiblesses, les opportunités et les contraintes		
2. Les enjeux		
5. L'Utilité Publique		
1. Définition et objectifs		
2. Périmètre projet		
3. Calendrier prévisionnel		
4. Moyens mis en place		
6. Echange avec le public		

Extrait de la deuxième page du support de présentation à la réunion publique du 16 octobre 2017

Monsieur le Maire a introduit la réunion publique. Les services de la commune et de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie ont présenté les 5 parties à l'ordre du jour.

A l'issue de cette présentation, un temps d'échange avec le public a été organisé.

La teneur des questions du public peut être classée en 3 catégories. Une première de portée générale, une seconde liée la procédure de DUP « réserves foncières » et une troisième portant à plus long terme sur le projet de renouvellement urbain. La synthèse des échanges est retranscrite ci-dessous par grandes thématiques mais ne suit pas automatiquement l'ordre chronologique des questions posées.

2.1/Questions de portée générale

Une question de compréhension de l'objectif de la réunion publique a été posée. Cette personne souhaitait savoir si elle avait la possibilité de choisir le contenu du projet urbain. Il a été rappelé à cette personne que la réunion publique visait à présenter le projet de DUP « réserves foncières » à la population avant la phase d'enquête publique, et notamment le périmètre envisagé, mais qu'aucun projet de renouvellement urbain n'était aujourd'hui connu. Il a aussi été rappelé que la commune a mis en place en juillet 2016 un périmètre d'attente de projet d'aménagement au Plan Local d'Urbanisme sur le secteur concerné par le périmètre de DUP « réserves foncières ». Cet outil a une durée de validité de 5 ans au maximum pour permettre à la collectivité de mener une étude urbaine sur le secteur. La date limite pour mener cette étude porte donc jusqu'en juillet 2021.

Une question portant sur l'existence d'une vision commune avec Gaillard sur le devenir de la rue de Genève a été soulevée. La réponse qui fut apportée a décrit la compétence urbanisme et celle d'élaboration des PLU qui restent communales. Aussi, Gaillard a longtemps délaissé sa rue de Genève puisqu'elle était confrontée à d'autres priorités d'intervention sur le secteur des Portes de France et auprès de leurs copropriétés dégradées. Mais avec l'extension de la ligne de tramway, Gaillard se réintéresse à nouveau à ce secteur. Ambilly a rappelé la bonne collaboration de travail entretenue avec la commune de Gaillard.

Une autre question a porté sur le devenir des propriétés situées à l'arrière du périmètre de DUP « réserves foncières ». Il a été précisé que les propriétés à l'arrière du périmètre sont classées en zone Ui (zone urbanisable de faible densité) donc non mutable en l'état actuel du PLU. Comme le PLU a été élaboré en 2014, il a été évoqué la temporalité de vie d'une dizaine d'année d'un document d'urbanisme communal. Au-delà du périmètre de DUP « réserves foncières », cette question amenait au sujet du projet urbain qui sera développé à côté. Bien qu'il a encore été rappelé que le projet urbain est à ce jour inconnu, une phase de concertation avec les riverains sera menée. Le traitement de la transition entre de nouvelles opérations en collectifs et le tissu pavillonnaire, s'il est maintenu, sera une question majeure à traiter.

2.2/Questions sur la DUP « réserves foncières »

Une première question a été posée sur le pourquoi du périmètre de DUP. Il a été rappelé que le périmètre projeté de la DUP « réserves foncières » est calé sur le zonage du PLU. Il reprend l'emprise du périmètre d'attente de projet d'aménagement classé en zone Ut/Utc. Ce secteur, aujourd'hui gelé de toute urbanisation, redeviendra donc potentiellement mutable au plus tard dans 4 ans. Il a aussi été reprécisé que la maîtrise foncière publique envisagée sur ce secteur vise à mieux contrôler le renouvellement urbain du quartier qui interviendra dans tous les cas, d'une manière ou d'une autre. Cette maîtrise vise aussi à mettre en place une approche urbaine globale en évitant les opérations d'opportunité au coup par coup.

Une autre question sur le périmètre de la DUP a été soulevée et demandait pourquoi ce périmètre n'avait pas été étendu plus au sud, entre la rue Branly et la rue du Salève, constitué lui aussi d'un tissu pavillonnaire et classé en zone Ut/Utc. La réponse apportée a précisé que ce secteur n'était constitué que de 3 maisons individuelles et que les règles du PLU pouvaient permettre d'encadrer un renouvellement urbain du secteur.

Une question a porté sur un exemple de cas : quel devenir pour un propriétaire foncier inclus dans le périmètre de DUP « réserves foncières » mais qui ne souhaite pas vendre. En réponse, il a été rappelé que la commune n'envisage pas à court terme l'expropriation. La procédure de DUP « réserves foncières » ne sera pas suivie immédiatement de l'enquête parcellaire. La DUP « réserves foncières » doit être vue aujourd'hui comme un fléchage pour marquer l'intérêt public sur le secteur. A court terme, la commune rachètera un bien que si le propriétaire souhaite vendre. Il a aussi été précisé la durée de la DUP qui est de 5 ans prorogable 1 fois, soit un maximum de 10 ans avant de mettre en place la procédure d'expropriation.

Un ensemble de questions a porté sur les coûts d'acquisition et leurs rentabilités éventuelles. Il a été indiqué au public que l'estimation globale des coûts d'acquisition de l'ensemble des fonciers inclus dans le périmètre projeté de la DUP « réserves foncières » sera présenté dans le dossier mis à l'enquête public. Concernant la rentabilité des acquisitions, il a été précisé que cette dernière dépendra du projet urbain qui sera développé. Plus la constructibilité sera importante, plus les recettes de l'opération de renouvellement urbain seront importantes. Mais la constructibilité ne sera appréhendée qu'au moment de l'étude urbaine et permettra de connaître et de concerter le nombre de m² de surface plancher acceptable à construire. Il a enfin été rappelé que la finalité de cette DUP « réserves foncières » pour la commune n'était pas de mener une opération financière mais bien d'offrir de nouveaux espaces publics, et un environnement urbain requalifié pour les habitants.

Une remarque d'un commerçant a porté sur la possibilité donnée à la mairie d'acheter une maison sur trois pour verrouiller tout renouvellement urbain privé.

Une question a porté sur la possibilité de consulter le support de présentation de la réunion publique. Il a été proposé de mettre le support de présentation sur le site internet de la commune.
(Ndlr : le support de présentation est consultable sur le site internet de la commune depuis le jeudi 19 octobre 2017 à cette adresse : <http://www.ambilly.fr/>. Le support de présentation est aussi consultable depuis cette date en version papier à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouvertures habituelles).

2.3/Questions sur le renouvellement urbain du quartier

Une question a porté sur le projet d'élargissement de la rue de Genève. Il a été rappelé la présence de l'emplacement réservé n°53 au PLU opposable qui délimite aujourd'hui une emprise en vue d'élargir la rue de Genève. Mais il a aussi été précisé que le projet urbain qui sera étudié pourrait faire évoluer les contours du futur espace public bordant la rue de Genève.

Une dernière question portant sur la possibilité d'un périmètre de ZAC (Zone d'aménagement Concerté) a été posé. Il a été précisé que le mode de réalisation d'une opération d'aménagement sera étudié ultérieurement. Il existe l'outil de la ZAC, mais il existe aussi le Projet Urbain Partenarial (PUP).

3/Après la réunion publique

A l'issu de la réunion publique, le support de présentation est consultable sur le site internet de la commune depuis le jeudi 19 octobre 2017 à cette adresse : <http://www.ambilly.fr/>. Le support de présentation est aussi consultable depuis cette date en version papier à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouvertures habituels.



Extraits du site internet de la Commune d'Ambilly – copies d'écran en date du 19 octobre 2017

Un article de presse sur l'organisation de la réunion publique est paru dans l'édition du Dauphiné Libéré du jeudi 19 octobre 2017.

AMBILLY |

Rue de Genève : lifting envisagé en prévision de tramway

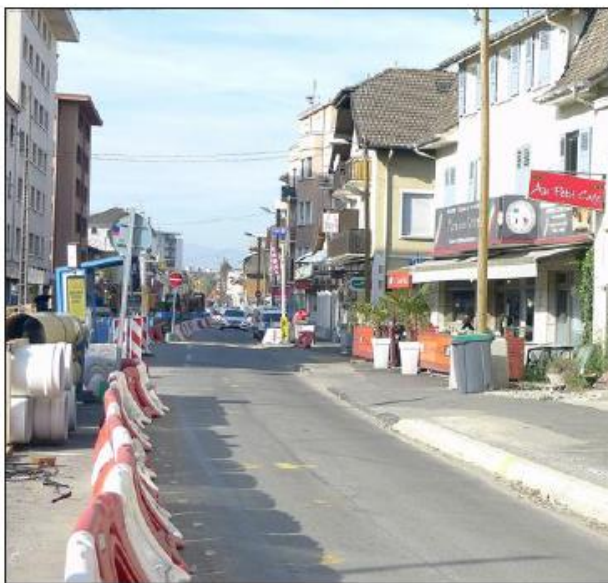
Une quarantaine d'administrés avait répondu, lundi soir dans la halle en verre, à l'invitation du maire Guillaume Mathelier et son premier adjoint Jean-Pierre Vincenti, assistés par Adrien Chiriatti et Christophe Desbat en charge du service "urbanisme", tandis qu'Émeline Muffat et Loïc Alcaras représentaient l'Établissement public foncier (EPF 74).

Il est vrai que le thème de cette réunion publique – "Projet de DUP - réserves foncières en vue de préparer le renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève avec le tramway – avait de quoi susciter la curiosité des uns, voire l'inquiétude des autres. Et en particulier le sigle DUP clairement traduit en déclaration d'utilité publique !

« L'important : dialoguer et négocier » pour le maire

Le premier magistrat rassurait d'emblée l'assistance : « Aucune expropriation n'est en cours et nous n'avons pas de dossiers de ce type à court terme. Mais il faut bien admettre que l'environnement de la rue de Genève ne fait pas vraiment rêver et qu'il a besoin de trouver un nouvel essor. Mais nous ne ferons pas les choses dans la précipitation, l'important étant tout d'abord de dialoguer et de négocier ».

Les travaux liés au cheminement du tramway constituaient donc une opportunité pour anticiper la création de ressources foncières avec le concours de l'EPF pour le portage de l'opération. Émeline Muffat dressait l'état des lieux : « Maîtrise publique en développement depuis une décennie, axe structurant



C'est dans ce secteur et ses abords que la municipalité portera plus particulièrement ses efforts de transformation urbaine. Photo Le D.L.G.O.

pour l'image d'Ambilly, attractivité renouvelée pour le quartier et forte mixité fonctionnelle de proximité en ce qui concerne les atouts. Côté faiblesses : morcellement des terrains, marché immobilier tendu, architecture hétérogène et faible qualité des espaces publics ».

À la suite, Christophe Desbat précisait les contours du "périmètre d'attente du projet d'aménagement", affectueu-

sement nommé "papa". Une large superficie située de part et d'autre de la rue de Genève, entre la rue Pasteur et la limite gaillardine, laquelle hébergera l'essentiel des futures acquisitions à la faveur de biens mis à la vente et sous réserve de l'approbation du dossier d'enquête publique par le préfet. Autant dire que la signature du futur arrêté de DUP n'est pas tout à fait pour demain !

6.0.

Déclaration d'utilité publique

Une déclaration d'utilité publique (DUP) peut être demandée en vue de l'acquisition d'immeubles pour constituer des réserves foncières permettant la réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement, et plus particulièrement de la mise en œuvre d'un projet urbain, d'une politique locale de l'habitat, du maintien des activités économiques et de la réalisation d'équipements collectifs.

Extrait du Dauphiné Libéré – édition du jeudi 19 octobre 2017

4/Bilan de la réunion publique

Le bilan tiré de la réunion publique est positif.

D'une part cette réunion publique, organisée volontairement par la commune d'Ambilly, et qui n'est pas habituelle avant l'ouverture d'une enquête publique pour la mise en place d'une DUP, a permis aux habitants et usagers du quartier de la rue de Genève de comprendre les raisons qui poussent la commune à utiliser cette procédure. D'autre part, le public a pu réagir sur ce projet de DUP « réserves foncières » et la commune recueillir les premiers avis.

Au regard des échanges qui ont eu lieu pendant la réunion, le public a entendu et semble avoir accepté cette procédure d'utilité publique au regard de l'intérêt général que suscite la nécessité d'un renouvellement urbain maîtrisé du quartier. Au-delà de l'intérêt commun, le public a aussi réagi d'un point de vue plus personnel. Certaines personnes pouvaient paraître inquiètes pour le futur de leur propriété à travers cette question résumée : comment me projeter dans mon bien à moyen terme – vendre ou rester ? Cette inquiétude semblait toutefois davantage marquer les propriétaires hors périmètre projeté de DUP qui ne sont pas concernés par un rachat de leur bien par la collectivité et qui seront potentiellement impactés par le projet de renouvellement urbain. Aussi, les remarques paraissaient s'orienter davantage vers une demande de concertation et de prise en compte des avis des riverains sur le projet urbain à venir.

En conclusion, la démarche d'information qui a été engagée sur le projet de DUP « réserves foncières » en vue de préparer le renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève avec le tramway a été positive. Elle a permis de montrer un sentiment global d'adhésion à l'intérêt général d'un renouvellement urbain du quartier par une maîtrise foncière publique. Elle a aussi mis en exergue la demande d'une concertation avec les riverains sur l'étude urbaine à mener.

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE					Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération				
Terrier 1 Page 1/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY					Maître d'ouvrage : EPF74				
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES			Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT	
N° DU PLAN	LIEU DIT	SECTION NUMERO CADASTRAL	NATURE	SURFACE (en m²)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE CADASTRALE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (en m²)	
1	58 rue de Genève	AI 529	Sol	422	<p align="center">Propriétaires en indivision</p> <p>1. Madame MICHAUD Marie-Claire Célibataire Profession : inconnue <u>Demeurant :</u> 25 rue de la Ferté 77260 USSY-SUR-MARNE</p> <p>2. Monsieur MICHAUD René Pierre Célibataire Profession : inconnue <u>Demeurant :</u> 22 rue des Maronniers 74100 AMBILLY</p> <p>3. Madame MICHAUD Martine Célibataire Profession : inconnue <u>Demeurant :</u> 4 rue Maryse Bastié 74240 GAILLARD</p>	<p>Né le 09/02/1957 à GENEVE (SUISSE)</p> <p>Né le 20/06/1961 à GENEVE (SUISSE)</p> <p>07/07/1958 à GENEVE (SUISSE)</p>	AI 529	422	-	-	

Etant précisé que :
l'usufruit réservée à mme VOUILLAMOZ Marie Thérèse veuve MICHAUD née le 06/11/1930 à Isérables (Suisse) s'est éteint suite à son décès le 28/10/1994 à Ambilly - 74

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE					Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération				
Terrier 2 Page 3/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY					Maître d'ouvrage : EPF74				
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES			Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT	
N° DU PLAN	LIEU DIT	SECTION NUMERO CADASTRAL	NATURE	SURFACE (en m²)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE CADASTRALE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (en m²)	
3	54 rue de Genève	AI 511	Sol	713	1. SCI LA SULEGNA <u>Siège social :</u> 54 route de Genève 74100 AMBILLY <u>représentée par :</u> Monsieur Laurent PERRET Gérant depuis le 13-08-2011	SIREN N° 421 621 434 RCS de THONON LES BAINS Immatriculée le 02/02/1999 Né le 01/08/1973 à Annecy	AI 511	713	-	-	

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE					Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération				
Terrier 3 Page 4/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY					Maître d'ouvrage : EPF74				
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES			Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT	
N° DU PLAN	LIEU DIT	SECTION NUMERO CADASTRAL	NATURE	SURFACE (en m²)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE CADASTRALE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (en m²)	
7	2 rue des Acacias	AI 507	Sol	522	<p>Propriétaires en indivision</p> <p>Maison sise : 2 rue des Acacias</p> <p>Ensembles pour 67%</p> <p>1. Monsieur CHEEMA Mohammed Saleem Profession : Réceptionniste <u>et son épouse.</u></p> <p>2. Madame GHUMMAN Naseem Akhtar Gérante d'un restaurant <u>Demeurant ensemble :</u> 2 rue des Acacias 74100 AMBILLY</p> <p>Pour 33%</p> <p>3. Monsieur CHEEMA Haider Saleem Divorcé de Mme AKBAR Zareena Profession : Réceptionniste <u>Demeurant :</u> 22 rue du Docteur Coquand 74100 ANNEMASSE</p>	<p>Né le 17/02/1954 à SIALKOT (PAKISTAN)</p> <p>Née le 13/04/1960 à SIALKOT (PAKISTAN)</p> <p>Née le 08/10/1985 à GUJRANWALA (PAKISTAN)</p>	AI 507	522	-	-	

Etant précisé que :
la parcelle AI 507 comprend 2 bâtis

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE						Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération			
Terrier 4 Page 6/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY						Maître d'ouvrage : EPF74			
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES			Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT	
N° DU PLAN	LIEU DIT	SECTION NUMERO CADASTRAL	NATURE	SURFACE (en m²)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE CADASTRALE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (en m²)	
2	56 rue de Genève	AI 527	Sol	355	<p align="center">Propriétaire</p> <p>1. SCI DES 4 COMMERCES</p> <p>Siège social : 2 rue des Camps 74100 ANNEMASSE</p> <p>Représentée par : Mme PEDRONI Raymonde née GUETTAF</p> <p>M. PEDRONI Yvon</p>	<p>SIREN N° 379 228 497 RCS de THONON LES BAINS Immatriculée le 17/09/1990</p> <p>Née le 05/05/1940 à Hardricourt (78)</p> <p>Né le 03/06/1951 à Douzy (08)</p>	AI 527	355	—	—	

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE					Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération				
Terrier 5 Page 7/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY					Maître d'ouvrage : EPF74				
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES			Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT	
N° DU PLAN	LIEU DIT	SECTION NUMERO CADASTRAL	NATURE	SURFACE (en m²)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE CADASTRALE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (en m²)	
6	44 rue de Genève	AI 525	Sol	844	Copropriété GRILLET PIZZA Siège : 44 rue de Genève 74100 AMBILLY Président du Syndicat des copropriétaires : Syndic : identité inconnue <u>Copropriété divisée en 35 lots :</u> Propriétaire des lots 1, 11, 25 (Lots qui représentent les 134/1600èmes de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble) 1. Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie	<u>Date et lieu de dépôt du règlement de copropriété</u> Règlement de copropriété et état descriptif de division par acte en date du 19/01/89 SIREN N° 451 440 275 RCS de THONON LES BAINS Immatriculée le 12/08/2016	AI 525	844	-	-	
Partie commune de la copropriété											

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE					Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération			
Terrier 5 Page 8/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY					Maître d'ouvrage : EPF74			
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES		Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT	
N° DU PLAN	LIEU DIT	SECTION NUMERO CADASTRAL	NATURE	SURFACE (en m²)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE CADASTRALE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (en m²)
6	44 rue de Genève	AI 525	Sol	844	(suite) Propriétaire des lots 3,5, 7, 9, 12, 14, 16, 18, 23, 24, 26, 31, 32 (Lots qui représentent les 514/1600èmes de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble)		AI 525	844	-	-
Partie commune de la copropriété										
					1. Monsieur PIZZA Alexandre Vincent Robert Célibataire Profession : inconnue <u>Demeurant :</u> 155 route Malan 74380 BONNE	Né le 03/02/1978 à AMBILLY (74)				

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE					Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération			
Terrier 5 Page 9/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY					Maître d'ouvrage : EPF74			
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES		Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT	
N° DU PLAN	LIEU DIT	SECTION NUMERO CADASTRAL	NATURE	SURFACE (en m²)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE CADASTRALE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (en m²)
6	44 rue de Genève	AI 525	Sol	844	<p align="center">(suite)</p> <p>Propriétaire des lots 4, 6, 8, 10, 13, 15, 19, 20, 27, 28, 29, 33</p> <p>(Lots qui représentent les 556/1600èmes de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble)</p> <p>1. Monsieur PIZZA Clément Jean Christophe Célibataire Profession : inconnue <u>Demeurant :</u> chez PIZZA Geneviève 120 chemin des Lavandes 74380 CRANVES-SALES</p>	Né le 06/11/1992 à AMBILLY (74)	AI 525	844	-	-
Partie commune de la copropriété										

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE					Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération			
Terrier 5 Page 10/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY					Maître d'ouvrage : EPF74			
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES		Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT	
N° DU PLAN	LIEU DIT	SECTION NUMERO CADASTRAL	NATURE	SURFACE (en m²)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE CADASTRALE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (en m²)
6	44 rue de Genève	AI 525	Sol	844	(suite) Propriétaire des lots 2, 17, 21, 22, 30, 34 (Lots qui représentent les 356/1600èmes de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble)		AI 525	844	-	-
Partie commune de la copropriété										
					1. Monsieur PIZZA Clément Jean Christophe Célibataire Profession : inconnue <u>Demeurant :</u> chez PIZZA Geneviève 120 chemin des Lavandes 74380 CRANVES-SALES	Né le 06/11/1992 à AMBILLY (74)				
					2. Monsieur PIZZA Alexandre Vincent Robert Célibataire Profession : inconnue <u>Demeurant :</u> 155 route Malan 74380 BONNE	Né le 03/02/1978 à AMBILLY (74)				

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE					Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération			
Terrier 5 Page 11/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY					Maître d'ouvrage : EPF74			
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES		Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT	
N° DU PLAN	LIEU DIT	SECTION NUMERO CADASTRAL	NATURE	SURFACE (en m²)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE CADASTRALE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (en m²)
6	44 rue de Genève	AI 525	Sol	844	(suite) 3. Madame PACHOUD Geneviève Marie-Alice Veuve de Monsieur PIZZA Profession : inconnue <u>Demeurant :</u> 218 route de Lossy 74380 CRANVES-SALES	Née le 21/05/1954 à ANNEMASSE (74)	AI 525	844	-	-
Partie commune de la copropriété					Propriétaire du lot n° 35 (Lots qui représentent les 40/1600èmes de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble)	né le 11/01/1992 à Genève (SUISSE)				
					1. Monsieur LACCOMOF Loic Célibataire Profession : inconnue <u>Demeurant :</u> 25, chemin de Floraire CH1225 à CHENE-BOURG (SUISSE)					

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE				Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération					
Terrier 6 Page 12/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY				Maître d'ouvrage : EPF74					
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES			Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT	
N° DU PLAN	LIEU DIT	SECTION NUMERO CADASTRAL	NATURE	SURFACE (en m²)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE CADASTRALE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (en m²)	
5	48 rue de Genève	AI 493	Sol	404	Copropriété "Maison Moderne" Siège : 48 rue de Genève 74100 AMBILLY Président du Syndicat des copropriétaires : Syndic bénévole : M. Simon MERCIER Copropriété divisée en 16 lots : Propriétaire des lots 6 et 12 (Lots qui représentent les 97/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble) 1. Monsieur MERCIER Simon Pierre Daniel Célibataire Profession : inconnue Demeurant : 48 rue de Genève 74100 AMBILLY	<u>Date et lieu de dépôt du règlement de copropriété</u> Règlement de copropriété et état descriptif de division par acte en date du 14/11/1984 modif edd 02/12/2014 né le 26/12/1971 à BESANCON (25)	AI 493	404	-	-	
Partie commune de la copropriété											

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE					Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération			
Terrier 6 Page 13/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY					Maître d'ouvrage : EPF74			
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES		Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT	
N° DU PLAN	LIEU DIT	SECTION NUMERO CADASTRAL	NATURE	SURFACE (en m²)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE CADASTRALE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (en m²)
5	48 rue de Genève	AI 493	Sol	404	(SUITE) 2. Madame OUALI Khadija Célibataire Profession : inconnue <u>Demeurant :</u> 25 rue des Grottes 74940 ANNECY	né le 20/09/1966 à CASABLANCA (MAROC)	AI 493	404	-	-
Partie commune de la copropriété										

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE				Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération					
Terrier 7 Page 14/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY				Maître d'ouvrage : EPF74					
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES			Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT	
N° DU PLAN	LIEU DIT	SECTION NUMERO CADASTRAL	NATURE	SURFACE (en m²)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE CADASTRALE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (en m²)	
4	50 rue de Genève	AI 531	Sol	765	Copropriété "50-52 rue de Genève" <u>Siège :</u> 50-52 rue de Genève 74100 AMBILLY Président du Syndicat des copropriétaires : Syndic : identité inconnue <u>Copropriété divisée en 24 lots :</u> Propriétaire du lot 19 (Lots qui représentent les 19/1000èmes des parties communes générales) 1. Monsieur SURETTE Benoit Gérard Profession : inconnue <u>et son épouse</u> 2. Madame BRACONNIER Audrey Josiane Profession : inconnue <u>Demeurant ensemble :</u> Maison 812 avenue du Léman 74380 BONNE	<u>Date et lieu de dépôt du règlement de copropriété</u> Règlement de copropriété et état descriptif de division par acte en date du 04/02/1985 Vente et modificatif de l'assise de copropriété le 29/01/2018	AI 531	765	-	-	
Partie commune de la copropriété						né le11/04/1975 à MAURICE					
					né le24/03/1976 à ANNEMASSE (74)						

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE					Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération			
Terrier 7 Page 15/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY					Maître d'ouvrage : EPF74			
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES		Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT	
N° DU PLAN	LIEU DIT	SECTION NUMERO CADASTRAL	NATURE	SURFACE (en m²)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE CADASTRALE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (en m²)
4	50 rue de Genève	AI 531	Sol	765	(SUITE) Propriétaire du lot 22 (Lots qui représentent les 19/1000èmes des parties communes générales)		AI 531	765	-	-
Partie commune de la copropriété										
					1. Madame BRUN Lucienne Gilberte épouse BALLOUX Profession : inconnue <u>Demeurant :</u> 17 rue de Genève 74100 AMBILLY	né le 12/01/1928 à COLLONGES-SOUS-SALEVE 74				
					2. Madame BALLOUX Jacqueline Henriette épouse ZANG Profession : inconnue <u>Demeurant :</u> 12 rue des Ouches Gilet 58300 CHARRIN	né le 19/10/1946 à GREZOLLES (42)				

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE					Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération					
Terrier 7 Page 16/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY					Maître d'ouvrage : EPF74					
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES		Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT			
4	50 rue de Genève	AI 531	Sol	765	(SUITE) 3. Madame BALLOUX Geneviève Michelle épouse GIROD Profession : inconnue <u>Demeurant :</u> 33B rue de la Poste 01500 CHÂTEAU-GAILLARD		né le 19/10/1946 à GREZOLLES (42)		AI 531	765	-	-
Partie commune de la copropriété												

REFERENCES		ENQUETE PARCELLAIRE : ETAT PARCELLAIRE					Communauté d'agglomération : Annemasse - Les Voirons Agglomération			
Terrier 7 Page 17/17		Projet d'acquisitions d'immeubles relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY					Maître d'ouvrage : EPF74			
INDICATIONS CADASTRALES					PROPRIETAIRES		Parcelle entière à acquérir		RELIQUAT	
4	50 rue de Genève	AI 531	Sol	765	(SUITE)		AI 531	765	-	-
Partie commune de la copropriété					(Lots qui représentent les 19/1000èmes des parties communes générales)					
					1. Madame PITTALIS Patricia Adèle Gavine épouse LINORD Profession : inconnue <u>Demeurant :</u> 8 rue du Docteur Roux 74100 AMBILLY				né le 06/05/1952 à AMBILLY (74)	




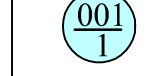
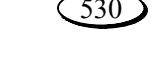


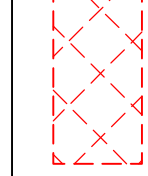
Département de la HAUTE-SAVOIE
 Commune d'AMBILLY
 Section AI - Lieu-dits : " Champagne-Sud / Les Crêts "

Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie
 Communauté d'Agglomération
 " Annemasse - Les Voirons Agglomération "

Acquisitions d'immeubles préalables au projet de renouvellement urbain du quartier de la rue de Genève en vue du passage du tramway sur la Commune d'AMBILLY

Plan Parcellaire

LEGENDE

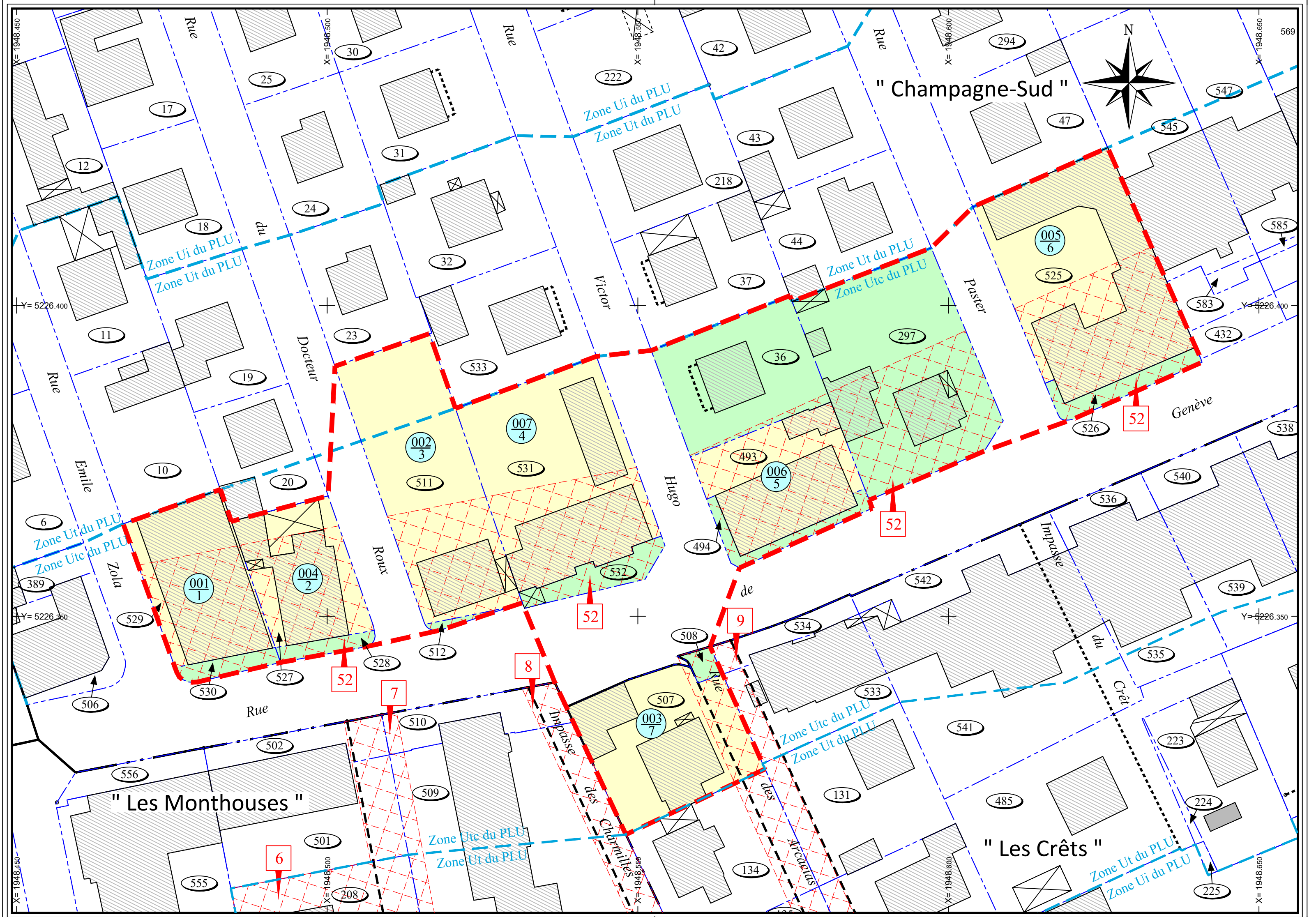
-  Limite parcellaire non bornée résultant d'une application indicative du plan cadastral (La position des limites de ce type représentées sur ce plan n'a aucune valeur juridique).
-  Périmètre du projet
-  Zone du PLU
-  Numéro de terrier / Numéro de plan
-  Numéro de parcelle
-  Parcelles soumises à l'enquête parcellaire.
-  Parcelles non soumises à l'enquête parcellaire.
-  Emplacements réservés : (Reportés graphiquement à partir du plan de zonage du PLU sans adaptation à l'état des lieux)
 - N° 6 : Création d'une aire de stationnement.
 - N° 7 : Régularisation d'emprise de la rue Branly. Largeur plateforme : 10 m.
 - N° 8 : Régularisation d'emprise de l'impasse des Charmilles. Largeur de plateforme : 5 m.
 - N° 9 : Régularisation d'emprise de la rue des Acacias. Largeur de plateforme : 8 m.
 - N° 52 : Création d'un espace public le long de la rue de Genève.

Remarque : Seuls les plans papier signés et tamponnés par M. Jérôme DESJACQUES n'ayant subi aucune modification, engagent la responsabilité de ce dernier et garantissent l'authenticité de son travail. Les servitudes éventuelles non indiquées sur ce plan dont le Géomètre-Expert n'aurait pas connaissance ne sauraient engager sa responsabilité.

Référence dossier : 2022035 | Date : 16 mai 2022 | Section : AI | Echelle du plan : 1/500
 Système géodésique : RGF93 | Proj. cartographique associée : Lambert 93 CC46



DESJACQUES Jérôme
 Géomètre-Expert
 N° d'inscription à l'OGE : 05739
 12 Rue Du Clos Fleury
 74100 ANNEMASSE
 Tél. : 04 50 37 04 64
 E-mail : info@desjacques-geometre.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27	Délibération N°048/2022 Fin de la mission de portage de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'une maison d'habitation située au 11 rue Emile Zola
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN et M. Abdullah KAYGISIZ

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/202

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°048/2022 : : Fin de la mission de portage de l’Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d’une maison d’habitation située au 11 rue Emile Zola

Monsieur Guillaume SICLET, Maire-adjoint délégué à l’urbanisme et à l’aménagement expose :

Pour le compte de la commune, l’Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) porte depuis le 28 novembre 2018, une maison d’habitation située « 11 rue Émile Zola » sur le territoire de la commune.

<i>Situation</i>	<i>Section</i>	<i>N° Cadastral</i>	<i>Surface</i>
<i>11 Rue Emile Zola</i>	<i>AI</i>	<i>11</i>	<i>04a 11ca</i>
<i>Maison individuelle d’habitation</i>			

Selon les termes de la convention signée le 28 novembre 2018 et son avenant du 26 décembre 2018, le portage arrive à terme en 2022.

Vu la convention pour portage foncier ci-avant mentionnée entre la commune et l’EPF 74, fixant les modalités d’intervention, de portage et de restitution du bien :

Vu l’acquisition réalisée par l’EPF le 28 novembre 2018 fixant la valeur du bien à la somme totale de 656 471,19 euros (frais d’acte inclus) ;

Vu les remboursements déjà effectués par la Commune, pour la somme de 492 354,75 euros HT ;

Vu le capital restant dû sur le portage, soit la somme de 164 116,44 euros ;

Vu les travaux effectués en cours de portage pour un montant de 3 420,19 euros HT ;

Vu les remboursements déjà effectués par la Commune sur les travaux, pour la somme de 2 565,15 euros HT ;

Vu le capital restant dû sur les travaux, soit la somme de 855,04 euros HT ;

Vu la qualité d’assujetti de l’EPF à la TVA, la vente du bien, qualifié de bâti de PLUS de 5 ans, peut être soumise à la TVA sur option, sur la marge ;

Vu les statuts de l’EPF ;

Vu le règlement intérieur de l’EPF ;

Vu l’avis de France Domaine ;

Vu la délibération du Conseil d’Administration de l’EPF 74 en date du 15 septembre 2021 ;

Vu l’avis de la commission urbanisme réunie le 15 juin 2022 ;

Vu l’exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité

ET 6 voix CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY)

- **D'ACCEPTER** d'acquérir le bien ci avant mentionné ;
- **D'ACCEPTER** que la vente soit régularisée en la forme d'un acte administratif au plus tard le 15 novembre 2022 au prix de **659 891,38 euros H.T**

Prix d'achat par Epf 74	650 000,00 € HT	Sur avis de France Domaine
Frais d'acquisition	6 090,11 € HT	Marge
Publication/droits de mutation	381,08 €	<i>Non soumis à TVA</i>
Travaux pendant le portage	3 420,19 € HT	Marge

Tva : sur marge 1 902,06 euros

(Calculée conformément à la réglementation fiscale au jour de la délibération)

- **D'ACCEPTER** de rembourser la somme de 164 971,48 Euros HT (TVA en sus), correspondant au solde de la vente ;
- **DE S'ENGAGER** à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pièces jointes :

- Convention de portage entre l'EPF74 et la Commune d'Ambilly pour le bien situé sur la parcelle AI n°11 ;
- Convention de portage entre l'EPF74 et la commune d'Ambilly – Avenant n°1-Modification taux de portage – Applications des dispositions du PPI 4 (2019-2023)
- Tableau de bilan de portage.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022

Le Maire,
Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : 29 JUIN 2022

Affichée le : 29 JUIN 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

CONVENTION POUR PORTAGE FONCIER

ENTRE :

L'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (SIREN n° 451 440 275), représenté par son Directeur, Monsieur Philippe VANSTEENKISTE, demeurant professionnellement 1510 Route de l'Army – 74350 ALLONZIER LA CAILLE.

Fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 14 mai 2004 ;

Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sadite qualité de Directeur en vertu des dispositions de l'article L 324-6 du Code de l'Urbanisme.

désigné ci-après par "L'EPF 74"

ET :

La Commune d'AMBILLY, (SIREN n° 217 400 084) représentée par son Maire, Monsieur MATHELIER Guillaume, demeurant professionnellement : Mairie – 2 Rue de la Paix - BP 722 – 74111 AMBILLY CEDEX.

désignée ci-après par "La Collectivité"

EXPOSE

La collectivité sollicite l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir une propriété bâtie et son terrain attenant situés dans le périmètre d'attente du projet d'aménagement du secteur de la Rue de Genève.

Cette acquisition permettra à la commune de compléter sa réserve foncière dans le périmètre de Déclaration d'Utilité Publique « réserve foncière » dont le dossier est en cours d'instruction en Préfecture.

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2014 / 2018) : volet « **Logements : opérations avec un minimum de 30% de logements aidés dont 25% en locatif social** », moyennant un portage **sur 4 ans, remboursement par annuités**.

Conformément à l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil d'Administration de L'EPF 74, dans sa séance du 14/09/2018, a donné son accord pour procéder à l'acquisition nécessaire au projet de la collectivité.

IDENTIFICATION DES BIENS A ACQUERIR

Sur le territoire de la Commune de AMBILLY (74100) :

Section – Numéro parcelle	Numéro de l'emprise	Adresse de l'emprise	Surface de l'emprise (m ²)
Maison d'habitation sur 3 niveaux avec cour, dépendance (garage) et jardin attenants			
AI 11	AI 11	11 rue Emile Zola	420

PRIX D'ACQUISITION

Conformément à l'article 20 des statuts de l'EPF 74, cette acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par France Domaine, soit la somme de **650.000,00 euros**.

.../...

Conformément aux statuts et au Règlement Intérieur de l'EPF 74, les modalités d'intervention, de portage et de restitution sont définies comme suit :

MODALITES D'INTERVENTION ET DE GESTION – Cf. Article 5 du règlement intérieur

L'EPF 74 étant propriétaire des biens, la collectivité s'engage à ne pas en faire usage, à ne pas les louer, à ne pas entreprendre de travaux sans y avoir été autorisée au préalable par l'EPF 74.

Si la collectivité en fait la demande, une convention de mise à disposition sera établie entre elle et l'EPF 74.

MODALITES DE PORTAGE – Cf. Article 3 du règlement intérieur

La collectivité s'engage à faire face aux conséquences financières pendant toute la durée du portage et notamment :

- ✓ au remboursement à l'EPF de l'investissement réalisé par annuités constantes sur **4 ans** (y compris des travaux réalisés dans le cadre d'un proto-aménagement). La première phase de remboursement interviendra un an après la date de signature de l'acte d'acquisition¹ ;
- ✓ au remboursement annuel des frais annexes tels que des charges liées à la propriété du bien (taxe foncière, assurance, géomètre...);
- ✓ au règlement annuel des frais de portage, soit **2,08% HT sur le capital restant dû et sur les frais annexes**.

L'EPF 74 s'engage à déduire annuellement tous loyers ou subventions perçus pendant la durée du portage.

L'EPF 74 adressera annuellement à la collectivité un bilan de gestion accompagné d'un récapitulatif des éléments financiers de l'opération.

Si le solde est débiteur, la collectivité mandatera le montant de ce solde sur le compte trésorerie de l'EPF 74. Des pénalités de retards seront appliquées au taux d'intérêt légal majoré dès lors que le délai de règlement d'une facture excède 40 jours.

Si le solde est créditeur, l'EPF 74 mandatera le montant de ce solde sur le compte trésorerie de la collectivité.

MODALITES DE RETROCESSION DES BIENS – Cf. Article 20 des statuts

A la fin de la durée de portage, l'EPF 74 revend le bien à la collectivité ou à un organisme désigné par elle ; la valeur du bien est égale au prix d'acquisition augmenté des frais d'acte.

La collectivité mandatera tout ou partie de la valeur du bien sur le compte trésorerie de l'EPF 74 en fonction du capital déjà remboursé au cours du portage. L'EPF 74 transmettra alors un bilan de gestion clôturant la fin du portage.

Cependant, Il pourra être mis fin à la présente, avant la fin de la durée de portage par délibération de la collectivité et après acceptation du Conseil d'Administration de l'EPF 74. La collectivité s'engage alors à rembourser par anticipation le solde de l'investissement réalisé, les frais annexes et les frais de portage calculés au prorata de la durée effective du portage.

Fait le **28 NOV. 2018**

Philippe VANSTEENKISTE
Directeur de l'EPF 74

M. Guillaume MATHELIER
Maire de la Commune de AMBILLY



L'aide de l'EPF est à mentionner dans tout support d'information et de communication lié au portage. L'EPF doit être associé et représenté à toute manifestation ou inauguration concernant la réalisation ayant fait l'objet d'un portage. Le logotype peut être adjoindé sur tout support visuel.

¹ Prorogation possible jusque 15 ou 20 ans (1^{er} portage inclus) dans le cadre d'opérations soumises à des baux longue durée

CONVENTION POUR PORTAGE FONCIER
AVENANT n° 1
Modification TAUX DE PORTAGE
Application des dispositions du PPI 4 (2019-2023)

ENTRE :

L'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (SIREN n° 451 440 275), représenté par son Directeur, Monsieur Philippe VANSTEENKISTE, demeurant professionnellement 1510 Route de l'Arny – 74350 ALLONZIER LA CAILLE.

Fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 14 mai 2004 ;

Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sa qualité de Directeur en vertu des dispositions de l'article L 324-6 du Code de l'Urbanisme.

Désigné ci-après par "L'EPF 74"

ET :

La Commune d'AMBILLY, (SIREN n° 217 400 084) représentée par son Maire, Monsieur MATHELIER Guillaume, demeurant professionnellement : Mairie – 2 Rue de la Paix - BP 722 – 74111 AMBILLY CEDEX.

Désignée ci-après par "La Collectivité"

EXPOSE

La Collectivité a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir une propriété bâtie et son terrain attenants situés dans le périmètre d'attente du projet d'aménagement du secteur de la Rue de Genève. Cette acquisition permettra à la commune de compléter sa réserve foncière dans le périmètre de Déclaration d'Utilité Publique « réserve foncière » dont le dossier est en cours d'instruction en Préfecture.

Ce projet entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2014 / 2018) : volet « **Logements : opérations avec un minimum de 30% de logements aidés dont 25% en locatif social** ».

Conformément à l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil d'Administration de l'EPF 74, dans sa séance du 14/09/2018, a donné son accord pour procéder à l'acquisition nécessaire au projet de la collectivité.

Une convention entre l'EPF 74 et la Collectivité a été signée le 28/11/2018 pour une durée de portage sur 4 ans remboursement par annuités, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens.

L'acte d'achat par l'EPF 74 a été signé le 28/11/2018, il s'agit des biens suivants, situés sur le territoire de la Commune de AMBILLY :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
11 Rue Emilz Zola	AI	11	04a 20ca	X	
Maison d'habitation sur 3 niveaux avec cour, dépendance (garage) et jardin attenants					

.../...

Par délibération n° 2018-152 en date du 26/10/2018, le Conseil d'Administration de l'EPF a voté à l'unanimité les modalités du Programme Pluriannuel d'Intervention 2019-2023.

Ceci exposé, il convient de modifier les articles suivants :

EXPOSE

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2019 / 2023) : Thématique « **HABITAT SOCIAL** ».

MODALITES DE PORTAGE

La collectivité s'engage :

- au règlement annuel des frais de portage, soit **1,7% HT sur le capital restant dû et sur les frais annexes.**

Les autres conditions de la convention restent inchangées.

Fait le **26 DEC. 2018**
Philippe VANSTEENKISTE
Directeur de l'EPF 74

M. Guillaume MATHELIER
Maire de la Commune de AMBILLY





Ancien propriétaire	Situation	Section	N° cadastral	Surface (m²)	PLU	Prix d'Achat	Frais Notaire/ Frais Agence HT	Publication et Droits de mutation
GUILLON Pierre	11 Rue Emile Zola	AI	11	420	Ut	650 000,00 €	6 263,38 €	224,00 €
Acte signé le 28/11/2018				420		650 000,00 €	6 263,38 €	224,00 €
Acte publié le						269,00 €		

Travaux différés pendant le portage

DEPENSES du 28/11/2018 au 27/11/2019		RECETTES	
Travaux amortissables	Assurance Eau Elec Gaz Fioul	Charges Impôts/Taxes	Divers
269,00	43,25 91,00	156,13	207,02
269,00	134,25	156,13	207,02
DEPENSES du 28/11/2019 au 27/11/2020		RECETTES	
Travaux amortissables	Assurance Eau Elec Gaz Fioul	Charges Impôts/Taxes	Divers
0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES du 28/11/2020 au 27/11/2021		RECETTES	
Travaux amortissables	Assurance Eau Elec Gaz Fioul	Charges Impôts/Taxes	Divers
0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES du 28/11/2021 au 27/11/2022		RECETTES	
Travaux amortissables	Assurance Eau Elec Gaz Fioul	Charges Impôts/Taxes	Divers
0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00

PORTAGE 4 ans par annuités - du 28/11/2018 au 27/11/2022

Taux de frais de portage en HT: 1,70%

656 487,38 €

DATE DE L'ECHÉANCE	27/11/2019	27/11/2020	27/11/2021	27/11/2022
Capital:	656 487,38	492 365,53	328 243,68	164 121,83
Prix achat+Frais AN restants	164 121,85	164 121,85	164 121,85	164 121,83
Annuités sur capital	269,00	201,75	134,50	67,25
Travaux amortissables	67,25	67,25	67,25	67,25
Annuités travaux amortissables	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursements antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
TVA à la cession	0,00	0,00	0,00	1 306,49
Assurance	0,00	0,00	0,00	0,00
Eau Electricité Gaz Fioul	134,25	0,00	0,00	0,00
Géomètre	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts/Taxes	156,13	0,00	0,00	0,00
Charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux Rénovation	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers	207,02	0,00	0,00	656,49
TOTAL FRAIS HT	497,40	0,00	0,00	656,49
Frais de Portage en HT	11 173,31	8 373,64	5 582,43	2 802,37
Loyers	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

Les montants indiqués en bleu sont des montants définitifs
Les montants indiqués noir sont des montants prévisionnels

TOTAL FRAIS ANNEXES HT	TOTAL FRAIS DE PORTAGE HT	TVA sur Frais	TOTAL RECETTES	ANNUITE CAPITAL ET TRAVAUX	Tva sur rétrocession	TOTAL FACTURE TTC
497,40	11 173,31	2 334,14	0,00	164 189,10		178 193,95 €
0,00	8 373,64	1 674,73	0,00	164 189,10		174 237,47 €
0,00	5 582,43	1 116,49	0,00	164 189,10		170 886,02 €
				164 189,08	1 306,48	165 495,56 €
				656 756,38		4 150,63 €

Taux de TVA 20%

PORTAGE sur 4 ans par annuités Réf: C008AP1	Thème du PPI HABITAT SOCIAL
--	---------------------------------------

	ACQUISITION	CESSION à VOTER EN HT*				
	Acte signé le 28/11/2018	Fin de portage TOTALE				
Situation	11 Rue Emile Zola Maison individuelle	11 Rue Emile Zola Maison individuelle occupée				
Nature du bien	bâti	bâti				
Parcelle(s)	SECTION	N° CADASTRAL	SURFACE en M²	SECTION	N° CADASTRAL	SURFACE en M²
	AI	11	420	AI	11	420
Zonage	Ut	Utc				

Prix principal	650 000,00 €	650 000,00 €
Frais d'acquisition (Notaire)	6 090,11 €	6 090,11 €
Publication/droits de mutation exonérés TVA	381,08 €	381,08 €
Travaux de proto-aménagement HT	3 420,19 €	3 420,19 €
TOTAL	659 891,38 € HT	659 891,38 € HT

TVA : Bien qualifié de bâti de plus de 5 ans , vente soumise à la TVA sur option, sur la marge

Marge :	9 510,30 €	
TVA sur la marge *	1 902,06 €	
TOTAL	659 891,38 € HT	661 793,44 € TTC
Capital remboursé	494 919,90 €	
Capital restant du	164 971,48 €	
TOTAL RESTANT DU et TVA	166 873,54 € TTC	

**TVA calculée au jour de la délibération ; sans délibération complémentaire elle pourra faire l'objet d'une réactualisation lors de la signature de l'acte de cession, en cas de changement de la situation réelle du bien, du document d'urbanisme, du taux de TVA en vigueur ou plus largement selon la réglementation applicable.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28	Délibération N°049/2022 Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'une maison d'habitation située au 16 et 7 rue du Clos du Pont Noir
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/202

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°049/2022 : Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'une maison d'habitation située au 16 et 7 rue du Clos du Pont Noir

Monsieur Guillaume SICLET, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement expose :

Pour le compte de la commune d'Ambilly, l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) porte depuis Novembre 2019, une propriété bâtie (Maison individuelle Lot 11 du lotissement Clos du Pont Noir) située « **16 et 7 Rue du Clos du Pont Noir** » sur le territoire de la commune.

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
7 Rue du Clos du Pont Noir	AH	8	570 m2	X	
16 Rue du Clos du Pont Noir	AH	168	1180 m2	Droits indivis du chemin	
Maison individuelle d'environ 130 m2					

Selon les termes de la convention signée en novembre 2019, le portage arrivera à son terme en 2023.

Vu la convention pour portage foncier, volet « ESPACES NATURELS », en date du 2 décembre 2019 entre la Commune et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens susmentionnés ;

*Vu l'acquisition réalisée par l'EPF le 28 novembre 2019 fixant la valeur des biens à la somme totale de **545.436,57 euros** (frais d'acte inclus) ;*

*Vu les travaux réalisés pendant le portage pour la somme de **10.068,30 € HT** ;*

Vu les remboursements effectués par la Commune au 30 novembre 2022, pour la somme de 416.254,75 euros HT ;

Vu le capital restant dû au 1^{er} décembre 2022 sur le portage, soit la somme de 139.250,12 euros HT ;

Vu la qualité d'assujetti de l'EPF à la TVA, la vente du bien des biens, qualifié de bâti de PLUS de 5 ans, peut être soumise à la TVA sur option, sur la marge ;

Vu les statuts de l'EPF ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF ;

Vu l'avis de France Domaine ;

Vu l'avis de la commission urbanisme réunie le 15 juin 2022 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité

Et 6 voix CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, M. GUERET, Mme BATAILLEY)

- **D'ACCEPTER** d'acquérir le bien ci avant mentionné ;
- **D'ACCEPTER** que la vente soit régularisée en la forme d'un acte administratif au plus tard le 15 novembre 2023 au prix de **555.504,87 Euros H.T**

Prix d'achat par EPF 74	540.000,00 € HT	<i>Sur avis de France Domaine</i>
Frais d'acquisition	5.402,57 € HT	<i>Marge</i>
Droits et taxes non soumis à TVA	34,00 €	
Travaux	6.046,85 € HT	<i>Marge</i>

Tva 20% sur la marge

3.094,17 Euros

(Calculée conformément à la réglementation fiscale au jour de la délibération)

- **D'ACCEPTER de rembourser** la somme de **139.250,12 Euros HT (TVA en sus)**, correspondant au solde de la vente ;
- **DE S'ENGAGER** à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pièce jointe :

- Convention de portage entre l'EPF74 et la Commune d'Ambilly pour les bien situés sur les parcelles AH n°8 et AH n°168;
- Tableau de bilan de portage.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022

Le Maire,
Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : 29 JUIN 2022

Affichée le : 29 JUIN 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

CONVENTION POUR PORTAGE FONCIER

ENTRE :

L'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (SIREN n° 451 440 275), représenté par son Directeur, Monsieur Philippe VANSTEENKISTE, demeurant professionnellement 1510 Route de l'Arny – 74350 ALLONZIER LA CAILLE.

Fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 14 mai 2004 ;

Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sa dite qualité de Directeur en vertu des dispositions de l'article L 324-6 du Code de l'Urbanisme.

Désigné ci-après par "L'EPF 74"

ET :

La Commune de AMBILLY, (SIREN n° 217 400 084) représentée par son Maire, Monsieur MATHELIER Guillaume, demeurant professionnellement : Mairie – 2 Rue de la Paix - BP 722 – 74111 AMBILLY CEDEX.

Désignée ci-après par "La Collectivité"

EXPOSE

La collectivité sollicite l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir une maison individuelle située à côté des berges du Foron, rue du Pont Noir, au Nord de la voie verte. Cette acquisition, dans un secteur stratégique, permettra à la Commune de réaliser une opération de renaturation des berges du Foron et d'aménager un chemin piéton, étant grevé au PLU d'un emplacement réservé n° 20 pour 65 % de sa surface. Ce bien est également inclut en partie dans la trame « turquoise » des espaces naturels sensibles du Foron du Chablais Genevois élaboré par le SM3A (syndicat mixte pour l'aménagement de l'Arve et de ses affluents).

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2019 / 2023) : Thématique « **Espaces Naturels** » ; portage **sur 4 ans, remboursement par annuités**.

Conformément à l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil d'Administration de L'EPF 74, dans sa séance du 06/09/2019, a donné son accord pour procéder à l'acquisition nécessaire au projet de la collectivité.

IDENTIFICATION DES BIENS A ACQUERIR

Sur le territoire de la Commune de AMBILLY (74100) :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
16 Clos du Pont Noir	AH	8	05a 70ca	X	
Maison individuelle					

PRIX D'ACQUISITION

Conformément à l'article 20 des statuts de l'EPF 74, cette acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation déterminée par France Domaine, soit la somme de **540.000,00 euros**.

.../...

Conformément aux statuts et au Règlement Intérieur de l'EPF 74, les modalités d'intervention, de portage et de restitution sont définies comme suit :

MODALITES D'INTERVENTION ET DE GESTION – Cf. Article 5 du règlement intérieur

L'EPF 74 étant propriétaire du bien, la collectivité s'engage à ne pas en faire usage, à ne pas le louer, à ne pas entreprendre de travaux sans y avoir été autorisée au préalable par l'EPF 74.

Si la collectivité en fait la demande, une convention de mise à disposition sera établie entre elle et l'EPF 74.

MODALITES DE PORTAGE – Cf. Article 3 du règlement intérieur

La collectivité s'engage :

- à faire face aux conséquences financières pendant toute la durée du portage ;
- au remboursement à l'EPF de l'investissement réalisé **par annuités sur 4 ans** (y compris des travaux réalisés dans le cadre d'un proto-aménagement). La première phase de remboursement interviendra un an après la date de signature de l'acte d'acquisition ;
- au remboursement annuel des frais annexes tels que des charges liées à la propriété du bien (taxe foncière, assurance, géomètre...) ;
- au règlement annuel des frais de portage, soit **2% HT sur le capital restant dû et sur les frais annexes**.

L'EPF 74 s'engage :

- à déduire annuellement tous loyers ou subventions perçus pendant la durée du portage ;
- à adresser annuellement à la collectivité un bilan de gestion accompagné d'un récapitulatif des éléments financiers de l'opération.

Si le solde est débiteur, la collectivité mandatera le montant de ce solde sur le compte trésorerie de l'EPF 74. Des pénalités de retards seront appliquées au taux d'intérêt légal majoré dès lors que le délai de règlement d'une facture excède 40 jours.

Si le solde est créditeur, l'EPF 74 mandatera le montant de ce solde sur le compte trésorerie de la collectivité.

MODALITES DE CESSION DES BIENS – Cf. Article 20 des statuts

A la fin de la durée de portage, l'EPF 74 vend le bien à la collectivité ou à un organisme désigné par elle ; la valeur du bien est égale au prix d'acquisition augmenté des frais d'acte.

La collectivité mandatera tout ou partie de la valeur du bien sur le compte trésorerie de l'EPF 74 en fonction du capital déjà remboursé au cours du portage. L'EPF 74 transmettra alors un bilan de gestion clôturant la fin du portage.

Cependant, il pourra être mis fin à la présente, avant la fin de la durée de portage par délibération de la collectivité et après acceptation du Conseil d'Administration de l'EPF 74. La collectivité s'engage alors à rembourser par anticipation le solde de l'investissement réalisé, les frais annexes et les frais de portage calculés au prorata de la durée effective du portage.

Fait le **02 DEC. 2019**

Philippe VANSTEENKISTE
Directeur de l'EPF 74

M. Guillaume MATHELIER
Maire de la Commune d'AMBILLY



L'aide de l'EPF est à mentionner dans tout support d'information et de communication lié au portage. L'EPF doit être associé et représenté à toute manifestation ou inauguration concernant la réalisation ayant fait l'objet d'un portage. Le logotype peut être adjoint sur tout support visuel.

PORTAGE sur 4 ans par annuités Réf: C008AU1	Thème du PPI ESPACES NATURELS
--	---

	ACQUISITION			CESSION à VOTER EN HT*		
	Acte signé le 28/11/2019			Fin de portage		
Situation	16 et 7 Clos du Pont Noir LOT n° 11 Lotissement			16 et 7 Clos du Pont Noir LOT n° 11 Lotissement		
Nature du bien	Terrain bâti			Terrain bâti		
Parcelle(s)	SECTION	N° CADASTRAL	SURFACE en M ²	SECTION	N° CADASTRAL	SURFACE en M ²
	AH AH	8 168	570 Droits indivis	AH AH	8 168	570 Droits indivis
Zonage	Ne Ui ER n° 20			Ne Ui ER n° 20		
Bien occupé au jour de la délibération						
Prix principal	540 000,00 €			540 000,00 €		
Frais d'acquisition	5 402,57 € HT			5 402,57 €		
Publication /droits de mutation exonérés TVA	34,00 €			34,00 €		
Travaux-aménagement HT	10 068,30 € HT			10 068,30 €		
TOTAL	555 504,87 € HT			555 504,87 € HT		
TVA : Bien qualifié de bâti de plus de 5 ans , vente soumise à la TVA sur option, sur la marge						
	Marge :			15 470,87 €		
	TVA sur la marge *			3 094,17 €		
TOTAL	555 504,87 € HT			558 599,04 € TTC		
	Capital remboursé			416 254,75 €		
	Capital restant du			139 250,12 €		
	TOTAL RESTANT DU et TVA			142 344,29 € TTC		

*TVA calculée au jour de la délibération ; sans délibération complémentaire elle pourra faire l'objet d'une réactualisation lors de la signature de l'acte de cession, en cas de changement de la situation réelle du bien, du document d'urbanisme, du taux de TVA en vigueur ou plus largement selon la réglementation applicable.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28	Délibération N°050/2022 Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un local commercial, un garage et une cave dans un immeuble situé au 44 rue de Genève
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/2022

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°050/2022 : Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un local commercial, un garage et une cave dans un immeuble situé au 44 rue de Genève

Monsieur Guillaume SICLET, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement expose :

Pour le compte de la Commune, l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie porte depuis avril 2019, un local commercial, un garage et une cave (Lots 1 – 25 et 11) dans un immeuble situé « 44 RUE DE GENEVE/11 RUE PASTEUR » sur le territoire de la commune.

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
44 Rue de Genève 11 Rue Pasteur	AI	525	907 m2	X	
Local Commercial lot 1 - Garage n°3 Lot 25 – Cave n°1 Lot 11					

Selon les termes de la convention signée en 2019 le portage arrivera à terme en 2023.

*Vu la convention pour portage foncier, volet « **Habitat Social** », en date du 6 mars 2019 entre la Commune et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens susmentionnés ;*

Vu l'acquisition réalisée par l'EPF le 26 avril 2019 fixant la valeur des biens à la somme totale de 152.052,89 euros (frais d'acte inclus) ;

Vu les travaux réalisés au cours du portage pour la somme de 2.743,42 € HT ;

Vu les remboursements effectués par la Commune, pour la somme de 115.724.98 euros HT ;

Vu le capital restant dû sur le portage, soit la somme de 39.071,33 euros HT ;

Vu l'arrêté de DUP n° 2018-0078 en date du 28-11-2018 ;

*Vu la qualité d'assujetti de l'EPF à la TVA, la vente du bien des biens, qualifié de **bâti de PLUS de 5 ans**, peut être soumise à la **TVA sur option, sur la marge** ;*

Vu les statuts de l'EPF ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF ;

Vu l'avis de France Domaine ;

Vu l'avis de la commission urbanisme réunie le 15 juin 2022 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** d'acquérir les biens ci avant mentionnés ;
- **D'ACCEPTER** que la vente soit régularisée en la forme d'un acte administratif au plus tard le 15 avril 2023 au prix de **154.796,31 euros H.T**

Prix d'achat par EPF 74	149.700,00 € HT	Sur avis de France Domaine
Frais d'acquisition	2.304,89 € HT	Marge
Droits et taxes non soumis à TVA	48,00 €	
Travaux	2.743,42 € HT	Marge

Tva 20% sur marge

1.009,66 Euros

(Calculée conformément à la réglementation fiscale au jour de la délibération)

- **D'ACCEPTER** de rembourser la somme de **39.071,33 euros HT (TVA en sus)**, correspondant au solde de la vente ;
- **DE S'ENGAGER** à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pièces jointes :

- Convention de portage entre l'EPF74 et la Commune d'Ambilly pour les biens situés sur la parcelle AI 525 ;
- Tableau de bilan de portage.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal Ambilly, le *28 juin 2022*

Le Maire,
Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : **29 JUIN 2022**

Affichée le : **29 JUIN 2022**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

CONVENTION POUR PORTAGE FONCIER

ENTRE :

L'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (SIREN n° 451 440 275), représenté par son Directeur, Monsieur Philippe VANSTEENKISTE, demeurant professionnellement 1510 Route de l'Arny – 74350 ALLONZIER LA CAILLE.

Fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 14 mai 2004 ;

Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sadite qualité de Directeur en vertu des dispositions de l'article L 324-6 du Code de l'Urbanisme.

Désigné ci-après par "L'EPF 74"

ET :

La Commune de AMBILLY, (SIREN n° 217 400 084) représentée par son Maire, Monsieur MATHELIER Guillaume, demeurant professionnellement : Mairie – 2 Rue de la Paix - BP 722 – 74111 AMBILLY CEDEX.

Désignée ci-après par "La Collectivité"

EXPOSE

La collectivité sollicite l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir un local commercial (le fonds de commerce étend éteint), une cave de stockage et un garage (occupé) situés dans le périmètre d'attente du projet d'aménagement du secteur de la Rue de Genève.

Cette acquisition permettra à la commune de compléter sa réserve foncière dans le périmètre de Déclaration d'Utilité Publique « réserve foncière » dont le dossier est en cours d'instruction en Préfecture.

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2019 / 2023) : Thématique « **Habitat Social : opération avec un minimum de 30% de logements locatifs aidés** » ; portage **sur 4 ans, remboursement par annuités**.

Conformément à l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil d'Administration de l'EPF 74, dans sa séance du 14/09/20218, a donné son accord pour procéder à l'acquisition nécessaire au projet de la collectivité.

IDENTIFICATION DES BIENS A ACQUERIR

Sur le territoire de la Commune de AMBILLY (74100) :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
44 rue de Genève	AI	525 (ex 46)	09a 07ca	X	
Lot n° 1 : Local commercial en RDC de 80 m² (Libre)					
Lot n° 11 : Cave de stockage en sous-sol (Libre)					
Lot n° 25 : Garage (Occupé)					

PRIX D'ACQUISITION

Conformément à l'article 20 des statuts de l'EPF 74, cette acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation déterminée par France Domaine, soit la somme de **149.700,00 euros**.

.../...

Conformément aux statuts et au Règlement Intérieur de l'EPF 74, les modalités d'intervention, de portage et de restitution sont définies comme suit :

MODALITES D'INTERVENTION ET DE GESTION – Cf. Article 5 du règlement intérieur

L'EPF 74 étant propriétaire des biens, la collectivité s'engage à ne pas en faire usage, à ne pas les louer, à ne pas entreprendre de travaux sans y avoir été autorisée au préalable par l'EPF 74.

Si la collectivité en fait la demande, une convention de mise à disposition sera établie entre elle et l'EPF 74.

MODALITES DE PORTAGE – Cf. Article 3 du règlement intérieur

La collectivité s'engage :

- à faire face aux conséquences financières pendant toute la durée du portage ;
- au remboursement à l'EPF de l'investissement réalisé **par annuités sur 4 ans** (y compris des travaux réalisés dans le cadre d'un proto-aménagement). La première phase de remboursement interviendra un an après la date de signature de l'acte d'acquisition ;
- au remboursement annuel des frais annexes tels que des charges liées à la propriété du bien (taxe foncière, assurance, géomètre...) ;
- au règlement annuel des frais de portage, soit **1,7% HT sur le capital restant dû et sur les frais annexes**.

L'EPF 74 s'engage :

- à déduire annuellement tous loyers ou subventions perçus pendant la durée du portage ;
- à adresser annuellement à la collectivité un bilan de gestion accompagné d'un récapitulatif des éléments financiers de l'opération.

Si le solde est débiteur, la collectivité mandatera le montant de ce solde sur le compte trésorerie de l'EPF 74. Des pénalités de retards seront appliquées au taux d'intérêt légal majoré dès lors que le délai de règlement d'une facture excède 40 jours.

Si le solde est créditeur, l'EPF 74 mandatera le montant de ce solde sur le compte trésorerie de la collectivité.

MODALITES DE CESSION DES BIENS – Cf. Article 20 des statuts

A la fin de la durée de portage, l'EPF 74 vend le bien à la collectivité ou à un organisme désigné par elle ; la valeur du bien est égale au prix d'acquisition augmenté des frais d'acte.

La collectivité mandatera tout ou partie de la valeur du bien sur le compte trésorerie de l'EPF 74 en fonction du capital déjà remboursé au cours du portage. L'EPF 74 transmettra alors un bilan de gestion clôturant la fin du portage.

Cependant, Il pourra être mis fin à la présente, avant la fin de la durée de portage par délibération de la collectivité et après acceptation du Conseil d'Administration de l'EPF 74. La collectivité s'engage alors à rembourser par anticipation le solde de l'investissement réalisé, les frais annexes et les frais de portage calculés au prorata de la durée effective du portage.

Fait le

06 MARS 2019

Philippe VANSTEENKISTE
Directeur de l'EPF 74

M. Guillaume MATHELIER

Maire de la Commune de AMBILLY



L'aide de l'EPF est à mentionner dans tout support d'information et de communication lié au portage. L'EPF doit être associé et représenté à toute manifestation ou inauguration concernant la réalisation ayant fait l'objet d'un portage. Le logotype peut être adjoint sur tout support visuel.

PORTAGE demandé sur 4 ans par annuités ref C008AR1	Thème du PPI HABITAT SOCIAL
---	---------------------------------------

	ACQUISITION	CESSION à VOTER EN HT*
	Acte signé le 26/04/2019	Fin de portage TOTALE
Situation	44 Rue de Genève 11 Rue Pasteur RDC	44 Rue de Genève 11 Rue Pasteur RDC
Nature du bien	sur Terrain bâti	sur Terrain bâti
Parcelle(s)	SECTION	N° CADASTRAL
	AI	525 (ex 46)
	SURFACE en M ²	907
Parcelle(s)	SECTION	N° CADASTRAL
	AI	525 (ex 46)
	SURFACE en M ²	907
Identification	LOT 1 - Local Commercial LOT 25 - Garage N°3 LOT 11 - Cave N° 1	LOT 1 - Local Commercial LOT 25 - Garage N°3 LOT 11 - Cave N° 1
Bien occupé le jour de la délibération		
Prix principal	149 700,00 € HT	149 700,00 €
Frais d'acquisition	2 304,89 € HT	2 304,89 €
Frais droits non soumis à TVA	48,00 €	48,00 €
Travaux d'amélioration	2 743,42 € HT	2 743,42 €
TOTAL	154 796,31 € HT	154 796,31 € HT
TVA : Bien qualifié de bâti de plus de 5 ans , vente soumise à la TVA sur option, sur la marge		
	Marge :	5 048,31 €
	TVA 20% sur la marge*	1 009,66 €
TOTAL	154 796,31 € HT	155 805,97 € TTC
	Capital remboursé au 30-04-2022	115 724,98 € HT
	Capital restant du	39 071,33 € HT
	TOTAL RESTANT DU et TVA	40 080,99 € TTC
*TVA calculée au jour de la délibération ; sans délibération complémentaire elle pourra faire l'objet d'une réactualisation lors de la signature de l'acte de cession, en cas de changement de la situation réelle du bien, du document d'urbanisme, du taux de TVA en vigueur ou plus largement selon la réglementation applicable.		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28	Délibération N°051/2022 Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un appartement et d'une cave dans une copropriété située au 50 rue de Genève-Lots 14 et 07
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/202

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°051/2022 : Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un appartement et d'une cave dans une copropriété située au 50 rue de Genève-Lots 14 et 07

Monsieur Guillaume SICLET, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement expose :

Pour le compte de la Commune, l'EPF porte depuis septembre 2013, un appartement et une cave (Lots 14 et 7) dans un immeuble en copropriété situé « 50 RUE DE GENEVE » sur le territoire de la commune.

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Copropriété 50 Rue de Genève	AI	531	765 m2	X	
Appartement lot 14 et Cave Lot 7					

Selon les termes de la convention signée le 31 juillet 2013 le portage arrivera à terme en 2023.

*Vu la convention pour portage foncier, volet « **Habitat Social** », en date du 31 juillet 2013 entre la Commune et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens mentionnés ci-dessous ;*

Vu l'acquisition réalisée par l'EPF le 30 septembre 2013 fixant la valeur des biens à la somme totale de 178.263,56 euros (frais d'acte inclus) ;

Vu les travaux réalisés en court de portage pour la somme de 6.046,85 € HT ;

Vu les remboursements effectués par la Commune au 30 septembre 2022, pour la somme de 164.468,48 euros HT ;

Vu le capital restant dû au 1^{er} octobre 2022 sur le portage, soit la somme de 19.841,93 euros HT ;

Vu l'arrêté de DUP n° 2018-0078 en date du 28-11-2018 ;

*Vu la qualité d'assujetti de l'EPF à la TVA, la vente du bien des biens, qualifié **de bâti de PLUS de 5 ans**, peut être soumise à la **TVA sur option, sur la marge** ;*

Vu les statuts de l'EPF ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF ;

Vu l'avis de France Domaine ;

Vu l'avis de la commission urbanisme réunie le 15 juin 2022 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** d'acquérir les biens ci avant mentionnés ;
- **D'ACCEPTER** que la vente soit régularisée en la forme d'un acte administratif au plus tard le 15 septembre 2023 au prix de **184.310,41 euros H.T**

Prix d'achat par Epf 74	175.000,00 € HT	Sur avis de France Domaine
Frais d'acquisition	3.263,56 € TTC	
Travaux	6.046,85 € HT	Marge

Tva 20% sur marge 1.209,37 Euros

(Calculée conformément à la réglementation fiscale au jour de la délibération)

- **D'ACCEPTER de rembourser** la somme de **19.841,93 Euros HT (TVA en sus)**, correspondant au solde de la vente ;
- **DE S'ENGAGER** à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pièces jointes :

- Convention de portage entre l'EPF74 et la Commune d'Ambilly pour les biens situés sur la parcelle AI 531 ;
- Tableau de bilan de portage.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022

Le Maire,
Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : 29 JUIN 2022

Affichée le : 29 JUIN 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

CONVENTION POUR PORTAGE FONCIER

ENTRE :

L'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (SIREN n° 451 440 275), représenté par son Directeur, Monsieur Philippe VANSTEENKISTE, demeurant professionnellement 372 Route de la Côte – 74350 VILLY-LE-PELLOUX.

Fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 14 mai 2004 ;

Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sa dite qualité de Directeur en vertu des dispositions de l'article L 324-6 du Code de l'Urbanisme.

désigné ci-après par "L'EPF 74"

ET :

La Commune de **AMBILLY**, (SIREN n° 217 400 084) représentée par son Maire, Monsieur Guillaume MATHELIER demeurant professionnellement : BP 722 – 74111 AMBILLY Cedex

désignée ci-après par "La Commune"

EXPOSE

La Commune sollicite l'intervention de l'EPF 74 dans le but d'anticiper l'arrivée d'un équipement structurant (en l'occurrence, le tramway dont le tracé est prévu route de Genève – projet piloté par l'intercommunalité). La réalisation de réserves foncières dans ce secteur repéré au POS (plan-masse n°1) lui fournira en effet un levier décisif pour la mise en œuvre de ses objectifs en matière de mixité sociale et de développement durable.

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF 74 : volet « **Equipements publics** », moyennant un portage sur **10 par annuités**.

Conformément à l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil d'Administration de L'EPF 74, dans sa séance du 23 novembre 2012, a donné son accord pour procéder à l'acquisition nécessaire au projet de la Commune.

IDENTIFICATION DES BIENS A ACQUERIR

Le bien objet de la présente, situé sur la commune de AMBILLY est le suivant :

Section	N° cadastral	Situation
AI	296	Appartement 1 ^{er} étage – 66 m ² - Lot 14 Une cave – 10m ² - Lot 7

PRIX D'ACQUISITION

Conformément à l'article 20 des statuts de l'EPF 74, cette acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par France Domaine, soit la somme de **175.000,00 euros**.

.../...

Conformément aux statuts et au Règlement Intérieur de l'EPF 74, les modalités d'intervention, de portage et de restitution sont définies comme suit :

MODALITES D'INTERVENTION ET DE GESTION – Cf. Article 5 du règlement intérieur

L'EPF 74 étant propriétaire des biens, la Commune s'engage à ne pas en faire usage, à ne pas les louer, à ne pas entreprendre de travaux sans y avoir été autorisée au préalable par l'EPF 74. Si la commune en fait la demande, une convention de mise à disposition sera établie entre elle et l'EPF 74.

MODALITES DE PORTAGE – Cf. Article 4 du règlement intérieur

La Commune s'engage à faire face aux conséquences financières pendant toute la durée du portage et notamment :

- ✓ au remboursement à l'EPF de l'investissement réalisé par annuités constantes sur **10 ans**. La première phase de remboursement interviendra un an après la date de signature de l'acte d'acquisition ;
- ✓ au remboursement annuel des frais annexes tels que des charges liées à la propriété du bien (taxe foncière, assurance, géomètre...) et des travaux réalisés dans le cadre d'un proto-aménagement ;
- ✓ au règlement annuel des frais de portage, soit **3% sur le capital restant dû et sur les frais annexes**.

L'EPF 74 s'engage à déduire annuellement tous loyers ou subventions perçus pendant la durée du portage.

L'EPF 74 adressera annuellement à la Commune un bilan de gestion accompagné d'un récapitulatif des éléments financiers de l'opération.

Si le solde est débiteur, la commune mandatera le montant de ce solde sur le compte trésorerie de l'EPF 74. Des pénalités de retards seront appliquées au taux d'intérêt légal majoré dès lors que le délai de règlement d'une facture excède 40 jours.

Si le solde est créditeur, l'EPF 74 mandatera le montant de ce solde sur le compte trésorerie de la Commune.

MODALITES DE RESTITUTION DES BIENS – Cf. Article 20 des statuts

A la fin de la durée de portage, l'EPF 74 revend le bien à la commune ou à un organisme désigné par elle ; la valeur du bien est égale au prix d'acquisition augmenté des frais d'acte.

La commune mandatera tout ou partie de la valeur du bien sur le compte trésorerie de l'EPF 74 en fonction du capital déjà remboursé au cours du portage. L'EPF 74 transmettra alors un bilan de gestion clôturant la fin du portage.

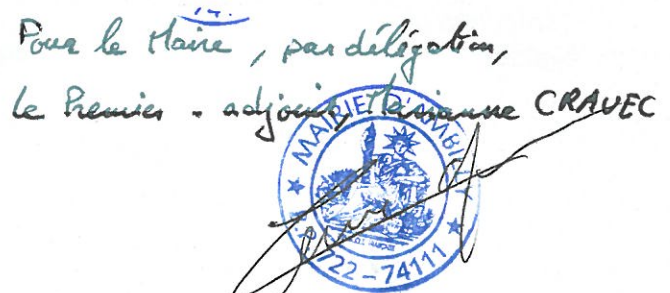
Cependant, Il pourra être mis fin à la présente, avant la fin de la durée de portage par délibération de la commune et après acceptation du Conseil d'Administration de l'EPF 74. La commune s'engage alors à rembourser par anticipation le solde de l'investissement réalisé, les frais annexes et les frais de portages calculés au prorata de la durée effective du portage.

Fait le

31 JUIL 2013
Philippe VANSTEENKISTE
Directeur de l'EPF



Pour le Maire, par délégation,
Le Premier-adjoint *Christiane CRAVEC*



Municipal stamp of the commune of Crêt de la Neige. The stamp is circular with a central emblem and the text "MAIRIE - Crêt de la Neige" and "722 - 74111". A signature is written over the stamp.

PORTAGE demandé sur 10 ans par annuités Réf. : C008AI01	Thème du PPI HABITAT SOCIAL
--	---------------------------------------

	ACQUISITION	CESSION à VOTER EN HT*
	Acte signé le 30/09/2013	A Terme - Fin de portage TOTALE
Situation	50 route de Genève 1er étage	50 route de Genève 1er étage
Nature du bien	sur Terrain bâti	sur Terrain bâti
Parcelle(s)	SECTION	N° CADASTRAL
	SURFACE en M ²	SECTION
	AI	531
	765 m2	AI
	531	765 m2
Identification	Appartement Lot 14 Cave Lot 7	Appartement Lot 14 Cave Lot 7
Bien occupé le jour de la délibération		
Prix principal	175 000,00 € HT	175 000,00 €
Frais d'acquisition	3 263,56 € TTC	3 263,56 €
Travaux d'aménagement HT	6 046,85 € HT	6 046,85 €
TOTAL	184 310,41 € HT	184 310,41 € HT
<i>TVA : Bien qualifié de bâti de plus de 5 ans , vente soumise à la TVA sur option, sur la marge</i>		
	Marge :	6 046,85 €
	TVA 20% sur la marge*	1 209,37 €
TOTAL	184 310,41 € HT	185 519,78 € TTC
	Capital remboursé au 30-09-2022	164 468,48 € HT
	Capital restant du	19 841,93 € HT
	TOTAL RESTANT DU et TVA	21 051,30 € TTC

**TVA calculée au jour de la délibération ; sans délibération complémentaire elle pourra faire l'objet d'une réactualisation lors de la signature de l'acte de cession, en cas de changement de la situation réelle du bien, du document d'urbanisme, du taux de TVA en vigueur ou plus largement selon la réglementation applicable.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28	Délibération N°052/2022 Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un appartement et d'une cave dans une copropriété située au 52 rue de Genève-Lots 17 et 05
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/202

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°052/2022 : Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un appartement et d'une cave dans une copropriété située au 52 rue de Genève-Lots 17 et 05

Monsieur Guillaume SICLET, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement expose :

Pour le compte de la Commune, l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie porte depuis août 2013, un appartement et une cave (Lots 17 et 5) dans un immeuble en copropriété situé « **52 RUE DE GENEVE** » sur le territoire de la commune.

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Copropriété 52 Rue de Genève	AI	531	765 m2	X	
Appartement lot 17 et cave Lot 5					

Selon les termes de la convention signée le 14 octobre 2013 le portage arrivera à terme en 2023.

Vu la convention pour portage foncier, volet « Habitat Social » en date du 14 octobre 2013 entre la Commune et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ;

Vu l'acquisition réalisée par l'EPF le 2 août 2013 fixant la valeur des biens à la somme totale de 179.329,16 euros (frais d'acte inclus) ;

Vu les remboursements effectués par la Commune au 30 juillet 2022, pour la somme de 161.396,28 euros HT ;

Vu le capital restant dû au 1^{er} août 2022 sur le portage, soit la somme de 17.932,88 euros HT ;

Vu l'arrêté de DUP n° 2018-0078 en date du 28-11-2018 ;

*Vu la qualité d'assujetti de l'EPF à la TVA, la vente du bien des biens, qualifié **de bâti de PLUS de 5 ans**, peut être soumise à la **TVA sur option, sur la marge** ;*

Vu les statuts de l'EPF ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF ;

Vu l'avis de France Domaine ;

Vu l'avis de la commission urbanisme réunie le 15 juin 2022 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** d'acquérir les biens ci avant mentionnés ;
- **D'ACCEPTER** que la vente soit régularisée en la forme d'un acte administratif au plus tard le 15 juillet 2023 au prix de **179.326,16 euros H.T**

Prix d'achat par Epf 74	176.000,00 € HT	Sur avis de France Domaine
Frais d'acquisition	3.329,16 € TTC	

Tva 20% sur marge 0,00 Euros
(Calculée conformément à la réglementation fiscale au jour de la délibération)

- **D'ACCEPTER de rembourser** la somme de **17.932,88 Euros HT (TVA en sus)**, correspondant au solde de la vente ;
- **DE S'ENGAGER** à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pièces jointes :

- Convention de portage entre l'EPF74 et la Commune d'Ambilly pour les biens situés sur la parcelle AI 531 ;
- Tableau de bilan de portage.

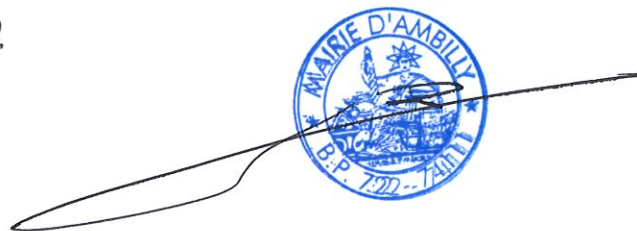
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022

Le Maire,
Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : 29 JUIN 2022

Affichée le : 29 JUIN 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

PORTAGE demandé sur 10 ans par annuités Réf. : C008A15	Thème du PPI HABITAT SOCIAL
---	---------------------------------------

	ACQUISITION			CESSION à VOTER EN HT*		
	Acte signé le 02/08/2013			A Terme - Fin de portage TOTALE		
Situation	52 Route de Genève 3ème étage			52 Route de Genève 3ème étage		
Nature du bien	sur Terrain bâti			sur Terrain bâti		
Parcelle(s)	SECTION	N° CADASTRAL	SURFACE en M ²	SECTION	N° CADASTRAL	SURFACE en M ²
	AI	531	765 m2	AI	531	765 m2
Identification	Appartement Lot 17 Cave Lot 5			Appartement Lot 17 Cave Lot 5		
Bien occupé le jour de la délibération						
Prix principal	176 000,00 € HT			176 000,00 €		
Frais d'acquisition	3 329,16 € TTC			3 329,16 €		
TOTAL	179 329,16 € HT			179 329,16 € HT		
TVA : Bien qualifié de bâti de plus de 5 ans, vente soumise à la TVA sur option, sur la marge						
	Marge :			0,00 €		
	TVA 20% sur la marge*			0,00 €		
TOTAL	179 329,16 € HT			179 329,16 € TTC		
	Capital remboursé au 30-07-2022			161 396,28 € HT		
	Capital restant du			17 932,88 € HT		
	TOTAL RESTANT DU et TVA			17 932,88 € TTC		
*TVA calculée au jour de la délibération ; sans délibération complémentaire elle pourra faire l'objet d'une réactualisation lors de la signature de l'acte de cession, en cas de changement de la situation réelle du bien, du document d'urbanisme, du taux de TVA en vigueur ou plus largement selon la réglementation applicable.						

CONVENTION POUR PORTAGE FONCIER

ENTRE :

L'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (SIREN n° 451 440 275), représenté par son Directeur, Monsieur Philippe VANSTEENKISTE, demeurant professionnellement 372 Route de la Côte – 74350 VILLY-LE-PELLOUX.

Fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 14 mai 2004 ;

Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sadite qualité de Directeur en vertu des dispositions de l'article L 324-6 du Code de l'Urbanisme.

désigné ci-après par "L'EPF 74"

ET :

La Commune d'AMBILLY, (SIREN n° 217 400 084) représentée par son Maire, Monsieur Guillaume MATHELIER, demeurant professionnellement : Rue de la Paix – 74100 AMBILLY.

désignée ci-après par "La Commune"

EXPOSE

La Commune sollicite l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir un appartement avec cave situé dans un secteur stratégique. Ce bien est situé dans un immeuble de la Rue de Genève, principal axe de circulation et colonne vertébrale de l'agglomération. Cette maîtrise foncière va permettre le renouvellement urbain du quartier en prévision de l'arrivée du tramway.

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF 74 : volet « **Equipements Publics** », moyennant un portage sur **10 ans par annuités**.

Conformément à l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil d'Administration de L'EPF 74, dans sa séance du 23 novembre 2012, a donné son accord pour procéder à l'acquisition nécessaire au projet de la Commune.

IDENTIFICATION DES BIENS A ACQUERIR

Les biens objet de la présente, situés sur la commune d'AMBILLY sont les suivants :

Section	N° cadastral	Situation
AI	296	52 Route de Genève
Au 3 ^{ème} étage : Appartement de 61,51 m ² - Lot 17		
Au sous-sol : Cave - Lot 5		

PRIX D'ACQUISITION

Conformément à l'article 20 des statuts de l'EPF 74, cette acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par France Domaine, soit la somme de **176 000,00 euros**.

.../...

Conformément aux statuts et au Règlement Intérieur de l'EPF 74, les modalités d'intervention, de portage et de restitution sont définies comme suit :

MODALITES D'INTERVENTION ET DE GESTION – Cf. Article 5 du règlement intérieur

L'EPF 74 étant propriétaire des biens, la Commune s'engage à ne pas en faire usage, à ne pas les louer, à ne pas entreprendre de travaux sans y avoir été autorisée au préalable par l'EPF 74.

Si la commune en fait la demande, une convention de mise à disposition sera établie entre elle et l'EPF 74.

MODALITES DE PORTAGE – Cf. Article 4 du règlement intérieur

La Commune s'engage à faire face aux conséquences financières pendant toute la durée du portage et notamment :

- ✓ au remboursement à l'EPF de l'investissement réalisé par annuités constantes sur **10 ans**. La première phase de remboursement interviendra un an après la date de signature de l'acte d'acquisition ;
- ✓ au remboursement annuel des frais annexes tels que des charges liées à la propriété du bien (taxe foncière, assurance, géomètre...) et des travaux réalisés dans le cadre d'un proto-aménagement ;
- ✓ au règlement annuel des frais de portage, soit **3% sur le capital restant dû et sur les frais annexes**.

L'EPF 74 s'engage à déduire annuellement tous loyers ou subventions perçus pendant la durée du portage.

L'EPF 74 adressera annuellement à la Commune un bilan de gestion accompagné d'un récapitulatif des éléments financiers de l'opération.

Si le solde est débiteur, la commune mandatera le montant de ce solde sur le compte trésorerie de l'EPF 74. Des pénalités de retards seront appliquées au taux d'intérêt légal majoré dès lors que le délai de règlement d'une facture excède 40 jours.

Si le solde est créditeur, l'EPF 74 mandatera le montant de ce solde sur le compte trésorerie de la Commune.

MODALITES DE RESTITUTION DES BIENS – Cf. Article 20 des statuts

A la fin de la durée de portage, l'EPF 74 revend le bien à la commune ou à un organisme désigné par elle ; la valeur du bien est égale au prix d'acquisition augmenté des frais d'acte.

La commune mandatera tout ou partie de la valeur du bien sur le compte trésorerie de l'EPF 74 en fonction du capital déjà remboursé au cours du portage. L'EPF 74 transmettra alors un bilan de gestion clôturant la fin du portage.

Cependant, il pourra être mis fin à la présente, avant la fin de la durée de portage par délibération de la commune et après acceptation du Conseil d'Administration de l'EPF 74. La commune s'engage alors à rembourser par anticipation le solde de l'investissement réalisé, les frais annexes et les frais de portages calculés au prorata de la durée effective du portage.

Fait le

14 OCT. 2013

Philippe VANSTEENKISTE
Directeur de l'EPF 74



M. Guillaume MATHELIER
Maire de la Commune d'AMBILLY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28	Délibération N°053/2022 Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un local commercial et de son annexe dans une copropriété située au 52 rue de Genève -Lots 09 et 12
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le jeudi 23 juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune et, les conseillers ont pu assister à la séance en visio-conférence ou en présentiel et avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, M. Noël PAPEGUAY, Mme Elisabeth BAILLY (en visio), M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, M. Yasin SEN, Mme Rabia HADDADI, Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, Mme Geneviève GANTIN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Hervé FEARN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, M. Cristian GUERET, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Micheline BATAILLEY

ETAIENT ABSENTS :

M. Roland MARTIN

M. Christian COLLET représenté par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 13/06/2022

Mme Charlotte LE GOUIC représentée par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 16/06/2022

Mme Helena DORA représentée par M. Abdelkrim MIHOUBI par pouvoir en date du 22/06/2022

Mme Gaëlle LEGAI-PERRET représentée par M. Jacques VILLETTE par pouvoir en date du 23/06/202

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

N°053/2022 : Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat d'un local commercial et de son annexe dans une copropriété située au 52 rue de Genève -Lots 09 et 12

Monsieur Guillaume SICLET, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement expose :

Pour le compte de la commune, l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie porte depuis le 14 septembre 2012, un local commercial et son annexe dans une copropriété située « 52 rue de Genève » sur le territoire de la commune.

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
52 rue de Genève Copropriétés lots 9 et 12	AI	531 (ex 296)	07a 65 ca	X	
Local Commercial lot 9 et annexe lot 12					

Selon les termes de la convention signée le 28 novembre 2018 et son avenant du 26 décembre 2018, le portage arrive à terme en 2022.

Vu l'acquisition réalisée par l'EPF le 14 septembre 2012 fixant la valeur des biens à la somme totale de 97 299,91 euros (frais d'acte inclus) ;

Vu les remboursements déjà effectués par la Commune, pour la somme de 87 569,91 euros HT ;

Vu le capital restant dû sur le portage, soit la somme de 9 730,00 euros ;

Vu l'arrêté de DUP n°2018-0078 en date du 26 novembre 2018 ;

Vu la qualité d'assujetti de l'EPF à la TVA, la vente des biens, qualifiés de bâti de PLUS de 5 ans, peut être soumise à la TVA sur option, sur la marge ;

Vu les statuts de l'EPF ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF ;

Vu l'avis de France Domaine 10-09-2021

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF 74 en date du 15 septembre 2021

Vu l'avis de la commission urbanisme réunie le 15 juin 2022 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** d'acquérir les biens ci avant mentionnés ;
- **D'ACCEPTER** que la vente soit régularisée en la forme d'un acte administratif au plus tard le 15 novembre 2022 au prix de **97 299,91 euros H.T**

Prix d'achat par Epf 74	95 000,00 € HT	Sur avis de France Domaine
Frais d'acquisition	2 299,91 € TTC	

Tva : sur marge 0,00 euros

(Calculée conformément à la réglementation fiscale au jour de la délibération)

- **D'ACCEPTER de rembourser** la somme de **9 730,00 Euros HT (TVA en sus)**, correspondant au solde de la vente ;
- **DE S'ENGAGER** à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pièces jointes :

- Convention de portage entre l'EPF74 et la Commune d'Ambilly pour les biens situés sur la parcelle AI 531 ;
- Tableau de bilan de portage.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Ambilly, le 28 juin 2022

Le Maire,
Guillaume MATHELIER

Télétransmise le : 29 JUIN 2022

Affichée le : 29 JUIN 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

CONVENTION POUR PORTAGE FONCIER

ENTRE :

L'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (SIREN n° 451 440 275), représenté par son Directeur, Monsieur Philippe VANSTEENKISTE, demeurant professionnellement 372 Route de la Côte – 74350 VILLY-LE-PELLOUX.

Fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 14 mai 2004 ;

Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sa dite qualité de Directeur en vertu des dispositions de l'article L 324-6 du Code de l'Urbanisme.

désigné ci-après par "L'EPF 74"

ET :

La Commune de AMBILLY, (SIREN n° 217 400 084) représentée par son Maire, Monsieur Guillaume MATHELIER, demeurant professionnellement : BP 722 – 74111 AMBILLY Cedex

désignée ci-après par "La Commune"

EXPOSE

La Commune sollicite l'intervention de l'EPF 74 pour l'acquisition d'un local commercial (**murs**) situé dans un secteur stratégique, principal axe de circulation et colonne vertébrale de l'agglomération.

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF 74 : volet « **Equipements Publics** », moyennant un portage sur **10 ans par annuités**.

Conformément à l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil d'Administration de L'EPF 74, dans sa séance du 28 août 2012, a donné son accord pour procéder à l'acquisition nécessaire au projet de la Commune.

IDENTIFICATION DES BIENS A ACQUERIR

Le bien objet de la présente, situé sur la commune de AMBILLY est le suivant :

Section	N° cadastral	Situation	Surface à acquérir	Bâti	Non bâti
AI	296	50 route de Genève RDC local commercial 1 ^{er} étage bureau MURS	08a 55ca	X	

PRIX D'ACQUISITION

Conformément à l'article 20 des statuts de l'EPF 74, cette acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par France Domaine, soit la somme de **95.000,00 euros**.

1/2



Conformément aux statuts et au Règlement Intérieur de l'EPF 74, les modalités d'intervention, de portage et de restitution sont définies comme suit :

MODALITES D'INTERVENTION ET DE GESTION – Cf. Article 5 du règlement intérieur

L'EPF 74 étant propriétaire du bien, la Commune s'engage à ne pas en faire usage, à ne pas le louer, à ne pas entreprendre de travaux sans y avoir été autorisée au préalable par l'EPF 74.

Si la commune en fait la demande, une convention de mise à disposition sera établie entre elle et l'EPF 74.

MODALITES DE PORTAGE – Cf. Article 4 du règlement intérieur

La Commune s'engage à faire face aux conséquences financières pendant toute la durée du portage et notamment :

- ✓ au remboursement à l'EPF de l'investissement réalisé par annuités constantes sur **10 ans**. La première phase de remboursement interviendra un an après la date de signature de l'acte d'acquisition ;
- ✓ au remboursement annuel des frais annexes tels que des charges liées à la propriété du bien (taxe foncière, assurance, géomètre...) et des travaux réalisés dans le cadre d'un proto-aménagement ;
- ✓ au règlement annuel des frais de portage, soit **3% sur le capital restant dû et sur les frais annexes**.

L'EPF 74 s'engage à déduire annuellement tous loyers ou subventions perçus pendant la durée du portage.

L'EPF 74 adressera annuellement à la Commune un bilan de gestion accompagné d'un récapitulatif des éléments financiers de l'opération.

Si le solde est débiteur, la commune mandatera le montant de ce solde sur le compte trésorerie de l'EPF 74. Des pénalités de retards seront appliquées au taux d'intérêt légal majoré dès lors que le délai de règlement d'une facture excède 40 jours.

Si le solde est créditeur, l'EPF 74 mandatera le montant de ce solde sur le compte trésorerie de la Commune.

MODALITES DE RESTITUTION DES BIENS – Cf. Article 20 des statuts

A la fin de la durée de portage, l'EPF 74 revend le bien à la commune ou à un organisme désigné par elle ; la valeur du bien est égale au prix d'acquisition augmenté des frais d'acte.

La commune mandatera tout ou partie de la valeur du bien sur le compte trésorerie de l'EPF 74 en fonction du capital déjà remboursé au cours du portage. L'EPF 74 transmettra alors un bilan de gestion clôturant la fin du portage.

Cependant, Il pourra être mis fin à la présente, avant la fin de la durée de portage par délibération de la commune et après acceptation du Conseil d'Administration de l'EPF 74. La commune s'engage alors à rembourser par anticipation le solde de l'investissement réalisé, les frais annexes et les frais de portages calculés au prorata de la durée effective du portage.

Fait le **05 NOV. 2012**
Philippe VANSTEENKISTE
Directeur de l'EPF 74



Guillaume MATHELIER
Maire de la Commune de AMBILLY



PORTAGE sur 10 ans par annuités Réf. : C008A14	Thème du PPI HABITAT SOCIAL
---	---------------------------------------

	ACQUISITION	CESSION à VOTER EN HT*				
	Acte signé le 14/09/2012	Fin de portage TOTALE				
Situation	52 route de Genève Copropriété lots 9 et 12	52 route de Genève Copropriété lots 9 et 12				
Nature du bien	bâti	bâti				
Parcelle(s)	SECTION	N° CADASTRAL	SURFACE en M²	SECTION	N° CADASTRAL	SURFACE en M²
	AI	531 (ex296)	765 m2	AI	531 (ex296)	765 m2
	Lots 9 et 12			Lots 9 et 12 libres à la vente		
Zonage	Upm	Utc				

Prix principal	95 000,00 €	95 000,00 €
Frais d'acquisition (Notaire)	2 299,91 €	2 299,91 €
TOTAL	97 299,91 € HT	97 299,91 € HT

VVA : Bien qualifié de bâti de plus de 5 ans , vente soumise à la TVA sur option, sur la marge

Marge :	0,00 €
TVA sur la marge *	0,00 €
TOTAL	97 299,91 € TTC
Capital remboursé ou assimilé	87 569,91 €
Capital restant du	9 730,00 €
TOTAL RESTANT DU et TVA	9 730,00 € TTC

*TVA calculée au jour de la délibération ; sans délibération complémentaire elle pourra faire l'objet d'une réactualisation lors de la signature de l'acte de cession, en cas de changement de la situation réelle du bien, du document d'urbanisme, du taux de TVA en vigueur ou plus largement selon la réglementation applicable.